

SOURCES CHRÉTIENNES

Directeurs-fondateurs : H. de Lubac, s. j., et J. Daniélou, s. j.

Directeur : C. Mondésert, s. j.

N° 179

AMBROISE DE MILAN

LA PÉNITENCE

TEXTE LATIN.

INTRODUCTION, TRADUCTION ET NOTES

DE

Roger GRYSO

Maître en Théologie

Professeur à l'Université de Louvain

LES ÉDITIONS DU CERF, 29, BD DE LATOUR-MAUBOURG, PARIS 7^e

1971

SOURCES CHRÉTIENNES

Directeurs-fondateurs : H. de Lubac, s. j., et J. Daniélou, s. j.

Directeur : C. Mondésert, s. j.

N° 179

AMBROISE DE MILAN

LA PÉNITENCE

TEXTE LATIN.

INTRODUCTION, TRADUCTION ET NOTES

DE

Roger GRYSOY

Maître en Théologie

Professeur à l'Université de Louvain

LES ÉDITIONS DU CERF, 29, BD DE LATOUR-MAUBOURG, PARIS 7^e

1971

A Bernard LAY
*ce livre où, selon son désir,
le texte latin est traduit en français,
et sont expliquées les choses difficiles.*

R. G.

SIGLES

<i>CCL</i>	Corpus Christianorum. Series latina
<i>CSEL</i>	Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum
<i>DTC</i>	Dictionnaire de théologie catholique
<i>GCS</i>	Griechische christliche Schriftsteller
<i>MGHAA</i>	Monumenta Germaniae historica. Auctores antiquissimi
<i>PG</i>	Patrologia graeca
<i>PL</i>	Patrologia latina
<i>SC</i>	Sources chrétiennes

ABRÉVIATIONS (œuvres d'Ambroise)

En regard de chaque titre est indiquée l'édition à la numérotation de laquelle on renvoie dans les notes.

<i>Abr.</i>	<i>De Abraham</i>	<i>CSEL</i> 32-1
<i>Apol.</i>	<i>De apologia prophetarum David</i>	<i>CSEL</i> 32-2
<i>Apol. alt.</i>	<i>Apologia David altera</i>	<i>CSEL</i> 32-2
<i>Aux.</i>	<i>Sermo contra Auxentium</i>	<i>PL</i> 16 (2 ^e éd.)
<i>Bon.</i>	<i>De bono mortis</i>	<i>CSEL</i> 32-1
<i>Cain</i>	<i>De Cain et Abel</i>	<i>CSEL</i> 32-1
<i>Epist.</i>	<i>Epistulae</i>	<i>PL</i> 16 (2 ^e éd.)
<i>Exam.</i>	<i>Exameron</i>	<i>CSEL</i> 32-1
<i>Exc.</i>	<i>De excessu fratris</i>	<i>CSEL</i> 73
<i>Exh.</i>	<i>Exhortatio virginitatis</i>	<i>PL</i> 16 (2 ^e éd.)
<i>Exp. Es.</i>	<i>Expositio Esaiarum prophetarum</i> (fragmenta)	<i>CCL</i> 14
<i>Exp. Luc.</i>	<i>Expositio evangelii secundum</i> <i>Lucam</i>	<i>SC</i> 45 et 52
<i>Exp. ps. I, etc.</i>	<i>Explanatio super psalmum I,</i> <i>etc.</i>	<i>CSEL</i> 64
<i>Exp. ps. CXVIII</i>	<i>Expositio psalmi CXVIII</i>	<i>CSEL</i> 62
<i>Expl.</i>	<i>Explanatio symboli</i>	<i>SC</i> 25 bis
<i>Fid.</i>	<i>De fide</i>	<i>CSEL</i> 78
<i>Fug.</i>	<i>De fuga saeculi</i>	<i>CSEL</i> 32-2

Hel.	<i>De Helia et ieiunio</i>	CSEL 32-2
Iac.	<i>De Iacob et vita beata</i>	CSEL 32-2
Inc.	<i>De incarnationis dominicae sacramento</i>	CSEL 79
Inst.	<i>De institutione virginis</i>	PL 16 (2 ^e éd.)
Int.	<i>De interpellatione Iob et David</i>	CSEL 32-2
Ios.	<i>De Ioseph</i>	CSEL 32-2
Is.	<i>De Isaac vel anima</i>	CSEL 32-1
Myst.	<i>De mysteriis</i>	SC 25 bis
Nab.	<i>De Nabuthae</i>	CSEL 32-2
Noe	<i>De Noe</i>	CSEL 32-1
Ob. Th.	<i>De obitu Theodosii</i>	CSEL 73
Ob. Val.	<i>De obitu Valentiniani</i>	CSEL 73
Off.	<i>De officiis ministrorum</i>	KRABINGER
Paen.	<i>De paenitentia</i>	CSEL 73
Par.	<i>De paradiso</i>	CSEL 32-1
Patr.	<i>De patriarchis</i>	CSEL 32-2
Sacr.	<i>De sacramentis</i>	SC 25 bis
Spir.	<i>De Spiritu Sancto</i>	CSEL 79
Tob.	<i>De Tobia</i>	CSEL 32-2
Vid.	<i>De viduis</i>	PL 16 (2 ^e éd.)
Virg.	<i>De virginibus</i>	CAZZANIGA
Virgt.	<i>De virginitate</i>	CAZZANIGA
Vita	<i>Vita S. Ambrosii a Paulino eius notario ad beatum Augustinum conscripta</i>	PELLEGRINO

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

Le texte critique du *De paenitentia*, dû à O. FALLER, se trouve au tome 73 du *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum*. C'est ce texte qui est reproduit ici avec l'aimable autorisation des éditeurs. Il existe une traduction anglaise de cette œuvre par H. DE ROMESTIN (en collaboration avec E. DE ROMESTIN et H. T. F. DUCKWORTH) dans *Some of the principal works of St. Ambrose (A select library of nicene and post-nicene Fathers of the christian Church, 2nd. ser., 10)*, Oxford-New York 1896, p. 329-359, et une traduction allemande par F. X. SCHULTE dans *Ausgewählte Schriften des hl. Ambrosius*, 2 vol. (*Bibliothek der Kirchenväter*, 13 et 49), Kempten 1871-1877, t. I, p. 231-318. Ces deux traductions illustrent chacune un des deux défauts entre lesquels tout traducteur consciencieux cherche péniblement une voie moyenne qui ne peut jamais être qu'un compromis. La première pèche par un littéralisme excessif qui, à la limite, aboutit à fournir non une traduction, mais un décalque mot à mot de l'original. La seconde n'hésite pas à paraphraser et à gloser le texte dès que sa concision ou son obscurité le rendent difficile à traduire avec bonheur.

La seule source dont l'influence se laisse déceler de façon régulière au long du *De paenitentia*, est la lettre LV de Cyprien. On peut en lire le texte (repris au CSEL avec un petit nombre de corrections) et la traduction dans la *Correspondance* de Cyprien publiée par L. BAYARD dans la *Collection des universités de France* (2 vol., Paris 1945-1961; voir t. II, p. 131-152). Il faut signaler aussi qu'Ambroise démarque fréquemment des passages de ses œuvres antérieures, surtout du *Traité sur l'Évangile de S. Luc*. Cette œuvre a été traduite pour la collection

Un délai d'impression anormalement long, explicable par les tâtonnements nécessaires pour la confection de l'index des mots latins par ordinateur, explique qu'il n'ait pas été tenu compte dans cet ouvrage, dont la rédaction était achevée dès 1969, de certains travaux récents, tel celui de J. Romer, *Die Theologie der Sünde und der Büsse beim heiligen Ambrosius* (Thèse doct. théol. Univ. Grégorienne de Rome), Saint Gall, 1968.

Sources chrétiennes par G. TISSOT (2 vol., n° 45 et 52, Paris 1956-1958). On trouve encore dans la même collection une traduction de l'*Explanatio symboli*, du *De sacramentis* et du *De mysteriis*, par B. BOTTE (n° 25 bis, Paris 1961).

L'ouvrage d'ensemble le plus complet sur saint Ambroise est celui de F. H. DUDDEN, *The life and times of St. Ambrose*, 2 vol., Oxford 1935. L'attachante biographie de A. PAREDI, *S. Ambrogio e la sua età*, 2^e éd., Milan 1960, traite de façon moins systématique les questions doctrinales. L'étude de J. R. PALANQUE, *Saint Ambroise et l'empire romain. Contribution à l'histoire des rapports de l'Église et de l'État à la fin du quatrième siècle*, Paris 1933, bien qu'elle soit centrée sur une question particulière, est d'une importance capitale.

La doctrine de la pénitence chez saint Ambroise a fait l'objet d'une monographie de G. ODOARDI, *La dottrina della penitenza in S. Ambrogio*, Rome 1941. La méthode de ce travail est défectueuse : l'auteur déclare expressément qu'il a ordonné son exposé en fonction des cadres de la pensée scolastique. De cette façon, on impose évidemment à l'auteur étudié une problématique qui n'était pas la sienne, et les aspects de sa pensée qui n'ont pas de correspondant dans la théologie scolastique (excommunication pénitentielle, *suffragium* de l'Église, etc.) disparaissent sans laisser de trace. Le même défaut se remarque dans l'article de M. MAGISTRETTI, « Il sacramento della confessione secondo S. Ambrogio », dans *La Scuola cattolica*, t. XXX (1902), p. 493-512. S. M. DEUTSCH, « Des Ambrosius Lehre von der Sünde und der Sünden-tilgung », dans *Jahresbericht über das Königl. Joachimsthal'sche Gymnasium*, Berlin 1867, p. 1-58, étudie l'ensemble de la doctrine du péché et de la rémission du péché chez saint Ambroise. Il traite entre autres de la pénitence sacramentelle (*art. cit.*, p. 49-54), mais ce sujet n'est guère approfondi. A propos de la doctrine du péché, on consultera de préférence W. SEIBEL, *Fleisch und Geist beim heiligen Ambrosius* (*Münchener theologische Studien*, II, 14), Munich 1958. Il n'y a rien d'intéressant

sur la pénitence dans A. PAREDI, « La liturgia di sant' Ambrogio », dans *Sant' Ambrogio nel XVI centenario della nascita* (*Pubblicazioni dell'Università cattolica del S. Cuore*, V, 18), Milan 1940, p. 112-117, qui ne fait guère que recopier les principaux textes du dossier, ni dans V. MONACHINO, *La cura pastorale a Milano, Cartagine e Roma nel secolo IV* (*Analecta Gregoriana*, 41), Rome 1947, p. 111-132, qui a le tort d'accorder une trop grande confiance au P. Odoardi. On peut lire une brève « Note on the doctrine of penance » dans F. H. DUDDEN, *The life and times of St. Ambrose*, p. 634-636. J'ai consacré une section de ma thèse sur *Le Prêtre selon saint Ambroise* (Louvain 1968, p. 275-290) au rôle du prêtre dans le déroulement de la pénitence ecclésiale. J'en ai repris et adapté certaines pages dans l'introduction du présent livre. On trouve dans ma thèse un répertoire complet des traductions d'œuvres de saint Ambroise (p. 16-23 ; ajouter : [It] R. MINUTI, revu par R. MARSIGLIO, *Commento al Vangelo di san Luca*, 2 vol., Rome 1966), une abondante bibliographie (p. 23-34) et l'état de la question concernant la chronologie des œuvres d'Ambroise (p. 35-42).

Parmi les études d'ensemble consacrées à l'histoire ancienne de la pénitence, celle qui contient les pages les plus suggestives sur saint Ambroise est celle de E. GOELLER, « Analekten zur Bussgeschichte des 4. Jahrhunderts », dans *Römische Quartalschrift*, t. XXXVI (1928), p. 235-298 (pour Ambroise, voir p. 262-290). L'auteur y examine successivement cinq questions : le pouvoir des clefs, l'intercession de l'Église, la notion de pénitence « publique », les pratiques pénitentielles et la confession des fautes d'après saint Ambroise ; mais il ne donne pas une synthèse de la doctrine ambrosienne sur la pénitence. En dehors de l'étude de Göller, il y a peu de choses utiles à glaner dans les ouvrages de synthèse, car ils glissent trop rapidement sur les nombreux auteurs qu'ils font défiler, ou bien ils les étudient en fonction de la problématique particulière qui est la leur et ils ne donnent qu'une vue partielle — quand elle n'est pas

déformée — de leur pensée. C'est le cas, par exemple, pour les travaux bien connus de B. POSCHMANN, *Die abendländische Kirchenbusse im Ausgang des christlichen Altertums* (*Münchener Studien zur historischen Theologie*, 7), Munich 1928, et de P. GALTIER, *L'Église et la rémission des péchés aux premiers siècles* (*Bibliothèque de théologie historique*), Paris 1932. A qui voudrait prendre rapidement une vue d'ensemble de l'histoire ancienne de la pénitence, signalons la contribution de C. VOGEL, « Le péché et la pénitence. Aperçu sur l'évolution historique de la discipline pénitentielle dans l'Église latine », dans *Pastorale du péché* (*Bibliothèque de théologie*, II, 8), Paris 1962, p. 147-235, ainsi qu'une anthologie de textes patristiques due au même auteur, *Le pécheur et la pénitence dans l'Église ancienne* (*Chrétiens de tous les temps*, 15), Paris 1966, où beaucoup de textes, en particulier ceux de saint Ambroise, sont malheureusement traduits d'une façon fort négligée. Celui qui souhaiterait plus de détails devrait consulter la partie consacrée par É. AMANN à « La pénitence primitive », dans l'art. *Pénitence* du *DTC*, t. XII, col. 749-845.

Sur Novatien et le novatianisme, on ne trouvait à citer, jusqu'il y a peu, que les études de A. D'ALÈS, *Novatien. Étude sur la théologie romaine au milieu du troisième siècle*, Paris 1924, et de É. AMANN, art. *Novatien et Novatianisme*, dans *DTC*, XI, 816-849. On avait étudié de façon assez approfondie la doctrine trinitaire et christologique de Novatien, mais non les autres aspects de sa pensée. Cette lacune a été récemment comblée par l'important travail de H. J. VOIGT, *Coetus Sanctorum. Der Kirchenbegriff des Novatian und die Geschichte seiner Sonderkirche* (*Theophaneia*, 20), Bonn 1968.

INTRODUCTION

La ferveur des premières communautés chrétiennes n'empêchait pas que des défaillances se produisent en leur sein. Très tôt, l'Église eut ainsi l'occasion d'user à l'égard de ses membres du pouvoir de lier et de délier qui lui avait été accordé par le Seigneur. Les pécheurs endurcis sont mis au ban de la communauté¹, mais on pardonne à ceux qui font preuve d'un repentir sincère². Les contours de l'institution pénitentielle aux deux premiers siècles demeurent pour nous fort imprécis et sans doute n'ont-ils pas peu varié d'une époque et d'une région à l'autre. Tout ce qu'on peut dire avec certitude, c'est que la discipline fort élaborée dont témoigne le *De paenitentia* de Tertullien, vers l'an 200, n'est pas surgie du néant par voie de génération spontanée à ce moment-là, mais qu'elle doit être le produit d'une évolution déjà longue. Pour autant que la ligne générale de cette évolution au II^e siècle se laisse discerner, elle s'oriente plutôt dans le sens du rigorisme. Le *Pasteur* d'Hermas pose en principe que la pénitence des fautes graves n'est possible qu'une seule fois après le baptême³. La même règle est affirmée par Tertullien dans sa période catholique⁴. L'influence du montanisme poussera ce dernier auteur à une intransigeance plus grande encore. Dans le *De pudicitia*, il prend à partie un « grand pontife, sorte d'évêque des évêques », qui proclame hautement : « Je remets les péchés d'adultère et de fornication à ceux qui ont fait

1. *Matth.* 18, 17 ; *I Cor.* 5, 1-13.

2. *II Cor.* 2, 5-11.

3. *Préceptes*, IV, 1, 8 (*SC* 53 bis, 154).

4. *De paenitentia*, VII, 10 (*CCL* 1, 334).

pénitence¹. » Il traite Hermas de « pasteur d'adultères », parce qu'il aurait été le premier à réconcilier les fornicateurs². Et il accuse d'inconséquence les catholiques qui acceptent de réintégrer les adultères alors qu'ils refusent la réconciliation aux apostats et aux meurtriers³. De ces indications passablement confuses, marquées au coin par la polémique et en partie contradictoires, ressort au moins une tendance à considérer, dans certains cercles, certaines fautes particulièrement graves comme ne pouvant pas ou ne devant pas être remises par l'Église.

La question des apostats allait se poser avec une urgence toute particulière quelques dizaines d'années plus tard. Durant la première moitié du III^e siècle, la propagande chrétienne enregistra dans tout l'empire romain des succès considérables, en dépit de quelques flambées de persécution violentes, mais assez brèves. L'accroissement du nombre des chrétiens devait presque fatalement aller de pair avec une baisse de la qualité du recrutement, et la tranquillité relative dont jouissait l'Église avait amolli les énergies. La grande persécution de Dèce, qui se déclencha à la fin de 249, opéra un tri révélateur : partout, les apostasies furent extrêmement nombreuses. Très vite se posa le problème de la conduite à tenir vis-à-vis des *lapsi*, c'est-à-dire de ceux qui avaient « failli » au moment de la persécution et qui, regrettant leur geste, souhaitaient être réintégrés dans l'Église. A Rome, où l'évêque Fabien était mort martyr au début de 250, deux partis se formèrent à ce propos. Le premier, auquel appartenaient entre autres la plupart des diacres, inclinait à la miséricorde. Le second, qui avait l'appui des *confessores*, c'est-à-dire de ceux qui avaient supporté sans faiblir les tourments de la persécution, était plutôt porté à la rigueur. La personnalité la plus en vue au sein de ce second groupe était le prêtre Novatien. Ordonné

1. *De pudicitia*, I, 6 (CCL 2, 1281-1282). Il s'agit probablement d'Agrippinus de Carthage.

2. *Ibid.*, X, 12-13 (p. 1301) ; XX, 2 (p. 1324).

3. *Ibid.*, XII, 11 (p. 1303).

par Fabien, qui avait tenu à faire entrer dans son presbyterium cet homme intelligent et cultivé, Novatien avait vécu pendant un certain temps dans la solitude en dehors de Rome. Au milieu de 250, il avait regagné la ville pour venir prendre sa part des responsabilités pastorales au sein de la communauté éprouvée par la persécution. Son intransigeance à l'égard des *lapsi* apparut rapidement excessive à beaucoup de ceux qui s'étaient un moment rangés autour de lui. Lorsque la communauté put enfin donner un successeur à Fabien, en mars 251, le choix de la majorité se porta sur un autre prêtre, Corneille, personnage beaucoup moins brillant que Novatien, mais dont la modération inspirait davantage confiance. Novatien ne put se résoudre à accepter l'élection de Corneille. Il tenta d'abord d'obtenir que Cyprien et l'Église d'Afrique ne reconnaissent pas le nouvel évêque. Puis, cette démarche ayant échoué, il se fit lui-même sacrer évêque et envoya partout des messagers pour obtenir des autres évêques qu'ils se rangent à ses côtés. Enfin, là où ses « apôtres », comme les appelle Cyprien, ne réussirent pas à obtenir le ralliement de l'évêque en place, ils établirent de nouveaux évêques. En quelques années, la secte se trouva solidement implantée dans de nombreuses régions de l'Empire. Elle survécut pendant plusieurs siècles à son fondateur, avec des vicissitudes diverses et non sans modifications sensibles dans les deux domaines de la discipline et de la doctrine, ainsi qu'on le verra plus loin.

Parmi les nombreux auteurs qui polémiquèrent contre les Novatieniens, figure saint Ambroise de Milan, auteur d'un ouvrage en deux livres sur *La Pénitence*, composé entre 387 et 390. L'objet de la présente introduction sera d'abord d'exposer comment saint Ambroise comprend le novatianisme et comment il le réfute, et ensuite de décrire la façon dont se déroulait la pénitence publique à Milan vers la fin du IV^e siècle, de manière à faciliter la lecture du traité sur *La Pénitence*.

I. LA RÉFUTATION DU NOVATIANISME
PAR SAINT AMBROISE

Aux yeux de saint Ambroise, le schisme de Novatien est le fruit de l'ambition déçue : quelles qu'aient été les raisons théologiques invoquées par la suite, ce serait en réalité le dépit d'avoir manqué l'épiscopat qui aurait poussé Novatien à faire schisme¹. Cette accusation, déjà formulée par Corneille² et par Cyprien³, et reprise par l'Ambrosiaster⁴, a trouvé crédit dans la plupart des travaux modernes⁵. H. J. Vogt a montré qu'en fait, chez Novatien, l'hérésie a précédé le schisme. Novatien a une conception « essentialiste » de la faute originelle, en ce sens que pour lui, la faute est ce qui, dans la conception catholique courante, est présenté comme la conséquence de la faute : la rupture de l'équilibre entre le corps et

1. *Paen.*, I, 85.

2. Lettre de Corneille à Fabien d'Antioche, dans EUSÈBE DE CÉSARÉE, *Hist. eccl.*, VI, 43, 5 (*GCS* 9-2, 614 ; *SC* 41, 154) : « Ἴνα δὲ γνῶς ὅτι πρόβαλοι δρεγόμενος τῆς ἐπισκοπῆς ὁ θαυμασίος οὐτος καὶ κρόπτων ἐν αὐτῷ τὴν προπετῆ ταύτην αὐτοῦ ἐπιθυμίαν ἐλάμβανεν... »

3. *Epist.*, LV, 8, 3 (Bayard, II, 136) : « Tunc deinde episcopatum ipsum nec postulavit nec voluit (Cornelius), nec ut ceteri quos adrogantiae et superbiae suae tumor inflat invasit, sed quietus alias et modestus et quales esse consuerunt qui ad hunc locum divinitus eliguntur, pro pudore virginalis continentiae suae et pro humilitate ingenitae sibi et custoditae verecundiae non ut quidam vim fecit ut episcopus fieret, sed ipse vim passus est ut episcopatum coactus exciperet. »

4. *Comm. in I Cor.*, XIII, 2 (*CSEL* 81-2, 146) : « Nam et Tertullianus et Novatianus non parvae scientiae fuerunt, sed quia per zelum caritatis foedera perdiderunt, in scisma versi ad perditionem sui haereses creaverunt. »

5. Par ex. E. AMANN, *Novatien et Novatianisme*, col. 816, 837.

l'âme, qui livre l'homme à ses passions et le mène à la mort. La rédemption consiste en la restauration de l'équilibre perdu, qui se réalise en la personne du Christ, et dont bénéficient tous ceux qui accueillent dans la foi l'annonce du salut ainsi réalisé. L'Église est la communauté des sauvés, mais elle n'est pas une institution de salut. Elle n'a aucun moyen de venir en aide à ceux de ses membres qui viendraient à faillir. Bien au contraire, elle risque de se trouver contaminée par eux si elle fait preuve d'indulgence à leur égard¹. C'est cette conception qui conduit Novatien, quand il vient prendre part au gouvernement de la communauté romaine dans la seconde moitié de 250, à traiter les *lapsi* avec la plus grande rigueur. Alors que les diacres se croyaient tenus d'accorder la communion aux *lapsi* repentants dès qu'ils tombaient malades et qu'ils exprimaient le désir de recevoir l'eucharistie², Novatien ne consent à l'accorder qu'à « ceux qui sont au terme de leur vie, et dont la fin prochaine ne permet pas de délai, quand ils auront manifesté leur repentir et déclaré à plusieurs reprises regretter leur conduite, quand ils auront donné par leurs larmes, leurs gémissements, leurs sanglots, les marques d'une âme véritablement pénitente, à l'heure où, humainement, il ne restera aucun espoir de salut³ ». Il n'est pas du tout convaincu que la communion ainsi accordée soit garante du pardon divin. « Dieu sait, ajoute-t-il aussitôt, ce qu'il doit faire de ces gens-là et comment il les doit peser dans les balances de sa justice⁴. » Encore moins se considère-t-il lui-même comme ministre du pardon divin : il n'y a pas d'imposition des mains *in paeni-*

1. Voir H. J. VOGT, *Coetus Sanctorum*, p. 57-138.

2. Lettre du clergé de Rome au clergé de Carthage, dans CYPRIEN, *Epist.*, VIII, 3, 1 (Bayard, I, 20) : « Si hi qui in hanc temptationem inciderunt coeperint adprehendi infirmitate et agant paenitentiam facti sui et desiderent communionem, utique subveniri eis debet. »

3. Lettre des prêtres et des diacres de Rome à Cyprien, dans CYPRIEN, *Epist.*, XXX, 8 (Bayard, I, 77). Cette lettre a été rédigée par Novatien.

4. *Ibid.*

tentiam comme chez Cyprien. Novatien ne prend en fait aucun risque en donnant la communion à un pécheur au bord de la tombe ; comme celui-ci doit normalement décéder dans l'instant qui suit, il ne peut plus souiller l'Église. Et s'il agit ainsi malgré sa répugnance, c'est uniquement en considération de l'usage et de l'opinion publique, parce qu'il ne faut innover en rien avant l'élection d'un évêque, et pour éviter qu'on ne l'accuse de cruauté¹. On comprend, dans ces conditions, qu'au moment où Corneille, élevé à l'épiscopat, opte, comme Cyprien et en accord avec un grand nombre de collègues dans l'épiscopat, pour une attitude relativement indulgente à l'égard des *lapsi*², Novatien se soit insurgé et que, entraîné par la polémique, il ait durci sa position en poussant ses principes jusqu'à leurs ultimes conséquences. Après l'élection de Corneille, il se refuse absolument à réconcilier les apostats, fût-ce *in extremis*, et il agit de même avec tous les pécheurs coupables de fautes graves. Il est persuadé qu'ils n'ont aucun pardon à espérer de Dieu et, en conséquence, il les abandonne à leur triste sort. Inutile pour eux de faire pénitence : ils sont de toute façon condamnés, quoi qu'ils fassent³. Saint Ambroise rend compte exactement de l'attitude de Novatien après le schisme : il a fermé à tous les pécheurs, déclare-t-il, l'accès au pardon ; il a cru ne devoir donner la pénitence à personne ; il s'est dit qu'il ne fallait pas lier ce que lui-même ne pourrait pas délier, pour éviter qu'en liant, il ne suscite l'espoir qu'il délierait⁴.

Une pareille position était évidemment difficile à tenir. Les adversaires de Novatien eurent beau jeu de lui faire remarquer, d'une part, qu'en agissant comme il le faisait, il acculait les pécheurs au désespoir et à l'impénitence⁵, et d'autre part, qu'il donnait de Dieu une image

1. *Ibid.*

2. CYPRIEN, *Epist.*, LV, 6 (Bayard, II, 134-135).

3. Voir H. J. VOGT, *Coetus Sanctorum*, p. 139-168.

4. *Paen.*, I, 10.

5. Par ex. PSEUDO-CYPRIEN, *Ad Novat.*, 13 (CSEL 3-3, 63) : « Multos ex fratribus nostris miserrimos falsis suis adversationibus perterritos iterum fecit ethnicos. »

tout à fait différente de celle qui ressort de l'Écriture¹. Aussi les Novatiens en vinrent-ils progressivement à s'écarter au moins en partie de leur fondateur. Ils admirent les pécheurs à la pénitence en leur laissant espérer le pardon de Dieu, mais ils persistèrent à ne point accorder le pardon aux pécheurs repentants, en déclarant qu'ils réservaient le pardon à Dieu. L'accent de la controverse se trouva ainsi déplacé à partir de la seconde moitié du IV^e siècle sur un autre point : ce qui était en question désormais, ce n'était plus tant l'image qu'on se faisait de Dieu, que le pouvoir des clefs concédé à l'Église². Ambroise a expressément noté qu'il y avait une différence entre la pratique des Novatiens et celle de leur fondateur. Selon lui, ils introduisent une distinction entre les fautes graves et les fautes légères, et ils consentent à accorder le pardon de ces dernières³. Quant aux pécheurs coupables de fautes graves, les Novatiens leur imposent la pénitence, mais sans jamais mettre un terme à celle-ci⁴. En d'autres mots, ils « lient » sans « délier⁵ ». Dès lors, c'est en vain qu'ils prêchent la pénitence, puisqu'ils suppriment le fruit de la pénitence⁶, et leur attitude conduit finalement à amoindrir le zèle pour la pénitence là où il faudrait au contraire le stimuler davantage⁷. Si les Novatiens refusent le pardon à ces pécheurs et les tiennent à jamais écartés de la communion, c'est, toujours d'après saint Ambroise,

1. Par ex. CYPRIEN, *Epist.*, LV, 29, 1 (Bayard, II, 151) : « Cum in Scripturis Dominus Deus revertentibus ad se et paenitentibus blandiatur... » ; Lettre de Denys d'Alexandrie à Denys de Rome, dans EUSÈBE DE CÉSARÉE, *Hist. eccl.*, VII, 8 (GCS 9-2, 646 ; SC 41, 173) : « Καὶ περὶ τοῦ Θεοῦ διδασκαλίαν ἀνοσιωτάτην ἐπεισκλησαντι καὶ τὸν χρηστότατον Κύριον ἡμῶν Ἰησοῦν Χριστὸν ὡς ἀνελεῖ σικοφαντοῦντι. »

2. Le premier témoin de cette évolution est l'AMBROSIASIER (*Quaest. Vet. et Novi Test.*, CII, 23 ; voir H. J. VOGT, *Coetus Sanctorum*, p. 217-218). Elle apparaît clairement chez Socrate et Sozomène ; voir *ibid.*, p. 159-162.

3. *Paen.*, I, 10.

4. *Paen.*, I, 4 ; II, 45.

5. *Paen.*, I, 7 ; II, 20.

6. *Paen.*, I, 29, 89 ; II, 16.

7. *Paen.*, I, 10.

parce qu'ils ne se reconnaissent pas le droit d'accorder ce pardon¹. Le cas des pécheurs coupables de fautes graves est donc réservé à Dieu². Mais les Novatiens ne croient pas que Dieu accordera finalement le pardon de leurs fautes aux pécheurs repentants, en considération de la pénitence qu'ils auront accomplie³. Ils sont persuadés, au contraire, que Dieu, qui est immuable, ne peut se déjuger en pardonnant à ceux qui ont été l'objet de sa colère⁴. Les pécheurs sont voués au châtement éternel, même si, après leur faute, ils observent les commandements divins⁵. Parmi les arguments scripturaires des Novatiens que réfute Ambroise, on trouve les deux textes-clefs qui apparaissent dès le début de la controverse anti-novaticienne : « Celui qui m'aura renié devant les hommes, je le renierai, moi aussi, devant mon Père qui est dans les cieux » (*Matth.* 10, 33)⁶ ; et : « Si quelqu'un parle contre l'Esprit-Saint, cela ne lui sera remis ni en ce monde, ni dans l'autre » (*Matth.* 12, 32)⁷. On trouve également d'autres textes qui n'apparaissent dans la controverse qu'au iv^e siècle : le texte fameux de l'épître aux Hébreux sur le caractère irrémissible du péché commis après le baptême (*Héb.* 6, 4-6)⁸, la réponse de Pierre à Simon le Magicien (*Act.* 8, 20-23)⁹ et l'ordre donné par saint Paul aux Corinthiens de se purifier du vieux levain (*I Cor.* 5, 6-7)¹⁰. Apparaissent pour la première fois comme arguments des Novatiens chez Ambroise lui-même les textes suivants : « Si quelqu'un a péché

1. *Paen.*, I, 7, 32.

2. *Paen.*, I, 6.

3. *Paen.*, I, 11.

4. *Paen.*, I, 21.

5. *Paen.*, I, 57.

6. *Paen.*, I, 15-20.

7. *Paen.*, II, 20-26.

8. *Paen.*, II, 6-12. L'usage que les Novatiens faisaient de ce texte est une des raisons pour lesquelles on a hésité en Occident à ranger l'épître aux Hébreux parmi les écrits canoniques ; voir PHILASTRE DE BRESCIA, *Div. her. lib.*, LXXXIX [61], 3 (*CCL* 9, 256).

9. *Paen.*, II, 23, 29-35.

10. *Paen.*, I, 79-83.

contre Dieu, qui priera pour lui ? » (*I Rois* 2, 25)¹. — « Il y a un péché qui mène à la mort ; je ne parle pas de celui-là quand je dis de prier » (*I Jn* 5, 16)². — « Celui qui ne croit pas dans le Fils, ne verra pas la vie ; la colère de Dieu demeure sur lui » (*Jn* 3, 36)³. En fin de compte, Ambroise prête aux Novatiens une position encore plus intenable que celle de Novatien lui-même. Novatien n'accordait pas la pénitence, car il était persuadé qu'elle serait inutile. Les Novatiens imposent la pénitence, tout en étant persuadés qu'elle sera inutile. Le docteur milanais s'est dès lors donné la partie belle pour réfuter l'hérésie novaticienne. Cette réfutation va se développer sur un double plan. D'une part, les Novatiens se font de Dieu une image différente de celle que révèle l'Écriture. D'autre part, le novaticisme n'entend pas la parole du Seigneur relative au pouvoir des clefs et ne se conforme pas à sa volonté formellement exprimée de voir le pardon accordé au pécheur dès ici-bas. Le premier volet de cette réfutation rappelle la polémique dirigée contre Novatien par ses premiers adversaires ; le second reflète l'évolution de la problématique vers la fin du iv^e siècle. Ambroise, qui n'ignore pas que la pratique des Novatiens en matière pénitentielle diffère de celle de leur fondateur, semble ignorer par contre qu'à ces pratiques différentes correspondent également des problématiques différentes. Il confond dans une même réfutation Novatien et les Novatiens, en s'adressant indifféremment à ceux-ci ou à leur ancêtre éponyme.

« Récuserons-nous les oracles divins pour suivre les opinions de ces gens-là ? Il faut se faire une idée de Dieu d'après ses propres paroles, et non d'après ce que des étrangers disent de lui⁴. » Tel est le reproche fondamental qu'Ambroise adresse aux Novatiens : l'image qu'ils présentent de Dieu ne correspond pas à l'ensei-

1. *Paen.*, I, 40-44.

2. *Paen.*, I, 45-52.

3. *Paen.*, I, 53-56.

4. *Paen.*, I, 21.

gnement de l'Écriture. Dans l'Ancien Testament déjà, Dieu se montre plein d'indulgence et de modération à l'égard du pécheur¹. Il ne veut pas la mort du pécheur, mais sa conversion². Au moment de punir, il hésite³ et parfois, il laisse au pécheur lui-même le choix du châtiement⁴. De toute façon, sa colère n'a d'autre but que d'amener le pécheur au repentir et elle s'apaise aussitôt que ce résultat est atteint. Avec l'incarnation du Verbe se révèle pleinement la miséricorde de Dieu. Si Dieu a envoyé son Fils et l'a livré pour nous, c'était pour que le péché fût vaincu en sa personne et pour que nous fussions justifiés grâce à lui⁵. Dieu agit avec nous comme le père de l'enfant prodigue⁶. Il trouve sa joie dans le retour du pécheur⁷. Il ne fait pas de difficulté pour se réconcilier avec lui⁸. Il se montre accueillant et empressé à son égard⁹. « Ne redoutez pas, dit Ambroise, qu'il ne vous accueille pas, car Dieu ne prend pas plaisir à la perte des vivants¹⁰. Voici qu'il vient à votre rencontre. Il se penchera sur votre cou, car le Seigneur redresse ceux qui sont brisés¹¹. Il vous donnera le baiser, qui est gage de tendresse et d'amour. Il vous fera donner robe, anneau, chaussures. Vous en êtes encore à craindre un affront, il vous rend votre dignité. Vous redoutez un supplice, il vous donne un baiser. Vous craignez des reproches, il apprête un festin¹². » Le Christ partage pleinement, dans ce domaine comme dans les autres, les sentiments du Père¹³. Interprète de la tendresse divine,

1. *Paen.*, I, 11 ; *Exp. ps. XXXVII*, 14.
2. *Éz.* 18, 23, cité implicitement dans *Paen.*, I, 11.
3. *Paen.*, I, 21.
4. *Exp. ps. XXXVII*, 14.
5. *Rom.* 8, 3-4, cité et commenté dans *Paen.*, I, 12-13.
6. Cette parabole est commentée dans *Paen.*, II, 13-19, et plus longuement dans *Exp. Luc.*, VII, 212-243.
7. *Exp. Luc.*, VII, 233.
8. *Exp. Luc.*, VII, 224.
9. *Exp. Luc.*, VII, 230 ; *Paen.*, II, 18.
10. *Sag.* 1, 13.
11. *Ps.* 145, 8.
12. *Exp. Luc.*, VII, 212 (trad. Tissot, *SC* 52, 88-89).
13. *Exp. Luc.*, VII, 230, 233.

il apparaît comme un maître profondément humain, conscient de notre faiblesse, toujours prêt à pardonner¹. Sa propre modération est le reflet de la modération de Dieu². S'il s'indigne contre nous quand nous péchons, c'est pour nous déterminer à la conversion par la peur que son indignation nous inspire. Son indignation ne signifie donc pas l'accomplissement d'une vengeance, mais plutôt un acheminement vers le pardon³. Il ne veut pas s'instituer notre juge⁴. Bien au contraire, il se fait notre avocat auprès du Père, dans la crainte que sa mort n'ait été vaine, et il nous donne l'assurance du pardon divin⁵. Tel le Bon Pasteur dont parle l'Évangile, il charge sur ses épaules la brebis égarée, car il est venu pour sauver ce qui était perdu⁶. Tel le Bon Samaritain, il prend soin du blessé qui a été mis à mal par les démons, car il n'est pas venu pour les bien portants, mais pour les malades⁷. C'est un médecin compréhensif et bienveillant, qui ne repousse jamais ceux qui viennent à lui et qui est soucieux de les guérir tous⁸. Il n'y a pas de cas désespéré pour lui : fût-on mort depuis quatre jours, comme Lazare, le Christ vient au tombeau, et sur sa parole, celui qui était mort est rendu à la vie⁹. Maintenant comme autrefois, il se trouve des impies qui

1. *Paen.*, I, 70, 92.
2. *Exp. Luc.*, VIII, 21.
3. *Paen.*, I, 22.
4. *Paen.*, I, 54.
5. *Exp. Luc.*, VII, 225 ; *Paen.*, I, 14.
6. La parabole de la brebis perdue est commentée dans *Exp. Luc.*, VII, 208-210. Il y est fait allusion dans *Paen.*, I, 2, et I, 27.
7. La parabole du Bon Samaritain est commentée dans *Exp. Luc.*, VII, 71-84 ; il y est fait allusion également dans *Exp. Luc.*, VII, 49. Dans le *De paenitentia*, Ambroise en tire parti à deux reprises : I, 27-29, et I, 51-52.
8. Voir G. MUELLER, « Arzt, Kranker und Krankheit bei Ambrosius von Mailand (334-397) », dans *Sudhoffs Archiv für Geschichte der Medizin und der Naturwissenschaften*, t. LI (1967), p. 193-216.
9. Le récit de la résurrection de Lazare et de ses suites (*Jn* 11, 1 — 12, 11), auquel est associé celui de l'onction par la pécheresse (*Lc* 7, 36-50), qui paraît être identifiée ici à Marie de Béthanie, sert de trame à *Paen.*, II, 54-72.

refusent de s'associer à la joie générale¹ et qui voudraient tuer à nouveau celui que le Christ a ressuscité². Maintenant encore, il se trouve des Phariséens pour s'indigner de ce que le Christ se fasse proche des pécheurs et pour proclamer orgueilleusement qu'ils sont purs et qu'ils n'ont pas besoin de pardon. Alors que le Christ, bien qu'il fût infiniment éloigné de nous par nature, s'est fait tout proche de nous par compassion pour nous, ils passent dédaigneusement à côté de celui qui est blessé, comme le prêtre et le lévite dans la parabole du Bon Samaritain, et ils refusent de reconnaître en lui leur prochain. De peur d'être souillés, ils s'en écartent avec dégoût en disant : « Ne me touche pas³. » Alors que le Christ a voulu se faire l'avocat des pécheurs plutôt que leur juge et qu'il a renvoyé sans la condamner la femme adultère, ils s'instituent les juges et les accusateurs de leurs frères et ils les condamnent à mort⁴. Alors que le Christ se montre doux et humble de cœur, ils font preuve d'une dureté et d'une cruauté impitoyables. Dès lors, il est clair qu'ils ne sont point les disciples du Christ et qu'ils ne sont pas de son Esprit, car le Seigneur a voulu que ses disciples témoignent de la même bonté que lui à l'égard des pécheurs, et l'Esprit-Saint, tout comme le Christ, est enclin à la miséricorde plutôt qu'à la sévérité⁵.

Il est donc établi que Dieu ne veut pas la mort du pécheur, et que le repentir ouvre à celui-ci la voie du pardon. Mais n'est-ce pas à Dieu seul qu'il revient de pardonner les péchés, en tout cas les péchés commis directement contre lui ? Ne faut-il pas, du moins lorsqu'il s'agit de fautes graves, engager les pécheurs à faire pénitence et réserver ensuite à Dieu le soin de leur pardonner ? N'est-ce pas là faire preuve de respect envers Dieu ? Tout au contraire, c'est mépriser sa volonté, car Dieu a donné l'ordre que dès ici-bas, tous les péchés

1. *Paen.*, I, 84-85 ; *Exp. Luc.*, VII, 236-238.

2. *Paen.*, II, 59.

3. *Paen.*, I, 3-4, 27-32, 37-39, 42.

4. *Paen.*, I, 14, 54.

5. *Paen.*, I, 3, 9, 14, 88.

sans exception soient remis, moyennant pénitence convenable, par ceux à qui il a confié ce pouvoir¹, à savoir les prêtres. Dieu seul peut remettre les péchés, sans doute ; mais il les remet aussi par l'intermédiaire de ceux à qui il a accordé le pouvoir de pardonner². Il pouvait sembler impossible que les péchés fussent remis par le moyen de la pénitence ; mais le Christ a concédé cela à ses apôtres, et des apôtres, cela est passé parmi les fonctions des prêtres³. Le Christ a partagé avec ses apôtres le droit de remettre les péchés, qui relevait auparavant de son seul jugement. Il a dit à Pierre : « Je te donnerai les clefs du Royaume des cieux ; tout ce que tu lieras sur la terre sera lié aussi dans le ciel, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié aussi dans le ciel⁴. » Ce qui est dit à Pierre est dit à tous les apôtres et à tous ceux qui devaient hériter plus tard de leurs fonctions. Ceux-ci n'usurpent donc pas indûment un pouvoir qui ne leur reviendrait pas ; ils ne font que se conformer à la volonté du Maître, de crainte que si celui-ci, à son retour, trouvait liés ceux qu'il eût fallu délier, il ne s'indigne contre ceux qu'il a établis intendants de sa maison⁵. Pierre et les autres apôtres ont suivi fidèlement les enseignements du Christ : ils ont prêché la pénitence, ils ont promis le pardon et ils ont remis les fautes⁶. Pourquoi les Novatiens refusent-ils d'entendre les paroles que le Christ a dites à Pierre ? Pourquoi refusent-ils de recevoir les clefs du Royaume, en niant qu'ils doivent remettre les péchés ? Cet aveu venant de leur part ne manque pas d'à-propos : de fait, ils n'ont pas hérité des pouvoirs de Pierre, car ils se sont coupés du siège de Pierre en faisant schisme⁷. Saint Paul, lui aussi, a remis les fautes. Après avoir menacé les Corinthiens du bâton et après avoir livré à

1. *Paen.*, I, 6, 87-89.

2. *Exp. Luc.*, V, 13.

3. *Paen.*, II, 12.

4. *Matth.* 16, 19.

5. *Exp. ps. XXXVIII*, 37.

6. *Paen.*, II, 34-35.

7. *Paen.*, I, 32-33.

Satan l'incestueux de Corinthe « pour la perte de sa chair », il a confirmé le pardon que la communauté avait accordé par la suite au pécheur repentant. Pourquoi les Novatiens lisent-ils les lettres de Paul, s'ils croient qu'il s'est égaré dans l'impiété au point de revendiquer indûment pour lui-même un droit qui appartient au Seigneur¹ ? C'est la volonté du Seigneur que ses disciples aient des pouvoirs étendus. C'est sa volonté que ses serviteurs fassent maintenant en son nom ce qu'il faisait lui-même alors qu'il se trouvait sur la terre. Il leur a donné de ressusciter les morts. Il a envoyé Saul à Ananie, alors qu'il aurait pu tout aussi bien lui rendre directement la vue. Il a ordonné à Pierre de marcher avec lui sur la mer et il lui a vivement reproché, lorsqu'il a pris peur, de ne pas croire au don qu'il lui faisait. Il a donné à ses disciples d'être la lumière du monde par la grâce, tout comme lui-même est la lumière du monde. Il a dit à leur sujet : « En mon nom, ils chasseront les démons, ils parleront en des langues nouvelles, ils prendront des serpents dans leurs mains, et s'ils boivent quelque poison mortel, ils n'en éprouveront aucun mal. Ils imposeront les mains aux malades, et ceux-ci s'en trouveront bien². » Bref, le Christ a tout donné à ses disciples. Comment s'étonner qu'il leur ait donné aussi le pouvoir de remettre les péchés ? Les Novatiens n'ont aucun scrupule à user des autres pouvoirs que le Christ a accordés à ses apôtres. Ils imposent les mains aux malades, ils chassent les démons. Bien mieux, ils admettent que les péchés puissent être remis par l'intermédiaire du prêtre dans le baptême. Quelle différence cela fait-il si les prêtres revendiquent ce droit à propos de la pénitence ou à propos du baptême ? Dans l'un et l'autre cas, les hommes exercent le ministère qui leur a été confié par Dieu. Dans l'un et l'autre cas, c'est le nom de Dieu qui est à l'œuvre, car c'est au nom du Père, du Fils et de l'Esprit qu'on remet les péchés, tout comme c'est au nom du Père, du Fils et

1. Cf. *I Cor.* 4, 21 — 5, 13 ; *II Cor.* 2, 10. *Paen.*, I, 33, 59-96.

2. *Mc* 16, 17-18.

de l'Esprit qu'on baptise. Comment juger l'attitude des Novatiens qui, quand cela leur plaît, revendiquent pour eux la grâce de Dieu, et quand cela leur plaît, la refusent¹ ? Dieu n'a jamais fait de différence entre les péchés ; il a promis sa miséricorde à tous sans distinction et il a accordé à ses prêtres le pouvoir de pardonner sans l'assortir d'aucune exception². De quel droit les Novatiens introduisent-ils une distinction ? Ils accordent le pardon des fautes légères, mais aux pécheurs coupables de fautes graves, ils se bornent à imposer la pénitence, sans jamais leur accorder le pardon ; en d'autres mots, ils lient sans délier. Ce faisant, ne se condamnent-ils pas eux-mêmes ? N'avouent-ils pas clairement, sans le vouloir, qu'ils n'ont aucun pouvoir du tout, et que leurs prêtres ne sont pas de vrais prêtres ? En effet, dans la concession de pouvoirs faite aux apôtres, le Seigneur a mis rigoureusement sur le même pied le droit de lier et celui de délier. Celui qui ne possède pas le droit de délier, ne possède pas non plus celui de lier. L'Église possède l'un et l'autre, l'hérésie ne possède ni l'un, ni l'autre. Et d'autre part, le double droit de lier et de délier n'a été concédé qu'aux seuls prêtres. L'Église le revendique à juste titre, car elle a de vrais prêtres ; l'hérésie ne saurait y prétendre, car ses prêtres ne sont pas des prêtres de Dieu. Précisément en refusant de se reconnaître le droit en question, l'hérésie novatienne prononce contre elle-même cette condamnation que, n'ayant pas de prêtres, elle ne peut revendiquer pour elle un droit qui n'appartient qu'aux prêtres. Mieux encore : elle avoue ne pas avoir le Saint-Esprit, car celui qui reçoit le Saint-Esprit reçoit aussi le pouvoir de lier et de délier, comme le montre cette parole du Seigneur : « Recevez le Saint-Esprit. Ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur seront remis ; et ceux à qui vous les retiendrez, ils leur

1. *Paen.*, I, 34-37. Le rapprochement du baptême et de la pénitence est assez fréquent chez saint Ambroise : voir *Abr.*, I, 87 ; *Apol.*, 50 ; *Exp. ps. XXXVII*, 10-11 ; *Off.*, III, 108 ; *Paen.*, II, 12, 35 ; *Spir.*, III, 137-138 ; *Epist.*, XXV, 8 ; XLI, 12.

2. *Paen.*, I, 40.

seront retenus ¹. » Ainsi donc, la thèse des Novatiens se détruit elle-même, et quand on y regarde de près, on découvre dans leur obstination effrontée un aveu plein de confusion ².

1. *Jn* 20, 22-23.

2. *Paen.*, I, 7-8.

II. LA PÉNITENCE PUBLIQUE À MILAN AU TEMPS DE SAINT AMBROISE

Dieu seul est sans péché. Tout homme vivant en ce monde est pécheur, car la terre est un lieu de malice, et la chair incline au péché ¹. Tout homme, par conséquent, doit faire pénitence pour ses péchés. Mais la pénitence prendra des formes différentes selon qu'il s'agit d'obtenir le pardon de fautes légères ou de fautes graves. Les Novatiens, aux dires de saint Ambroise, distinguaient entre fautes légères et fautes graves, et ils considéraient uniquement ces dernières comme irrémissibles ². Ils alléguaient à ce propos *I Rois* 2, 25, où il est fait une distinction entre les péchés commis « contre un homme » et les péchés commis « contre Dieu ³ », ainsi que *I Jn* 5, 16, où l'apôtre distingue entre péchés « qui ne mènent pas à la mort » et péchés « qui mènent à la mort ⁴ ». Ambroise ne précise pas quels péchés les Novatiens rangeaient dans la seconde catégorie. Il indique seulement que les apostats n'étaient pas les seuls pécheurs auxquels les Novatiens refusaient le pardon, et il leur reproche, en conséquence, d'invoquer mal à propos le texte où l'on distingue entre péchés « contre un homme » et « contre Dieu ⁵ ». Ambroise fait, lui aussi, la distinction entre fautes légères et fautes graves ⁶. Il parle égale-

1. *Noe*, 9; *Apol.*, 53; *Exp. ps. CXVIII*, III, 13, 18; VIII, 21, 30; XXII, 27; *Epist.*, II, 16; LXVII, 4.

2. *Paen.*, I, 10.

3. *Paen.*, I, 40.

4. *Paen.*, I, 45.

5. *Paen.*, I, 5, 40.

6. *Graviora-leviora* : *Paen.*, I, 10, 45; II, 95; *Exp. ps. XLIII*, 47; *Exp. ps. XLV*, 16. *Gravia peccata* : *Exp. Luc.*, V, 11, 92. *Delicta maxima* : *Paen.*, I, 44.

ment de fautes « mortelles ¹ », sans qu'on puisse savoir avec certitude si cette catégorie recouvre exactement celle des fautes « graves ». Dans un cas seulement, en dehors de la polémique anti-novaticienne, il reprend la distinction entre fautes « contre un homme » et fautes « contre Dieu » ; la faute contre Dieu est dans ce cas-là l'hérésie ². Ambroise n'a pas dressé la liste des fautes graves ou mortelles. Il considérait probablement comme telles, conformément à la discipline de l'époque, l'homicide ³ et la fornication ⁴. Aucune faute, si grave soit-elle, n'est exclue du pardon. La différence entre les fautes légères et les fautes graves consiste en ceci qu'on peut obtenir seul, du moins après la venue du Seigneur ⁵, le pardon des fautes légères, tandis que pour obtenir le pardon des fautes graves, il est nécessaire de recourir à l'Église ⁶. Tous les jours, nous devons implorer de Dieu le pardon de nos péchés et les racheter par nos bonnes œuvres ⁷. Mais quand il s'agit d'une faute grave, cela ne suffit pas : il faut aller à l'Église, car c'est là seulement qu'on trouvera Dieu prêt à pardonner ⁸. L'Église est l'hôtellerie où les blessés recueillis par le Bon Samaritain doivent être soignés jusqu'à leur complète guérison ⁹. Au contraire de la pénitence quotidienne, à laquelle nous devons tous nous astreindre pour obtenir le pardon des fautes que la fragilité humaine ne nous permet pas d'éviter, la pénitence que les pécheurs coupables de fautes graves accomplissent sous la conduite de l'Église, a un caractère public, en ce sens qu'elle met à part et qu'elle désigne expressément le pécheur comme

1. *Peccatum ad mortem* : *Paen.*, I, 46, 59 ; II, 17. *Peccatum mortale* : *Apol.*, 77 ; *Exp. Luc.*, VI, 99. *Letalia vitia* : *Exp. Luc.*, V, 92.

2. *Exp. Luc.*, VIII, 22.

3. *Apol.*, 77.

4. *Exp. Luc.*, VI, 99.

5. *Exp. ps. XLV*, 16.

6. *Exp. Luc.*, V, 11, 92.

7. *Paen.*, II, 95 ; *Exp. ps. XXXVII*, 1 ; *Exp. ps. XLIII*, 47 ; *Exp. Luc.*, VII, 88.

8. *Exp. Luc.*, VII, 229.

9. *Exp. Luc.*, VII, 49, 71-84.

tel aux regards de la communauté, en l'excluant de la communion eucharistique et en l'obligeant à pratiquer des œuvres de pénitence humiliantes et pénibles ¹. C'est uniquement de cette pénitence publique qu'il sera question dans la suite de l'exposé. Il n'y a aucune trace dans les œuvres de saint Ambroise de l'existence d'une pénitence sacramentelle privée à côté de la pénitence sacramentelle publique. Les raisons avancées par certains auteurs pour affirmer l'existence d'une pénitence sacramentelle privée à Milan au temps de saint Ambroise, ne sont que de pures conjectures, et lorsqu'on y regarde de près, on découvre toujours en fin de compte une pétition de principe commandée par le souci d'accréditer l'usage actuel de l'Église romaine ². Il faut noter que le caractère public de la pénitence sacramentelle n'entraîne pas que seules des fautes publiques y soient soumises. On y recourt également pour obtenir le pardon de fautes occultes ³.

L'acte initial de la pénitence est l'aveu de la faute. Il y a dans les œuvres de saint Ambroise des textes nombreux et souvent admirables, au plan de la pensée comme au plan de l'expression, au sujet de la confession des fautes. Il n'y a pas de pardon possible sans aveu ; par contre, celui qui reconnaît sa faute peut être assuré de la justification. Telles sont les deux idées maîtresses qui se dégagent de cet ensemble de textes ⁴.

1. La formule *publica paenitentia* ne se trouve pas dans l'œuvre d'Ambroise. On la rencontre une fois dans sa *Vita* rédigée par Paulin (§ 24). Mais on trouve chez Ambroise l'expression *publice agere paenitentiam* (*Paen.*, II, 95 ; *Ob. Th.*, 34). Il est question également de la honte que les pénitents éprouvent à devoir supplier en public (*publica supplicatio* : *Paen.*, II, 86 ; voir aussi *Paen.*, II, 91).

2. Ainsi dans M. MAGISTRETTI, « Il sacramento della confessione secondo S. Ambrogio », p. 497-501 ; G. ODOARDI, *La dottrina della penitenza in S. Ambrogio*, p. 90-94 ; V. MONACHINO, *La cura pastorale*, p. 127-132.

3. *Paen.*, I, 90.

4. *Paen.*, II, 19, 40, 52-53, 57-58 ; *Par.*, 71 ; *Cain*, I, 34 ; II, 24, 27 ; *Int.*, I, 19-20 ; *Apol.*, 43, 53-55 ; *Apol. alt.*, 63 ; *Exp. ps. XXXVI*, 14 ; *Exp. ps. XXXVII*, 11, 51 ; *Exp. ps. CXVIII*, III, 10 ; *Exp. Luc.*, III, 38 ; V, 2 ; VII, 225 ; *Inst.*, 27 ; *Epist.*, XXXVII, 45 ; LI, 15.

Mais il s'en faut de beaucoup, contrairement à ce qu'ont cru certains auteurs¹, que tous ces textes doivent s'entendre d'un aveu précis des fautes adressé au prêtre. La plupart du temps, ils peuvent s'entendre simplement soit d'un aveu fait à Dieu dans le secret du cœur, soit d'une reconnaissance implicite de culpabilité qui est enveloppée dans le fait de se soumettre aux rites de la pénitence publique, soit encore d'une confession orale exprimée en termes généraux, comme serait par exemple la récitation d'un psaume de pénitence; et il n'est pas toujours certain qu'Ambroise ait en vue la pénitence publique plutôt que la pénitence quotidienne². Il y a cependant l'un ou l'autre texte dans lequel on peut légitimement lire une allusion à une confession faite au prêtre³. Dans *La Pénitence*, Ambroise blâme ceux qui refusent de supplier Dieu, à qui rien n'est caché, alors qu'ils ne rougissent pas de confesser leur péché à un homme auquel il était caché⁴. Qui serait cet homme à qui le pécheur vient confesser sa faute, pour se dérober ensuite lorsqu'il s'agit de faire publiquement pénitence, sinon le prêtre? D'autre part, comme on le verra plus loin, c'est au prêtre qu'il revient de fixer la mesure de la pénitence, et celle-ci doit être proportionnée à la

1. M. MAGISTRETTI, « Il sacramento della confessione secondo S. Ambrogio », p. 501-507; G. ODOARDI, *La dottrina della penitenza in S. Ambrogio*, p. 47-59; V. MONACHINO, *La cura pastorale*, p. 114-116.

2. Voir E. GOELLER, « Analekten zur Bussgeschichte », p. 278-281.

3. J'emploie le mot « prêtre » parce que c'est généralement celui qui est employé par saint Ambroise dans les textes relatifs à la pénitence (*sacerdos*). Ceci laisse ouverte la question de savoir qui est visé par ce terme, en d'autres mots : si l'évêque seul jouait un rôle dans l'administration de la pénitence à Milan, ou si les presbytres l'assistaient dans cette tâche. Les textes ne donnent aucune indication à ce sujet. Socrate affirme qu'il y avait dans les Églises, jusqu'à l'épiscopat de Nectaire à Constantinople (381-397), des presbytres pénitenciers chargés de recueillir les aveux des pénitents (*Hist. eccl.*, V, 19; *PG* 67, 613 A — 620 A). Mais son témoignage n'est pas suffisant pour faire admettre qu'ils aient existé partout. A Milan, sous l'épiscopat de saint Ambroise, les presbytres paraissent n'avoir joué qu'un rôle assez effacé (voir R. GRAYSON, *Le prêtre selon saint Ambroise*, p. 137-142).

4. *Paen.*, II, 91.

gravité de la faute¹. Étant donné que la faute n'est pas nécessairement publique², comment le prêtre pourrait-il juger la pénitence suffisante si le pénitent ne lui a pas fait l'aveu de sa faute? La *Vie* d'Ambroise par Paulin contient un texte fort explicite au sujet de la confession des fautes : « Il était en joie avec ceux qui se réjouissaient, et en pleurs avec ceux qui pleuraient³. Chaque fois que quelqu'un lui avait avoué ses péchés pour recevoir la pénitence, il pleurait de telle façon qu'il le forçait à pleurer, lui aussi; car il lui semblait être à terre avec celui qui était à terre. Quant aux fautes qu'on lui avouait, il n'en parlait à personne d'autre qu'au Seigneur, auprès duquel il intercédait. Il laissait ainsi un bon exemple aux prêtres à venir, pour qu'ils soient davantage des intercesseurs auprès de Dieu que des accusateurs auprès des hommes⁴. » Le biographe d'Ambroise s'est inspiré ici d'un passage de *La Pénitence*⁵, et les deux textes s'éclairent mutuellement. Il en ressort qu'Ambroise gardait le secret au sujet des aveux que venaient lui faire les pénitents, mais que tous les prêtres ne faisaient point preuve de la même discrétion. Certains se préoccupaient moins d'intercéder en faveur des pénitents auprès de Dieu, que de les accuser auprès des hommes. Cette remarque vise peut-être le fait, blâmé par saint Ambroise, que des évêques croyaient devoir dénoncer les criminels et les poursuivre devant les tribunaux civils⁶.

L'aveu pouvait être spontané, mais il ne l'était pas toujours. L'un des devoirs du prêtre est d'amener les pécheurs à reconnaître leurs fautes et à s'engager dans la voie de la pénitence. C'est pourquoi il doit dénoncer vigoureusement dans sa prédication les vices qu'il sait être répandus parmi ses auditeurs. Si la faute de l'un de ceux-ci est notoire, il ne doit pas hésiter à le reprendre

1. Voir ci-dessous, p. 45-47.

2. *Paen.*, I, 90.

3. Cf. *Rom.* 12, 15.

4. *Vita*, 39 (Pellegrino, 106-108).

5. *Paen.*, II, 73.

6. *Epist.*, XXVI, 3.

personnellement, en se souvenant de ce que, selon la parole d'Ézéchiel, il se rendrait lui-même coupable en n'avertissant pas celui qui s'égaré¹. Il sera plus d'une fois mal reçu ; alors que le roi David, réprimandé par un simple particulier, sut reconnaître sa faute aussitôt, beaucoup aggravent leur cas en niant ou en essayant de se justifier alors qu'ils sont admonestés par le prêtre. C'est surtout chez des riches et chez des gens de qualité qu'on observe ce genre de réaction. Mais le prêtre ne doit faire aucune acception de personnes et, si besoin en est, il ne doit pas hésiter à reprendre les rois eux-mêmes². On sait avec quelle fermeté et quelle délicatesse en même temps saint Ambroise a appliqué ce principe au cas de Théodose après le massacre de Thessalonique. Dans une lettre dont la partie essentielle ne devait être lue par personne d'autre que l'empereur, il lui fit savoir qu'il ne pourrait pas offrir le sacrifice en sa présence si l'empereur prétendait y apporter son offrande et y communier³. Nul ne peut, s'il n'a gardé intact ou s'il n'a recouvré le sceau de l'Esprit reçu au baptême, prendre part aux mystères célestes⁴. Nul ne peut, s'il a commis une faute grave, s'arroger le droit de recevoir l'eucharistie⁵. Bon gré, mal gré, il lui faudra

1. Cf. *Éz.* 3, 16-21.

2. *Fug.*, 8 ; *Apol.*, 5-6 ; *Hel.*, 83 ; *Exp. ps. XXXVII*, 43 ; *Exp. Luc.*, V, 10, 91 ; *Epist.*, II, 5, 7 ; XIX, 5.

3. *Epist.*, LI. Le meilleur exposé sur la pénitence de Théodose se trouve dans J. R. PALANQUE, *Saint Ambroise et l'empire romain*, p. 227-250. En lisant la lettre LI, on pourrait être tenté de conclure que les pénitents ne pouvaient assister au sacrifice eucharistique et qu'ils étaient donc normalement renvoyés au début de celui-ci. En réalité, il n'en allait pas ainsi. Si Ambroise se refuse à célébrer l'eucharistie en présence de Théodose, ce n'est point parce que la chose serait interdite en présence d'un pénitent, mais, tout au contraire, parce que Théodose n'a pas encore fait acte de pénitence, et que, par conséquent, sa présence impliquerait normalement qu'il fasse l'offrande et qu'il communie. Il n'y a aucune trace d'un renvoi des pénitents dans l'œuvre de saint Ambroise. Voir H. KOCH, « Die Büsserentlassung in der alten abendländischen Kirche », dans *Theologische Quartalschrift*, t. LXXXII (1900), p. 493-502.

4. *Exp. Luc.*, VII, 232.

5. *Paen.*, II, 104.

s'abstenir de l'aliment divin, et s'il ne vient pas de son propre mouvement demander la pénitence¹, le prêtre, d'autorité, l'exclura de la communion. Il fera « usage du bâton », tout comme saint Paul, quand il a livré l'incestueux de Corinthe à Satan « pour la perte de sa chair », dans la crainte qu'un peu de mauvais levain ne corrompe toute la pâte². Il écartera des autels du Christ tous ceux qui sont impurs, sans épargner même ceux qui lui sont le plus chers³.

L'exclusion de la communion eucharistique est le fait majeur de la pénitence publique, à tel point que certains croyaient que toute la pénitence consistait en cela. Ceux-là sont pour eux-mêmes des juges trop sévères, affirme saint Ambroise : ils s'infligent une peine, mais ils refusent le remède⁴. Il ne suffit pas de s'abstenir de la communion, il faut également s'appliquer à obtenir le pardon de ses péchés par des pratiques appropriées. En lieu et place de l'offrande eucharistique, qui lui est interdite, le pécheur doit offrir à Dieu les sacrifices de la pénitence, qui sont l'équivalent des « sacrifices pour le péché » de l'Ancien Testament⁵. Le péché n'est effacé que par le moyen des larmes et de la pénitence. Ni ange, ni archange ne peuvent l'effacer. Le Seigneur lui-même, qui seul peut dire : « Je suis avec vous », ne par-

1. *Petere* ou *poscere paenitentiam* : *Paen.*, II, 86-87. En réponse à cette démarche, le prêtre « donne » la pénitence (*dare paenitentiam* : *Paen.*, I, 10). Le pécheur « reçoit » la pénitence (*percipere paenitentiam* : *Vita*, 39).

2. *Paen.*, I, 59-60, 78-79 ; *Epist.*, XLI, 2-4.

3. *Hel.*, 82.

4. *Paen.*, II, 89. Ambroise fait l'éloge de Théodose qui, après sa victoire sur Eugène, s'était tenu éloigné pour un temps de la communion, parce qu'il avait été contraint de verser le sang en livrant bataille (*Ob. Th.*, 34). Il loue les juges qui s'abstiennent de communier parce que leur fonction les contraint à prononcer des sentences capitales (*Epist.*, XXV, 2). Mais dans ces deux cas, les intéressés ne sont pas moralement coupables ; aucune règle ne les écarte de l'eucharistie ; le fait qu'ils s'en écartent eux-mêmes spontanément révèle la délicatesse de leur conscience, leur regret d'avoir été contraints de manquer, à leur corps défendant, au respect dû à la vie.

5. *Epist.*, LI, 9, 15.

donne, si nous avons péché, qu'à ceux qui font pénitence¹. Faire pénitence, cela suppose un profond ébranlement de tout l'être², un renoncement total au monde et à soi-même, au point de devenir véritablement un autre homme³. Concrètement, le pécheur a de nombreux moyens à sa disposition pour s'acquitter de sa dette envers Dieu : la prière, les larmes, les jeûnes, l'aumône et les autres œuvres de pénitence⁴. Parmi les « sacrifices de la pénitence », il convient de mentionner en premier lieu le « sacrifice de la prière⁵ ». Dieu ne demande qu'à pardonner, mais il veut qu'on l'en prie⁶. Le pénitent ne doit pas hésiter à interrompre même son sommeil pour vaquer à la prière⁷. Il doit aussi, sans céder à un sentiment de honte mal placé, avoir le courage de supplier Dieu publiquement dans l'Église⁸. La prière du pénitent doit être accompagnée de larmes abondantes⁹. Les exemples se pressent sous la plume d'Ambroise pour le convaincre de la nécessité et de l'efficacité des pleurs en vue d'obtenir le pardon : David, le peuple juif et le peuple de Ninive, la pécheresse qui couvrit de ses larmes les pieds de Jésus, et surtout Pierre, après qu'il eut renié le Seigneur¹⁰. L'empereur Théodose lui-même n'a pas rougi de pleurer ouvertement sa faute. Comment dès lors un simple particulier rougirait-il de le faire¹¹ ? Toutefois, la prière et les larmes ne suffisent pas. Il faut que s'y ajoute la « correction des mœurs », autrement dit des œuvres compensatoires au moyen desquelles le pécheur « recouvrira » ou « rachètera » ses fautes, et éteindra la dette qu'il a d'une certaine

1. *Epist.*, LI, 11.

2. *Paen.*, II, 46.

3. *Paen.*, II, 96.

4. *Paen.*, II, 80-86.

5. *Epist.*, LI, 15.

6. *Paen.*, II, 48 ; *Exp. ps. XXXVII*, 15 ; *Exp. Luc.*, VII, 236.

7. *Paen.*, II, 96.

8. *Paen.*, II, 86, 91.

9. *Paen.*, I, 90-91.

10. *Paen.*, II, 36, 48-52, 66, 92-94 ; *Exp. Luc.*, X, 88-90.

11. *Ob. Th.*, 34. Autres allusions aux larmes, aux gémissements, aux sanglots des pénitents : *Paen.*, I, 26, 37, 59 ; II, 96.

façon contractée auprès de Dieu¹. Un moyen privilégié pour cela est l'aumône, comme l'Écriture l'indique explicitement : « L'aumône délivre du péché². » Encore faut-il qu'elle soit faite dans les sentiments qui conviennent. Sans la foi et la charité, elle ne sert de rien. La recherche pharisienne de la vaine gloire lui enlève toute valeur. Bien entendu, il serait inadmissible que quelqu'un, après avoir donné généreusement, regrette et cherche à révoquer ses libéralités³. A côté de l'aumône, le jeûne est, lui aussi, d'une efficacité souveraine pour déraciner la faute et rendre la santé à l'âme⁴. Il convient que les pénitents se privent également de sommeil et qu'ils s'abstiennent d'user du mariage⁵. Ils doivent porter des vêtements grossiers et renoncer aux soins du corps⁶. Ils ne peuvent pas rechercher les dignités⁷ et ils multiplieront, au contraire, les actes d'humilité. Ambroise cite en exemple des pénitents qu'il a connus, et qui ont littéralement labouré leurs joues de leurs larmes, qui se sont étendus sur le sol de façon à être piétinés par les passants, et qui apparaissaient comme des cadavres ambulants, tellement leur visage était ravagé par le jeûne⁸. Tout cela compose un tableau assez effrayant, et l'on comprend que, de l'aveu d'Ambroise lui-même, il était encore plus facile de garder l'innocence baptismale que de faire convenablement pénitence⁹. On comprend aussi qu'aux yeux d'Ambroise, imposer la pénitence, ce soit « lier », et qu'il puisse rapporter à cet acte le premier terme du binôme évangélique « lier et délier¹⁰ ». Malgré

1. *Paen.*, II, 35 ; *Noe*, 42 ; *Exp. Luc.*, VII, 156.

2. *Tob.* 12, 9 (cit. libre) ; voir p. ex. *Hel.*, 76.

3. *Paen.*, II, 83-86.

4. *Hel.*, 4, 37-38, et *passim*. Allusions au jeûne des pénitents : *Paen.*, I, 26, 91.

5. *Paen.*, II, 96. A propos de la continence exigée des pénitents, voir P. BROWE, *Beiträge zur Sexualethik des Mittelalters* (*Breslauer Studien zur historischen Theologie*, 23), Breslau 1932, p. 43-44.

6. *Paen.*, I, 37 ; II, 88 ; *Apol.*, 56 ; *Ob. Th.*, 34.

7. *Paen.*, II, 96.

8. *Paen.*, I, 91.

9. *Paen.*, II, 96.

10. *Paen.*, I, 7-10.

les apparences, cependant, l'acte de lier est déjà un geste de miséricorde, car il est tout entier orienté vers la réconciliation qui suivra. Lier (*ligare*), c'est bander (*alligare*)¹, c'est accomplir le même geste que le Bon Samaritain, quand il s'est penché sur le blessé rencontré en chemin². C'est poser des étais, comme on le fait pour empêcher un mur de s'écrouler³. La peine que le prêtre impose est salutaire, car elle mène au pardon. Elle est déjà une grâce, qui engage et qui anticipe même d'une certaine façon celle du pardon⁴. C'est pour son bien que le pénitent est exclu de la communion, afin qu'il s'humilie, et que son cœur revienne de son endurcissement⁵. Cette excommunication toute relative ne tend pas à le rejeter hors de l'Église, mais à lui permettre d'y rentrer après une nécessaire purification⁶. L'Église ne fait pas comme les Novatiens qui rejettent les pécheurs, de crainte d'être souillés par eux. Elle les enveloppe, au contraire, d'une attention toute particulière. Elle prend en charge, de façon à ce qu'ils soient purifiés⁷. Elle joint ses prières et ses larmes à celles des pénitents, afin d'émouvoir plus sûrement la miséricorde divine. L'évêque de Milan attache le plus grand prix à cette intercession du peuple saint en faveur de ses membres malades et il en exalte l'efficacité à maintes reprises en termes éloquents. Une des raisons principales qui doivent déterminer le pécheur à faire publiquement pénitence, est précisément le bénéfice qu'il retirera de l'intervention de l'Église en sa faveur⁸. Le Christ a accordé à son Église la grâce de pouvoir racheter un seul homme

1. *Paen.*, I, 7 (*CSEL* 73, 122) : « *Ecclesia in utroque servat oboedientiam, ut peccatum et alliget et relaxet. Haeresis in altero inmitis, in altero inoboediens, vult ligare quod non resolvat, non vult solvere quod ligavit.* »

2. *Lc* 10, 34, cité dans *Exp. Luc.*, VII, 75 : « *Et alligavit vulnera eius, infundens oleum et vinum.* »

3. *Paen.*, I, 10.

4. *Exp. Luc.*, IX, 29.

5. *Exp. ps. CXVIII*, IX, 4.

6. *Paen.*, I, 79, 86 ; *Hel.*, 82.

7. *Paen.*, I, 81.

8. *Exp. Luc.*, VII, 225.

par l'intervention de tous, tout comme elle a obtenu, quand le Seigneur Jésus est venu, que tous fussent rachetés par l'intervention d'un seul¹. Quand il s'agit d'obtenir d'un homme qu'il pardonne, ne recourt-on pas à tous les intermédiaires possibles² ? De la même façon, quand on désespère d'obtenir le pardon d'une faute grave, il faut recourir à l'Église ; par égard pour celle-ci, le Seigneur ne pourra manquer d'accorder la grâce sollicitée³. En voyant l'Église pleurer la mort du pécheur, telle la veuve de Naïm, telles Marthe et Marie, le Seigneur sera ému de compassion et il ressuscitera le défunt⁴.

Si efficacement qu'elles contribuent à obtenir le pardon des fautes, ni les œuvres de pénitence que le pécheur s'impose dans le cadre de la pénitence publique, ni l'intervention du peuple fidèle en sa faveur, ne lui donnent néanmoins la garantie décisive de ce que ses péchés sont remis devant Dieu. Cette garantie, il la trouvera dans une nouvelle intervention sacerdotale corrélative de la première, par laquelle le prêtre délie ce qu'il avait auparavant lié (*solvere, resolvere*)⁵, relève de la pénitence qu'il avait imposée (*relaxare paenitentiam*)⁶, rend à la communion celui qu'il en avait écarté (*reddere communioni* ou *sacramentis caelestibus, reddere* ou *refundere communionem alicui*)⁷. Alors seulement, le pénitent peut considérer que le Seigneur a dit de lui, comme il l'a dit autrefois de la pécheresse repentante : « Ses péchés lui sont remis⁸. » Car c'est au prêtre seul qu'a été concédé le droit de délier, qui appartient en propre à Dieu. C'est par l'intermédiaire du prêtre que Dieu accorde

1. *Paen.*, I, 80.

2. *Paen.*, II, 91.

3. *Exp. Luc.*, V, 11.

4. *Exp. Luc.*, V, 92 ; *Paen.*, II, 54-57, 92. Autres allusions au *suffragium* de l'Église en faveur des pénitents : *Exp. ps. XXXVII*, 10 ; *Exp. Luc.*, VII, 208 ; *Paen.*, I, 90, 92.

5. *Paen.*, I, 7-10 ; *Exp. ps. XXXVIII*, 37.

6. *Paen.*, I, 4, 40 ; II, 45 ; *Epist.*, XX, 26.

7. *Paen.*, I, 5, 78, 80, 90 ; II, 87.

8. *Paen.*, I, 90 ; cf. *Lc* 7, 47.

son pardon¹. L'intervention décisive du prêtre se situe normalement dans le cadre d'une cérémonie liturgique qui a lieu au soir du Jeudi-Saint et qui s'achève par la célébration de l'eucharistie². A s'en tenir aux textes de saint Ambroise, on ne peut rien dire de précis quant aux rites et aux formules qu'elle comportait. La seule chose qui semble certaine, c'est que le prêtre priait pour les pénitents ou, si l'on préfère, que l'intervention sacerdotale revêtait une forme déprécatrice³. En effet, dans le *De Spiritu Sancto*, Ambroise, qui veut prouver la divinité du Saint-Esprit à partir du fait qu'il remet les péchés, souligne que dans la rémission des péchés, les hommes ne font qu'accomplir un ministère et n'exercent pas un pouvoir qui leur appartiendrait en propre. « *Eux demandent*, ajoute-t-il, mais c'est la divinité qui pardonne⁴. » Significatif est aussi le passage du *De paenitentia* dans lequel Ambroise discute les textes de *I Rois* 2, 25, et *I Jn* 5, 16, mis en avant par les Novatiens. Ces textes ne signifient pas, dit-il, qu'il est inutile de prier pour ceux qui se sont rendus coupables d'un péché grave, mais bien que la prière du peuple ne suffit pas à obtenir le pardon de ces péchés-là, et qu'il y faut la prière d'un homme hors du commun (*singularis vitae aliquis*)⁵. De qui s'agit-il ? A première vue, ce n'est pas très clair, et telle formule pourrait donner l'impression qu'Ambroise songe à un juste en général (*graviorum veniam iustorum orationibus reservandam*)⁶. Toutefois,

1. *Paen.*, I, 7; II, 12; *Cain*, II, 15; *Exp. ps. CXVIII*, X, 17; *Exp. Luc.*, V, 13.

2. Voir H. FRANK, « Ambrosius und die Büsseraussöhnung in Mailand. Ein Beitrag zur Geschichte der mailändischen Gründonnerstagsliturgie », dans *Heilige Ueberlieferung. Ausschnitte aus der Geschichte des Mönchtums und des heiligen Kultes (Festschrift I. Herwegen)*, Munster 1938, p. 136-173. Il pouvait cependant y avoir des exceptions, comme on le voit dans le cas de Théodose, qui fut réconcilié le jour de Noël.

3. Ce point est correctement traité dans G. ODOARDI, *La dottrina della penitenza in S. Ambrogio*, p. 68-72.

4. *Spir.*, III, 137.

5. *Paen.*, I, 42.

6. *Paen.*, I, 45.

les exemples vétéro-testamentaires qu'il monte en épingle sont ceux de Moïse et Jérémie, deux prophètes¹. Or, on voit ailleurs qu'il y a un lien dans son esprit entre la dignité prophétique et la dignité sacerdotale. Ainsi dans ce texte du *De sacramentis* relatif à la consécration des oblates : « Dieu a ordonné à Moïse de toucher le rocher avec son bâton². ... Sois attentif au mystère. Moïse, c'est-à-dire un prophète ; avec son bâton, c'est-à-dire avec la parole de Dieu. Le prêtre touche le rocher avec la parole de Dieu, l'eau coule, et le peuple de Dieu boit. Le prêtre touche donc le calice, l'eau ruisselle dans le calice, elle jaillit pour la vie éternelle³, et le peuple de Dieu, qui a obtenu la grâce de Dieu, boit⁴. » Plus intéressant encore est ce passage du commentaire sur le psaume 37 où saint Ambroise explique pourquoi David, après le péché du recensement, choisit comme châtiement de voir la peste s'abattre sur le peuple plutôt que d'être contraint lui-même à fuir devant ses ennemis⁵ : « Il ne demanda pas sa fuite, pour cette raison que le prophète pouvait prier pour le peuple, comme cela fut fait⁶, tandis que le peuple ne pouvait pas intercéder pour le prophète. Car il est écrit : 'Si le peuple s'est égaré, le prêtre priera pour lui ; si le prêtre s'est égaré, qui demandera pour lui ?'⁷. » On remarquera ici non seulement le passage de « prophète » à « prêtre », mais aussi la curieuse variante accommodatrice de *I Rois* 2, 25, qui est un témoignage supplémentaire en faveur de l'intercession sacerdotale⁸. Quoi qu'il en soit des rites et

1. *Paen.*, I, 42-43.

2. Cf. *Ex.* 17, 1-6.

3. Cf. *Jn* 4, 14.

4. *Sacr.*, V, 3 (trad. B. Botte, *SC* 25 bis, 122-123, retouchée).

5. Cf. *II Rois* 24.

6. Cf. *II Rois* 24, 17.

7. *Exp. ps. XXXVII*, 16 (*CSEL* 64, 148).

8. Le texte de *I Rois* 2, 25, est cité sous sa forme normale dans *Paen.*, I, 40. La variante en question se retrouve chez les auteurs suivants : S. JÉRÔME, *Alt. Lucif. orthod.*, 5 (*PL* 23, 159 A) ; S. AUGUSTIN, *Contra litt. Petil.*, II, 105, 240-241 (*CSEL* 52, 155 et 157) ; *Enarr. in ps. XXXVI*, II, 19-20 (*CCL* 38, 362) ; LÉON LE GRAND, *Epist.*, CLXVII, 2 (*PL* 54, 1203 B) ; QUODVULTDEUS

des formules, il importe davantage de bien voir que l'acte de lier et celui de délier, tout en s'appelant l'un l'autre, ne sont pas exactement équivalents. Le second atteint le pécheur plus profondément que le premier. En effet, le prêtre ne délie pas seulement des liens de la pénitence qu'il avait imposée, mais aussi des liens du péché dans lesquels le pécheur s'était lui-même enchaîné¹. Relever de la pénitence (*relaxare paenitentiam*)² implique le fait d'accorder le pardon (*relaxare veniam*)³, de remettre les péchés (*relaxare peccatum, remittere ou dimittere peccata*)⁴. Ne point relever de la pénitence, comme font les Novatiens, c'est par le fait même refuser le pardon (*veniam negare*)⁵. A toutes les pages du *De paenitentia*, il saute aux yeux que ce qui est en jeu dans la controverse avec les Novatiens, c'est le pouvoir sacerdotal de remettre les péchés devant Dieu, et non simplement celui de mettre un terme à la pénitence ecclésiastique. *Auctor reconciliatur* : c'est avec le Père que le pécheur est réconcilié⁶, et il n'est nulle part question d'une réconciliation avec l'Église⁷.

Le pouvoir sacerdotal de remettre les péchés est un don de Dieu. Ambroise insiste beaucoup sur ce point. Sans cesse, on voit revenir les mots *donum, munus, dedit, donavit, permisit, licentiam concessit*, etc.⁸. En remettant les péchés, les hommes ne font qu'accomplir un ministère (*ministerium*)⁹. Ce n'est pas en leur nom,

DE CARTHAGE, *Lib. prom.*, II, 24 (49) (SC 102, 410); AVIT DE VIENNE, *Contra Eutych. haer.*, 2 (MGHAA 6-2, 23); CÉSAIRE D'ARLES, *Serm.*, V, 1 (CCL 103, 26).

1. L'idée des « liens » du péché se trouve par exemple dans *Apol.*, 77; *Exp. ps. CXVIII*, VIII, 41-44; *Exp. Luc.*, VII, 175; *Paen.*, I, 73.

2. Voir les textes cités ci-dessus, p. 44, n. 6.

3. *Paen.*, I, 10; *Exp. Luc.*, VII, 238.

4. *Paen.*, I, 7, 9, 36, 38; *Spir.*, III, 137.

5. *Paen.*, I, 5, 24.

6. *Exp. Luc.*, VII, 208.

7. *Exp. Luc.*, VII, 224-225; *Paen.*, I, 21.

8. Voir surtout *Paen.*, I, 6-10, 34-36; II, 12; *Exp. ps. XXXVIII*, 37; *Exp. Luc.*, V, 13.

9. *Paen.*, I, 36.

mais au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit qu'ils remettent les péchés. Eux demandent, mais c'est la divinité qui pardonne. A l'homme, il revient de faire son service (*obsequium*); mais c'est la Puissance souveraine qui accorde sa faveur¹. Et puisque le pouvoir du prêtre n'est qu'un pouvoir ministériel, il doit l'exercer en se conformant strictement à la volonté de Dieu. Au contraire des Novatiens, qui désobéissent aux ordres de Dieu, le prêtre doit avoir le souci d'exécuter scrupuleusement les instructions du Maître et de calquer exactement son attitude sur la sienne. Au contraire des Novatiens, qui sont durs et orgueilleux, le prêtre doit accueillir les pécheurs avec douceur et humilité, ainsi que le faisait celui qui s'est proclamé « doux et humble de cœur ». Sa modération doit être le reflet de la modération du Christ. La compassion avec laquelle il se penche sur ceux qui sont tombés, doit faire sentir d'emblée à ceux-ci que la tendresse divine n'a jamais cessé de les envelopper². Mais les prêtres ne doivent pas, pour autant, accorder aux pécheurs le pardon de leurs fautes à n'importe quelles conditions. Ambroise, tout en combattant le rigorisme des Novatiens, prend soin de ne pas s'exposer lui-même au reproche de laxisme. La modération dont le prêtre, à l'exemple de Dieu lui-même, est tenu de faire preuve à l'endroit du pécheur, ne peut pas tourner en faiblesse. Elle doit tenir le juste milieu entre une sévérité excessive qui, à l'extrême, va jusqu'à refuser le pardon des péchés graves, et une « facilité » dont le danger au point de vue pastoral est évident³. Il est normal que celui qui a accumulé les fautes accumule aussi les œuvres de pénitence. Une faute plus grave requiert pour être pardonnée des larmes plus abondantes. Ou bien, pour le dire de façon imagée, il faut placer dans ce cas des étais plus solides⁴. Certains voudraient,

1. *Spir.*, III, 137.

2. Tous ces thèmes sont développés et s'entrecroisent sans cesse dans les premières pages de *La Pénitence* (I, 1-10). Voir aussi *Paen.*, II, 73-79.

3. *Off.*, II, 120.

4. *Paen.*, I, 10.

lorsqu'ils demandent la pénitence, que la communion leur soit aussitôt rendue. Ceux-là ne cherchent pas tant à se délier qu'à lier le prêtre. Ils ne déchargent pas leur propre conscience et ils chargent celle du prêtre, auquel il a été dit : « Ne donnez pas ce qui est saint aux chiens et ne jetez pas vos perles devant les porcs¹ », c'est-à-dire que la participation à la sainte communion ne doit pas être accordée à ceux auxquels demeure attachée la souillure de leurs impuretés². En n'excluant pas un coupable en aveu, le prêtre ferait tort en même temps à soi-même, au pécheur et au corps de l'Église tout entier. Ce serait comme un médecin qui se laisserait attendrir par les supplications du malade et négligerait de porter le cautère dans une plaie purulente, de crever un abcès parvenu à maturité, de procéder à l'ablation nécessaire d'une tumeur maligne. Ici aussi, il faut donner au pus l'occasion de sortir, à l'inflammation le temps de s'apaiser³. Mieux vaut, en condamnant un ou deux coupables, pourvoir au salut d'un grand nombre, plutôt que de faire courir un danger au grand nombre en absolvant indûment un coupable⁴. Il ne faut pas que le souci de la miséricorde l'emporte sur celui de la justice. Il ne faut pas que quelqu'un qui est privé de la communion arrache à la faiblesse du prêtre, au prix d'une petite larme furtive et vite essuyée, ou même au prix de pleurs abondants, une réintégration qu'il devrait implorer pendant une longue période. Un pardon trop facilement accordé est pour les autres une invitation à pécher⁵. Je veux, déclare saint Ambroise, que le coupable espère pendant longtemps son pardon, je veux qu'il le demande avec larmes, qu'il le demande en gémissant, qu'il le demande avec les pleurs du peuple tout entier, qu'il supplie qu'on lui pardonne. Et quand on aura différé sa réintégration pour la seconde ou la troisième fois, il doit se dire qu'il

1. *Matth.* 7, 6.

2. *Paen.*, II, 87.

3. *Exp. ps. CXVIII*, VIII, 26.

4. *Exp. ps. CXVIII*, XVIII, 11.

5. *Exp. ps. CXVIII*, VIII, 26.

a supplié trop mollement ; il doit redoubler de pleurs ; il doit revenir à la charge en se faisant plus pitoyable encore ; il doit, comme la pécheresse dans la maison de Simon, couvrir de baisers les pieds de Jésus et ne pas le laisser en repos, jusqu'à ce que finalement le Seigneur dise de lui aussi : « Ses nombreux péchés lui sont remis, parce qu'il a beaucoup aimé¹. » En même temps qu'il donne au pécheur l'occasion d'expier ses péchés, le délai qui précède la réintégration permet au prêtre de juger de la sincérité du pénitent. Le prêtre qui, par manque de discernement ou faute d'avoir suffisamment éprouvé ses bonnes dispositions, admettrait un indigne à l'eucharistie, en porterait la responsabilité. Ambroise insiste beaucoup sur ce point dans la lettre LXVII, où il commente la controverse entre Moïse et Aaron à propos du sacrifice pour le péché que les prêtres devaient « manger dans le sanctuaire² ». Les prêtres n'absorbent pas une nourriture saine, souligne Ambroise, lorsqu'ils mangent d'un sacrifice irrégulier qui n'est pas offert avec une conscience droite³. Cette remarque vise le fait que le prêtre communie à l'oblation offerte par les pénitents qu'il a absous. En effet, le rite de la réconciliation des pénitents s'achève ou plutôt culmine dans la célébration eucharistique où le pécheur « rendu aux sacrements célestes » peut s'approcher à nouveau, pour la première fois, de la table sainte. Cela est indiqué clairement dans la péroraison du huitième sermon sur l'Œuvre des six jours, prononcé par Ambroise dans la soirée du Jeudi-Saint⁴. C'est la communion qui est promise en figure au pécheur repentant quand le Seigneur déclare par la bouche de Jérémie, en réponse à la confession d'Éphraïm repentant : « J'abreuverai toute âme assoiffée et je rassasierai toute âme affamée⁵. » C'est la communion qui est promise à ceux qui font pénitence, dans cette phrase

1. *Paen.*, I, 90 ; cf. *Lc* 7, 47.

2. Cf. *Lév.* 10, 16-20.

3. *Epist.*, LXVII, 11-14.

4. *Exam.*, V, 90-92.

5. *Jér.* 31, 25, cité dans *Paen.*, II, 39.

que l'Esprit dit aux Églises selon l'Apocalypse : « Au vainqueur, je donnerai à manger de la manne ¹. » C'est la communion que désirait l'enfant prodigue quand il regrettait le pain qu'on mangeait chez son père ; c'est l'eucharistie que symbolise l'immolation du veau gras et le festin célébré au retour du prodigue, ou encore le festin auquel Lazare ressuscité prend part aux côtés du Christ ². Il n'y a rien que de normal à ce que l'eucharistie couronne ainsi le rite de la réconciliation et à ce que le pardon soit consommé dans la communion : c'est dans l'eucharistie que nous est donnée en définitive la rémission des péchés ³.

La grâce de la pénitence publique, tout comme celle du baptême, ne peut être reçue qu'une fois ⁴. La conséquence en est que certains estiment préférable de la réserver pour le jour de leur mort, tout comme d'autres font pour le baptême ⁵, et même qu'ils en profitent en attendant pour pécher sans contrainte ⁶. Ambroise souligne plus d'une fois le danger de cette attitude : personne ne connaît le jour de sa mort et ne sait si on ne lui demandera pas compte de son âme dans la nuit qui vient ⁷. Il conseille cependant de ne pas faire pénitence avant que s'apaise l'ardeur de la faute ⁸. On touche ainsi du doigt en terminant la faiblesse majeure du système pénitentiel qui vient d'être décrit. Outre la rigueur extrême de la pénitence exigée, qui la rend presque impraticable, le fait qu'elle ne puisse être réitérée tend à en détourner même ceux qui se sentiraient le courage de s'y soumettre. Il faut observer, en outre, que la pratique attestée par saint Ambroise contredit fondamen-

1. *Apoc.* 2, 17, cité dans *Paen.*, I, 46.

2. *Paen.*, II, 13-14, 16, 18-19 ; *Exp. Luc.*, VII, 232-233 ; *Paen.*, I, 84 ; II, 60-61.

3. Voir R. JOHANNY, *L'Eucharistie, centre de l'histoire du salut chez saint Ambroise de Milan (Théologie historique, 9)*, Paris 1968, p. 185-205.

4. *Paen.*, II, 95, 104.

5. *Exp. Luc.*, VII, 221.

6. *Paen.*, II, 90.

7. *Paen.*, II, 2, 90, 99 ; *Exp. Luc.*, VII, 221.

8. *Paen.*, II, 107.

talement les principes qu'il développe dans sa réfutation du novatianisme. Il s'emploie longuement à établir contre les Novatians qu'il n'y a pas de péchés irrémissibles qui échappent au pouvoir des clefs. Mais en fait, selon la discipline en vigueur, tout péché commis après qu'on a reçu la pénitence est de cette sorte. Tout ceci rendait une évolution inévitable.

En Orient, dès la fin du IV^e siècle, Jean Chrysostome paraît avoir admis la réitération de la pénitence canonique ¹. En Occident, il ne fut jamais question de cela, mais on en vint, par une évolution insensible, à tourner finalement la difficulté d'une autre manière. Déjà chez saint Augustin, on constate qu'il y a des accommodements possibles et même nécessaires avec la discipline pénitentielle. Même quand il s'agissait de fautes publiques de leur nature, il n'était pas toujours facile d'en administrer juridiquement la preuve, et certains échappaient ainsi aux rigueurs de la pénitence publique. Certains désordres, par exemple des pratiques superstitieuses d'allure idolâtrique, étaient à ce point entrés dans les mœurs qu'il était difficile de ne pas fermer les yeux à leur propos. Des fautes secrètes risquaient d'être manifestées au grand jour, avec toutes les conséquences dommageables que cela impliquait pour le pécheur, si l'évêque exigeait que celui-ci fasse publiquement pénitence. Aussi, dans bien des cas, l'évêque se bornait-il à reprendre en privé le pénitent, à lui représenter la nécessité de changer de vie, à lui suggérer telle forme de satisfaction appropriée à son cas, sans aller jusqu'à lui imposer de faire pénitence à la face de toute l'Église ². Au VI^e siècle, en Gaule, une semblable attitude se généralise, comme on le voit bien dans les sermons de Césaire d'Arles ³, et les conciles interdisent expressément d'admettre à la pénitence quelqu'un que son âge avancé ou la proximité imminente de la mort ne mettent pas à peu près certainement à l'abri

1. Voir SOCRATE, *Hist. eccl.*, VI, 21 (PG 67, 725 B — 728 A).

2. Voir par exemple le sermon LXXXII de S. AUGUSTIN (PL 38, 506 B — 514 B).

3. Voir par exemple le sermon CLXXIX de CÉSsaIRE (CCL 104, 723-729).

d'une rechute¹. Dans ces conditions, la pénitence sacramentelle tombe pratiquement en désuétude, sauf sous la forme de la réconciliation *in extremis*. Dès lors, la porte était grande ouverte à l'invasion de la pénitence tarifée venue d'Irlande. Les chrétientés celtiques s'étaient organisées en marge du monde romain, au ve siècle, sur une base essentiellement monastique, et elles présentaient maints traits particuliers, dont l'organisation de la pénitence. On pouvait y obtenir à plusieurs reprises le pardon des fautes moyennant des pratiques expiatoires dont la nature et la mesure étaient codifiées avec précision dans des listes appelées « pénitentiels² ». Les moines irlandais qui envahissent l'Europe continentale aux vi^e et viii^e siècles, y introduisent cette discipline, à laquelle les conciles, après quelque résistance, font rapidement bon accueil, tout en se préoccupant d'en corriger les abus³. Outre que le principe de la pénitence unique se trouva ainsi oublié, ce système pénitentiel contribua à augmenter l'importance de l'aveu exact et précis des fautes. Très vite, des commutations de peine furent prévues⁴, et progressivement, une marge d'appréciation de plus en plus grande fut laissée au confesseur dans la détermination de la peine. Il ne restait plus alors qu'une dernière étape à franchir pour en arriver au système pénitentiel que nous connaissons actuellement : donner l'absolution sans attendre l'accomplissement de la peine. Il semble que ç'ait été la règle à partir de la seconde moitié du x^e siècle, et c'est d'une pratique semblable que les Scolastiques feront la théologie.

1. Concile d'Agde (506), can. 15 (CCL 148, 201) ; Concile d'Orléans III (538), can. 27 (24) (CCL 148 A, 124).

2. On en trouvera un échantillonnage dans *Le pécheur et la pénitence au Moyen Âge*. Textes choisis, traduits et présentés par C. Vogel (*Chrétiens de tous les temps*, 30), Paris 1969.

3. Voir par exemple *Concile de Chalon-sur-Saône* (647/653), can. 8 (CCL 148 A, 304).

4. Voir C. VOGEL, « La composition légale et les commutations dans la pénitence tarifée », dans *Revue de droit canonique*, t. VIII (1958), p. 289-318 ; t. IX (1959), p. 1-38, 341-359.

TEXTE ET TRADUCTION

LIBER I

I, 1. Si virtutum finis ille est maximus qui plurimorum spectat profectum, moderatio prope omnium pulcherrima est, quae ne ipsos quidem quos damnat offendit, et quos damnaverit dignos solet facere absolute.
 5 Denique sola est quae Domini quaesitam sanguine^a Ecclesiam propagaverit, imitatrix beneficii caelestis et redemptionis universorum, salubri fine temperans, quem ferre possint aures hominum, mentes non refugere, non pavere animi. 2. Etenim qui studet humanae infirmitatis emendare vitia, ipsam infirmitatem suis debet sustinere et quodammodo pensare umeris, non abicere. Nam
 10 pastor ille evangelicus lassam ovem vexisse legitur, non abiecisse^b, et Salomon ait : *Noli iustus esse nimium* c. Debet enim iustitiam temperare moderatio ; nam quem
 15 admodum se tibi curandum praebeat quem fastidio habeas, qui contemptui se, non compassioni medico suo

a. Cf. Act. 20, 28

b. Cf. Luc 15, 5

c. *Ecc. 7, 17

1. Ambroise insiste beaucoup sur le caractère social de la vertu, suivant en cela Cicéron, qui plaçait les devoirs sociaux avant tous les autres ; cf. CICÉRON, *De officiis*, I, 158 (éd. Testard, *Coll. des Universités de France*, t. I, p. 189) : « Omne officium quod ad coniunctionem hominum et ad societatem tuendam valet, anteponendum est illi officio quod cognitione et scientia continetur. » Voir D. LOEPPE, *Die Tugendlehre des heiligen Ambrosius* (Th. doct. théol. Fribourg), Sarnen 1951.

2. Le berger de l'Évangile sera à nouveau cité en exemple plus loin (I, 27). Il est également fait allusion à cette parabole dans

LIVRE I

I, 1. Si la réalisation la plus achevée des vertus est celle qui a en vue le progrès du plus grand nombre¹, la modération est sans doute la plus belle de toutes. Ceux-là même qu'elle condamne, elle ne les offense pas, et ceux qu'elle viendrait à condamner, elle les rend généralement dignes d'être absous. Bien plus, c'est à elle seule que l'Église, acquise au prix du sang du Seigneur^a, doit son expansion. Elle est à l'image du bienfait céleste de la rédemption universelle. Elle se contient dans de saines limites, qui ne soient pas insupportables pour les oreilles des hommes, rebutantes pour leurs esprits, effrayantes pour leurs âmes. 2. De fait, celui qui s'applique à corriger les défauts de la faiblesse humaine, doit supporter et en quelque sorte peser cette faiblesse sur ses propres épaules, non pas la rejeter. Car on lit que le berger de l'Évangile a porté la brebis fatiguée, non qu'il l'a rejetée^b ; et Salomon dit : « Ne sois pas juste à l'excès^c. » La modération, en effet, doit tempérer la justice. Comment se présenterait-il à toi pour être soigné, celui que tu aurais en dégoût, celui qui penserait être pour son médecin un objet de mépris, non de compassion ?

CYPRIEN, *Epist.*, LV, 15, 1 (Bayard, II, 140-141). En dehors de ces textes, elle n'intervient pas dans la polémique anti-novaticienne. L'explication que saint AMBROISE en donne dans son commentaire sur saint Luc (VII, 207-210 ; SC 52, § 86-88) ne contient aucune trace de polémique.

3. L'astérisque qui précède certaines références dans l'apparat scripturaire indique que le texte de la citation n'est pas conforme à celui de la Vulgate.

putet futurum ? 3. Ideo Dominus Iesus compassus nobis est, ut ad se vocaret, non ut deterreret. Mitis venit, venit humilis ^d; denique ait : *Venite ad me omnes qui laboratis, et ego vos reficiam* ^e. Reficit ergo Dominus Iesus, non excludit neque abicit, meritoque tales discipulos elegit qui dominicae voluntatis interpretes plebem Dei colligerent, non repudiarent.

Unde liquet eos inter Christi discipulos non esse habendos qui dura pro mitibus, superba pro humilibus sequenda opinantur, et cum ipsi quaerant Domini misericordiam, aliis eam denegant, ut sunt doctores Novatianorum, qui mundos se appellant. 4. Quid his superbius, cum Scriptura dicat quia 'nemo mundus a peccato nec unius diei infans' ? Et David clamat : *A delicto meo munda me* ^g. Sanctiores isti quam David, de cuius nasci familia Christus incarnationis elegit mysterio, cuius posteritas aula caelestis est, uteris virginalis suscipiens mundi redemptorem ? Quid autem durius quam ut indicant paenitentiam quam non relaxent, cum utique veniam negando incentivum auferant paenitentiae ? Nemo enim potest bene agere paenitentiam nisi qui speraverit indulgentiam.

II, 5. Sed negant his oportere reddi communionem qui praevaricatione lapsi sint. — Si unum tantum crimen

d. Cf. Matth. 11, 29
g. *Ps. 50, 4

e. *Matth. 11, 28

f. *Job 14, 4-5

1. Cf. Concile de Nicée, can. 8 (Bruns, I, 16) : « Περὶ τῶν ὀνομαζόντων μὲν ἑαυτοὺς καθαροὺς... » ; EUSEBE DE CÉSARÉE, *Hist. eccl.*, VI, 43, 1 (GCS 9-2, 612 ; SC 41, 153) : « ... Τῶν κατὰ λογισμοῦ φασίωσιν καθαροὺς ἑαυτοὺς ἀποσημάντων. »

2. En latin classique, *praevaricare* et *praevaricatio* se disent régulièrement de celui qui, dans un procès, est de connivence avec la partie adverse et trahit ainsi la cause qu'il devrait défendre. Par une application fort naturelle, ces termes ont pu servir à désigner l'apostasie, l'acte par lequel un chrétien, au lieu de rendre témoignage au Christ dans le martyre, fait le jeu de l'adversaire. Souvent ils ont ce sens chez saint AMBROISE ; voir p. ex. *Epist.*, XVII, 7 ; XL, 7. A quel point le sens d' « apostat » est profon-

3. Aussi le Seigneur Jésus a-t-il fait preuve de compassion envers nous. Son désir était de nous appeler à lui, et pas de nous faire fuir en nous effrayant. La douceur marque sa venue ; sa venue est marquée par l'humilité ^d. Il a dit, du reste : « Venez à moi, vous tous qui peinez, et je vous réconforterai ^e. » Ainsi donc, le Seigneur Jésus réconforte, il n'exclut pas, il ne rejette pas. Et c'est à bon droit qu'il a choisi pour disciples des hommes qui, en fidèles interprètes de la volonté du Seigneur, rassembleraient le peuple de Dieu, au lieu de le repousser.

Il est clair, par conséquent, qu'il ne faut point compter parmi les disciples du Christ ceux qui croient devoir suivre la voie de la dureté plutôt que celle de la douceur, la voie de l'orgueil plutôt que celle de l'humilité ; ceux qui, tout en recherchant eux-mêmes la miséricorde de Dieu, la refusent aux autres. Tels sont les docteurs des Novatiens, qui s'intitulent les « purs » ¹. 4. Quoi de plus orgueilleux que ces gens-là, puisque l'Écriture dit : « Personne n'est pur de péché, pas même le nouveau-né d'un jour ^f. » Et David s'écrie : « De ma faute, purifie-moi ^g. » Ceux-là seraient-ils plus saints que David, alors que le Christ a voulu naître de sa famille, selon le mystère de l'incarnation, et qu'elle est de sa postérité, celle qui fut la demeure du roi céleste, celle dont le sein virginal a accueilli le rédempteur du monde ? Et quoi de plus dur, d'autre part, que d'imposer une pénitence dont ils ne relèveront pas ? En refusant le pardon, ils suppriment évidemment le stimulant de la pénitence. Car personne ne peut faire convenablement pénitence sinon celui qui espère être pardonné.

II, 5. « Mais, disent-ils, la communion ne doit pas être rendue à ceux qui sont tombés dans l'apostasie ². »

dément ancré dans son esprit, cela apparaît quand il explique à propos des versets 118-119 du psaume 118 que tout pécheur, et pas seulement l'apostat, peut en un certain sens être appelé *praevaricator*, car tout pécheur s'écarte (*ἀποστατέω*), de la même façon que l'apostat, quoique à un degré moindre, de la loi de Dieu ; voir *Exp. ps. CXVIII*, XV, 32-33. Dans *Paen.*, I, 5, *praevaricatio* vise l'apostasie, et non l'ensemble des fautes irrémissibles.

exciperent sacrilegii, cui veniam negarent, dure quidem, sed tamen divinis tantum redargui viderentur sententiis, adsertionibus tamen suis conveniret. Dominus enim crimen nullum exceptit, qui peccata donavit omnia. At cum omnia peccata, Stoicorum quodam more, paribus putent aestimanda mensuris et aequae eum qui gallum, ut aiunt, gallinacium atque illum qui patrem suffocaverit, perpetuo adserant caelestibus abdicandos mysteriis, quomodo unius criminis obiciunt reos, cum indignissimum esse non possint etiam ipsi negare ut paucorum poena perveniat ad multos ?

6. Sed aiunt se Domino deferre reverentiam, cui soli remittendorum criminum potestatem reservent. — Immo nulli maiorem iniuriam faciunt quam qui eius volunt mandata rescindere, commissum munus refundere. Nam cum ipse in Evangelio suo dixerit Dominus Iesus : *Accipite Spiritum Sanctum, et cui remisieritis peccata, remittuntur ei, et quorum detinueritis, detenta erunt*^a, quis est qui magis honorat, utrum qui mandatis obtemperat an qui resistit ? 7. Ecclesia in utroque servat oboedientiam, ut peccatum et alliget et relaxet. Haeresis, in altero inmitis, in altero inoboediens, vult ligare

a. *Jn 20, 22-23

Cela résulte du rapprochement de ce texte avec *Paen.*, I, 40. Ambroise déclare là qu'il admettrait à la rigueur que les Novatiens fassent état de *I Rois* 2, 25, où l'on distingue entre les fautes commises contre un homme (qui peuvent être pardonnées dans l'Église) et les fautes commises contre Dieu (qui ne le peuvent pas) s'ils refusaient le pardon aux seuls *praevaricantes*. Comme ce n'est pas le cas, on doit conclure qu'il y a encore d'autres fautes graves auxquelles les Novatiens refusent le pardon, fautes qui ne sont pas comprises sous les termes *praevaricare, praevaricatio*. Le terme *praevaricatio* ne vise donc pas l'ensemble des fautes irrémissibles, mais bien, comme cela est dit aussitôt après dans *Paen.*, I, 5, une seule sorte de crime, le crime qui est commis directement contre Dieu, le crime de « sacrilège » ; ce dernier mot désigne précisément l'apostasie plus loin, dans *Paen.*, I, 19.

1. CYPRIEN reprochait à Novatien de considérer toutes les fautes comme égales, à la manière des Stoïciens, parce qu'il refusait de

S'ils faisaient exception uniquement pour le crime de sacrilège, auquel ils refuseraient le pardon, ce serait faire preuve de dureté, sans doute, mais du moins cela concorderait avec leurs propres affirmations, et ils se verraient réfuter seulement par les paroles divines ; car le Seigneur n'a fait exception pour aucun crime, lui qui a pardonné tous les péchés. Mais ils croient, un peu à la façon des Stoïciens, qu'il faut estimer tous les péchés à la même mesure, et ils affirment qu'il faut exclure pour toujours des mystères célestes aussi bien celui qui a étranglé un « coq de basse-cour », comme ils disent, que celui qui a étranglé son père¹. Dès lors, pourquoi faire intervenir comme objection le cas de ceux qui se sont rendus coupables d'une seule sorte de crime ? Il serait tout à fait scandaleux — eux-mêmes ne peuvent pas le nier — que le châtement d'un petit nombre fût étendu à beaucoup.

6. « Mais, disent-ils, nous témoignons du respect au Seigneur, à qui seul nous réservons le pouvoir de remettre les crimes. » En réalité, personne ne lui fait plus grand affront que ceux qui veulent tenir pour nuls ses commandements et se décharger de la mission à eux confiée. Le Seigneur Jésus lui-même a dit dans son Évangile : « Recevez l'Esprit-Saint ; à qui vous remettrez les péchés, ils lui sont remis ; et ceux à qui vous les retiendrez, ils seront retenus². » Quel est celui qui l'honore davantage : celui qui obéit à ses commandements ou celui qui y résiste ? 7. L'Église pratique l'obéissance dans les deux cas, aussi bien quand elle lie le péché que quand elle le délie. L'hérésie, cruelle en ceci, désobéissante en cela,

traiter différemment ceux qui avaient sacrifié aux idoles (*sacrificati*) et ceux qui avaient seulement acheté de faux certificats de sacrifice (*libellatici*) ; voir *Epist.*, LV, 13, 2 — 17, 3, spécialement 16, 1 (Bayard, II, 139-142). Ambroise élargit la portée de ce reproche en s'inspirant de ce qu'il a lu dans CICÉRON, *Pro Murena*, 61 (éd. Boulanger, *Coll. des Universités de France*, p. 68) : « Fuit enim quidam summo ingenio vir Zeno, cuius inventorum aemuli Stoici nominantur. Huius sententiae sunt et praecepta huiusmodi. ... Omnia peccata esse paria. Omne delictum scelus esse nefarium, nec minus delinquere eum qui gallum gallinaceum, cum opus non fuerit, quam eum qui patrem suffocaverit. »

25 quod non resolvat, non vult solvere quod ligavit. In quo se sua damnat sententia; Dominus enim par ius et solvendi esse voluit et ligandi, qui utrumque pari condicione permisit. Ergo qui solvendi ius non habet, nec ligandi habet. Sicut enim secundum dominicam sententiam qui ligandi ius habet, et solvendi habet, ita 30 istorum adsertio se ipsa strangulat, ut quia solvendi sibi ius negant, negare debeant et ligandi. Quomodo igitur potest alterum licere, non licere alterum? Quibus donatum utrumque est, aut utrumque licere manifestum est, 35 aut utrumque non licere certum est. Ecclesiae autem utrumque licet, haeresi utrumque non licet; ius enim hoc solis permissum sacerdotibus est. Recte igitur Ecclesia vindicat, quae veros sacerdotes habet; haeresis vindicare non potest, quae sacerdotes Dei non habet. Non 40 vindicando autem ipsa de se pronuntiat quod, cum sacerdotes non habeat, ius sibi vindicare non debeat sacerdotale. Ita in inpudenti contumacia pudentem cernimus confessionem.

8. Specta etiam illud quoniam qui Spiritum Sanctum accipit, solvendi peccati potestatem et ligandi accipit. Sic enim scriptum est: *Accipite Spiritum Sanctum; quorum remiseritis peccata, remittentur eis, et quorum detinueritis, detenta erunt*^b. Ergo qui solvere non potest peccatum, non habet Spiritum Sanctum. Munus enim 50 Spiritus Sancti est officium sacerdotis, ius autem Sancti Spiritus in solvendis ligandisque criminibus est. Quomodo igitur munus eius vindicant de cuius diffidunt iure et potestate? 9. Quid quod insolentiores sunt? Nam

b. *Jn 20, 22-23

1. Il est difficile de dire si, aux yeux d'Ambroise, les ordinations des Novatiens sont absolument sans valeur. Il ne semble pas qu'il ait considéré comme telles les ordinations des Ariens (voir R. GRAYSON, *Le Prêtre selon saint Ambroise*, p. 232). Mais il s'exprime ici de façon très catégorique. La même incertitude plane sur le canon 8 de Nicée, qui traite de la réintégration des clercs novatiens. Les uns affirment que le concile prescrivit de les réordonner (par ex.

veut lier ce qu'elle ne déliera pas, et ne veut pas délier ce qu'elle a lié. En quoi elle prononce elle-même sa condamnation. En effet, le Seigneur a voulu que le droit de délier et le droit de lier aillent de pair, car il a concédé l'un et l'autre en des formes pareilles. Par conséquent, celui qui n'a pas le droit de délier, n'a pas non plus celui de lier. D'après la déclaration du Seigneur, celui qui a le droit de lier, a aussi celui de délier; ainsi, l'affirmation de ces gens-là s'étrangle elle-même: puisqu'ils se déniaient le droit de délier, ils doivent se dénier aussi celui de lier. Comment donc l'un pourrait-il être permis, et l'autre pas? A qui les deux choses ont été accordées, ou bien il est évident que les deux sont permises, ou bien il est certain qu'aucune des deux n'est permise. A l'Église, les deux sont permises; à l'hérésie, aucune des deux n'est permise. En effet, ce droit n'a été concédé qu'aux seuls prêtres. C'est donc à juste titre que l'Église le revendique, car elle a de véritables prêtres. L'hérésie ne peut pas le revendiquer, car elle n'a pas des prêtres de Dieu. Et en ne le revendiquant pas, elle déclare elle-même à son sujet que, n'ayant pas de prêtres, elle ne doit pas revendiquer pour elle un droit qui appartient aux prêtres¹. Ainsi, dans leur obstination effrontée, nous découvrons un aveu plein de confusion.

8. Considère également ceci: celui qui reçoit l'Esprit-Saint reçoit le pouvoir de délier le péché et de le lier. Car c'est ainsi qu'il est écrit: « Recevez l'Esprit-Saint; ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur seront remis; et ceux à qui vous les retiendrez, ils seront retenus^b. » Donc, celui qui ne peut délier le péché, n'a pas l'Esprit-Saint. Car c'est un don de l'Esprit-Saint que la fonction du prêtre, et c'est un droit du Saint-Esprit que de délier et de lier les crimes. Comment donc revendiquent-ils le don de celui dont ils contestent le droit et le pouvoir? 9. Et que dire de leur extrême arrogance?

A. SCHEBLER, *Die Reordinationen in der « altkatholischen » Kirche*, Bonn 1936, p. 44-51), d'autres le nient (par ex. H. J. VOGT, *Coetus Sanctorum*, p. 188-194). Aucune des deux thèses n'a pour elle d'argument décisif.

55 cum ad misericordiam promptior quam ad severitatem sit Spiritus Dei, quod ait se velle, id nolunt, quod nolle, hoc agunt, cum vindicare iudicis sit, remittere misericordis. Tolerabilius igitur, Novatiane, remitteres quam ligares; aliud enim quasi delinquenti parcus usurpares, aliud quasi aerumnae compassus ignosceres.

10 III, 10. Sed aiunt se exceptis gravioribus criminibus relaxare veniam levioribus. — Non hoc quidem auctor vestri erroris Novatianus, qui nemini paenitentiam dandam putavit, ea scilicet contemplatione ut quod ipse non posset solvere, non ligaret, ne ligando sperari a se faceret solutionem. In eo igitur patrem vestrum propria damnatis sententia, qui distinctionem peccatorum facitis quae solvenda a vobis putetis et quae sine remedio esse arbitremini. Sed Deus distinctionem non facit, qui misericordiam suam promisit omnibus et relaxandi licentiam sacerdotibus suis sine ulla exceptione concessit. Sed qui culpam exaggeraverit, exaggeret etiam paenitentiam; maiora enim crimina maioribus abluuntur fletibus. Ita nec Novatianus probatur, qui veniam interclusit omnibus, nec vos, eius discipuli, imitatores eiusdem et condemnatores, qui ibi minutis studia paenitentiae ubi augeri oportet, quia graviora peccata maioribus sustentanda fulcris docuit Christi misericordia.

15 11. Quae autem ista perversitas est ut vobis vindicetis 20 possibilis concessu, Deo — ut ipsi dicitis — impossibilia reservetis? Hoc est sibi eligere causas ignoscendi, Deo materiam feriendi relinquere. Et ubi est illud: *Sit autem*

1. Le texte proposé par le P. Fallar (*quasi delinquendi partem*) ne permet pas, quoi qu'il en dise (voir *CSEL* 73, 73*, n. 106), de découvrir à la phrase un sens satisfaisant. La question s'éclaire quand on prend en considération la leçon *parcus*, offerte par une minorité de manuscrits au lieu de *partem* (ou de leçons dérivées de celle-ci), et quand on s'avise que les deux seuls manuscrits qui, au lieu de *delinquendi*, écrivent *delinquenti*, ont peut-être par hasard conservé (ou rétabli) la leçon originale. Le P. Fallar a lui-même noté que le plus ancien manuscrit du *De paenitentia*, le *Bononiensis* 32, dont dépend la moitié des autres, confond fré-

Alors que l'Esprit de Dieu est enclin à la miséricorde plutôt qu'à la sévérité, ce qu'il dit vouloir, ils ne le veulent pas, et ce qu'il dit ne pas vouloir, ils le font; et pourtant, punir appartient au juge, remettre, à celui qui est miséricordieux. On supporterait donc plus volontiers, ô Novatien, de te voir remettre que lier; dans un cas, c'est par un excès de rigueur à l'égard du pécheur¹ que tu t'arrogerais indûment un droit; dans l'autre, c'est par compassion pour sa peine que tu pardonnerais.

III, 10. « Mais, disent-ils, exception faite pour les crimes graves, nous accordons le pardon des fautes légères. » Ce n'était pas le cas de celui qui est à l'origine de votre erreur, Novatien. Il a cru ne devoir donner la pénitence à personne. Il s'est dit qu'il ne fallait pas lier ce que lui-même ne pourrait pas délier, pour éviter qu'en liant, il ne suscite l'espoir qu'il délierait. Vous prononcez donc vous-mêmes la condamnation de votre père, en faisant une distinction entre les péchés que vous pensez devoir être déliés par vous, et ceux que vous jugez être sans remède. Mais Dieu ne fait pas de distinction; il a promis sa miséricorde à tous et il a accordé à ses prêtres la permission de pardonner sans faire aucune exception. Néanmoins, celui qui a accumulé la faute doit accumuler aussi la pénitence; car il faut, pour laver de plus grands crimes, des larmes plus abondantes. Ainsi, Novatien a tort de fermer à tous l'accès au pardon; et vous, ses disciples, qui l'imitiez tout en le condamnant, vous n'avez pas moins tort: vous amoindrissez le zèle pour la pénitence là où il faudrait l'accroître, car la miséricorde du Christ a enseigné que des péchés plus graves requièrent le soutien d'états plus solides.

11. Quelle est, d'autre part, cette absurdité qui consiste à revendiquer pour vous les choses qu'il est possible d'accorder, et à réserver pour Dieu, comme vous dites, celles qui ne peuvent pas l'être? C'est choisir

quemment les lettres *t* et *d* (voir *CSEL* 73, 67*, n. 94). En substituant les leçons indiquées à celles retenues par le P. Fallar, on obtient une phrase à la construction symétrique (*aliud enim quasi delinquenti parcus usurpares, aliud quasi aerumnae compassus ignosceres*) et un sens tout à fait satisfaisant.

Deus verax, omnis autem homo mendax, sicut scriptum est : Ut iustificeris in sermonibus tuis et vincas cum iudicaris ^a ? Ut agnoscamus igitur Deum misericordiae magis indulgentem esse quam severitatis tenacem, ipse ait : *Misericordiam malo quam sacrificium* ^b. Quomodo igitur vestrum acceptum potest esse sacrificium Deo, qui negatis misericordiam, cum ipse dicat nolle se mortem peccatoris, sed correctionem ^c ? **12.** Cuius interpres Apostolus ait quia *Deus Filium suum mittens in similitudinem carnis peccati, et de peccato damnavit peccatum in carne, ut iustificatio legis inpleretur in nobis* ^d. Non 'in similitudinem carnis' ait, quia Christus veritatem suscepit carnis humanae, non similitudinem ; neque 'in similitudinem peccati' ait, quia *peccatum non fecit* ^e, sed peccatum pro nobis factus est ^f. Sed venit 'in similitudinem carnis peccati', hoc est : suscepit similitudinem carnis peccatricis. Ideo 'similitudinem', quia scriptum est : *Et homo est, et quis agnoscit eum* ^g ? 'Homo' erat in carne secundum hominem, qui agnosceretur, virtute supra hominem, qui non agnoscitur. Ita et hic carnem habebat nostram, sed carnis huius vitia non habebat. **13.** Non enim sicut omnes homines ex viri erat et feminae per mixtione generatus, sed natus de Spiritu Sancto et Virgine immaculatum corpus suscepit, quod non solum nulla vitia maculaverant, sed nec generationis aut conceptionis concretio iniuriosa fuscaverat. Nam omnes homines sub peccato nascimur, quorum ipse ortus in vitio est, sicut habes lectum dicente David : *Ecce enim in iniquitatibus conceptus sum, et in delictis peperit me mater mea* ^h. Ideo Pauli caro corpus mortis erat, sicut

a. *Rom. 3, 4 ; Ps. 50, 6

b. *Os. 6, 6

d. Rom. 8, 3-4

e. Cf. I Pierre 2, 22

g. *Jér. 17, 9

h. *Ps. 50, 7

c. Cf. Éz. 18, 23 ; 33, 11

f. Cf. II Cor. 5, 21.

pour soi les occasions de pardonner, et ne laisser à Dieu que matière à punir. Que fait-on de ceci : « Il faut que Dieu soit véridique, et tout homme menteur, comme dit l'Écriture : Afin que tu sois justifié dans ce que tu dis et que tu triomphes quand on te met en jugement ^a. » Pour que nous reconnaissons donc que le Dieu de miséricorde est enclin à l'indulgence plutôt que partisan de la sévérité, il dit lui-même : « Je préfère la miséricorde au sacrifice ^b. » Comment votre sacrifice pourrait-il être agréable à Dieu, alors que vous niez la miséricorde, tandis que lui, selon ses propres paroles, ne veut pas la mort du pécheur, mais sa conversion ^c ? **12.** L'Apôtre est son interprète quand il dit : « Dieu a envoyé son Fils dans la ressemblance de la chair de péché, et à partir du péché, il a condamné le péché dans la chair, afin que la justice de la loi s'accomplît en nous ^d. » Il ne dit pas : « Dans la ressemblance de la chair », car le Christ a pris la réalité de la chair humaine, non sa ressemblance. Il ne dit pas non plus : « Dans la ressemblance du péché », car il n'a pas fait de péché ^e, mais il a été fait péché pour nous ^f. Mais il est venu « dans la ressemblance de la chair de péché », c'est-à-dire qu'il a pris la ressemblance de la chair pécheresse. La « ressemblance », parce qu'il est écrit : « Il est homme, et qui le reconnaît ^g ? » Il était homme dans la chair selon l'homme, et on pouvait le reconnaître ; par la puissance, il est au-dessus de l'homme, et on ne le reconnaît pas. C'est ainsi qu'il avait notre chair, tout en n'ayant pas les vices de cette chair. **13.** En effet, il n'avait pas été engendré, comme tous les hommes, par l'union d'un homme et d'une femme. Parce qu'il était né de l'Esprit-Saint et de la Vierge, il avait pris un corps immaculé ; non seulement ce corps n'était souillé d'aucun vice, mais même le commerce avilissant où s'opèrent la génération et la conception, ne l'avait point sali. Car tous les hommes naissent sous le péché ; leur origine même est dans le vice, comme tu peux le lire dans les paroles de David : « Voici que j'ai été conçu dans l'iniquité, et dans le péché ma mère m'a engendré ^h. » Ainsi la chair

ipse ait : *Quis me liberabit de corpore mortis huius*¹ ? Christi autem caro damnavit peccatum, quod nascendo non sensit, quod moriendo crucifixit, ut in carne nostra esset iustificatio per gratiam, ubi erat ante colluvio per culpam. 14. *Quid ergo dicemus ad haec, nisi quod dixit Apostolus : Si Deus pro nobis, quis contra nos ? Qui Filio proprio non pepercit, sed pro nobis omnibus tradidit eum, quomodo non etiam cum illo omnia nobis donavit ? Quis accusabit adversus electos Dei ? Deus qui iustificat ; quis est qui damnet ? Christus, qui mortuus est, immo qui et resurrexit, qui est in dextera Dei, qui etiam interpellat pro nobis* ? Pro quibus ergo Christus interpellat, eos Novatianus accusat. Quos Christus ad salutem redemit, eos Novatianus damnat ad mortem. Qui-

i. Rom. 7, 24

j. Rom. 8, 31-34

1. Ambroise insiste fréquemment, dans ses grandes œuvres christologiques comme en dehors de celles-ci, sur la réalité (*veritas*) du corps du Christ. Le Christ a pris une chair véritable, par elle à la nôtre, et non la simple apparence de la chair (*Fid.*, II, 44-45 ; *IV*, 29, 32 ; *V*, 222 ; *Spir.*, III, 124 ; *Inc.*, 46-47 ; *Exc.*, II, 103). Bien qu'il ait été conçu de façon extraordinaire, son corps est un corps ordinaire (*Fid.*, IV, 164 ; *Inc.*, 53, 103-104 ; *Exp. ps. XXXIX*, 18 ; *Inst.*, 98 ; *Exp. Luc.*, X, 135), sujet à toutes les infirmités de la chair humaine, y compris la nécessité de mourir (*Fid.*, III, 6, 120 ; *Exp. Luc.*, VII, 133 ; *X*, 56 ; *Inc.*, 37 ; *Exc.*, I, 4). La seule faiblesse dont il soit exempt est le péché (*Inc.*, 76 ; *Spir.*, I, 111 ; *Exam.*, I, 15 ; *Cain*, I, 10 ; *Abr.*, II, 6 ; *Apol.*, 10, 59 ; *Exp. ps. XXXVI*, 64 ; *Exp. ps. XXXVII*, 34, 53 ; *Exp. ps. CXVIII*, VI, 22 ; *XX*, 14), et en ce sens, il a pris seulement l'« apparence » ou la « ressemblance » de la chair de péché. « In veritate quidem corporis, sed sine veritate peccati, suscepti Dominus speciem peccatoris » (*Spir.*, III, 50 ; *CSEL* 79, 170, 24-26). « Quaero quid sit : 'Formam servi accipiens' (*Phil.* 2, 7). Sine dubio perfectionem naturae et conditionis, ut dixi, humanae, ut esset in hominum similitudine. Et pulchre non carnis, sed hominum dixit similitudinem, quia in carne eadem. Sed quia sine peccato erat solus, omnis autem homo in peccato, in specie hominis videbatur. Unde et propheta ait : 'Et homo est, et quis cognoscet eum' (*Jer.* 17, 9). Homo secundum carnem, sed ultra hominem secundum divinam operationem » (*Epist.*, XLVI, 7 ; *PL* 16, 1197 AB). Le Christ avait notre chair, mais non les vices

de Paul était un « corps de mort », comme il le dit lui-même : « Qui me délivrera de ce corps de mort ? » Mais la chair du Christ a condamné le péché ; il n'en a pas éprouvé le contact dans sa naissance et il l'a crucifié dans sa mort. Ainsi, dans notre chair se trouve la justification par la grâce, là où se trouvait auparavant la souillure par le fait de la faute¹. 14. « Que dire après cela », sinon ce qu'a dit l'Apôtre : « Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous ? Lui qui n'a pas épargné son propre Fils, mais qui l'a livré pour nous, comment avec lui ne nous accorderait-il pas toute faveur ? Qui se fera l'accusateur de ceux que Dieu a élus ? C'est Dieu qui justifie. Qui donc condamnera ? Le Christ, celui qui est mort, que dis-je ? ressuscité, celui qui est à la droite de Dieu, celui qui intercède également pour nous ? » Ainsi donc, ceux pour qui le Christ intercède, Novatien les accuse. Ceux que le Christ rachète pour qu'ils soient sauvés, Novatien les condamne à mort. Ceux à qui le

de celle-ci. Ambroise met ce privilège en relation avec la naissance virginale du Sauveur. En effet, selon lui, c'est par le commerce sexuel, nécessaire à la conception d'un homme, que se transmet à cet homme la souillure héritée du premier péché et les autres conséquences dommageables de celui-ci (concupiscence, inclination au mal, etc.). L'enfant est littéralement conçu dans le péché de ses parents (*Exp. Luc.*, II, 56 ; *Cain*, I, 10 ; *Apol.*, 56-57 ; *Exp. ps. CXVIII*, VI, 23 ; *Exp. Es.*, frg. I). Cette exégèse provient d'ORIGÈNE, *Comm. in Rom.*, III, 3 (PG 14, 1094 C — 1095 A) : « Quod dixit 'in similitudinem carnis peccati', ostendit nos quidem habere carnem peccati, Filium vero Dei similitudinem habuisse carnis peccati, non carnem peccati. Omnes enim nos homines qui ex semine viri cum muliere convenientis concepti sumus, illa necessario utimur voce qua dicit David quoniam 'In iniquitibus concepit me mater mea' (*Ps.* 50, 7). Verum qui ex nulla viri contagione, sed solo Spiritu Sancto super Virginem veniente et virtute Altissimi obumbrante, venit ad corpus immaculatum, naturam quidem corporis nostri habuit, pollutionem tamen peccati quae ex concupiscentiae motu conceptis traditur omnino non habuit. Idcirco ergo 'in similitudinem carnis peccati' venisse dicitur Filius Dei. » On retrouve un développement fort semblable à celui des §§ 12-13 dans *Exp. ps. XXXVII*, 5. Plusieurs phrases du § 13 sont citées par saint AUGUSTIN ; cf. *Contra duas epist. Pelag.*, IV, 11, 29 (*CSEL* 60, 560) ; *De pecc. orig.*, 47 (*CSEL* 42, 205).

bus Christus dicit : *Tollite iugum meum super vos et discite a me quia mitis sum*^k, Novatianus dicit : *Inmitis sum*. Quibus Christus dicit : *Invenietis requiem animis vestris, iugum enim meum suave est, et onus meum leve est*^l, his grave onus et durum inponit iugum Novatianus.

IV, 15. *Quam propensus igitur ad misericordiam sit Dominus Iesus, licet ista satis instruant, tamen etiam ipse te doceat, qui, cum adversus impressionem persecutionis instruere nos vellet, ait : Nolite timere eos qui occidunt corpus, animam autem non possunt occidere, sed potius eum timete qui potest animam et corpus mittere in gehennam*^a; et infra : *Omnis ergo qui confessus me fuerit coram hominibus, confitebor et ego eum coram Patre meo qui est in caelis. Qui autem negaverit me coram hominibus, negabo et ego eum coram Patre meo qui est in caelis*^b. 16. Ubi confitetur, pro omnibus confitetur, omnes complectitur; ubi negat, non omnes negat. Sicut enim supra habet : 'Omnis qui me confessus fuerit, confitebor et ego eum', hoc est omnem, consequens erat ut infra quoque sic redderet : 'Omnis autem qui negaverit me.' Sed ne omnes negare videretur, ita subiecit : 'Qui autem negaverit me coram hominibus, negabo et ego eum.' Gratiam promittit omnibus, non omnibus minatur iniuriam. Quod est miserationis, exaggerat, quod ultionis, extenuat. 17. Atque ita scriptum non solum in eo libro qui secundum Matthaëum scribitur Evangelii Domini Iesu, sed etiam in eo lectum qui secundum Lucan repperitur^c, ut scias non otiose id possuisse utrumque.

25 18. Diximus quid scriptum sit, colligamus sententiam.

k. Matth. 11, 29

b. *Matth. 10, 32-33

l. *Matth. 11, 29-30

c. Cf. Lc 12, 8-9

a. *Matth. 10, 28

1. En réalité, la parole citée n'a pas exactement la même forme dans l'Évangile de Luc, mais le détail qui intéresse Ambroise, se

Christ dit : « Prenez sur vous mon joug et apprenez de moi que je suis doux^k », Novatien leur dit : « Je suis impitoyable. » Ceux à qui le Christ dit : « Vous trouverez le repos pour vos âmes, car mon joug est doux, et mon fardeau est léger^l », Novatien leur impose un lourd fardeau et un joug dur.

IV, 15. Ce qui précède enseigne à suffisance combien le Seigneur Jésus est porté à la miséricorde. Qu'il te l'apprenne cependant aussi lui-même. Comme il voulait nous prémunir par ses instructions contre les assauts de la persécution, il a dit : « Ne craignez pas ceux qui tuent le corps, mais qui ne peuvent pas tuer l'âme ; craignez plutôt celui qui peut envoyer l'âme et le corps dans la géhenne^a. » Et plus bas : « Donc quiconque m'aura confessé devant les hommes, je le confesserai, moi aussi, devant mon Père qui est dans les cieus. Mais celui qui m'aura renié devant les hommes, je le renierai, moi aussi, devant mon Père qui est dans les cieus^b. » 16. Là où il « confesse », c'est en faveur de tous qu'il confesse, il les englobe tous ; là où il « renie », il ne les renie pas tous. En effet, de même qu'il y a plus haut : « Quiconque m'aura confessé, je le confesserai, moi aussi », le, c'est-à-dire quiconque, il aurait été logique que plus bas, il dise également : « Quiconque m'aura renié. » Mais pour ne point paraître les renier tous, il a continué ainsi : « Celui qui m'aura renié devant les hommes, je le renierai, moi aussi. » Il promet sa faveur à tous, il ne les menace pas tous de l'affront. Pour ce qui est de la miséricorde, il force la mesure ; pour ce qui est de la punition, il la réduit. 17. Et cela ne se trouve pas seulement écrit ainsi dans le livre qui s'intitule « Évangile du Seigneur Jésus selon Matthieu », mais on peut le lire également dans l'Évangile selon Luc^c, afin que vous sachiez que ce n'est point par hasard que tous deux ont mis cela¹.

18. Nous avons dit ce qui est écrit ; considérons le

retrouve dans les deux cas. Le texte de Luc est le suivant : « *Quiconque m'aura confessé devant les hommes, le Fils de l'homme le confessa aussi devant les anges de Dieu ; mais celui qui m'aura renié devant les hommes, sera renié devant les anges de Dieu.* »

Omnis, inquit, qui confessus me fuerit, id est : ex quacumque vita, ex quocumque statu qui confessus me fuerit, habebit remuneratorem me confessionis suae. Cum dicitur 'omnis', nullus a remuneratione qui fuerit confessus excluditur. Non similiter omnis qui negaverit negabitur ; potest enim fieri ut aliquis victus supplicii sermone neget et corde adoret. 19. Numquid eadem causa est eius qui sponte neget et eius quem tormenta inclinaverint ad sacrilegium, non voluntas ? Quam indignum autem ut, cum apud homines valeat certaminis gratia, apud Deum non valere adseratur ! Nam saepe in hoc athletarum saeculari certamine etiam victos quorum fuerint certamina probata, vulgus hominum cum victoribus coronare consuevit, maxime quos viderit aut forte dolo aut fraude excussos victoria. Christus ergo athletas suos, quos viderit gravibus paulisper cessisse suppliciiis, sine venia patietur manere ? 20. Numquid non habebit rationem laboris, qui etiam quos prociti non in aeternum proicit ? Dicit enim David : Non in aeternum proiciet Deus^d ; et contra hunc audiemus haeresim dicentem : 'Proicit in aeternum' ? Nec in finem, inquit, misericordiam suam abscidet a generatione in generationem, aut obliviscetur misereri Deus^e : clamat propheta, et sunt qui divinae miserationis quaedam inducant oblivia ?

V, 21. Sed aiunt ideo se ista adserere ne mutabilem Deum facere videantur, si his quibus fuerit iratus ignoscat. Quid ergo ? Repudiabimus divina oracula et istorum opiniones sequemur ? Sed non Deus alienis adsertionibus, sed suis aestimandus vocibus est. Quod enim promptius edere possumus insigne eius misericordiae

d. Cf. Ps. 76, 8

e. Cf. Ps. 76, 9-10

1. En réalité, dans le psaume, toutes ces phrases sont interrogatives : « Est-ce pour toujours que Dieu rejettera ?... Retranchera-t-il à jamais sa miséricorde de génération en génération ? Dieu oubliera-t-il d'avoir pitié ? »

sens. « Quiconque m'aura confessé », dit-il, c'est-à-dire : quelle qu'ait été sa vie, quel qu'ait été son état, celui qui m'aura confessé me trouvera prêt à le récompenser de sa confession. S'il est dit : « Quiconque », c'est qu'aucun de ceux qui l'aura confessé n'est exclu de la récompense. Il n'est pas dit de la même façon que quiconque aura renié sera renié. En effet, il peut se faire que quelqu'un, vaincu par les supplices, renie en paroles et adore en son cœur. 19. Seraient-ils donc pareils, le cas de celui qui renie spontanément et le cas de celui qui a été déterminé au sacrilège par la torture, non par sa volonté ? Quelle inconvenance, au reste, de prétendre que Dieu tienne pour rien le mérite d'avoir livré combat, alors que les hommes en tiennent compte ! Car souvent, dans les combats de ce monde entre athlètes, le public a l'habitude de couronner, en même temps que les vainqueurs, les vaincus dont il a apprécié la façon de combattre, surtout quand il voit qu'ils ont été frustrés de la victoire par le hasard d'une ruse ou par fraude. Le Christ supporterait-il donc que ses athlètes, qu'il a vus céder un moment à de terribles supplices, demeurent sans pardon ? 20. Ne tiendra-t-il pas compte de l'effort fourni, lui qui ne rejette pas pour toujours même ceux qu'il rejette ? David déclare : « Dieu ne rejettera pas pour toujours^d », et nous écouterions l'hérésie qui dit, au contraire : « Il rejette pour toujours » ! « Dieu, dit-il, ne retranchera pas à jamais sa miséricorde de génération en génération ; il n'oubliera pas d'avoir pitié^e. » Voilà ce que proclame le prophète¹, et il se trouve des gens pour insinuer que la pitié de Dieu puisse avoir des oublis !

V, 21. « Mais, disent-ils, si nous affirmons cela, c'est pour ne point paraître introduire en Dieu le changement, en supposant qu'il puisse pardonner à ceux qui ont été l'objet de sa colère. » Quoi donc ? Récuserons-nous les oracles divins pour suivre les opinions de ces gens-là ? Il faut se faire une idée de Dieu d'après ses propres paroles, et non d'après ce que des étrangers disent de lui. Pourrions-nous citer un trait plus révélateur de sa

quam quod ipse per prophetam Osee quibus tamquam iratus minabatur, continuo tamquam reconciliatus indulget? Ait enim : *Quid tibi faciam, Ephraem, aut quid tibi faciam, Iuda* ^a ? et infra : *Quomodo te constituam? Velut Adama efficiam te et sicut Seboin* ^b. In ipsa indignatione velut patrio quodam adfectu haeret quomodo ad poenam tradat errantem. Etsi Iudaeus meretur, Deus tamen adhuc secum examinat. Sed continuo qui dixerat :
 15 'Sicut Adama faciam te et sicut Seboin', quae duae urbes ex vicinia Sodomorum parilis excidii traxere consortium ^c, *conversum est, inquit, cor meum in eo ipso, conturbata est paenitentia mea, non faciam secundum iracundiam furoris mei* ^d. 22. Nonne apparet quod ideo
 20 nobis peccantibus indignetur Dominus Iesus ut indignationis suae nos terrore convertat? Indignatio ergo eius non ultionis exsecutio, sed magis absolutionis operatio est. Sic enim dixit : *Si conversus ingemueris, tunc salva-beris* ^e. Expectat ergo gemitus nostros, sed temporales,
 25 ut remittat perpetuos; expectat lacrimas nostras ut profundat pietatem suam. Sic in Evangelio viduae matris lacrimis compassus filium eius resuscitavit ^f. Expectat nostram conversionem ut revertatur et ipse ad gratiam, quae, si nullus nobis lapsus inreperet, in nobis perseveraret. Sed quia peccatis nostris contrahimus offensam,
 30

a. *Os. 6, 4
11, 8-9

b. *Os. 11, 8
e. *Is. 30, 15

c. Cf. Deut. 29, 23
f. Cf. Lc 7, 11-17

d. *Os.

1. Le texte biblique est probablement corrompu déjà au niveau de l'hébreu. Kittel a proposé de lire : « Mes entrailles ont frémi. »

2. La résurrection du fils de la veuve de Naïm est commentée dans *Exp. Luc.*, V, 89-92. Voir surtout le § 92 (trad. Tissot, SC 45, 216) : « Même s'il y a péché grave, que vous ne puissiez laver vous-mêmes par les larmes de votre repentir, que pour vous pleure cette mère, l'Église, qui intervient pour chacun de ses fils comme une mère veuve pour des fils uniques; car elle compatit, par une souffrance spirituelle qui lui est naturelle, lorsqu'elle voit ses enfants poussés vers la mort par des vices funestes. Nous sommes les entrailles de ses entrailles; car il existe aussi des entrailles spirituelles : Paul les avait, lui qui disait : 'Oui, frère, donne-moi

miséricorde que celui-ci : ceux qu'il menaçait, dans sa colère, par la bouche du prophète Osée, il se réconcilie avec eux tout aussitôt et leur pardonne. Car il dit : « Que vais-je faire de toi, Éphraïm ? Que vais-je faire de toi, Juda ? » Et plus loin : « Comment vais-je t'établir ? Je te rendrai pareil à Adama et à Seboin ^b. » Dans son indignation même, il hésite, avec les sentiments d'un père, sur la façon de livrer au châtement celui qui s'est égaré. Bien que le Juif mérite (d'être châtié), Dieu délibère encore avec lui-même. Et tout aussitôt, lui qui avait dit : « Je te rendrai pareil à Adama et à Seboin » — deux villes voisines de Sodome, qui avaient été entraînées dans la ruine en même temps qu'elle ^c —, il déclare : « Mon cœur s'est retourné en lui-même, mon repentir s'est troublé ¹; je n'agirai pas selon le mouvement de ma colère ^d. » 22. N'est-il pas évident que, si le Seigneur Jésus s'indigne contre nous quand nous péchons, c'est pour nous déterminer à la conversion par la peur que son indignation nous inspire ? Son indignation n'est donc pas l'administration du châtement, mais plutôt la mise en œuvre du pardon. C'est ainsi qu'il a dit, en effet : « Si tu te convertis et si tu gémis, alors tu seras sauvé ^e. » Il attend donc nos gémissements, mais en ce monde, pour nous épargner ceux de l'éternité. Il attend nos larmes pour être prodigue de sa bonté. Ainsi dans l'Évangile, ému par les larmes d'une mère veuve, il a ressuscité son fils ^f ². Il attend notre conversion pour revenir, lui aussi, à la grâce. Celle-ci serait demeurée en nous si aucune faute ne s'était glissée en nous. Mais comme, par nos péchés, nous nous rendons coupables d'une offense,

cette joie dans le Seigneur, rassasie mes entrailles dans le Christ (*Philém.* 20). Nous sommes donc les entrailles de l'Église, parce que nous sommes membres de son corps, faits de sa chair et de ses os. Qu'elle pleure donc, la tendre mère, et que la foule l'assiste; que non seulement une foule, mais une foule nombreuse compatisse à la bonne mère. Alors vous vous relèverez de la mort, alors vous serez délivrés du sépulcre; les ministres de votre mort s'arrêteront, vous vous mettrez à dire des paroles de vie; tous craindront, car par l'exemple d'un seul, beaucoup seront redressés; et de plus, ils loueront Dieu de nous avoir donné de tels remèdes pour éviter la mort. »

indignatur ut humiliemur. Humiliamur ut digni simus magis miseratione quam poena.

23. Doceat te certe Hieremias dicens : *Quia non repellit in aeternum Dominus, quoniam, cum humiliaverit, miserebitur secundum multitudinem misericordiae suae. Qui non humiliavit toto corde suo neque reppulit filios hominum* ^g. Hoc certe in Threnis Hieremiae legimus et ex his vel ceteris quae sequuntur, advertimus quia ideo humiliat *sub pedes suos omnes vincos terrae* ^h ut iudicium eius declinemus. Sed nec toto corde humiliat peccatorem usque ad terram, quia etiam *de terra suscitatur inopem et de stercore erigit pauperem* ⁱ ; non enim ex toto corde humiliat qui se veniae reservat. 24. Quod si non ex toto corde omnem peccatorem humiliat, quanto magis non ex toto corde humiliat eum qui non ex toto corde peccavit ! Nam sicut dixit de Iudaeis : *Populus hic labiis me honorat, cor autem eorum longe est a me* ^j, fortasse de aliquibus lapsis dicat : Isti labiis me negarunt, sed corde mecum sunt. Vicit eos poena, non vertit perfidia. Sine causa autem his aliqui veniam negant, quorum fidem eousque confessus persecutor est ut eam studeret expugnare tormentis. Negarunt semel, sed cotidie confitentur. Negarunt sermone, sed confitentur gemitibus, confitentur heulatus, confitentur fletibus, confitentur liberis, non coactis vocibus. Cesserunt quidem ad tempus diaboli temptationi, sed etiam diabolus postea recessit ab his quos sibi vindicare non potuit. Cessit eorum fletibus, cessit paenitentiae. Quos invaserat alienos, perdidit suos.

g. *Lam. 3, 31-33
j. Matth. 15, 8

h. Cf. Lam. 3, 34

i. Cf. Ps. 112, 7

il s'indigne pour que nous nous humiliions. Nous nous humiliions pour être dignes de pitié plutôt que de châtement.

23. Que Jérémie t'instruise de façon certaine : « Le Seigneur ne rejettera pas pour toujours, car, lorsqu'il aura humilié, il aura pitié, conformément à son inépuisable miséricorde. Celui qui n'a pas humilié de tout son cœur, n'a pas non plus rejeté les enfants des hommes ^g. » C'est bien ce que nous lisons dans les Lamentations de Jérémie. De cela et des autres paroles qui suivent, nous tirons l'enseignement que, s'il humilie sous ses pieds tous ceux qui sont enchaînés sur la terre ^h, c'est pour nous faire éviter son jugement. Mais ce n'est pas non plus « de tout son cœur » qu'il humilie le pécheur jusqu'à terre, parce que, également, « de la terre il relève le malheureux, et du fumier il fait se redresser le pauvre ⁱ ». Et, de fait, n'humilie pas « de tout son cœur » qui se réserve de pardonner. 24. Que s'il n'humilie pas « de tout son cœur » tout homme qui pèche, combien plus n'humilie-t-il pas « de tout son cœur » celui qui n'a pas péché « de tout son cœur » ! Car, de même qu'il a dit des Juifs : « Ce peuple m'honore des lèvres, mais son cœur est loin de moi ^j », peut-être dira-t-il de certains qui ont failli : Ceux-ci m'ont renié des lèvres, mais de cœur, ils sont avec moi. Le supplice les a vaincus, l'infidélité ne les a pas retournés. C'est sans motif que certains leur refusent le pardon, car le persécuteur a si bien reconnu leur foi qu'il s'est acharné à en venir à bout par la torture. Un jour, ils ont renié ; mais ils confessent leur foi tous les jours. Ils ont renié en paroles, mais ils confessent leur foi par leurs gémissements, ils la confessent par leurs larmes, ils la confessent en s'exprimant librement, non sous la contrainte. Ils ont cédé, je veux bien, pour un temps à la tentation venue du diable, mais le diable aussi s'est retiré par la suite de ceux qu'il n'a pu revendiquer pour lui. Il a cédé devant leurs pleurs, il a cédé devant leur pénitence. Ceux dont il s'était emparé alors qu'ils lui étaient étrangers, il les a perdus alors qu'ils étaient siens.

60 25. Nonne ita istud est ac si quis captivum victae
urbis populum abducat ? Captivus ducitur, sed invitus,
qui in alienas terras necessitate contendat, intimo tamen
non migret adfectu, patriam secum animo vehat, quae-
rat copiam quemadmodum revertatur. Quid ergo ? Cum
65 huiusmodi revertitur, numquid est aliqui qui persua-
deat non recipiendum, minore scilicet honore, studio
propensiore ne habeat in quo insultet adversarius ? Si
armato ignoscis qui repugnare potuit, non ignoscis ei
in quo sola pugnabat fides ? 26. Ipsius diaboli de huius-
70 modi lapsis si requiramus sententiam, nonne videtur
dicere : 'Populus hic labiis me honorat, cor autem eorum
longe est a me^k ? Quomodo enim mecum est qui non
recedit a Christo ? Sine causa autem me colere videntur
qui doctrinam Iesu custodiunt ; ego autem putabam quod
75 meam docerent. Plus damnant dum conperta deserunt.
Certe Iesus in his amplius gloriatur dum recipit rever-
tententes. Exsultant omnes angeli, quia *gaudium maius est
in caelo super uno peccatore paenitentiam agente quam in
nonaginta novem iustis qui non indigent paenitentia*¹. De
80 me in caelo, de me in terris triumphus sumitur. Nihil
Christo perit quando hi qui ad me cum fletu venerant,
cum desiderio ad Ecclesiam revertuntur. Et horum
exemplo etiam de meis periclitor, qui didicerint nihil
hic esse, ubi homines nec praesentibus provocantur prae-
85 miis, et plurimum illic, ubi gemitus, lacrimae, ieiunia,
meis epulis praeferuntur.'

VI, 27. Hos ergo, Novatiani, excluditis ? Quid est
enim aliud excludere nisi spem veniae negare ? Sed
neque semivivum illum derelictum a latronibus Sama-
ritanus praeteriit et vulnera eius oleo vinoque curavit,

25. N'est-ce pas comme si on emmenait prisonnier le
peuple d'une ville vaincue ? Il est emmené prisonnier,
mais contre sa volonté. Il se rend dans une terre étran-
gère parce qu'il le faut bien, mais au fond de son cœur,
il n'émigre pas. Il emmène avec lui en esprit sa patrie ;
il cherche le moyen d'y revenir. Quoi donc ? Quand un
de ceux-là revient, se trouve-t-il quelqu'un pour con-
seiller de ne pas le recevoir, je veux dire lui faire moins
d'honneur, dans le souci prédominant de ne provoquer
en rien l'adversaire ? Si tu excuses quelqu'un qui a eu
des armes pour se défendre, n'as-tu pas des excuses
pour celui en qui seule la foi se défendait ? 26. Si nous
demandions au diable lui-même son avis sur les faillis
qui sont dans ce cas, ne vous semble-t-il pas qu'il dirait :
Ce peuple m'honore des lèvres, mais leur cœur est loin
de moi^k. Comment serait-il avec moi, celui qui ne s'éloigne
pas du Christ ? C'est sans raison, apparemment, qu'ils
m'honorent, puisqu'ils gardent la doctrine de Jésus. Je
pensais, moi, qu'ils enseigneraient la mienne. Ils la con-
damnent plus sévèrement, en fait, en abandonnant ce
qu'ils ont découvert. Jésus tire certainement d'eux une
plus grande gloire en les accueillant quand ils reviennent
à lui. Tous les anges exultent, car « il y a plus de joie
au ciel pour un seul pécheur qui fait pénitence que
pour quatre-vingt-dix-neuf justes qui n'ont pas besoin
de pénitence¹ ». On triomphe de moi dans le ciel, on
triomphe de moi sur la terre. Rien n'est perdu pour le
Christ quand ceux qui étaient venus vers moi en pleu-
rant, retournent vers l'Église en brûlant de désir. Je
crains même pour les miens l'effet de leur exemple ; ils
ont appris qu'il n'y avait rien ici, où les hommes ne sont
même pas attirés par les récompenses présentes, et beau-
coup là-bas, où l'on préfère les gémissements, les larmes
et les jeûnes à mes festins.

VI, 27. Ceux-là, vous les excluez donc, ô Novatians ?
Qu'est-ce qu'exclure, en effet, sinon refuser l'espérance
du pardon ? Pourtant, le Samaritain n'a point passé
son chemin sans se soucier de l'homme que les brigands
avaient abandonné à demi-mort. Il a soigné ses bles-

k. Cf. Matth. 15, 8

1. *Lc 15, 7

5 prius infundens oleum, quo foveret ^a, super iumentum suum inposuit vulneratum, in quo eius peccata vexit omnia; nec ovem pastor despexit errantem ^b. 28. Vos autem dicitis: '*Noli me tangere*' ^c. Vos dicitis, volentes iustificare vos ipsos ^d: '*Non est proximus noster*', super-
10 biores quam legis peritus ille qui Christum temptare cupiebat ^e. Ille enim dixit: '*Qui est meus proximus*' ^f? Ille interrogat, vos negatis, sicut sacerdos ille descendentes et sicut levita praetereuntes quem curandum suscipere debuistis ^g. Nec recipitis hospitio pro quo Chris-
15 tus duo numeravit aera ^h, cuius te proximum fieri Christus iubet, ut facilius in eum misericordiam habeas ⁱ. Ipse enim est proximus quem non conformis natura coniunxerit, sed misericordia copulaverit. Ab eo te alienum superbia facis, extollens te *frustra inflatus mente*
20 *carnis tuae et non tenens caput* ^j. Si enim caput teneres,

a. Cf. Lc 10, 33-34 b. Cf. Lc 15, 4-6 c. Cf. Jn 20, 17
d. Cf. Lc 10, 29 e. Cf. Lc 10, 25 f. Lc 10, 29 g. Cf. Lc 10, 31-32
h. Cf. Lc 10, 34-35 i. Cf. Lc 10, 36-37 j. Cf. Col. 2, 18-19

1. Tout le développement qui suit ne se comprend bien que si on se reporte à l'explication de la parabole du Bon Samaritain qui est donnée dans le commentaire sur saint Luc. Ambroise démarque fréquemment de cette façon des passages de ses œuvres antérieures. Le P. Fallier en a fait un argument pour dater le *De paenitentia*, mais il ne signale pas le présent cas (voir CSEL 73, 63*-64*). Cf. *Exp. Luc.*, VII, 75 (trad. Tissot, SC 52, 34, retouchée): « Ce médecin a bien des remèdes, au moyen desquels il a coutume de guérir. Sa parole est un remède: tel de ses discours bande les blessures, un autre les adoucit avec de l'huile, un autre y verse du vin. Il bande les blessures par tel précepte plus austère, il adoucit en remettant le péché, il pique comme avec du vin en annonçant le jugement. » L'huile adoucit la souffrance, le vin pique. La remarque selon laquelle le Bon Samaritain a versé d'abord de l'huile, est propre au *De paenitentia* et significative: la douceur doit primer sur la sévérité (cf. *Paen.*, I, 3-4).

2. Cf. *Exp. Luc.*, VII, 76-77 (trad. Tissot, SC 52, 34): « Et il le plaça, dit-il, sur sa monture. Écoutez comment il vous y place: il porte nos péchés et souffre pour nous (cf. *Is.* 53, 4). Le Pasteur aussi a placé la brebis fatiguée sur ses épaules (cf. *Lc* 15, 4-6). Car l'homme est devenu semblable à une monture (cf. *Ps.* 48,

sures avec de l'huile et du vin, en y versant d'abord de l'huile, pour adoucir ^a 1. Il a chargé le blessé sur sa monture, et sur elle, il a transporté tous ses péchés ². Et le berger non plus n'a pas dédaigné la brebis égarée ^b. 28. Vous dites, au contraire: « Ne me touche pas ^c. » Vous dites, cherchant à vous justifier vous-mêmes ^d: « Il n'est pas notre prochain. » Vous êtes plus orgueilleux que ce légiste qui voulait mettre le Christ à l'épreuve ^e. Car celui-là a dit: « Qui est mon prochain ^f ? » Lui, il interroge, vous, vous niez. Comme le prêtre et le lévite, vous descendez et vous passez à côté de celui que vous auriez dû recueillir pour le soigner ^g 3. Vous n'accueillez pas non plus dans votre hôtellerie celui pour qui le Christ a payé deux as ^h et dont le Christ t'ordonne de te faire le prochain, pour que tu lui sois plus facilement miséricordieux ⁴. Car notre prochain, ce n'est pas celui que la similitude de nature a rapproché de nous, mais celui à qui la miséricorde nous a liés. Tu te rends étranger à lui en t'exaltant avec orgueil, inconsidérément enflé par ta pensée charnelle, et ne t'attachant pas à la Tête ^j. Car si tu t'attachais à la Tête, tu compren-

13); alors il nous a placés sur sa monture, pour que nous ne soyons pas comme le cheval et le mulet (cf. *Ps.* 31, 9), pour supprimer les infirmités de notre chair en prenant notre corps. Enfin, il nous a conduits à l'écurie, nous qui étions montures: l'écurie est le lieu où aiment à se retirer ceux qui sont lassés d'un long parcours. Donc le Seigneur a conduit à l'écurie, lui qui relève de terre l'indigent et retire le pauvre du fumier (cf. *Ps.* 112, 7). »

3. Cf. CYPRIEN, *Epist.*, LV, 19, 2 (Bayard, II, 143): « Un de nos frères est étendu sur le sol, blessé dans le combat par l'adversaire. D'un côté, le diable s'efforce d'achever celui qu'il a blessé; de l'autre, le Christ exhorte celui qu'il a racheté à ne point périr entièrement. Quel est, des deux, celui auprès de qui nous nous tenons? De quel côté sommes-nous? Est-ce avec le diable, afin qu'il tue, et voyant notre frère gisant à demi mort, passons-nous, comme dans l'Évangile le prêtre et le lévite? Ou bien, comme des prêtres de Dieu et du Christ, suivant Dieu et le Christ dans son enseignement et dans sa pratique, enlevons-nous le blessé de la gueule du monstre ennemi, pour le soigner et le réserver ensuite au jugement de Dieu? »

4. D'après *Exp. Luc.*, VII, 78-81 (SC 52, 34-35), l'hôtellerie à laquelle le Bon Samaritain confie le blessé figure l'Église, et les deux « as » (ou les deux deniers) sont les deux Testaments.

adverteres non tibi deserendum eum *pro quo Christus mortuus est*^k. Si caput teneres, adverteres corpus omne compaginando potius quam solvendo in incrementum Dei per copulam caritatis et redemptionem crescere peccatoris^l. 29. Cum igitur fructum omnem aufertis paenitentiae, quid aliud dicitis nisi hoc : 'Nemo de vulneratis nostrum ingrediatur hospitium, nemo sanetur in nostra Ecclesia ; apud nos non curantur aegroti ; sani sumus, medicum non habemus necessarium, quia ipse ait : *Non opus est sanis medicus, sed his qui male habent*^m ?

VII, 30. Ergo, Domine Iesu, ad Ecclesiam tuam totus adveni, quoniam Novatianus excusat. Novatianus dicit 'Iuga boum emi^a', qui iugum Christi suave non suscipit et onus grave collo inponit suo^b quod portare non queat^c. Novatianus servos tuos a quibus invitabatur tenuit et contumelia adfectos occidit^d, quos iterati baptismatis labe inquinavit. Mitte ergo ad exitus viarum, et collige bonos et malos, et debiles et caecos et clodos introduc in Ecclesiam tuam. Iube inpleatur domus tua, 10 introduc omnes ad cenam tuam, quia quem tu vocaveris dignum facies, si sequatur^e. Ille sane reicitur qui

k. Cf. Rom. 14, 15

l. Cf. Col. 2, 19

m. *Matth. 9, 12

a. Cf. Lc 14, 19

b. Cf. Matth. 11, 29-30

c. Cf. Matth. 23, 4

d. Cf. Matth. 22, 6

e. Cf. Matth. 22, 8-10 ; Lc 14, 21-23

1. Cf. *Exp. Luc.*, VII, 84 (trad. Tissot, SC 52, 36) : « Puis donc que nul n'est plus notre prochain que celui qui a guéri nos blessures, aimons-le comme Seigneur, aimons-le aussi comme proche : car rien n'est si proche que la tête pour les membres. Aimons aussi celui qui imite le Christ ; aimons celui qui compatit à l'indigence d'autrui de par l'unité du corps. Ce n'est pas la parenté qui rend proche, mais la miséricorde ; car la miséricorde est conforme à la nature : il n'est rien de si conforme à la nature que d'aider celui qui participe à notre nature. »

2. Cf. CYPRIEN, *Epist.*, LV, 16, 2-3 (Bayard, II, 141) : « Et dans son Évangile, le Seigneur dit : ... 'Ce ne sont pas les bien portants qui ont besoin d'un médecin, mais ceux qui se portent mal' (Matth. 9, 12). Quels soins peut-il donner, celui qui dit : 'Moi, je ne soigne que les gens bien portants, qui n'ont pas besoin de médecin.' Notre assistance, nos soins, c'est à ceux qui sont blessés que nous les devons. »

drais que tu ne dois pas abandonner celui pour qui le Christ est mort^k. Si tu t'attachais à la Tête, tu comprendrais que le corps tout entier, par un travail d'union plutôt que de séparation, progresse en croissance divine grâce au lien de la charité et à la rédemption du pécheur^l. 29. Quand vous dépouillez la pénitence de tout fruit, dites-vous autre chose que ceci : Qu'aucun blessé n'entre dans notre hôtellerie, que personne ne soit guéri dans notre Église. Chez nous, on ne soigne pas les malades. Nous sommes en bonne santé, nous n'avons pas besoin de médecin. Car il dit lui-même : « Ce ne sont pas les gens bien portants qui ont besoin de médecin, mais les malades^m. »

VII, 30. Ainsi donc, Seigneur Jésus, je suis venu tout entier³ à ton Église, puisque Novatien décline l'invitation. Le Novatien dit : « J'ai acheté des jougs de bœufs^a », lui qui refuse le doux joug du Christ et qui place sur son cou un fardeau pesant^b qu'il ne pourra pas porter^c. Novatien s'est saisi de tes serviteurs qui venaient l'inviter, et après les avoir maltraités, il les a tués^d, leur infligeant la souillure d'un baptême renouvelé⁴. Envoie donc aux sorties des chemins ; rassemble les bons et les mauvais ; les faibles, les aveugles et les boiteux, fais-les entrer dans ton Église. Ordonne que ta maison soit remplie, fais-les tous entrer pour prendre part à ton festin, car celui que tu convies, tu le rendras digne, s'il te suit^e. Celui-là est rejeté, bien entendu, qui n'aurait pas

3. Cet usage de *totus* n'est pas rare chez saint Ambroise. Cf. *Exam.*, V, 80 (CSEL 32-1, 198) : « In ipsa penetralia fidei suavi factorum praestantium odore redolentia totus ingredi. » *Sacr.*, VI, 13 (SC 25 bis, 144) : « Non ergo de labiis tantummodo tua procedat oratio. Animo totus intende, intra in recessum pectoris tui, totus ingredi. » *Epist.*, XXXI, 12 (PL 16, 1113 C) : « Et pulchre ait : 'Postea intrabis ad eam' (Deut. 21, 13), ut totus ingrediaris in animam tuam. »

4. Il n'apparaît pas que Novatien ait lui-même jamais rebaptisé. Mais les témoignages de l'Ambrosiaster et de Pacien, joints à celui d'Ambroise, semblent indiquer que les Novatiens d'Occident, vers la fin du IV^e siècle, rebaptisaient les catholiques qui se ralliaient à eux. Sur cette question complexe, voir H. J. Vogt, *Coetus Sanctorum*, p. 168-178, 219, 221-223, 232.

non habuerit vestem nuptialem, hoc est amictum caritatis, velamen gratiae^f. Mitte, inquam, ad universos.

15 31. Non excusat Ecclesia tua a cena tua, excuset Novatianus. Non dicit familia tua : 'Sana sum, medicum non quaero', sed dicit : 'Sana me, Domine, et sanabor, salva me et salvabor^g.' Denique Ecclesiae tuae species est in illa quae accessit retro et tetigit fimbriam vestimenti tui, *dicens intra se quia, si tetigero vestimentum*
20 *eius, salva ero^h*. Haec ergo Ecclesia confitetur vulnera sua, haec curari cupit.

32. Et tu quidem, Domine, omnes cupis sanare, sed non omnes curari volunt. Non vult Novatianus, qui se putat esse sanum. Tu, Domine, aegrum te esse dicis et
25 in minimoⁱ nostram sentis infirmitatem, dicens : *Et aeger eram, et visitastis me^j*. Novatianus illum minimum visitare nescit in quo tu desideras visitari. Tu dicis Petro excusanti ne ei pedes lavares : *Nisi laveris tibi pedes, non habebis mecum partem^k*. Quod ergo isti pos-
30 sunt consortium tecum habere, qui claves Regni^l non suscipiunt, negantes quod dimittere peccata debeant ?
33. Quod quidem recte de se fatentur ; non habent enim Petri hereditatem, qui Petri sedem non habent, quam in pia divisione discernunt. Sed hoc inprobe quod etiam
35 in Ecclesia donari peccata negant posse, cum Petro dictum sit : *Tibi dabo claves Regni caelorum, et quaecumque ligaveris super terram, erunt ligata et in caelo, et quaecumque solveris super terram, erunt soluta et in*

f. Cf. Matth. 22, 11-14

g. Cf. Jér. 17, 14

h. Cf. Matth. 9, 20-21

i. Cf. Matth. 25, 40

j. *Matth. 25, 36

k. *Jn 13, 8

l. Cf. Matth. 16, 19

1. La parabole du festin de noces (Lc 14, 16-24 ; Matth. 22, 1-14) est commentée dans *Exp. Luc.*, VII, 196-206 (SC 52, 83-86). Il n'y a rien dans le Commentaire qui rappelle de façon précise les considérations faites à ce propos dans le *De paenitentia*.

2. Cf. *Exp. Luc.*, VI, 54-59 (SC 45, 247-249).

la robe nuptiale, c'est-à-dire le vêtement de la charité, l'habit de la grâce^f. Envoie, dis-je, des messagers à tous les hommes¹. 31. Ton Église ne décline pas l'invitation de prendre part à ton festin, alors que le Novatien la décline. Ta famille ne dit pas : « Je suis en bonne santé, je ne cherche pas de médecin. » Elle dit, au contraire : « Guéris-moi, Seigneur, et je serai guérie ; sauve-moi, et je serai sauvée^g. » Il y a, du reste, une figure de ton Église dans cette femme qui s'est approchée par derrière et qui a touché la frange de ton vêtement, en se disant : « Si je touche son vêtement, je serai sauvée^h 2. » Cette Église fait donc l'aveu de ses blessures, elle désire être guérie.

32. Et toi, Seigneur, tu désires guérir tous les hommes, mais tous ne veulent pas être guéris. Le Novatien ne le veut pas, car il pense être en bonne santé. Toi, Seigneur, tu dis que tu es malade, et dans le « plus petit¹ », tu ressens notre infirmité : « J'étais malade, et vous m'avez visité^j. » Le Novatien ne sait pas visiter ce « plus petit » en la personne de qui tu désires être visité. Tu dis à Pierre refusant que tu lui laves les pieds : « Si je ne te lave les pieds, tu n'auras pas de part avec moi^k. » Quelle société pourraient-ils donc avoir avec toi, ceux qui refusent d'accepter les clefs du Royaume^l, en niant qu'ils doivent remettre les péchés ? 33. Cela, certes, ils ont raison d'en faire l'aveu pour ce qui les concerne ; en effet, ils ne possèdent pas l'héritage de Pierre, car ils ne possèdent pas le siège de Pierre, qu'ils déchirent par un schisme impie³. Mais ils n'ont plus raison quand ils prétendent que même dans l'Église, les péchés ne peuvent pas être pardonnés, alors qu'il a été dit à Pierre : « Je te donnerai les clefs du Royaume des cieux ; tout ce que tu auras lié sur la terre sera lié aussi dans le ciel, et tout ce que tu auras délié sur la terre sera délié aussi

3. C'est par un schisme à Rome qu'a débuté le novatianisme ; voir l'introduction, p. 16-20. Au début du ve siècle, les Novatien étaient encore nombreux à Rome ; c'est l'action entreprise contre eux par les papes Innocent I et Célestin I qui les en a fait disparaître définitivement ; voir H. J. Vogt, *Coetus Sanctorum*, p. 264-266.

caelis ^m, cum ipse 'vas electionis' ⁿ dominicae dicat : Si
 40 *cui autem quid donatis, et ego; nam et ego quod donavi,
 propter vos in persona Christi* ^o. Cur igitur Paulum legunt,
 si eum tam impie arbitrantur errasse ut ius sibi vindicaret Domini sui? Sed vindicavit acceptum, non usurpavit indebitum.

VIII, 34. Vult Dominus plurimum posse discipulos suos, vult a servulis suis ea fieri in nomine suo quae faciebat ipse positus in terris. Denique ait : *Et maiora his facietis* ^a. Dedit ut mortuos resuscitarent ^b, et cum
 5 ipse Saulo reddere posset usum videndi, eum tamen ad Ananiam discipulum suum misit, ut eius benedictione Saulo refunderentur oculi quos amiserat ^c. Petrum quoque secum in mari iussit ambulare, et quia titubavit, repraehendit ilico eo quod doni gratiam fidei pauxilitate minuisset ^d. Dedit etiam discipulis ut lux mundi
 10 essent per gratiam ^e, qui erat ipse lux mundi ^f. Et quia descensurus esset e caelo et in caelum ascensurus ^g, Heliam ad caelum levavit, inde eum terris conplacito redditurus tempore ^h. Baptizaturus quoque in Spiritu
 15 Sancto et igni, per Iohannem baptismatis sacramenta praemisit ⁱ. 35. Omnia denique donavit discipulis suis, de quibus ait : *In nomine meo daemones eicient, linguis loquentur novis, serpentes tollent, et si mortiferum quid biberint, non illis nocebit; supra aegros manus inponent, et bene habebunt* ^j. Omnia ergo dedit, sed nulla in his hominis potestas est ubi divini muneris gratia viget. 36. Cur ergo manus inponitis et benedictionis opus creditis si quis forte revaluerit aegrotus? Cur praesumitis

m. *Matth. 16, 19

n. Cf. Act. 9, 15

o. *II Cor. 2, 10

a. *Jn 14, 12

b. Cf. Matth. 10, 8

c. Cf. Act. 9, 6-18

d. Cf. Matth. 14, 29-31

e. Cf. Matth. 5, 14

f. Cf. Jn 8, 12

g. Cf. Jn 3, 13

h. Cf. IV Rois, 2, 11; Matth. 17, 10-13

i. Cf. Matth. 3, 11

j. *Mc 16, 17-18

dans les cieux ^m. » Et celui qui est le « vase d'élection » du Seigneur ⁿ déclare : « Si vous pardonnez quelque chose à quelqu'un, moi aussi ; car moi aussi, si j'ai pardonné, c'est à cause de vous, au nom du Christ ^o. » Pourquoi lisent-ils donc Paul, s'ils croient qu'il s'est égaré dans l'impiété au point de revendiquer pour lui un droit qui revient à son Seigneur? Mais il l'a revendiqué après l'avoir reçu ; il ne l'a pas usurpé indûment.

VIII, 34. C'est la volonté du Seigneur que ses disciples aient des pouvoirs étendus. C'est sa volonté que ses serviteurs fassent en son nom ce que lui-même faisait quand il se trouvait sur la terre. Il a dit, du reste : « Vous ferez même de plus grandes choses que celles-là ^a. » Il leur a donné de ressusciter les morts ^b, et alors qu'il aurait pu rendre lui-même à Saul l'usage de la vue, il l'a cependant envoyé chez Ananie son disciple, pour que les yeux que Saul avait perdus lui soient restitués par la bénédiction de cet homme ^c. Il a aussi ordonné à Pierre de marcher avec lui sur la mer, et parce qu'il a hésité, il lui a aussitôt reproché de réduire la grâce qui lui était donnée, à la mesure exigüe de sa foi ^d. Il a donné également à ses disciples d'être la lumière du monde par la grâce ^e, tout comme lui-même était la lumière du monde ^f. Et parce qu'il allait descendre du ciel et remonter au ciel ^g, il a fait monter Élie au ciel, pour le rendre de là à la terre au moment où il le jugerait bon ^h. Parce qu'il allait aussi baptiser dans l'Esprit-Saint et le feu, il a annoncé d'avance, par l'intermédiaire de Jean, le sacrement du baptême ⁱ. 35. Bref, il a tout donné à ses disciples. Il a dit d'eux : « En mon nom, ils chasseront les démons, ils parleront des langues nouvelles, ils prendront en main des serpents, et s'ils boivent quelque poison mortel, ils n'en éprouveront aucun mal. Ils imposeront les mains aux malades, et ceux-ci s'en trouveront bien ^j. » Il a donc tout donné, mais il n'y a aucun pouvoir de l'homme en ces choses où c'est la grâce du don divin qui déploie sa puissance. 36. Pourquoi donc imposez-vous les mains et croyez-vous que c'est l'effet de la bénédiction si jamais un malade vient

aliquos a colluvione diaboli per vos mundari posse ?
 25 Cur baptizatis si per hominem peccata dimitti non licet ?
 In baptismo utique remissio peccatorum omnium est.
 Quid interest utrum per paenitentiam an per lavacrum
 hoc ius sibi datum sacerdotes vindicent ? Unum in
 30 operatur mysteriorum gratia. — Quid in paenitentia ?
 Nonne Dei nomen operatur ? Quid ergo ? Ubi vultis,
 vindicatis vobis Dei gratiam, ubi vultis, repudiatis ?

Sed hoc insolentis adrogantiae, non sancti timoris est,
 ut fastidio vobis sint qui volunt agere paenitentiam.
 35 Perpeti videlicet flentum lacrimas non potestis, non
 ferunt oculi vestri vilia vestimentorum, inluviem sor-
 didatorum, superbo oculo et tumido corde, *delicati mei*^k,
 indignanti voce dicentes singuli : 'Noli me tangere'^l,
 quia mundus sum.' 38. Dixit quidem Dominus ad Mag-
 40 dalenam Mariam : *Noli me tangere*^m, sed non dixit :
 'Quia mundus sum', qui mundus erat. Tu audes, Nova-
 tiane, mundum te dicere, qui, etsi operibus mundus
 esses, hoc solo verbo fieres inmundus ? Esaias dicit :
 45 *O miser ego et compunctus corde, quia, cum sim homo et*
inmunda labia habeam, in medio quoque populi inmundum

k. Cf. Bar. 4, 26

l. Cf. Jn 20, 17

m. Jn 20, 17

1. Il ressort de ce texte que les Novatiens imposaient les mains aux malades et qu'ils voyaient dans une éventuelle guérison un effet de la bénédiction. Le raisonnement d'Ambroise n'aurait aucun sens s'il n'avait pas partagé leur opinion, et il est tout à fait probable qu'il pratiquait lui-même ce rite ; mais il n'y fait pas allusion ailleurs. Les Novatiens croyaient également que l'on pouvait être purifié par eux de la souillure du démon. Le texte ne donne pas d'autre précision. S'agit-il déjà du baptême, dont il va être question immédiatement après ? Cela est difficile à dire. En tout cas, il est certain qu'Ambroise faisait des exorcismes en dehors du cadre de la préparation au baptême (voir *Epist.*, XXII, 2, 9, 21-23 ; *Vita*, 28), et qu'il y avait aussi des clercs que l'évêque chargeait de ce soin (voir *Off.*, I, 216).

2. Cf. *Spir.*, III, 137 (CSEL 79, 208) : « Voyons maintenant si l'Esprit pardonne les péchés. On ne saurait en douter, puisque le Seigneur lui-même a dit : 'Recevez l'Esprit-Saint. Ceux à qui

à recouvrer la santé ? Pourquoi prétendez-vous que l'on peut être purifié par vous de la souillure du diable¹ ? Pourquoi baptisez-vous, s'il n'est pas permis que les péchés soient remis par l'intermédiaire d'un homme ? Dans le baptême est donnée, sans aucun doute, la rémission de tous les péchés. Quelle différence cela fait-il que ce soit par le biais de la pénitence ou du baptême que les prêtres revendiquent ce droit à eux donné ? Dans les deux cas, il s'agit d'un même ministère. 37. « Mais dans le baptême, dis-tu, c'est la grâce des mystères qui est à l'œuvre. » Et dans la pénitence alors ? Le nom de Dieu n'y est-il pas à l'œuvre² ? Quoi donc ? Là où vous voulez, vous revendiquez pour vous la grâce de Dieu ; là où vous voulez, vous la refusez !

Que vous ayez en dégoût ceux qui veulent faire pénitence, cela relève, en réalité, d'une prétention sans mesure, et non d'une sainte crainte. Vous ne pouvez pas souffrir les larmes de ceux qui pleurent ; vos yeux ne supportent pas les vêtements grossiers, la malpropreté de ceux qui sont sales³. Le regard hautain et le cœur enflé d'orgueil, « mes petits délicats^k », vous dites chacun d'une voix indignée : « Ne me touche pas^{l,4}, parce que je suis pur. » 38. Le Seigneur a bien dit à Marie-Madeleine : « Ne me touche pas^m. » Mais il n'a pas dit, lui qui était pur : « Parce que je suis pur. » Et toi, ô Novatien, tu oses te dire pur, alors que, même si tu étais pur dans tes actes, cette seule parole-là te rendrait impur. Isaïe dit : « Malheureux que je suis, mon cœur est pénétré de douleur ! Car, alors que je suis un homme et que j'ai les lèvres impures, j'habite aussi au

vous remettrez les péchés, ils leur seront remis' (Jn 20, 22-23). Vous voyez que c'est par l'Esprit-Saint que les péchés sont pardonnés ! Les hommes, dans la rémission des péchés, accomplissent leur ministère ; ils n'exercent pas le droit que leur donnerait un pouvoir quelconque. Car ce n'est pas en leur nom, mais au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, qu'ils remettent les péchés. Eux demandent, la divinité pardonne. L'homme accomplit son service, mais c'est la Puissance souveraine qui accorde sa faveur. »

3. Voir l'introduction, p. 39.

4. Cf. *supra*, I, 28.

labia habentis inhabitem ⁿ. Et tu dicis : 'Mundus sum', cum mundus non sit, ut scriptum est, 'nec unius diei infans ^o' ? David dicit : *Et a delicto meo munda me* ^p, quem utique misericordem saepe Domini iustificavit gratia ^q. Tu mundus, cum tam iniustus sis ut non miseraris et 'festucam in oculo fratris tui' videas, 'trabem autem quae in oculo tuo est' ^r, non consideres ? Inmundus enim apud Dominum omnis iniquus. Quid autem iniustius quam ut velis tibi dimitti peccata tua, cum roganti ipse non putes remittenda ^s ? Quid iniustius quam ut te iustifices in quo damnas alterum, cum graviora committas ^t ? 39. Denique remissionem celebraturus peccatorum nostrorum, Dominus Iesus dicenti sibi Iohanni : 'Ego a te debeo baptizari, et tu venis ad me' ^u respondit : *Sine modo, sic enim decet nos implere omnem iustitiam* ^u. Et Dominus quidem venit ad peccatorem, cum peccatum ipse non haberet, et baptizari voluit, cui mundari necesse non erat. Vos quis ferat, qui putatis non esse vobis opus mundari per paenitentiam, quia mundatos dicitis vos esse per gratiam, quasi iam peccare vobis impossibile sit ?

IX, 40. Sed dicent : 'Scriptum est : *Si peccaverit homo in hominem, orabunt pro eo ad Deum; si autem in Dominum peccaverit homo, quis orabit pro eo* ^a ?' — Primum, ut supra iam dixi, tunc te ista paterer obicere si solis praevaricantibus non relaxares paenitentiam. Tamen quid scrupuli ista adferret quaestio ? Non enim scrip-

n. *Is. 6, 5 o. Cf. Job 14, 4-5 p. *Ps. 50, 4 q. Cf. I Rois, 24-26 ; II Rois, 9 ; 19, 18-30. r. Cf. Matth. 7, 3 s. Cf. Matth. 18, 23-35 t. Cf. Rom. 2, 1 u. Matth. 3, 14-15
a. *I Rois, 2, 25

1. Cf. *supra*, I, 4.

2. Cf. *Exp. Luc.*, VII, 238 (trad. Tissot, SC 52, 97) : « Donnez-moi un de ceux qui se croient justes, qui ne voient pas la poutre dans leur œil et ne peuvent supporter la paille du défaut d'autrui :

milieu d'un peuple qui a les lèvres impures ⁿ. » Et toi, tu dis : « Je suis pur », alors que « même le nouveau-né d'un jour », selon le mot de l'Écriture, n'est pas pur ^o 1. David dit : « De ma faute, purifie-moi ^p », bien que la grâce du Seigneur, comme chacun sait, l'ait plus d'une fois justifié pour avoir été accessible à la pitié ^q. Et toi, tu serais pur, alors que tu es injuste au point de ne pas avoir pitié et de voir la paille dans l'œil de ton frère sans remarquer la poutre qui est dans le tien ^r 2. En effet, tout homme injuste est impur aux yeux du Seigneur. Or, quoi de plus injuste que de vouloir que tes péchés te soient remis, alors que toi-même, tu ne crois pas devoir remettre les siens à celui qui te le demande ^s ? Quoi de plus injuste que de faire consister ta justice dans le fait de condamner quelqu'un d'autre, alors que tu commets des fautes plus graves encore ^t ? 39. Enfin, le Seigneur Jésus, qui allait accomplir symboliquement la rémission de nos péchés, a répondu à Jean qui lui disait : « C'est moi qui dois être baptisé par toi, et c'est toi qui viens à moi ! » — « Laisse donc, car c'est ainsi qu'il convient que nous accomplissions toute justice ^u. » Le Seigneur est venu vers un pécheur, alors que lui-même n'avait pas de péché, et il a voulu être baptisé, alors qu'il n'avait pas besoin d'être purifié. Qui pourrait vous supporter quand vous pensez n'avoir pas besoin d'être purifiés par la pénitence, parce que vous êtes, dites-vous, purifiés par la grâce, comme s'il vous était désormais impossible de pécher ?

IX, 40. Mais, diront-ils, il est écrit : « Si un homme pèche contre un homme, on priera Dieu pour lui ; mais si un homme pèche contre le Seigneur, qui priera pour lui ^a ? » D'abord, comme je l'ai déjà dit plus haut, j'admettrais que tu fasses cette objection si c'était seulement les apostats que tu ne relevais pas de la pénitence ³. Mais de toute façon, quel embarras cette question pourrait-elle nous causer ? Car il n'est pas écrit :

comme il s'indigne, lorsqu'ayant avoué sa faute et longtemps imploré son pardon, quelqu'un obtient grâce ! »

3. Cf. *supra*, I, 5.

tum est : 'Nullus orabit pro eo', sed 'Quis orabit' ; hoc est, quis ille sit qui in tali causa orare possit quaeritur, non excluditur. 41. Denique habes in psalmo XIII :
 10 *Domine, quis habitabit in tabernaculo tuo, aut quis requiescet in loco sancto tuo* ^b ? Non enim nullus, sed probatus habitabit, nec hoc dicit quod nemo requiescat, sed requiescat electus. Ut scias hoc verum esse, non multo post in psalmo XXIII ait : *Quis ascendet in montem Domini, aut quis stabit in loco sancto eius* ^c ? id est non quicumque de vulgo, nec plebeiae vilitatis aliquis, sed vitae egregiae singularisque meriti. Et ut scias quia, cum 'quis' dicitur, non intellegitur 'nullus', sed 'aliquis' significatur, cum dixisset : 'Quis ascendet in montem Domini ?',
 15 subiecit : *Innocens manibus et mundo corde, qui non accepit in vano animam suam* ^d. Et alibi : *Quis sapiens et intelleget haec* ^e ? Numquid dicit quia nullus intellegit ? Et in Evangelio : *Quis fidelis dispensator et prudens quem constituit Dominus super familiam suam, ut det illis in tempore tritici mensuram* ^f ? Et ut conpraehendas quia de eo dixit qui utique est, non de eo qui non est, subiunxit : *Beatus ille servus quem, cum venerit Dominus, inveniet sic facientem* ^g. Et illud ita opinor dictum : *Deus, quis similis tibi* ^h ? Non utique nullus,
 20 quia imago Patris Filii est ⁱ.

42. Similiter igitur accipiendum : 'Quis orabit pro eo ?' hoc est : Singularis vitae aliquis debet orare pro eo qui peccavit in Dominum. Quo maior culpa, eo

b. *Ps. 14, 1 c. Ps. 23, 3 d. Ps. 23, 4 e. *Os. 14, 10
 f. *Lc 12, 42 g. *Lc 12, 43 h. Ps. 82, 2 i. Cf. II Cor. 4, 4; Col. 1, 15

1. Cette tournure un peu négligée est fréquente chez saint Ambroise.

2. « Image » est d'après *Fid.*, II, 2-3, 8, un des titres christologiques qui évoquent la similitude du Père et du Fils. Voir surtout *Fid.*, I, 48-53; également *Exam.*, II, 19; VI, 41; *Exp. ps.*

« Personne ne priera pour lui », mais bien : « Qui priera ? » C'est-à-dire qu'on demande quel est celui qui pourrait prier en pareil cas ; on n'exclut pas cette possibilité. 41. Tu as encore dans le psaume 14¹ : « Seigneur, qui habitera sous ta tente ? Qui se reposera dans ton lieu saint ^b ? » Cela ne signifie pas que personne n'y habitera, mais qu'y habitera l'homme éprouvé. Et il ne dit pas que personne ne s'y reposera, mais que s'y reposera celui qui est élu. Pour que tu saches que cela est exact, il dit peu après dans le psaume 23 : « Qui montera sur la montagne du Seigneur ? Qui se tiendra dans son lieu saint ^c ? » C'est-à-dire : pas n'importe qui du vulgaire, pas quelqu'un des basses couches du peuple, mais un homme dont la vie soit remarquable, et le mérite hors du commun. Quand on dit « qui ? » on ne sous-entend pas « personne », mais on veut dire « quelqu'un ». Pour que tu le saches bien, après avoir dit : « Qui montera sur la montagne du Seigneur ? » il a ajouté : « L'homme aux mains innocentes et au cœur pur, qui n'a pas reçu en vain son âme ^d. » Et ailleurs : « Quel sage comprendra aussi cela ^e ? » Voudrait-il dire que personne ne comprend ? Et dans l'Évangile : « Quel est l'intendant fidèle et avisé que le Seigneur a établi sur sa famille pour leur donner en temps voulu leur mesure de froment ^f ? » Et pour que tu saisisse qu'il a parlé de quelqu'un qui existe bien, et non de quelqu'un qui n'existe pas, il a ajouté : « Heureux le serviteur que le Maître, à son retour, trouvera occupé de la sorte ^g ! » Et à mon avis, c'est dans le même sens qu'il est dit : « O Dieu, qui est semblable à toi ^h ? » Non pas, évidemment, personne, car le Fils est l'image du Père ^{1 2}.

42. On doit donc entendre de la même façon : « Qui priera pour lui ? » C'est-à-dire : il faut que quelqu'un dont la vie soit hors du commun, prie pour celui qui a péché contre le Seigneur ³. Plus grande est la faute,

XXXVIII, 24; *Exp. ps. CXVIII*, X, 16; *Exp. Luc.*, X, 49; *Exc.*, II, 109.

3. Voir l'introduction, p. 42-43.

maiora sunt quaerenda suffragia. Non enim quicumque
 35 de vulgo pro Iudaeorum populo, sed Moyses rogavit,
 quando vituli caput fidei immemores adoraverunt¹.
 Numquid erravit Moyses? Atqui non erravit, qui quod
 rogavit et meruit et inpetravit. Quid enim talis adfectus
 non inpetraret, quando se obiecit pro populo dicens :
 40 *Et nunc si dimittis illis peccatum, dimitte; sin autem,*
dele me de libro vitae^k ? Vides quia non tamquam deli-
 ciosus intercessor et fastidii plenus sibi consulat, ne
 offensionem contrahat, quod Novatianus metuere se dicit,
 sed magis omnium memor, sui inmemor, offendere non
 45 timebat ipse, ut plebem ab offensionis periculo exueret
 et liberaret. 43. Merito ergo scriptum est : 'Quis orabit
 pro eo?' hoc est talis qualis Moyses, qui se offerat pro
 peccantibus, talis qualis Hieremias, cui prophetae cum
 esset dictum a Domino Deo nostro : *Noli orare pro populo*
 50 *isto*^l, tamen oravit et veniam meruit. Denique inter-
 cessione prophetica et obsecratione tanti vatis inflexus
 Dominus dicit ad Hierusalem, quoniam ea quoque paen-
 itentiam pro delictis egerat dicens : *Domine omnipotens,*
Deus Israhel, anima in angustiis et spiritus anxius
 55 *clamat ad te; audi, Domine, et miserere*^m, et iubet luctus
 vestimenta deponi et abici gemitus paenitentiae. Sic enim
 scriptum est in fine libri : *Exue te, Hierusalem, stola*

j. Cf. Ex. 32

k. *Ex. 32, 32

l. *Jér. 7, 16

m. Bar. 3, 1

1. Ceci rappelle un peu le passage de la lettre LXIII où Ambroise évoque l'intervention de Moïse et surtout d'Aaron au moment de la révolte de Coré. Cf. *Epist.*, LXIII, 51 (PL 16, 1254 B) : « Alors que la Mort, à cause des rebelles, poursuivait impitoyablement sa marche parmi le peuple, Aaron s'interposa au milieu des vivants et des morts afin d'arrêter la Mort et d'empêcher qu'un plus grand nombre ne périsse. Voilà vraiment un homme à l'esprit et au cœur profondément sacerdotal, lui qui n'hésite pas à s'interposer avec sollicitude, comme un bon pasteur, pour sauver le troupeau du Seigneur. Aussi put-il briser l'aiguillon de la Mort, contenir son assaut, lui barrer le passage. Sa profonde charité augmenta son mérite, car c'est pour ceux-là même qui s'opposaient à lui, qu'il s'offrit. » *Ibid.*, 56 (1255 B) : « Le Seigneur, dans sa colère, aurait anéanti le peuple entier s'il n'avait été fléchi par les prières de

plus grands sont les appuis qu'il faut rechercher. Car ce n'est pas n'importe qui du vulgaire, mais bien Moïse, qui a supplié pour le peuple juif quand, oublieux de la foi, ils ont adoré la tête d'un veau¹. Moïse aurait-il commis une erreur? La preuve qu'il n'en a pas commise, c'est qu'il a mérité d'obtenir ce qu'il a demandé. Que n'obtiendrait pas, en effet, le sentiment que voici, quand il s'est interposé en faveur du peuple en disant : « Et maintenant, si tu leur remets ce péché, remets-le; sinon, efface-moi du livre de vie^k. » Tu vois qu'il ne prend pas garde, comme ferait un intercesseur à la délicatesse sourcilleuse et plein de répu-
 gnance, à ne pas commettre de faute, — crainte avouée de Novatien. Bien au contraire, soucieux de tous, oublieux de lui-même, il ne craignait pas de commettre lui-même une faute pour sauver et délivrer le peuple du danger où l'avait mis sa faute¹. 43. C'est donc avec raison qu'il est écrit : « Qui priera pour lui? » C'est-à-dire : un homme pareil à Moïse, prêt à s'offrir pour les pécheurs; un homme pareil à Jérémie, le prophète à qui le Seigneur notre Dieu avait dit : « Ne prie pas pour ce peuple^l », et qui, malgré cela, a prié et obtenu le pardon. Ainsi, la prière instante d'un si grand voyant, intercédant en sa qualité de prophète, a fléchi le Seigneur. Celui-ci s'adresse à Jérusalem, parce que, de son côté, elle avait fait pénitence pour ses fautes en disant : « Seigneur tout-puissant, Dieu d'Israël, c'est une âme angoissée, un esprit ébranlé, qui crie vers toi; écoute, Seigneur, et prends pitié^m », et il ordonne d'enlever les vêtements de deuil et de cesser les gémissements de pénitence. Voici, en effet, ce qui est écrit à la fin du livre² : « Jérusalem et d'Aaron, puis surtout par le fait que son prêtre Aaron s'interposa. Mais il préféra finalement couvrir de confusion ces ingrats en accordant leur pardon à ceux-là même dont ils refusaient de reconnaître la grâce. »

2. Ambroise paraît considérer le livre de Baruch comme formant un seul tout avec celui de Jérémie. On sait que dans la Septante, Baruch suit immédiatement Jérémie, les Lamentations venant après Baruch. Mais tout en étant à la suite l'un de l'autre, les livres de Jérémie et de Baruch sont clairement distingués dans le *Vaticanus* et l'*Alexandrinus*

luctus et vexationis tuae et indue te decorem eius quae a Deo tibi data est gloriae in aeternum ⁿ. X, 44. Tales igitur deprecatores in delictis maximis sunt requirendi ; nam si quicumque de populo orent, non exaudiuntur.

45. Unde nec illa quaestio vestra quicumquam poterit adferre ponderis quam sumitis de epistula Iohannis dicentis : *Qui scit fratrem suum peccare peccatum non ad mortem, petet, et dabit illi vitam Deus qui non peccat ad mortem. Est peccatum ad mortem : non de illo dico ut oret* ^a. Non enim ad Moysen et Hieremiam loquebatur, sed ad populum, qui suorum peccatorum alium precatorem deberet adhibere, cui satis est si pro levioribus delictis Deum precetur, graviorum veniam iustorum orationibus reservandam putet. Nam quomodo Iohannes diceret non orandum pro delicto graviore, qui legisset rogasse Moysen et inpetrasse ubi erat praevaricatio voluntaria, qui sciret etiam Hieremiam rogasse ? 46. Quomodo Iohannes diceret non orandum pro peccato quod esset ad mortem, qui ipse in Apocalypsi scripsit mandatum angelo Ecclesiae Pergami : *Habes illic tenentes doctrinam Balaam, qui docebat Balaac mittere scandalum coram filiis Israhel, manducare immolata et fornicari ; ita et tu habes tenentes doctrinam Nicolaitarum. Similiter age paenitentiam ; ceterum venio tibi* ^b ? Vides quod Deus paenitentiam exigit ut veniam polliceatur ? Denique et ibi dicit : *Qui habet aurem, audiat quid Spiritus dicat Ecclesiis : Vincenti dabo illi manducare de manna* ^c. 47. Nonne ipse Iohannes cogoverat Stephanum pro persecutoribus suis, qui Christi nomen audire non poterant ^d, deprecatum, cum de ipsis a quibus lapidabatur

n. *Bar. 5, 1
c. *Apoc. 2, 17

a. *I Jn 5, 16
d. Cf. Act. 7, 56-57

b. *Apoc. 2, 14-16

1. Ambroise paraît entendre les derniers mots de cette phrase comme une promesse de pardon. Le sens littéral est différent : « Sinon, je vais bientôt venir à toi et je combattrai ces gens-là avec le glaive de ma bouche. »

salem, quitte ta robe de deuil et de misère et revêts-toi de la beauté de cette gloire qui t'a été donnée par Dieu pour toujours ⁿ. » X, 44. Ce sont donc de pareils intercesseurs qu'il faut rechercher pour les fautes les plus graves. Car si des hommes quelconques du peuple devaient prier, ils ne sont pas exaucés.

45. Il s'ensuit que la difficulté tirée par vous de l'Épître de Jean ne saurait pas non plus constituer un argument de poids. Jean dit ceci : « Si quelqu'un voit son frère commettre un péché qui ne mène pas à la mort, il demandera, et Dieu donnera la vie à celui dont le péché ne mène pas à la mort. Il y a un péché qui mène à la mort ; je ne parle pas de celui-là quand je dis de prier ^a. » Or, ce n'est pas à Moïse et à Jérémie qu'il parlait, mais au peuple. Celui-ci doit recourir à quelqu'un d'autre qui priera pour ses péchés, et se contenter de prier Dieu pour les fautes légères, en considérant que le pardon des fautes graves doit être réservé aux prières des justes. Comment Jean aurait-il dit de ne pas prier pour une faute grave, alors qu'il avait lu que Moïse avait demandé et obtenu (le pardon divin) dans un cas d'apostasie volontaire, alors qu'il savait que Jérémie également avait demandé ? 46. Comment Jean aurait-il dit de ne pas prier pour un péché qui mène à la mort, alors qu'il a lui-même écrit, dans l'Apocalypse, cet ordre adressé à l'ange de l'Église de Pergame : « Tu en as là qui tiennent la doctrine de Balaam ; celui-ci enseignait à Balaac le piège à tendre aux fils d'Israël, pour qu'ils mangent des viandes immolées aux idoles et qu'ils se prostituent. Ainsi, toi aussi, tu en as qui tiennent la doctrine des Nicolaites. Fais pénitence de la même façon ; pour le reste, je viens à toi ^b 1. » Tu vois que Dieu réclame la pénitence pour promettre le pardon ? Il dit d'ailleurs au même endroit : « Que celui qui a des oreilles, entende ce que l'Esprit dit aux Églises : Celui qui remporte la victoire, je lui donnerai à manger de la manne ^c. » 47. Jean ne savait-il pas qu'Étienne avait prié pour ses persécuteurs, qui ne supportaient pas d'entendre le nom du Christ ^d ? Parlant de ceux qui le lapidaient, il a dit :

30 diceret : *Domine, ne statuas illis hoc peccatum* ^e ? Cuius preceationis effectum in apostolo Paulo videmus. Paulus enim, qui lapidantium Stephanum vestimenta servabat ^f, non multo postea per gratiam Christi factus apostolus est, qui fuerat persecutor.

XI, 48. Ergo quia de Iohannis generali epistula sermo est, ipsius Iohannis in Evangelio scripta interrogemus, utrum cum vestra interpretaetione conveniant. Scribit enim dixisse Dominum quia *sic dilexit Deus hunc mundum ut Filium suum unicum daret, ut omnis qui credit in eum non pereat, sed habeat vitam aeternam* ^g. Si quem ergo lapsum revocare cupias, ut credat an ut non credat hortaris ? Utique ut credat. Sed qui credit, iuxta Domini sententiam habebit vitam aeternam. Quomodo ergo prohiberis orare pro eo cui aeterna vita debetur, cum divinae sit gratiae fides, sicut Apostolus in 'divisionibus gratiarum' ^b docet, quia alii datur 'in eodem Spiritu fides' ^c ? Et discipuli Domino dicunt : *Adauge nobis fidem* ^d. Qui ergo fidem habet habet vitam ; qui vitam habet non est utique exclusus a venia : *Omnis, inquit, qui credit in eum non pereat* ^e. Cum 'omnis' dicitur, nullus excluditur, nullus excipitur. Non enim excipitur eum qui lapsus est, si tamen postea bene credat.

49. Plurimos conperimus se armasse post lapsum et pro nomine Dei passos. Non possumus his martyrum consortia negare quibus Iesus Dominus non negavit. Audemus igitur dicere non esse his vitam redditam, quibus Christus coronam reddidit ? Sicut ergo post lapsum plerisque, si patiantur, corona redditur, ita, si cre-

e. Act. 7, 60 f. Cf. Act. 7, 58 a. *Jn 3, 16 b. Cf. I Cor. 12, 4
c. Cf. I Cor. 12, 9 d. Lc 17, 5 e. Jn 3, 16

1. La première épître de Jean est appelée par Ambroise « catholique (*generalis*) » parce qu'elle ne porte pas la mention d'un destinataire particulier, au contraire des deux autres.

2. Cet argument se trouve déjà chez CYPRIEN (*Epist.*, LV, 16, 3 ; Bayard, II, 141), dans le *Contre Novatien* faussement attribué à Cyprien (6 ; *CSEL* 3-3, 57-58), et dans l'homélie sur la péni-

« Seigneur, ne leur impute pas ce péché ^e. » Et le résultat de cette prière, nous le voyons en la personne de l'apôtre Paul. Car Paul, qui gardait les vêtements de ceux qui lapidaient Étienne ^f, est devenu peu après l'apôtre du Christ par sa grâce, de persécuteur qu'il était.

XI, 48. Puisque la discussion porte sur l'épître catholique de Jean ¹, voyons donc si ce que Jean lui-même écrit dans son Évangile, s'accorde avec votre interprétation. Le Seigneur, écrit-il, a dit : « Dieu a tant aimé ce monde qu'il a donné son Fils unique, pour que tout homme qui croit en lui ne périsse pas, mais ait la vie éternelle ^g. » Or, quand tu cherches à ramener quelqu'un qui a failli, à quoi l'exhortes-tu, à croire ou à ne pas croire ? A croire, évidemment. Mais celui qui croit, selon la parole du Seigneur, aura la vie éternelle. Comment donc te serait-il interdit de prier pour celui qui a droit à la vie éternelle ? La foi relève de la grâce divine, comme l'Apôtre l'enseigne là où il est question de la « diversité des grâces ^b » : « A un autre est donnée la foi, dans le même Esprit ^c. » Et les disciples disent au Seigneur : « Augmente en nous la foi ^d. » Celui qui a la foi a donc la vie ; celui qui a la vie n'est évidemment pas exclu du pardon. « Que tout homme qui croit en lui, dit-il, ne périsse pas ^e. » Quand on dit « tout homme », personne n'est exclu, personne n'est excepté. Il ne fait pas exception pour celui qui a failli, si du moins, par la suite, celui-ci croit comme il faut.

49. Nous savons bien que beaucoup d'hommes ont pris les armes après leur chute et qu'ils ont souffert pour le nom de Dieu. Nous ne pouvons refuser d'associer aux martyrs ceux à qui Jésus le Seigneur ne l'a pas refusé. Oserions-nous dire que la vie ne leur a pas été rendue, alors que le Christ leur a rendu la couronne ² ? De même qu'à beaucoup d'hommes, après leur chute, la couronne est rendue s'ils souffrent le martyre, de même également,

tence d'Eusèbe d'Émèse (PSEUDO-BASILE DE CÉSARÉE, *Hom. de poen.*, 5 ; *PG* 31, 1485 AB). Par réaction, certains Novatien ont été jusqu'à prétendre, si l'on en croit GRÉGOIRE DE NAZIANZE (*Orat.*, XXXIX, 18 ; *PG* 36, 356 C — 357 A), que même le martyre n'obtenait pas le pardon des fautes.

25 dant, et fides redditur. Quae fides Dei donum est, sicut
 habes scriptum : *Quia a Deo vobis donatum est, non solum*
ut credatis in eum, sed ut etiam pro illo patiamini ^f. Num-
 quid is qui Dei donum habet, potest non habere indul-
 gentiam ? 50. Non una autem, sed duplex gratia est ut
 30 omnis qui credit, et patiatur pro Domino Iesu. Habet
 igitur qui credit suam gratiam, habet autem alteram
 si fides eius passionibus coronetur. Neque enim prius-
 quam pateretur Petrus sine gratia fuit, sed ubi passus
 est, acquisivit alteram. Et plerique qui non habuerunt
 35 gratiam ut pro Iesu paterentur, habuerunt tamen gra-
 tiam ut in Iesum crederent.

51. Ideo dicitur : *Ut omnis qui credit in eum, non*
pereat ^g. 'Omnis', inquit, hoc est ex quocumque statu,
 ex quocumque lapsu, si credat, perire non timeat. Potest
 40 enim fieri ut aliquem de Hierusalem descendentem in
 Hiericho, hoc est de martyrii certamine relapsum in
 istius vitae cupiditatem saecularemque gratiam, vulne-
 ratum a latronibus, hoc est persecutoribus, et semivi-
 vum relictum ^h, evangelicus ille Samaritanus ⁱ inveniatur
 45 qui nostrarum custos animarum est ^j, — Samaritanus
 enim custos dicitur, — et non praetereat eum, sed curet
 et sanet. 52. Fortasse denique ideo non praeterit eum
 quia aliquid in eo vitale agnoscit, unde is possit resu-

f. *Phil. 1, 28-29
 10, 33

g. Jn 3, 16

h. Cf. Lc 10, 30

i. Cf. Lc

j. Cf. I Pierre, 2, 25

1. Les considérations qui suivent tendent à répondre à une objection qu'Ambroise pressent, même s'il ne la formule pas explicitement : en admettant qu'avec la couronne du martyre, la vie soit rendue aux faillies qui se rachètent de cette façon, cela ne signifie pas encore que la vie puisse être rendue aux autres, et qu'on soit fondé à réconcilier ceux qui ne souffrent pas le martyre.

2. Entendez : entre le moment où il a renié le Christ et celui où il a souffert le martyre.

3. Cf. *supra*, I, 18.

4. Cf. *Exp. Luc.*, VII, 73 (trad. Tissot, SC 52, 33) : « Jéricho est la figure de ce monde, où, chassé du paradis, c'est-à-dire de

s'ils croient, la foi leur est rendue. Cette foi est un don de Dieu, ainsi que tu le trouves dans l'Écriture : « Car c'est Dieu qui vous a donné, non seulement de croire en lui, mais aussi de souffrir pour lui ^f. » Comment se pourrait-il que celui qui reçoit le don de Dieu, ne reçoive pas son pardon ? 50. Comprenons bien qu'il n'y a pas une grâce unique, mais une double grâce dans le fait que tout homme qui croit souffre également pour le Seigneur Jésus ¹. Celui qui croit a donc sa grâce propre, et il en a une nouvelle si sa foi vient à être couronnée par les souffrances. Pierre n'a pas été privé de grâce jusqu'au moment de souffrir ² ; mais au moment où il a souffert, il a reçu une nouvelle grâce. Et beaucoup d'hommes qui n'ont pas eu la grâce de souffrir pour Jésus, ont eu cependant la grâce de croire en Jésus.

51. Voilà pourquoi il est dit : « Pour que tout homme qui croit en lui ne périsse pas ^g. » « Tout homme », dit-il, c'est-à-dire : quelle que soit la situation dont il vient, quelle que soit la chute dont il se relève, qu'il ne craigne pas de périr s'il a la foi ³. Supposons que quelqu'un descende de Jérusalem à Jéricho, c'est-à-dire que, venant de ce combat qu'est le martyre, il retombe dans le désir terrestre des plaisirs de cette vie ; supposons qu'il ait été blessé par des brigands, c'est-à-dire par les persécuteurs, et abandonné à demi vivant ^h ⁴. Peut-être sera-t-il découvert par ce Samaritain de l'Évangile ⁱ qui est le gardien de nos âmes ^j — « Samaritain » veut dire « gardien » ⁵ —, et celui-ci ne passera pas outre, mais il le soignera et le guérira. 52. S'il ne passe pas à côté de lui, c'est sans doute parce qu'il découvre en lui une étincelle de vie, qui lui permettra de se rétablir. Ne vous semble-t-il pas que celui qui a failli est à demi vivant,

la Jérusalem céleste, Adam est descendu par la déchéance de sa prévarication, passant de la vie aux enfers. » Les brigands figurent dans cette interprétation les démons qui ont dépouillé Adam du vêtement de la grâce.

5. C'est l'étymologie couramment donnée dans les *Onomastica sacra* ; cf. LAGARDE, 66, 3 ; 71, 4. Elle est également mentionnée dans *Exp. Luc.*, VII, 74, et *Exp. ps. CXVIII*, XXI, 5.

mere. Nonne vobis videtur ille qui lapsus est semivivus
 50 esse, si vitale aliquid fides spiret? Nam qui penitus
 Deum ex suo corde abicit, ille mortuus est. Qui ergo
 non penitus abicit, sed per impressionem tormentorum
 ad tempus negavit, semivivus est. Aut si mortuus est,
 55 cur ei dicis agendam paenitentiam, qui iam curari non
 potest? Si semivivus est, infunde oleum, non vinum
 sine oleo, sed et quod foveat et remordeat^k. Tolle eum
 in iumentum tuum, trade stabulario, duo aera ad eius
 curam inpende, esto ei proximus. Proximus autem esse
 non potes nisi facias misericordiam^l; nemo enim potest
 60 dici proximus, nisi qui curaverit, non occiderit. Si autem
 vis dici proximus, dicit tibi Christus: *Vade et tu fac
 similiter*^m.

XII, 53. Aliud simile consideremus: *Qui credit in
 Filium habet vitam aeternam; qui autem non credit Filio
 non videbit vitam, sed ira Dei manet super eum*^a. Quod
 manet, utique iam coepit, et ex delicto aliquo coepit,
 5 quia ante non credidit. Ubi ergo quis crediderit, ira
 Dei discedit, vita autem accedit. Credere ergo in Chris-
 tum lucrum vitae est; *qui enim credit in eum non iudi-
 catur*^b. **54.** Sed referunt hoc loco quoniam is qui credit
 in Christum custodire debet sermonem eius. Sic enim
 10 aiunt scriptum dicente Domino: *Ego lux in hunc mun-
 dum veni, ut omnis qui credit in me in tenebris non maneat;
 et si quis audierit sermonem meum et custodierit eum, ego
 non iudico eum*^c. Ille non iudicat, et tu iudicas? Ille
 15 dicit: 'Ut qui credit in me in tenebris non maneat',
 hoc est: Etsi fuit in tenebris, non permaneat in eis,
 errorem emendet, culpam corrigat, custodiat mandata

k. Cf. Lc 10, 34 l. Cf. Lc 10, 34-37 m. Lc 10, 37
 a. *Jn 3, 36 b. Jn 3, 18 c. *Jn 12, 46-47

1. Cf. CYPRIEN, *Epist.*, LV, 16, 3 (Bayard, II, 141): « Ne tenons pas pour morts, mais plutôt comme gisant par terre entre la mort et la vie, ceux que nous voyons que la persécution funeste a blessés. »

si la foi entretient en lui une étincelle de vie¹? Car celui qui rejette Dieu complètement hors de son cœur, est mort. Donc celui qui ne le rejette pas complètement, mais qui le renie pour un temps, sous le coup de la torture, est à moitié vivant. S'il est mort, pourquoi lui dis-tu de faire pénitence, alors qu'il ne peut plus être guéri? S'il est à demi vivant, verse de l'huile, et non du vin sans huile, mais en même temps quelque chose qui adoucisse et qui morde^{k 2}. Charge-le sur ta monture, confie-le à l'hôtelier, débourse deux as pour qu'on prenne soin de lui, montre-toi son prochain. Or, tu ne peux pas être son prochain sans lui faire miséricorde^l. Car personne ne peut être dit « prochain » sinon celui qui fait preuve de sollicitude, et non pas celui qui tue. Si tu veux être dit « prochain », le Christ te dit: « Va, et toi aussi, fais de même^m. »

XII, 53. Considérons un autre texte du même genre: « Celui qui croit dans le Fils a la vie éternelle; mais celui qui ne croit pas dans le Fils ne verra pas la vie: la colère de Dieu demeure sur lui^a. » Ce qui demeure a évidemment commencé un jour, et cela a commencé à la suite d'une faute quelconque, parce que cet homme n'a pas cru autrefois. Dès que quelqu'un croit, la colère de Dieu s'en va, et la vie vient. Croire dans le Christ, c'est donc gagner la vie; car « celui qui croit en lui n'est pas jugé^b. » **54.** Mais ils répliquent à cet endroit que celui qui croit dans le Christ doit garder sa parole. En effet, disent-ils, on trouve dans l'Écriture cette parole du Seigneur: « Moi, la lumière, je suis venu en ce monde, pour que tout homme qui croit en moi ne demeure pas dans les ténèbres; et si quelqu'un entend ma parole et la garde, moi, je ne le juge pas^c. » Lui ne juge pas, et toi, tu juges? Lui déclare: « Pour que celui qui croit en moi ne demeure pas dans les ténèbres », c'est-à-dire, bien qu'il ait été dans les ténèbres, qu'il ne demeure pas en elles, qu'il revienne de son erreur, qu'il se corrige de sa faute, qu'il garde mes commandements. Car j'ai

2. Cf. *supra*, I, 27.

mea. Dixi enim : 'Nolo mortem peccatoris, sed conversionem ^d.' Dixi supra quoniam 'qui in me credit non iudicatur ^e'. Et hoc custodio ; non enim veni ut iudicem mundum, sed ut salvetur mundus per me ^f. Libenter ignosco, prompte indulgeo, misericordiam malo quam sacrificium ^g, quia per sacrificium iustus commendatur, per misericordiam peccator redimitur. Non veni vocare iustos, sed peccatores ^h. In Lege sacrificium, in Evangelio misericordia est, Lex per Moysen data est, per me gratia ⁱ. Quid hoc evidentius ? 55. Denique et subter ait : Qui spernit me et non accipit verba mea, habet qui iudicet eum ^j. Num tibi videtur accipere verba Christi qui se non correxerit ? Profecto non videtur. Qui ergo corrigit se accipit verbum eius ; hoc est enim verbum eius ut se unusquisque revocet a culpa ^k. Aut excludas igitur necesse est hanc eius sententiam, aut si negare non potes, adquiescas. 56. Oportet eum quoque mandata custodire dominica qui peccare desinat, delictis renuntiet. Non ergo de eo debes interpretaeri dictum qui semper custodierit ; si enim hoc sensisset, addidisset 'semper' ; non addendo autem de eo pronuntiavit qui quod audivit custodierit. Audivit autem ut corrigeret errorem. Custodivit igitur quod audivit.

57. Quam vero durum ut ad poenam vocetur perpetuam qui vel postea custodivit Domini mandata, ipse te doceat, qui etiam non custodientibus mandata sua veniam non negavit, sicut habes in psalmi corpore : Si iustitias meas profanaverint et mandata mea non custodierint, visitabo in virga iniquitates eorum et in flagellis delicta eorum, misericordiam vero meam non dispergam ab eis ^l. Omnibus igitur promittit misericordiam. 58. Sed ne sine iudicio hanc esse misericordiam putes, est dis-

d. Cf. Ez. 18, 23 ; 33, 11 e. Jn 3, 18 f. Cf. Jn 3, 17
g. *Os. 6, 6 h. Matth. 9, 13 i. Cf. Jn 1, 17 j. Jn 12, 48
k. Cf. Matth. 4, 17 ; etc. l. *Ps. 88, 32-34

1. Texte cité dans CYPRIEN, *Epist.*, LV, 22, 4 (Bayard, II, 146).

dit : « Je ne veux pas la mort du pécheur, mais sa conversion ^d. » J'ai dit plus haut : « Celui qui croit en moi n'est pas jugé ^e. » Et je maintiens cette parole ; car je ne suis pas venu pour juger le monde, mais pour que le monde soit sauvé par moi ^f. Je ferme volontiers les yeux, je pardonne avec empressement. Je préfère la miséricorde au sacrifice ^g, car le sacrifice manifeste la piété du juste, tandis que la miséricorde rachète le pécheur. « Je ne suis pas venu appeler les justes, mais les pécheurs ^h. » Dans la Loi, c'est le sacrifice qui compte ; dans l'Évangile, la miséricorde. Par Moïse fut donnée la Loi ; par moi, la grâce ⁱ. Quoi de plus clair ? 55. Il ajoute encore, un peu plus bas : « Celui qui me méprise et ne reçoit pas mes paroles, sera jugé ^j. » As-tu l'impression qu'il reçoit les paroles du Christ, celui qui ne s'amende pas ? Évidemment non. Donc celui qui s'amende reçoit sa parole ; car sa parole est que chacun se détourne de sa faute ^k. Il te faut, par conséquent, ou bien récuser cette phrase qu'il a dite, ou bien, si tu ne peux nier, te déclarer d'accord. 56. Il faut que celui-là aussi qui cesse de pécher et qui renonce aux fautes, garde les commandements du Seigneur. Tu ne dois donc pas entendre cette parole, de celui qui les a toujours gardés. Si telle avait été sa pensée, il aurait ajouté « toujours » ; en ne l'ajoutant pas, il a visé celui qui garderait la parole qu'il a entendue. Or, il a entendu qu'il devait se corriger de son erreur. Il a donc gardé la parole qu'il a entendue.

57. Comme il serait dur de vouer au châtement éternel (un pécheur) qui, du moins par la suite, a gardé les commandements du Seigneur ! Que celui-ci te l'apprenne lui-même ; il ne refuse même pas son pardon à ceux qui ne gardent pas ses commandements, ainsi que tu le vois dans le texte du psaume : « S'ils profanent mes préceptes et ne gardent pas mes commandements, je visiterai avec un bâton leurs iniquités et avec des fouets leurs méfaits, mais je ne leur retirerai pas ma miséricorde ^l. » Il promet donc miséricorde à tous. 58. Ne va pas penser, cependant, que cette miséricorde ne s'accompagne pas d'un jugement. Une différence est

cretio inter eos qui perpetuam detulerunt oboedientiam
 50 mandatis caelestibus, et inter eos qui aliquando vel
 errore vel necessitate lapsi sint. Et ne nostro circumscribi
 argumento putes Christi iudicatum, accipe; etenim ait :
Si sciens servus voluntatem Domini non fecit, vapulabit
multas, si autem nescivit, vapulabit paucas^m. Uterque
 55 igitur, si credat, recipitur, quia *castigat omnem filium*
*Deus quem recipit*ⁿ. Et quem castigat morti utique non
 tradit, quia scriptum est : *Castigans castigavit me Domi-*
nus et morti non tradidit me^o.

XIII, 59. Denique Paulus docens non deserendos eos
 qui peccatum ad mortem fecerint, sed potius lacrimarum
 panibus et potu coerendos flebili^a, ita tamen ut ipsa
 moderata esset tristitia — hoc est enim : *'Et potum*
 5 *dabis eis in lacrimis in mensura*^b, ut ipsa maestitia
 mensuram habeat, ne forte abundantiore tristitia absor-
 beatur^c qui agit paenitentiam — scribit ad Corinthios :
Quid vultis ? In virga veniam ad vos an in caritate spiri-
tuque mansuetudinis^d ? Sed nec virga gravis est, quo-
 10 niam legerat : *Tu quidem percuties eum virga, animam*
autem eius a morte liberabis^e. **60.** Quid esset in virga
 venire, docet invectio fornicationis^f, accusatio incesti^g,
 reprobatio tumoris, quod inflati essent, quos magis
 15 lugere oporteret^h, postremo condemnatio rei, ut tollere-
 tur a consortio communionis et traderetur adversario,
 non ad interitum animae, sed carnisⁱ. Sicut enim Domi-
 nus in animam sancti Iob potestatem non dedit, sed in
 carnem eius permisit licentiam^j, ita et hic traditur Sata-
 nae in interitum carnis, ut serpens terram eius lingeret,

m. Cf. Lc 12, 47-48
 a. Cf. Ps. 79, 6
 d. *I Cor. 4, 21
 g. Cf. I Cor. 5, 1b
 j. Cf. Job 2, 6

n. *Héb. 12, 6 (Prov. 3, 12)
 b. Cf. Ps. 79, 6
 e. *Prov. 23, 14
 h. Cf. I Cor. 5, 2

o. Ps. 117, 18
 c. Cf. II Cor. 2, 7
 f. Cf. I Cor. 5, 1a
 i. Cf. I Cor. 5, 5

1. Cf. CYPRIEN, *Epist.*, LV, 18, 1 (Bayard, II, 142).

faite entre ceux qui n'ont jamais cessé d'obéir aux com-
 mandements célestes et ceux qui ont failli un jour, soit
 parce qu'ils se sont égarés, soit parce qu'ils y ont été
 contraints. Et ne va pas croire que notre argumentation
 tende à limiter le pouvoir de juger qui revient au Christ¹.
 Écoute-le dire : « Le serviteur qui, connaissant la volonté
 de son maître, ne l'a pas accomplie, recevra beaucoup
 de coups ; s'il ne l'a pas connue, il recevra peu de coups^m. »
 L'un et l'autre, s'il croit, est donc accueilli ; car « Dieu
 châtie tout fils qu'il accueilleⁿ ». Et celui qu'il châtie,
 il ne le livre évidemment pas à la mort, car il est écrit :
 « Le Seigneur m'a châtié durement, mais il ne m'a pas
 livré à la mort^o. »

XIII, 59. De son côté, Paul enseigne qu'il ne faut pas
 abandonner ceux qui ont commis un péché menant à la
 mort, mais plutôt les ramener dans le droit chemin
 « avec des pains de larmes et en les abreuvant de pleurs^a »,
 de telle façon cependant que la tristesse elle-même soit
 modérée. Tel est le sens de cette phrase : « Et tu les
 abreuveras de larmes avec mesure^b » ; c'est-à-dire : que
 le chagrin lui-même ait une mesure, de crainte que celui
 qui fait pénitence ne vienne à sombrer dans une tris-
 tesse excessive^c. Paul écrit aux Corinthiens : « Que
 voulez-vous ? Que je vienne à vous avec un bâton, ou
 bien avec charité et en esprit de douceur^d ? » Mais le
 bâton lui-même ne frappe pas fort, car il avait lu : « Tu
 le frapperas sans doute du bâton, mais tu délivreras son
 âme de la mort^e. » **60.** Ce que signifiait « Venir avec un
 bâton », nous en sommes instruits par ses invectives
 contre la fornication^f, par l'accusation d'inceste^g, par
 le reproche qui est fait (aux Corinthiens) d'être enflés
 d'orgueil alors qu'ils auraient dû plutôt prendre le deuil^h,
 et finalement par la condamnation du coupable, qu'il faut
 exclure de la communion et livrer à l'Adversaire « pour
 la perte de sa chair », non de son âmeⁱ. De même que
 le Seigneur n'a pas donné pouvoir à Satan sur l'âme du
 saint homme Job, mais qu'il lui a seulement permis de
 s'attaquer à sa chair^j, de même ici aussi, le coupable
 est livré à Satan « pour la perte de sa chair », de telle

20 animae non noceret^k. 61. Moriatur ergo caro nostra cupiditatibus, sit captiva, sit subdita, nec legi mentis nostrae^l repugnet, sed bonae servituti subiecta moriatur, sicut in Paulo, qui castigabat corpus suum ut servituti redigeret^m, quo probabilior fieret praedicatio si
 25 lex carnis eius cum lege mentis congrueret et conveniret. Interit enim caro cum sapientia eius transit in spiritum, ut iam non quae carnis sunt sapiat, sed quae sunt spiritusⁿ. Utinam videam infirmari carnem meam, ut iam non trahar captivus in lege peccati^o, ut iam non
 30 in carne vivam, sed in fide Christi^p! Et ideo maior in infirmitate corporis est gratia quam in salute. Denique et Paulum, quem multum dilexit, noluit liberare ab infirmitate carnis, cui petenti ut discederet a se infirmitas, respondit : *Sufficit tibi gratia mea, nam virtus in*
 35 *infirmitate perficitur*^q. Et Paulus plus sibi in infirmitatibus placet dicens : *Cum infirmor, tunc potens sum*^r. Consummatur enim carnis infirmitatibus animae fortitudo.

62. Explanavimus Pauli sententiam. Nunc verba ipsa
 40 consideremus, qua ratione dixerit quod tradiderit eum 'Satanæ in interitum carnis'. Quia temptator noster diabolus est ; nam debilitates membris singulis inferre et aegritudines toto solet movere corpori. Denique percussit sanctum Iob ulcere malo a pedibus usque ad
 45 caput^s, quia in potestatem acceperat interitum carnis eius dicente Deo : *Ecce trado tibi eum, tantummodo animam eius custodi*^t. Hoc isdem verbis Apostolus transtulit dicens quod tradiderit *huiusmodi* hominem *Satanæ*

k. Cf. Is. 65, 25, cité plus bas, § 67 l. Cf. Rom. 7, 23
 m. Cf. I Cor. 9, 27 n. Cf. Rom. 8, 5 o. Cf. Rom. 7, 23
 p. Cf. Gal. 2, 20 q. II Cor. 12, 9 r. II Cor. 12, 10 s. Cf. Job 2, 7
 t. *Job 2, 6

1. Sur le thème de la mort spirituelle du vieil homme chez saint Ambroise, voir W. SEIBEL, *Fleisch und Geist beim heiligen Ambrosius*, p. 161-169.

façon que le serpent lèche sa terre, mais ne fasse pas tort à son âme^k. 61. Que notre chair meure donc aux désirs^l, qu'elle soit captive, qu'elle soit soumise, qu'elle ne se révolte pas contre la loi de notre esprit¹! Qu'elle meure plutôt, astreinte à un esclavage salutaire, comme chez Paul, qui menait la vie dure à son corps pour le réduire en esclavage^m, afin que sa prédication apparût plus digne de foi si la loi de sa chair s'accordait pleinement avec la loi de l'esprit. La chair périt quand sa sagesse se transforme en l'esprit, de sorte qu'elle ne goûte plus désormais ce qui est du domaine de la chair, mais ce qui est du domaine de l'espritⁿ. Puissé-je voir ma chair s'affaiblir, pour ne plus être traîné captif de la loi du péché^o, pour que je ne vive plus dans la chair, mais dans la foi du Christ^p! C'est pourquoi l'infirmité du corps est source de grâces plus abondantes que la santé. Aussi le Seigneur n'a-t-il pas voulu délivrer Paul lui-même, quoiqu'il l'aimât beaucoup, d'une infirmité de la chair. Comme l'Apôtre lui demandait que cette infirmité le quittât, il lui a répondu : « Ma grâce te suffit ; car ma puissance se déploie pleinement dans la faiblesse^q. » Et Paul s'estime plus heureux dans les infirmités : « Quand je suis faible, dit-il, c'est alors que je suis fort^r. » Car la force d'âme atteint sa perfection à la faveur des infirmités de la chair.

62. Nous avons expliqué la pensée de Paul. Considérons maintenant les mots eux-mêmes. Pour quelle raison a-t-il dit qu'il l'a livré à Satan « pour la perte de sa chair » ? Parce que c'est le diable qui nous met à l'épreuve. C'est lui, généralement, qui introduit les faiblesses dans chacun des membres et qui apporte au corps entier^a les maladies. C'est ainsi qu'il a frappé le saint homme Job d'un ulcère malin des pieds à la tête^s, parce qu'il avait reçu pouvoir de causer la perte de sa chair, conformément à cette parole de Dieu : « Voici que je te le livre ; seulement, préserve son âme^t. » C'est cette idée que l'Apôtre a reprise, en utilisant les mêmes

2. *Toto* est un datif ; c'est une trace de latinité vulgaire, dont les exemples sont relativement rares chez saint Ambroise.

in interitum carnis, ut spiritus salvus sit in die Domini nostri Iesu Christi ^{u.} **63.** Magna potestas, magna gratia, quae imperat diabolo ut se ipse destruat. Se enim destruit cum hominem quem temptando supplantare studet, ex infirmo fortiolem efficit, quia, dum carnem debilitat, mentem eius corroborat. Aegritudo enim carnis peccatum repellit, luxuria autem carnis culpam adolet. **64.** Inluditur ergo diabolus, ut se ipse morsu suo vulneret et contra se armet quem debilitandum putavit. Sic et sanctum Iob magis armavit posteaquam vulneravit. Qui totum corpus diris perfusus ulceribus diaboli quidem morsum pertulit, sed venena non sensit ^{v.} Et ideo bene ei dictum est : *Adduces draconem in hamo, ludes eum sicut avem, ligabis eum sicut passerem puer, inpones super eum manum* ^{w.} **65.** Vides quemadmodum a Paulo inludatur, ut in cavernam eius sicut puer ille propheticus manum mittat ^x et nihil serpens noceat ei, de latebris eruat eum, de veneno eius faciat spiritale antidotum, ut quod venenum est medicamentum fiat. Venenum est ad interitum carnis, medicamentum fit ad salutem spiritus; quod enim nocet corpori, iuvat spiritum. **66.** Manducet ergo terram meam serpens, dentem carni infigat, conterat corpus. Dicat Dominus et de me : *Trado tibi eum, tantummodo animam eius custodi* ^{v.} Quanta vis Christi, ut custodia hominis imperetur etiam

^{u.} *I Cor. 5, 5
^{x.} Cf. Is. 11, 8

^{v.} Cf. Job 2, 7-10
^{y.} *Job 2, 6

^{w.} *Job 40, 20.24.27

1. Les anciens exégètes entendent généralement les mots « pour la perte de sa chair », dans *I Cor.* 5, 5, des mortifications corporelles auxquelles se voient astreints les pénitents en vue de réprimer les mouvements de la chair, qui combat contre l'esprit. Ainsi par exemple ORIGÈNE, *Hom. in Lev.*, XIV, 4 (GCS 29, 486-487). Certains cependant comprennent que le coupable fut livré à Satan pour être frappé dans sa chair de la même façon que Job, afin d'être ainsi amené à résipiscence. Voir surtout JEAN CHRYSOSTOME, *Hom. in I Cor.*, XV, 2 (PG 61, 124 A) : « Εἰς θάνατον τῆς σαρκός. Ὡσπερ ἐπὶ τοῦ μακαρίου Ἰὼβ γέγονεν, ἀλλ' οὐχ ὑπὲρ τῆς αὐτῆς ὑποθέσεως. Ἐκεῖ μὲν γὰρ ὑπὲρ στεφάνων λαμπροτέρων,

mots, quand il a dit qu'il « livrait cet individu à Satan pour la perte de sa chair, afin que l'esprit soit sauvé au jour de notre Seigneur Jésus-Christ ^u 1 ». **63.** Pouvoir redoutable, faveur exceptionnelle, que d'ordonner au diable de se détruire lui-même ! Car il se détruit lui-même quand il rend plus fort, de faible qu'il était, l'homme qu'il s'attache à faire tomber en le mettant à l'épreuve. En affaiblissant sa chair, il fortifie son esprit ; car la maladie de la chair fait reculer le péché, tandis que le bien-être de la chair favorise la faute. **64.** Le diable est donc joué : il se blesse lui-même en mordant et il arme contre lui celui qu'il a cru affaiblir. C'est ainsi également qu'il a armé davantage le saint homme Job après qu'il l'eut blessé. Celui-ci, quand il a eu le corps entier couvert de terribles ulcères, a bien senti la morsure du diable, mais il n'a pas éprouvé l'effet de son venin ^v. C'est pourquoi il lui a été dit avec raison : « Tu prendras le dragon à l'hameçon, tu joueras avec lui comme avec un oiseau, tu l'attacheras comme un enfant attache un moineau, tu poseras la main sur lui ^w. » **65.** Tu vois comment Paul se joue de lui ? Il met la main dans son trou, comme l'enfant dont parle le prophète ^x, et le serpent ne lui fait aucun mal. Il le fait sortir de sa cachette. De son venin, il fait un antidote spirituel, de telle façon que ce qui est poison devienne remède. C'est un poison pour la perte de la chair ; cela devient un remède pour le salut de l'esprit. Car ce qui fait du mal au corps, vient en aide à l'esprit. **66.** Que le serpent mange donc ma terre, qu'il plante ses dents dans ma chair, qu'il broie mon corps ! Que le Seigneur dise également de moi : « Je te le livre ; seulement, préserve son âme ^v. » Qu'elle est grande, la puissance du Christ,

ἐνταῦθα δὲ ὑπὲρ ἀμαρτημάτων λύσεως, ἵνα μαστίξῃ αὐτὸν ἔλκει πονηρῶ ἢ νόσῳ ἑτέρᾳ. Καὶ μὴν ἀλλαχοῦ φησιν ὅτι ὑπὸ τοῦ Κυρίου κρινόμεθα, ταῦτα πάσχοντες. Ἄλλ' ἐνταῦθα μᾶλλον καθάψασθαι θέλων, τῷ Σατανᾷ παραδίδωσι. Καὶ τοῦτο δὲ Θεῷ δοκοῦν ἐγίνετο, ὥστε κολάζεσθαι αὐτοῦ τὴν σάρκα. Ἐπειδὴ γὰρ ἀπὸ τῆς ἀδηφαγίας καὶ τῆς τρυφῆς τῆς κατὰ τὴν σάρκα ἐπιθυμῖαι τίκτονται, ταύτην κολάζει. » C'est une exégèse analogue que suggère ici saint Ambroise.

ipsi diabolo, qui vult semper nocere. Dominum ergo
 75 Iesum nobis propitiemus. Imperante Christo et diabolus ipse fit praedae suae custos, vel invitus mandatis obsecundat caelestibus, et quamvis inmitis, tamen mansuetis obsequitur imperiis. 67. Sed quid ego commendo obsequium eius? Sit ille semper malus, ut sit bonus
 80 Deus semper, qui malitiam eius nobis in gratiam convertit. Vult nocere ille, sed non potest, si Christus obsistat. Carnem ulcerat, sed custodit animam. Terram devorat, sed reservat spiritum. Denique scriptum est: *Tunc lupi et agni simul pascentur, leo et bos paleas manducabunt, serpens vero terram ut panem. Et non nocebunt neque vastabunt in monte sancto meo, dicit Dominus*^z. Damnati enim serpentis haec est sententia: 'Erit tibi terra cibus^{aa}'. Quae terra? Ea utique de qua dictum est: *Terra es et in terram ibis*^{ab}.

XIV, 68. Hanc terram serpens manducat, si propitiis nobis est Dominus Iesus, ut patiatur anima carnis debilitate, non accendatur vapore corporis et calore membrorum. *Bonum est nubere magis quam uri*^a. Est enim flamma quae interna urit. Unde hunc ignem non alligemus in sinu mentis et recessu pectoris, ne interioris nostri uramus exuvias et forense hoc nostrae animae vestimentum velamenque carnale edax libidinis flamma consumat^b, sed transeamus per ignem^c. Et si quis incidit amoris incendium, transiliat et transeat, non alliget adulterinam cupiditatem vinculis cogitationum, nullos sibi nodos adsiduae nexu meditationis adstringat, non

z. *Is. 65, 25
 a. *I Cor. 7, 9

aa. Cf. Gen. 3, 14
 b. Cf. Prov. 6, 27

ab. *Gen. 3, 19
 c. Cf. Is. 43, 2

1. L'idée générale du développement qui précède se trouvait déjà brièvement énoncée dans *Par.*, 74 (CSEL 32-1, 332): « Terra, inquit, tibi cibus erit, non anima; nam et hoc peccatoribus prodest. Unde et apostolus tradidit huiusmodi in interitum carnis, ut spiritus salvus sit in die Domini nostri Iesu Christi. »

pour qu'il soit ordonné au diable lui-même de veiller sur l'homme, alors que son seul désir est de nuire! Recherchons donc la faveur du Seigneur Jésus. Sur l'ordre du Christ, le diable lui-même devient le protecteur de sa proie; quoiqu'à contre-cœur, il se fait docile aux commandements célestes; et bien qu'ignorant la douceur, il se soumet à des ordres pleins de douceur. 67. Mais pourquoi faire l'éloge de sa soumission? Qu'il ne cesse pas d'être mauvais, pour que Dieu ne cesse pas d'être bon, lui qui change pour nous la méchanceté du diable en grâce. La volonté du diable est de nuire, mais cela n'est pas en son pouvoir si le Christ s'y oppose. Il couvre la chair d'ulcères, mais il préserve l'âme. Il dévore la terre, mais il sauvegarde l'esprit. C'est pourquoi il est écrit: « Alors les loups et les agneaux paîtront ensemble, le lion et le bœuf mangeront de la paille, et le serpent de la terre comme du pain. Et on ne fera plus de mal ni de ravages sur ma sainte montagne, dit le Seigneur^z. » Car telle est la sentence qui fut prononcée contre le serpent au moment de sa condamnation: « C'est la terre qui sera ta nourriture^{aa}. » Quelle terre? Évidemment celle dont il est dit: « Tu es terre et tu retourneras à la terre^{ab}¹. »

XIV, 68. Le serpent mange cette terre, si le Seigneur Jésus nous est favorable, pour que l'âme éprouve la faiblesse de la chair, plutôt que d'être enflammée par le souffle brûlant du corps et par la chaleur des membres. « Mieux vaut se marier plutôt que brûler^a. » Car il existe une flamme qui brûle l'intérieur de notre être. Évitions par conséquent d'emprisonner ce feu dans les replis de notre esprit et dans les profondeurs de notre cœur, pour ne pas brûler ce qui enveloppe l'intérieur de notre être, et pour que le feu dévorant de la passion ne consume pas le voile de la chair, ce vêtement extérieur de notre âme^b; au contraire, passons à travers le feu^c. Et si quelqu'un tombe dans le brasier de l'amour, qu'il saute et qu'il passe à travers. Qu'il n'emprisonne pas le désir adultère dans les chaînes de la pensée; qu'il évite de serrer par des rêveries prolongées les nœuds qui le tien-

intendat saepius in formam mulieris meretricis ^d. Nec
 adolescentula ad vultum iuvenis oculos levet. Et si for-
 15 tuito aspexit et capta est, quanto magis capietur si
 curiosa aspexerit. 69. Vel consuetudo nos doceat : ideo
 velamine obnubit caput suum mulier ut etiam in publico
 tuta verecundia sit, non facile vultus eius in adolescentis
 20 oculos occurrat, nuptiali tecta velamine sit, ne vel for-
 tuitis occursibus pateat ad vulnus vel alienum vel
 suum — sed utrumque suum vulnus est. Quod si teg-
 mine caput velat, ne temere aut videatur aut videat, —
 dum enim caput velatur, vultus absconditur, — quanto
 magis velare se debet pudoris tegmine, ut etiam in
 25 publico habeat suum ipsa secretum. 70. Verum esto,
 incidit oculus, sed non intendat adfectus. Non enim
 vidisse crimen est, sed cavendum ne origo criminis sit.
 Vidit carnalis oculus, sed premat cordis oculos mentis
 verecundia. Habemus moralem et indulgentem Dominum.
 30 Dixit quidem propheta : *Nolo intendas in formam mulieris
 fornicariae* ^e. Sed tamen Dominus dixit : *Si quis viderit
 mulierem ad concupiscendum eam, iam adulteravit eam in
 corde suo* ^f. Non dixit : 'Si quis viderit, adulteravit', sed :
 'Si quis ad concupiscendum viderit.' Non aspectum obli-
 35 gavit, sed adfectum quaesivit. Bonus tamen pudor qui
 ipsos corporis oculos sic premere consuevit, ut saepe
 non videamus etiam quod videmus. Etenim specie aspi-
 cere consuevit quidquid occurrerit, sed si non miscea-

d. Cf. Prov. 5, 2 ; Sir. 25, 28
 f. *Matth. 5, 28

e. Cf. Prov. 5, 2 ; Sir. 25, 28

1. VALÈRE-MAXIME raconte que C. Sulpicius Gallus, consul en 166, renvoya sa femme pour le motif qu'elle était sortie de chez elle la tête découverte. Il lui prête les paroles suivantes : « Lex enim, inquit, tibi meos tantum praefinit oculos, quibus formam tuam adprobes. His decoris instrumenta compara, his esto speciosa, horum te certiori crede notitiae. Ulterior tui conspectus super-

dront attachés ; qu'il ne s'attarde pas à considérer la beauté d'une prostituée ^d. Une jeune fille, de son côté, ne doit pas lever les yeux vers le visage d'un jeune homme. Et si par hasard elle l'a regardé et se trouve prise, combien plus sera-t-elle prise si elle le dévisage avec attention ! 69. Qu'au moins les usages nous instruisent. Si la femme recouvre sa tête d'un voile, c'est pour que sa pudeur soit à l'abri, même en public ¹. Il faut que son visage ne puisse pas facilement frapper le regard d'un jeune homme ; il faut qu'elle se couvre du voile nuptial, pour ne point donner occasion, même par une rencontre fortuite, à ce qu'elle-même ou un autre soit blessé — mais dans les deux cas, elle-même se trouve blessée. Et si elle se couvre la tête d'un voile pour ne pas voir ni être vue inconsidérément — quand la tête est voilée, le visage est caché —, combien plus doit-elle se couvrir du voile de la pudeur, pour avoir avec elle, même en public, sa demeure secrète. 70. Mais supposons que le regard soit accroché par hasard ; que le sentiment alors ne s'attarde pas. Avoir vu n'est pas un crime, mais il faut prendre garde que ce ne soit pas le commencement d'un crime. L'œil de la chair a vu, mais il faut que la pudeur de l'esprit contrôle les yeux du cœur. Nous avons un Maître compréhensif et indulgent. Le prophète a dit : « Je ne veux pas que tu regardes la beauté d'une femme perverse ^e. » Le Seigneur a dit, par contre : « Si quelqu'un voit une femme pour la désirer, il a déjà commis l'adultère avec elle dans son cœur ^f. » Il n'a pas dit : « Si quelqu'un voit, il a commis l'adultère », mais bien : « Si quelqu'un voit pour désirer... » Il n'a pas tenu le regard pour coupable, il s'est enquis des sentiments. Bonne est cependant la pudeur qui s'est accoutumée à contrôler les yeux du corps eux-mêmes, si bien que souvent nous ne voyions même pas ce que nous voyons. Elle s'est accoutumée à regarder l'apparence de tout ce qu'elle rencontre, mais si l'attention

vacua inritatione arcessitus in suspicione et crimine haereat necesse est » (*Fact. dict. mem.*, VI, 3, 10 ; éd. C. Kempf, *Bibl. Teubner.*, p. 290).

tur animi intentio, hic quoque secundum carnis officium
40 noster aspectus vanescit.

71. Ita plus videmus animo quam corpore. Etsi viderit
caro ignem, non alligemus ignem in sinu ^g, hoc est in
secreto mentis animique arcano. Non implicemus ignem
hunc ossibus, non ipsi nobis nodos iniciamus, non mis-
45 ceamus sermonem aliquem cum huiusmodi unde exaes-
tuet ignis adulterinus. Sermo iuenculae nodus adoles-
centium est, verba adolescentis vincula sunt amoris.

72. Vidit hunc ignem Ioseph, quando eum adulterii
cupida mulier adlocuta est ^h, voluit eum capere sermone,
50 emisit laqueos labiorum suorum, sed pudicum virum
ligare non potuit. Solvit enim vincula mulieris vox
pudoris, sermo gravitatis, habena cautelae, fidei custo-
dia, castimoniae disciplina. Capere igitur eum retibus
suis impudica non potuit, misit manum et adpraehendit
55 vestem eius, ut nodum stringeret. Verba petulantis
mulieris cupiditatum retia sunt, manus eius amoris
nodus est. Sed nec retibus capi potuit mens pudica nec
nodo; excussa veste solutus est nodus, et ideo quia
non alligavit ignem in sinu mentis suae ⁱ, non combus-
60 sit corpus suum. 73. Vides ergo quia animus noster cul-
pae auctor est? Itaque innocens caro, sed plerumque
peccati ministra. Ergo non te vincat formae concupis-
centia. Multa retia tenduntur a diabolo, multi laquei.
Oculus meretricis laqueus amatoris est, ipsi nobis oculi
65 nostri retia sunt, et ideo scriptum est: *Neque capiaris*
oculis tuis ^j. Ipsi nobis ergo tendimus retia quibus invol-

g. Cf. Prov. 6, 27
j. ^aProv. 6, 25

h. Cf. Gen. 39, 7-12

i. Cf. Prov. 6, 27

1. Cf. VIRGILE, *Énéide*, I, 660 : « ... Atque ossibus implicet ignem. »

2. Cf. *Iac.*, I, 10 (CSEL 32-2, 11) : « Affectus igitur, non caro, auctor est culpae; caro autem voluntatis ministra. »

3. Sur le rôle joué par Satan dans le processus de la faute, voir W. SEIBEL, *Fleisch und Geist beim heiligen Ambrosius*, p. 94-95.

4. Cf. *Exp. ps. CXVIII*, VIII, 36 (CSEL 62, 171, 12-13) :

de l'âme ne s'y joint pas, ce regard qui ressortit à la fonction de notre chair, n'a aucune portée.

71. Ainsi, nous voyons plus avec l'âme qu'avec le corps. Même si la chair a vu le feu, n'allons pas emprisonner le feu dans notre sein ^g, c'est-à-dire dans les profondeurs de notre esprit et dans le secret de notre âme. Ne faisons pas pénétrer ce feu dans nos os ⁱ; ne serrons pas nous-mêmes les nœuds qui nous tiendront attachés, n'engageons pas la conversation avec quelqu'un qui répand autour de lui le feu de l'adultère. La conversation d'une jeune fille est un nœud pour les jeunes gens; les paroles d'un jeune homme sont les chaînes de l'amour. 72. Joseph a vu ce feu quand la femme désireuse de commettre l'adultère s'est adressée à lui ^h. Elle a voulu le prendre au piège de sa parole; avec ses lèvres, elle a jeté ses filets, mais elle n'a pas pu capturer cet homme chaste. Les liens de la femme ont été défaits par la voix de la pudeur, la parole de la fermeté, les rênes de la prudence, l'attachement à la foi, l'observance de la chasteté. La femme impudique n'a donc pas pu le prendre dans ses rets. Elle a porté la main sur lui et elle a saisi son vêtement pour serrer un nœud. Les paroles d'une femme effrontée sont les rets où accrochent les désirs, ses mains sont le nœud de l'amour. Mais l'esprit chaste n'a pu être pris, ni dans ces rets, ni dans ce nœud. Il s'est dépouillé de son vêtement, et le nœud s'est défait. Parce qu'il n'a pas emprisonné le feu dans le sein de son esprit ⁱ, il n'a pas fait brûler son corps. 73. Vous voyez donc bien que c'est notre âme qui est l'auteur de la faute. Ainsi, la chair n'est pas coupable; mais souvent, elle se fait la servante du péché ^j. Ne te laisse donc pas vaincre par le désir qu'engendre la beauté. Ils sont nombreux, les filets et les pièges que tend le diable ³. L'œil de la prostituée est un piège pour l'amant ⁴. Nos propres yeux sont pour nous des filets, et c'est pourquoi il est écrit : « Ne te laisse pas capturer par tes yeux ⁴. » Nous dis-

« Oculus meretricis laqueus amatoris est. » L'ensemble des §§ 68-73 rappelle par plusieurs points *Exp. ps. CXVIII*, VIII, 34-36; mais la perspective des deux développements est assez différente.

vimur et implicamur. Ipsi nobis vincula nectimus, sicut legimus, quia *vinculis peccatorum suorum unusquisque constringitur* ^k.

- 70 **74.** Et ideo transeamus ignem adulescentiae ardo-
remque juvenalis aetatis. Transeamus aquam, non rema-
neamus in aqua, flumina ne nos profunda concludant ^l.
Transeamus, ut et nos dicamus : *Torrentem pertransivit*
anima nostra ^m; qui enim transit salvus est. Denique
75 Dominus sic ait : *Si transeas per aquam, tecum sum,*
flumina te non concludunt ⁿ; et propheta dicit : *Vidi*
inpium superexaltatum ultra cedros Libani, et transivi,
et ecce non erat ^o. Transi saecularia, et omnem gloriam
cecidisse aspicias in piorum. Moyses quoque transiens
80 saecularia flumina vidit visum magnum et ait : *Tran-*
siens videbo hoc visum ^p; si enim fuisset in corporis
vitiis et saeculi istius lubricis voluptatibus, tanta non
vidisset mysteria. **75.** Transeamus ergo et nos ignem
hunc libidinis, quem metuens Paulus, sed nobis timens,
85 qui castigando corpus suum fecerat ut iam non timeret
sibi ^r, dicit nobis : *Fugite fornicationem* ^q. Fugiamus
ergo tamquam sequentem, quae non post nos, sed in
nobis sequitur nosmet ipsos. Ergo videamus diligenter
ne, dum illam fugimus, nobiscum eam portemus. Volu-
90 mus enim plerumque fugere, sed si non penitus eam de
nostro excutiamus animo, tollimus eam magis quam relin-
quimus. Transiliamus ergo eam, ne nobis dicatur : *Ambu-*
late in igne flammae vestrae, quem accendistis vobis ^s.
Quoniam sicut ille qui *alligat ignem in sinu, vestimenta*
95 *conburit* ^t, sic qui ambulat super ignem, pedes conbu-
rat necesse est, quoniam scriptum est : *Ambulabit quis*
super carbones ignis, pedes autem non conburet ^u ? **76.** Gra-

k. *Prov. 5, 22
o. *Ps. 36, 35-36
s. Cf. Is. 50, 11

l. Cf. Is. 43, 2

p. *Ex. 3, 3

t. Cf. Prov. 6, 27

m. Ps. 123, 5

q. I Cor. 6, 18

u. *Prov. 6, 28

n. *Is. 43, 2

r. Cf. I Cor. 9, 27

posons donc à notre intention des filets dans lesquels nous sommes enveloppés et faits prisonniers. Nous attachons nous-mêmes nos chaînes, ainsi que nous le lisons : « Chacun est enserré dans les chaînes de ses péchés ^k. »

74. Passons donc à travers le feu de l'adolescence et la fièvre du jeune âge. Traversons l'eau, ne demeurons pas dans l'eau, de crainte que des fleuves profonds ne nous engloutissent ^l. Traversons, pour pouvoir dire, nous aussi : « Notre âme a franchi le torrent ^m. » Car celui qui traverse est sauvé. Du reste, le Seigneur parle ainsi : « Si tu traverses l'eau, je suis avec toi ; les fleuves ne t'engloutissent pas ⁿ. » Et le prophète dit : « J'ai vu l'impie s'élever plus haut que les cèdres du Liban ; j'ai traversé, et il n'était plus là ^o. » Passez à travers les choses du monde, et vous verrez que toute la gloire des impies s'est effondrée. Moïse également, en traversant les fleuves de ce monde, a vu une grande vision et a dit : « En traversant, je verrai cette vision ^p. » En effet, s'il s'était adonné aux vices du corps et aux plaisirs impudiques de ce monde, il n'aurait pas vu de si grands mystères. **75.** Passons donc, nous aussi, à travers ce feu de la passion que Paul redoutait quand il nous dit : « Fuyez la fornication ^q. » C'est pour nous qu'il craignait, car, en menant la vie dure à son corps, il avait fait en sorte de n'avoir plus à craindre pour lui ^r. Fuyons donc la fornication, comme si elle nous poursuivait : ce n'est pas derrière nous, mais en nous, qu'elle nous poursuit. Prenons garde de ne pas l'emporter avec nous tandis que nous la fuyons. Car souvent nous voulons fuir, mais si nous ne l'expulsons pas complètement hors de notre âme, nous l'emmenons avec nous au lieu de la quitter. Sautons donc à travers elle, pour qu'on ne nous dise pas : « Marchez dans le feu de votre flamme, que vous avez allumé pour vous ^s. » En effet, tout comme celui qui emprisonne le feu dans son sein, brûle ses vêtements ^t, de même il est inévitable que celui qui marche sur le feu, se brûle les pieds. Car il est écrit : « Quelqu'un marchera-t-il sur des charbons ardents sans se brûler les pieds ^u ? » **76.** Il s'agit d'un feu redoutable ; aussi, n'allons

vis ignis est, et ideo non demus illi alimenta luxuriae. Pascitur libido conviviis, nutritur deliciis, vino accenditur, ebrietate flammatur. Graviora his sunt fomenta verborum, quae vino quodam Sodomitanae vitis mentem inebriant ^v. Caveamus tamen et huius abundantiam vini, ubi caro inebriatur, mens titubat, animus vacillat, cor fluctuat. Et ideo ad utrumque utile praeceptum est quo monetur Timotheus : *Vino modico utere propter frequentes tuas infirmitates* ^w. Cum calet corpus, tradit vaporem, cum alget morbi frigore caro, refrigeratur anima tua. Cum dolet corpus tuum, tristis est mens tua, sed tristitia tua in gaudium veniet ^x. **77.** Noli ergo timere si manducetur caro tua : anima tua non devoratur. Ideo David non timere se dicit, quia carnem eius, non animam inimici edebant, sicut legimus : *Dum adpropinquant super me nocentes, ut edant carnes meas, qui tribulant me inimici mei, ipsi infirmati sunt et ceciderunt* ^y. Ruinam igitur solam facit sibi serpens. Ideo serpenti traditur qui a serpente elisus est, ut quem deiecit, hunc erigat, et fiat ruina serpentis hominis resurrectio. Satan autem corporalis huius contritionis et carnalis auctorem debilitatis Scriptura ostendit, Paulo dicente : *Datus est mihi stimulus carnis meae angelus Satanae, ut me colaphizet, ut non extollar* ^z. Sic ergo curare Paulus didicit quemadmodum ipse sanatus est.

XV, 78. Bonus itaque doctor, dum promittit alterum de duobus, utrumque donavit. Venit *in virga* ^a, quia a communione sacra convictum removet, — et bene dicitur tradi Satanae ^b qui separatur a Christi corpore, —

v. Cf. Gen. 19, 30-38 w. *I Tim. 5, 23 x. Cf. Jn 16, 20
y. *Ps. 26, 2 z. *II Cor. 12, 7 a. Cf. I Cor. 4, 21
b. Cf. I Cor. 5, 5

1. Cf. *supra*, I, 67.

pas l'entretenir en menant une vie de plaisirs. La passion trouve son aliment dans les banquets, sa nourriture dans les mets délicats ; elle est allumée par le vin, attisée par l'ivresse. Plus redoutables encore sont les paroles provocantes ; elles rendent ivre l'esprit, comme un vin produit par la vigne de Sodome ^v. Prenons garde aussi, néanmoins, à ne pas abuser de ce vin qui rend ivre la chair et qui fait vaciller l'esprit, chanceler l'âme, chavirer le cœur. Ainsi donc, d'un point de vue comme de l'autre, l'avertissement donné à Timothée s'avère un précepte salutaire : « Use modérément du vin à cause de tes fréquents malaises ^w. » Quand le corps est chaud, il exhale un souffle brûlant ; quand la chair éprouve la froideur de la maladie, ton âme s'en trouve rafraîchie. Quand ton corps est affligé, ton esprit est triste ; mais ta tristesse se changera en joie ^x. **77.** Tu ne dois donc pas avoir peur si ta chair est mangée : ton âme n'est pas dévorée ¹. David dit qu'il n'a pas peur, car c'était sa chair, et non son âme, que mangeaient ses ennemis, ainsi que nous le lisons : « Tandis que s'approchent de moi les malfaisants pour manger mes chairs, mes ennemis qui me cherchent noise, ce sont eux qui sont devenus faibles et qui sont tombés ^y. » Le serpent ne réussit donc qu'à causer sa propre perte. Aussi livre-t-on au serpent celui que le serpent a frappé, en sorte que le serpent relève celui-là même qu'il avait fait tomber, et que la défaite du serpent soit en même temps le redressement de l'homme. Que celui à qui le corps doit d'être ainsi broyé, et la chair affaiblie, n'est autre que Satan, l'Écriture nous l'indique par la bouche de Paul : « Il m'a été donné une écharde dans ma chair, un ange de Satan chargé de me souffleter, pour que je ne m'enorgueillisse pas ^z. » C'est ainsi que Paul a appris à guérir les autres comme il a lui-même été guéri.

XV, 78. Aussi ce maître plein de bonté, tout en promettant l'une ou l'autre de deux choses, a donné l'une et l'autre. Il est venu « avec un bâton ^a », parce qu'il a écarté le coupable de la sainte communion ; et il est exact de dire qu'est « livré à Satan ^b » celui qui est séparé

5 venit etiam in caritate spirituque mansuetudinis ^c, vel quia sic tradidit ut spiritum eius salvum faceret ^d, vel quia eum quem ante sequestraverat, postea sacramentis reddidit ^e. 79. Nam et sequestrari oportet graviter lapsum, ne modicum fermentum totam massam ^f conrumpat, et expurgandum est vetus fermentum ^g, vel in singulis vetus homo, hoc est exterior homo cum actibus suis ^h, vel in populo inveteratus peccatis vitiisque concretus. Et bene dixit expurgandum, non proiciendum; quod enim expurgatur non totum iudicatur inutile, — ideo enim purgatur ut utile ab inutili separetur, — quod autem proicitur, nihil in se utile habere creditur. 80. Iam tunc igitur Apostolus reddendum sacramentis iudicavit caelestibus si purgari se ipse vellet. Et bene ait *expurgate*; velut operibus enim quibusdam totius populi purgatur et plebis lacrimis abluitur qui orationibus et fletibus plebis redimitur a peccato et in homine mundatur interiore. Donavit enim Christus Ecclesiae suae ut unum per omnes redimeret, quae Domini Iesu meruit adventu ut per unum omnes redimerentur. 81. Hic sensus Pauli est, quem verba obscuriorem faciunt.

30 Consideremus ipsum Apostoli sermonem: *Expurgate*, inquit, *vetus fermentum, ut sitis nova conspersio, sicut estis azymi* ⁱ, sive quod tota Ecclesia suscipit onus peccatoris, cui compatiendum et fletu et oratione et dolore est, et quasi fermento eius se totam conspergat, ut per universos ea quae superflua sunt in aliquo paenitentiam agente, virilis misericordiae et compassionis velut con-

c. Cf. I Cor. 4, 21 d. Cf. I Cor. 5, 5 e. Cf. II Cor. 2, 10
f. Cf. I Cor. 5, 6 g. Cf. I Cor. 5, 7 h. Cf. Col. 3, 9; II Cor. 4, 16
i. I Cor. 5, 7

1. Cf. *Epist.*, XLI, 4 (PL 16, 1161 B): « Il parle d'abord de bâton et frappe comme avec un bâton de noyer ceux qui s'égarent, pour les consoler ensuite en esprit de douceur. Ainsi, celui que le bâton a privé des sacrements célestes, la douceur lui en rouvre l'accès. » Également *Exp. Luc.*, VII, 61 (SC 52, 29-30).

du corps du Christ. Il est venu aussi « avec charité et en esprit de douceur ^c », soit parce qu'il l'a livré en vue de sauver son esprit ^d, soit parce qu'il a réadmis aux sacrements, par la suite, celui qu'il en avait d'abord écarté ^e 1. 79. Oui, il faut que soit écarté celui qui a failli gravement, de crainte qu'un peu de levain ne corrompe toute la pâte ^f. Il faut épurer le vieux levain ^g, c'est-à-dire en chacun de nous le vieil homme, l'homme extérieur avec ses agissements ^h 2, ou bien dans le peuple le pécheur invétéré, encroûté dans le vice. Il a bien dit qu'il fallait « l'épurer », non le rejeter. Ce qu'on épure n'est pas jugé totalement inutile; si on le purifie, c'est pour séparer ce qui est utile de ce qui ne l'est pas. Au contraire, quand on rejette quelque chose, c'est qu'on estime qu'il ne s'y trouve rien d'utile. 80. Dès ce moment donc, l'Apôtre a jugé qu'il faudrait le réadmettre aux sacrements célestes si lui-même voulait être purifié. Et il s'est bien exprimé en disant: « Épurez-le. » Car il est d'une certaine façon purifié par l'action de tout le peuple et lavé par les larmes de la multitude, celui dont le péché est racheté et dont l'homme intérieur retrouve sa pureté grâce aux prières et aux pleurs de la multitude. Le Christ a accordé à son Église de pouvoir racheter un seul homme par l'intervention de tous, tout comme elle a obtenu, quand le Seigneur Jésus est venu, que tous fussent rachetés par l'intervention d'un seul. 81. Telle est l'idée de Paul, que les mots rendent un peu obscure.

Considérons la parole même de l'Apôtre: « Épurez, dit-il, le vieux levain, pour que vous soyez une pâte nouvelle, pareille aux azymes que vous êtes ⁱ. » Cela peut signifier que toute l'Église prend sur elle le fardeau du pécheur, à qui il faut témoigner de la compassion en pleurant, en priant et en s'affligeant; elle s'incorpore totalement, d'une certaine façon, le levain de cet homme, en sorte que, grâce à l'intervention de tous, ce qui est de trop chez quelqu'un qui fait pénitence, soit purifié,

2. Sur l'antithèse « homme extérieur-homme intérieur » chez saint Ambroise, voir W. SEIBEL, *Fleisch und Geist beim heiligen Ambrosius*, p. 137-142.

lativa quadam admixtione purgentur, sive, ut illa mulier
 35 evangelica docet quae typum praetendit Ecclesiae, eo
 quod fermentum abscondat in farina sua, donec fermentetur totum^j, ut mundum omne sumatur. 82. Docuit
 me Dominus in Evangelio quod sit fermentum dicens :
Non intellegitis quia non de pane dixi : 'Attendite a fermento Pharisaeorum et Sadducaeorum' ? Tunc, inquit,
 40 *intellexerunt quia non dixit a panibus, sed a doctrina Pharisaeorum et Sadducaeorum attendere sibi*^k. Hoc ergo
 fermentum, hoc est doctrinam Pharisaeorum et disputationem Sadducaeorum abscondit Ecclesia in farina
 sua, cum litteram legis duriolem spirituali interpreta-
 45 tione mollivit et velut mola quadam suae disputationis infregit, proferens velut de folliculis litterarum mysteriorum interna secreta et resurrectionis fidem adstruens,
 qua Dei misericordia praedicatur, qua reparari vita creditur mortuorum. 83. Non absurda autem videtur ad
 50 hunc locum adsumptio comparationis huius, siquidem Regnum caelorum est peccatoris redemptio. Et ideo
 farina Ecclesiae conspergamur omnes boni et mali, ut simus omnes nova conspersio. Ne quis autem vereretur
 ne fermenti vitiosioris admixtio massam decoloraret, ideo
 55 dixit : *'Ut sitis nova conspersio, sicut estis azymi*^l. Hoc est : tales conspersio vos reddet qualis erat innocentiae vestrae pura sinceritas. Ita si misereamur, non fuscatur peccato alieno, sed redemptionem eius adquiremus nos-

j. Cf. Lc 13, 21

k. Matth. 16, 11-12

l. I Cor. 5, 7

1. La parabole du levain (Lc 13, 20-21) est commentée longuement dans *Exp. Luc.*, VII, 187-194 (SC 52, 78-82), mais on ne trouve rien là qui rappelle les considérations qui suivent.

2. Les Pharisiens interprètent la Loi en un sens exclusivement littéral ; les Sadducéens nient la résurrection des morts. L'Église fait disparaître le levain des Pharisiens en proposant une interprétation spirituelle de la Loi et en manifestant les mystères qui s'y trouvent cachés ; elle fait disparaître le levain des Sadducéens en réfutant leurs arguments et en proclamant la foi en la résurrection.

si l'on peut dire, par l'apport collectif d'une pitié et d'une compassion sans mièvrerie. Ou bien cela peut se comprendre comme le suggère cette femme de l'Évangile qui est la figure de l'Église, en ceci qu'elle enfouit du levain dans sa farine jusqu'à ce que le tout ait levé^j, pour que tout soit consommé pur¹. 82. Le Seigneur m'a appris dans l'Évangile ce qu'est le levain : « Ne comprenez-vous pas qu'il n'était pas question de pain quand j'ai dit : 'Méfiez-vous du levain des Pharisiens et des Sadducéens.' Alors », continue le texte, « ils comprirent qu'il n'avait pas dit de prendre garde à des pains, mais à la doctrine des Pharisiens et des Sadducéens^k. » C'est donc ce levain, c'est cette doctrine des Pharisiens et cette argumentation des Sadducéens que l'Église a enfouie dans sa farine, quand elle a ramolli la lettre trop dure de la Loi par une interprétation spirituelle et quand elle l'a broyée, pour ainsi dire, avec la meule de sa propre argumentation ; elle fait sortir en quelque sorte de la bale des lettres les mystères qui se trouvaient cachés à l'intérieur, et elle inculque la foi en la résurrection, par laquelle on proclame la miséricorde de Dieu et on croit que la vie est rendue aux morts². 83. Il n'est pas hors de propos de faire intervenir cette parabole pour éclairer le passage en question, s'il est vrai que le Royaume des Cieux³ signifie la rédemption du pécheur. Soyons donc tous, bons et mauvais, pétris de la farine de l'Église, pour être tous une pâte nouvelle. Et pour que personne n'aille craindre que l'incorporation d'un levain de mauvaise qualité n'altère le tout⁴, il a dit : « Pour que vous soyez une pâte nouvelle, pareille aux azymes que vous êtes¹ », c'est-à-dire : après le pétrissage, vous vous retrouverez tels qu'était la pure intégrité de votre innocence. Ainsi, si nous avons pitié, nous ne sommes pas salis par le péché d'autrui, mais nous inscrivons sa rédemption à notre crédit, en sorte que notre pureté

3. C'est le mystère du Royaume des Cieux que révèle la parabole du levain ; cf. Lc 13, 20.

4. Ceci vise les Novatiens, qui craignent d'être souillés par le contact des pécheurs ; voir l'introduction, p. 19.

trae gratiae, ut qualis erat puritas, perseveret. Et ideo
 60 addidit : *Etenim Pascha nostrum immolatus est Christus* ^m.
 Hoc est : passio Domini omnibus profuit et peccatoribus
 donavit redemptionem quos flagitii paenituit admissi.

84. *Itaque epulemur* ⁿ bonum cibum paenitentiam
 gerentes, laeti redemptione ; nullus enim cibus est beni-
 65 volentia et pietate dulcior. Epulis nostris atque laetitiae
 nulla de peccatore servato invidia admisceatur, ne se
 ipse a domo Patris quemadmodum expositus in Evan-
 gelio invidus ille frater excludat, qui fratrem receptum
 doluit, quem in perpetuum gaudebat exclusum ^o. 85. Cuius
 70 vos similes esse, Novatiani, non potestis negare, qui ideo,
 ut dicitis, in Ecclesiam non convenitis quia per paeniten-
 tiam tributa spes fuerat his qui lapsi sunt revertendi. Sed
 hoc praetentum est specie. Ceterum episcopatus amissi
 dolore succensus Novatianus schisma composuit. 86. Sed
 75 non intellegitis quia de vobis quoque prophetavit Apos-
 tolus et vobis dicit : *Et vos inflati estis, et non magis*
luctum habuistis, ut tollatur de medio vestrum qui hoc
opus fecit ^p ? Utique tunc penitus tollitur cum aboletur
 peccatum eius ; non enim excludendum ab Ecclesia dicit
 80 Apostolus, qui suadet esse purgandum.

XVI, 87. Cum igitur Apostolus peccatum remiserit ^a,
 qua vos auctoritate dimittendum negatis ? Quis reve-

^m. I Cor. 5, 7 ⁿ. I Cor. 5, 8 ^o. Cf. Lc 15, 25-32
^p. I Cor. 5, 2 ^a. Cf. II Cor. 2, 10

1. Cf. *Eap. Luc.*, VII, 236-237 (trad. Tissot, SC 52, 96-97) :
 « Le passage suivant veut nous rendre favorables à la rémission
 des péchés après la pénitence, de peur qu'en trouvant mauvais
 le pardon d'autrui, nous ne l'obtenions pas pour nous-mêmes du
 Seigneur. Qui donc êtes-vous pour contester au Seigneur le droit
 de remettre sa faute à qui bon lui semble, quand vous pardonnez
 à qui vous voulez ? Il veut être prié, il veut être imploré. Si tous
 sont justes, où sera la grâce de Dieu ? Qui êtes-vous pour en vou-
 loir à Dieu ? Et c'est pourquoi le frère est ici censuré, au point
 qu'il est dit venir de la ferme, c'est-à-dire occupé des œuvres de
 la terre, ignorant ce qui est de l'Esprit de Dieu, et finalement se
 plaignant de ce qu'on n'ait jamais tué pour lui-même un che-

demeure telle qu'auparavant. C'est pourquoi il a ajouté :
 « Car notre Pâque, le Christ, a été immolé ^m », c'est-à-
 dire : la passion du Seigneur a profité à tous et elle a
 valu la rédemption aux pécheurs qui se sont repentis de
 l'infamie à laquelle ils avaient consenti.

84. « Célébrons donc la fête ⁿ » avec la nourriture qui
 convient, en faisant pénitence dans la joie de la rédemption ;
 car il n'est pas de nourriture plus douce que la bienveillance
 et la charité. Que nulle envie à l'égard du pécheur sauvé
 ne se mêle à nos festins et à notre joie. Ne nous excluons
 pas nous-mêmes de la maison du Père, tel ce frère envieux,
 dépeint dans l'Évangile, qui s'est affligé de l'accueil fait à
 son frère, qu'il avait plaisir à croire banni pour toujours ^o.
 85. Vous êtes pareils à lui, ô Novatians, vous ne pouvez pas
 le nier. Vous avez refusé, dites-vous, de vous rallier à l'Église,
 parce que, par la pénitence, un espoir de retour avait été
 donné à ceux qui ont failli. Mais cela n'est qu'un prétexte.
 En réalité, c'est le dépit d'avoir manqué l'épiscopat qui a
 poussé Novatien à faire un schisme ^a. 86. Vous ne com-
 prenez pas que l'Apôtre prophétisait également à votre
 sujet, et que c'est à vous qu'il déclare : « Et vous êtes
 enflés d'orgueil ! Et vous n'avez pas plutôt pris le deuil,
 pour qu'on enlevât du milieu de vous l'auteur d'une telle
 action ^p ! » Il est évident que le moment où il est « enlevé »
 complètement est celui où son péché est effacé ; l'Apôtre
 ne dit pas qu'il faut l'exclure de l'Église, puisqu'il con-
 seille de le purifier.

XVI, 87. Alors que l'Apôtre a remis le péché ^a, de
 quel droit niez-vous qu'il faille le remettre ? Qui est
 le plus respectueux envers le Christ, Novatien ou Paul ?

vreau : car ce n'est pas pour l'envie, mais pour le pardon du monde,
 que l'Agneau a été immolé. L'envieux réclame un chevreau ; l'in-
 nocent désire que l'Agneau soit immolé pour lui. On dit qu'il
 était plus âgé : c'est que l'envie fait vieillir vite. S'il reste au
 dehors, c'est que la malveillance de son âme jalouse l'exclut. Il
 ne peut pas entendre le chœur et la symphonie, non pas de celles
 qui excitent les passions au théâtre, ni le son des flûtes accor-
 dées, mais l'harmonie du peuple qui chante et fait retentir sa
 douce et suave allégresse de voir le pécheur sauvé. »

2. Voir l'introduction, p. 16-20.

rentior Christi, Novatianus an Paulus? Sed noverat Paulus Dominum misericordem, noverat Dominum
 5 Iesum severitate magis discipulorum offensum quam misericordia. 88. Denique Iacobum et Iohannem dicentes quod ignem de caelo peterent, qui consumeret eos qui Dominum recipere nolebant^b, confutavit Iesus dicens :
 10 *Nescitis cuius spiritus estis; Filius enim hominis non venit animas hominum perdere, sed salvas facere*^c. Et illis quidem dixit : 'Nescitis cuius spiritus estis', quia ipsius erant spiritus. Vobis autem dicit : 'Non estis spiritus mei, qui meam clementiam non tenetis, qui meam refutatis misericordiam, qui excluditis paenitentiam, quam ego per apostolos meos praedicari volui in nomine meo^d. 89. Frustra enim dicitis vos praedicare paenitentiam, qui tollitis 'fructum paenitentiae'. Homines enim ad aliquod studium aut praemiis aut fructibus incitantur, omne autem studium torpescit dilatione. Et ideo
 20 Dominus, ut praesentium fructu cumularetur devotio discipulorum, dixit quoniam qui dimisisset omnia sua et Dominum secutus esset, *septies tantum* reciperet, et hic, et in futurum^e. Prius 'hic' promisit, ut fastidia dilationis auferret; addidit 'et in futurum', ut hic disceres credere in futurum quoque solvenda tibi praemia. Remuneratio igitur praesentium testimonium futurorum est. 90. Si quis igitur occulta crimina habens propter Christum tamen studiose paenitentiam egerit, quomodo istic recipit si ei communio non refunditur? Volo veniam
 25 reus speret, petat eam lacrimis, petat gemitibus, petat

b. Cf. Lc 9, 53-54 c. *Lc 9, 55-56 d. Cf. Lc 24, 47
 e. Cf. Matth. 19, 29; Sir. 35, 13

1. Cf. *Exp. Luc.*, VII, 27 (trad. Tissot, SC 52, 17) : « Que s'il a reproché aux disciples de vouloir faire descendre le feu sur ceux qui n'avaient pas reçu le Christ, cela nous montre qu'il ne faut pas toujours châtier ceux qui ont péché; car parfois la clémence est plus avantageuse, à vous quant à la patience, au coupable pour le relever. » *Ibid.*, 28 (p. 18) : « Le Seigneur ne s'émeut pas contre ceux qui, sans égards, écartent leur propre Maître; il veut

Paul savait que le Seigneur est miséricordieux; il savait que le Seigneur Jésus est offensé davantage par la sévérité de ses disciples que par la miséricorde. 88. Quand Jean et Jacques ont dit qu'ils allaient demander qu'un feu descende du ciel pour consumer ceux qui ne voulaient pas recevoir le Seigneur^b, Jésus les a réprimandés : « Vous ne savez pas de quel esprit vous êtes; car le Fils de l'homme n'est pas venu perdre les âmes des hommes, mais les sauver^c. » A eux, il a dit : « Vous ne savez pas de quel esprit vous êtes », parce qu'ils étaient de son esprit. A vous, il dit : « Vous n'êtes pas de mon esprit, parce que vous ne voulez pas de ma clémence, parce que vous refusez ma miséricorde, parce que vous rejetez la pénitence, alors que j'ai voulu qu'elle fût prêchée par mes apôtres en mon nom^d. » 89. C'est en vain que vous prétendez prêcher la pénitence, alors que vous supprimez le fruit de la pénitence. Les hommes qui s'appliquent à quelque chose, sont déterminés à cela par l'espoir d'une récompense ou d'un résultat; et il n'est pas de zèle qui résiste à de longs délais. Aussi bien le Seigneur, pour augmenter la ferveur des disciples en leur faisant entrevoir un résultat dans le présent, a-t-il dit que celui qui aurait abandonné tous ses biens et suivi le Seigneur, recevrait sept fois autant, et ici-bas, et dans le futur^e. Il a d'abord promis quelque chose ici-bas, pour éviter le découragement qui naîtrait d'un long délai. Il a ajouté ensuite : « Et dans le futur », pour que tu apprennes à croire ici-bas que dans le futur également, tu recevras une récompense. La récompense reçue dans le présent est donc un gage pour le futur. 90. Si quelqu'un qui a sur la conscience des forfaits cachés, fait néanmoins pénitence avec zèle pour l'amour du Christ, comment reçoit-il quelque chose ici-bas si la communion ne lui est pas rendue? Je veux que le coupable espère son pardon, je veux qu'il le demande en pleurant, qu'il le demande en gémissant, qu'il le demande avec les

montrer que la vertu parfaite n'a pas de goût pour la vengeance, qu'il n'y a nulle colère où il y a plénitude de charité, et qu'il ne faut pas rejeter la faiblesse, mais l'aider. »

populi totius fletibus, ut ignoscatur ei obsecret. Et cum secundo et tertio fuerit dilata eius communio, credat remissius se supplicasse, fletus augeat, miserabilior postea revertatur, teneat pedes brachiis, osculetur osculis, lavet
 35 fletibus nec dimittat^f, ut de ipso dicat Iesus : *Remissa sunt peccata eius multa, quoniam dilexit multum* ^g. 91. Cognovi quosdam in paenitentia sulcasse vultum lacrimis, exarasse continuis fletibus genas, stravisse corpus suum calcandum omnibus, ieiuno ore semper et pallido
 40 mortis speciem spiranti in corpore praetulisse.

XVII, 92. Quid expectamus ut mortui mereantur veniam, qui mortem sibi intulerunt cum viverent ? *Satis est, inquit, ei qui talis est obiurgatio haec quae fit a pluribus, ita ut e contrario magis donetis et consolemini,*
 5 *ne forte abundantiore tristitia absorbeat* ^a. Si satis est ad condemnationem 'obiurgatio quae fit a pluribus', satis est quoque ad remissionem peccati obsecratio 'quae fit a pluribus'. Moralis Magister et nostrae fragilitatis conscius et pietatis divinae interpres vult donari
 10 peccatum, vult consolationem adhiberi, ne tristitia paenitentem taedio longae dilationis absorbeat. 93. Ideo ergo donavit Apostolus, nec solum donavit, sed etiam confirmari in eum caritatem voluit ^b. Qui carus est, non habet duritiam, sed mansuetudinem. Nec solum donavit
 15 ipse, sed voluit etiam omnes donare et se propter alios donasse dixit, ne multi propter unum diutius contrista-

f. Cf. Lc 7, 38
 b. Cf. II Cor. 2, 8

g. *Lc 7, 47

a. *II Cor. 2, 6-7

1. Le récit de l'onction par la pécheresse (Lc 7, 36-50) est longuement commenté dans *Exp. Luc.*, VI, 12-35 (SC 45, 232-241).

larmes du peuple tout entier, qu'il supplie qu'on lui fasse grâce. Et quand, pour la deuxième ou la troisième fois, on aura différé de lui rendre la communion, qu'il se dise qu'il a supplié trop mollement ; qu'il redouble de pleurs ; qu'il revienne plus tard en se faisant plus pitoyable encore ; qu'il entoure de ses bras les pieds (de Jésus), qu'il les couvre de baisers, qu'il les lave avec ses larmes et qu'il ne les lâche point^f, afin que Jésus dise de lui également : « Ses nombreux péchés sont remis, parce qu'il a beaucoup aimé ^g 1. » 91. J'ai connu des gens, durant leur pénitence, qui ont labouré leur visage de leurs larmes, qui ont creusé des sillons dans leurs joues à force de pleurer, qui se sont étendus sur le sol pour être piétinés par tout le monde, et qui, la face blanchie par le jeûne, offraient l'apparence d'un mort dans un corps vivant.

XVII, 92. Pourquoi attendre que les morts méritent le pardon, alors qu'ils se sont eux-mêmes donné la mort quand ils étaient vivants ? « Il suffit pour un tel homme », est-il dit, « de ce blâme qui vient de la majorité, en sorte qu'il vaut mieux, au contraire, lui pardonner et le reconforter, de crainte qu'il ne vienne à sombrer dans une tristesse excessive ^a. » S'il suffit, pour la condamnation, du « blâme qui vient de la majorité », il suffit aussi, pour la rémission du péché, de la prière instante qui « vient de la majorité ». Le Maître compréhensif qui connaît notre faiblesse et qui est l'interprète de la tendresse de Dieu, veut qu'on pardonne le péché ; il veut qu'on prodigue le réconfort, de crainte que la tristesse ne submerge le pénitent à cause de la lassitude engendrée par des délais prolongés. 93. Voilà pourquoi l'Apôtre a pardonné. Et il ne s'est pas contenté de pardonner, mais il a voulu aussi qu'on fasse prévaloir à l'égard de cet homme la charité ^b. A celui qui est objet de charité, on ne témoigne pas de la dureté, mais de la douceur. De plus, il ne s'est pas contenté de pardonner lui-même, mais il a voulu aussi que tous pardonnent. Et il a dit qu'il avait pardonné à cause des autres, pour éviter que beaucoup ne demeurent longtemps dans la tristesse

rentur : *Si cui, inquit, donastis, et ego ; nam et ego propter vos in persona Christi, ut non circumveniamur a Satana ; nec enim versutias eius ignoramus* ^c. Recte potest serpentem cavere qui eius potest versutias non ignorare, quae multae ad nocendum sunt. Vult semper nocere, semper circumvenire, ut mortem inferat. Sed debemus cavere ne remedium nostrum fiat eius triumphus ; circumvenimur enim ab eo si per nimiam tristitiam pereat qui potest liberari per indulgentiam.

94. Et ut sciremus quia de baptizato dicit, addidit : *Scripti vobis in epistula ne commisceamini fornicariis, non utique fornicariis huius mundi* ^d. Et infra subiunxit : *Nunc autem scripsi vobis non commisceri si quis frater nominatur fornicator aut avarus aut idolis serviens* ^e. Quos simul subiunxit ad poenam, simul voluit etiam ad veniam pertinere. 'Si quis autem talis est, inquit, cum hoc nec cibum sumas ^f'. Quam severus pertinacibus, quam indulgens rogantibus ! Adversum illos Christi armatur iniuria, his Christi invocatio suffragatur.

95. Ac ne quis forte eo moveatur quia scriptum est : *Tradidi huiusmodi hominem Satanae in interitum carnis* ^g, et dicat : 'Quomodo potuit ad veniam pertinere cuius omnis interierit caro, cum manifestum sit in utroque redemptum hominem in utroque salvari, neque animam sine carne, neque carnem sine anima, cum sibi sint gestororum operumque consortes copulatae, sine con-

c. *II Cor. 2, 10-11 d. I Cor. 5, 9-10 e. I Cor. 5, 11
f. Cf. I Cor. 5, 11 g. Cf. I Cor. 5, 5

1. Ceci est important parce que les Novatiens admettaient que les péchés puissent être remis par le baptême, mais non par la pénitence après le baptême.

2. La pointe de cette remarque est que le pardon doit être accordé même aux « serviteurs des idoles », c'est-à-dire aux apôtats qui ont sacrifié aux idoles.

à cause d'un seul : « Si vous avez pardonné à quelqu'un, dit-il, je fais de même ; oui, je fais de même à cause de vous, au nom du Christ, pour que nous ne soyons pas dupes de Satan ; car nous n'ignorons pas ses astuces ^c. » Il peut avec raison se défier du serpent, celui qui peut ne pas ignorer ses astuces, lesquelles sont nombreuses quand il s'agit de nuire. Ce que veut le serpent, c'est nuire sans cesse, c'est tromper sans cesse, pour apporter la mort. Mais nous devons prendre garde que notre remède ne devienne pas pour lui l'occasion de triompher. Nous sommes joués par lui si quelqu'un vient à succomber sous le poids d'une trop grande tristesse, alors que l'indulgence pourrait le sauver.

94. Et pour que nous sachions qu'il parle d'un baptisé ¹, il a ajouté : « Je vous ai écrit dans ma lettre de ne pas avoir de relations avec les fornicateurs. Je ne voulais pas parler, bien entendu, des fornicateurs de ce monde ^d. » Et plus bas, il a continué ainsi : « En réalité, je vous ai écrit de ne pas avoir de relations avec un frère qui serait réputé fornicateur, ou ami de l'argent, ou serviteur des idoles ^e. » Ceux qu'il a associés pour les vouer ensemble au châtement, il a voulu également qu'ils accèdent ensemble au pardon ². « Si quelqu'un est tel, dit-il, tu ne prendras même pas de repas avec lui ^f. » Comme il est sévère pour ceux qui s'obstinent, et comme il est indulgent pour ceux qui implorent ! Contre ceux-là, l'affront fait au Christ l'incite à sévir ; aux autres, l'invocation du Christ vient en aide.

95. Peut-être quelqu'un s'inquiétera-t-il parce qu'il est écrit : « J'ai livré cet homme à Satan pour la perte de sa chair ^g », et peut-être dira-t-il : « Comment aurait-il pu avoir accès au pardon, celui dont la chair a péri complètement ? N'est-il pas évident que l'homme, racheté tout entier, est sauvé tout entier, et non pas l'âme sans la chair, ni la chair sans l'âme ? Alors qu'elles sont unies par le fait de leur participation commune aux œuvres bonnes et mauvaises qu'elles ont accomplies, elles ne le seraient pas pour partager ensemble,

sortio vel poenae esse vel praemii ?' — is sibi responsum hoc habeat quod interitus non consummatam
 45 absumptionem carnis significet, sed castigationem. Sicut enim mortuus peccato Deo vivit^h, ita inlecebrae carnis intereunt et cupiditatibus suis moritur caro, ut castitati ceterisque bonis operibus revivescat. 96. Et quod aptius
 50 exempla quam de matre sumamus ? Namque ipsa de qua adsumpti sumus terra, intermisso exercitio cultuque videtur deserta, et aut vinetis quibus consitus est ager, aut oleis moritur, sucum tamen proprium velut
 55 feracior adsurgit fructibus. Non ergo alienum si etiam nostra caro interire sic dicitur, ut repressa magis quam absumpta credatur.

h. Cf. Rom. 6, 10

1. Ambroise lui-même insiste plus d'une fois sur le fait que le salut apporté par Jésus-Christ atteint l'homme tout entier, dans son corps aussi bien que dans son âme. Ainsi, à propos de la circoncision prescrite à Abraham, il explique que cette circoncision partielle et figurative est abolie quand l'homme est circoncis tout entier et en vérité par Jésus-Christ : « Ideo cessavit circumcisio partis, ubi refulsit circumcisio universitatis. Iam enim non ex parte, sed totus homo salvatur in corpore, salvatur in anima » (*Abr.*, I, 29 ; *CSEL* 32-1, 524). De même, commentant la parole du Baptiste : « Moi, je vous baptise dans l'eau » (*Lc* 3, 16), il déclare : « Cito probavit non esse se Christum, qui visibili operetur officio. Nam cum ex duabus naturis homo, id est ex anima

soit le châtement, soit la récompense¹ ? » Que celui-là trouve ici la réponse qu'il cherche : la « perte » ne signifie pas la destruction complète de la chair, mais la correction qu'elle reçoit. Tout comme celui qui est mort au péché vit pour Dieu^h, de même les séductions de la chair périssent, et la chair meurt à ses désirs², pour revivre en vue de la chasteté et des autres œuvres bonnes. 96. Pourrions-nous trouver un exemple plus adéquat que celui de notre mère à tous ? La terre, dont nous avons été tirés, apparaît déserte quand on cesse de la travailler et de la cultiver. Elle meurt, si on considère les vignes ou les oliviers dont le champ est planté. Mais elle ne perd cependant pas la vertu nourricière qui lui est propre et qui d'une certaine façon constitue son âme. Quand on recommence à la cultiver et qu'on lui confie les semences qu'on la juge apte à recevoir, elle reprend vie et porte des fruits plus abondants que jamais³. Il n'y a donc rien d'étrange à ce qu'on dise de notre chair également qu'elle « périt », en songeant qu'elle est domptée plutôt qu'anéantie.

subsistat et corpore, visibile per visibilia, invisibile per invisibile mysterium consecratur ; aqua enim corpus abluitur, spiritu animae delicta mundantur. Aliud agimus, aliud invocamus, licet etiam in ipso fonte sanctificatio divinitatis adspiret ; non enim aqua omnis ablutio est, sed haec inter se divisa esse non possunt et ideo aliud fuit baptismum paenitentiae, aliud est baptismum gratiae, istud ex utroque, illud ex uno. Nam cum delicta communia sint mentis et corporis, purificatio quoque debuit esse communis » (*Exp. Luc.*, II, 79 ; *CCL* 14, 65-66 ; *SC* 45, 108). Ou encore, traitant de la guérison du paralytique : « Quo loco plenam speciem resurrectionis ostendit, qui mentis vulneribus corporisque sanatis peccata donat animorum, debilitatem carnis excludit ; hoc est enim totum hominem esse curatum » (*Exp. Luc.*, V, 13 ; *CCL* 14, 139 ; *SC* 45, 187).

2. Cf. *supra*, I, 61.

3. La même image se retrouve dans *Exc.*, II, 61.

LIBER II

I, 1. Etsi non pauca quae ad cohortationem paenitentiae proficiant, scripta sint libro superiore, tamen, cum adici possint complura, ne velut semesas verborum nostrorum epulas reliquissae videamur, inceptum persequamur convivium.

2. Agenda est enim paenitentia non solum sollicitate, sed etiam mature, ne forte evangelicus ille pater familias qui arborem ficum plantavit in vinea sua, veniat et quaerens fructum in ea, si non invenerit, dicat cultori vineae : *Succide illam; ut quid etiam terram occupat?* et nisi cultor vineae interveniat dicens : *Domine, remitte illam et hoc anno, usque dum fodiam circa illam et mittam cophinum stercoreis*, si quo minus, excidatur ficulnea^a. 3. Stercoremus ergo et nos agrum hunc quem possidemus, et imitemur laboriosos agricolas quos non pudet fimo pingui satiari terram et immundo cinere agrum aspergere, ut fructus uberiores colligant. 4. Et quemadmodum stercoremus, docet Apostolus dicens : *Et aestimo omnia stercorea, ut Christum lucrifaciam*^b. Qui *per infamiam et bonam famam*^c meruit Christo placere. Legerat enim quod Abraham, dum se stercus et cinerem fatetur^d, summa humilitate invenit Dei gratiam^e. Lege-

a. Cf. Luc. 13, 6-9
d. Cf. Gen. 18, 27

b. *Phil. 3, 8
e. Cf. Gen. 18, 28-32

c. Cf. II Cor. 6, 8

1. Cf. VIRGILE, *Énéide*, III, 244 : « Semesam praedam et vestigia foeda relinquunt. »

LIVRE II

I, 1. Bien des choses utiles pour exhorter à la pénitence se trouvent écrites dans le livre précédent. On peut cependant en ajouter encore beaucoup. Aussi, pour ne pas donner l'impression d'interrompre en son milieu, si l'on peut dire, le festin de nos paroles¹, poursuivons le repas commencé.

2. Il faut faire pénitence non seulement avec zèle, mais aussi avec promptitude, de peur que ce père de famille qui a planté, selon l'Évangile, un figuier dans sa vigne, ne vienne et ne dise au vigneron, s'il ne trouve pas sur l'arbre le fruit qu'il est venu chercher : « Coupe-le ! Pourquoi donc encombre-t-il le sol ? » Peut-être le vigneron intercédéra-t-il en disant : « Seigneur, laisse-le cette année encore, le temps que je creuse autour de lui et que je mette un panier de fumier. » Si l'on n'arrive à rien d'aucune manière, le figuier sera coupé^a. 3. Épanchons, nous aussi, du fumier sur ce champ dont nous sommes propriétaires, et imitons les agriculteurs ardents au travail, qui n'ont pas honte de rassasier la terre avec un fumier bien gras et de couvrir leur champ d'une cendre malpropre, afin de récolter des fruits plus abondants². 4. Comment allons-nous épandre du fumier ? L'Apôtre nous l'apprend en disant : « Je considère toute chose comme du fumier, afin de gagner le Christ^b. » Et il a mérité de plaire au Christ « à travers la mauvaise et la bonne réputation^c ». En effet, il avait lu qu'Abraham, en s'avouant fumier et cendre^d, a obtenu, en raison de son extrême humilité, que Dieu fasse grâce^e. Il

2. Cf. VIRGILE, *Géorgiques*, I, 80-82 : « Arida tantum / ne saturare fimo pingui pudeat sola, neque / effetos cinerem immundum iactare per agros. »

rat quod Iob in stercore sedens ^f omnia quae amiserat recuperavit ^g. Legerat, prophetante David, quoniam Deus ²⁵ de terra suscitavit inopem et de stercore erigit pauperem ^h.
 5. Et nos ergo non erubescamus fateri Domino peccata nostra. Pudor est ut unusquisque crimina sua prodat, sed ille pudor agrum suum arat, spinas tollit perpetuas, ³⁰ sentes amputat, fructus adolet quos intermortuos esse credebas. Sequere illum qui bene arando agrum suum fructus quaesivit aeternos : *Maledicimur*, inquit, *et benedicimus, persecutionem patimur et sustinemus, blasphemamur et obsecramus, tamquam purgamenta huius mundi facti sumus* ⁱ. Si et tu sic araveris, seminabis spiritalia ^j.
 35 Ara, ut peccatum auferas, fructum adquires. Ille aravit ut persecutoris in se eradicaret adfectum. Quid plus potuit nobis conferre Christus ad studium correctionis quam ut converteret et daret nobis ex persecutore doctorem ?

II, 6. Cum igitur tam evidenti et ipsius Apostoli et scriptorum eius exemplo redarguantur, tamen adhuc obniti volunt et auctoritatem aiunt apostolicae sibi suffragari sententiae, allegantes scriptum ad Hebraeos :
 5 *Impossibile est enim hos qui semel inluminati sunt, et gustaverunt donum caeleste, et participes facti sunt Spiritus Sancti, et bonum gustaverunt Dei verbum virtutesque futuri saeculi, lapsos iterum renovari in paenitentiam, rursus crucifigentes Filium Dei et ostentatione triumphantis* ^a. 7. Numquid Paulus adversus factum suum

f. Cf. Job 2, 8 g. Cf. Job 42, 10-12 h. Cf. Ps. 112, 7
 i. I Cor. 4, 12-13 j. Cf. I Cor. 9, 11 a. *Héb. 6, 4-6

1. On comprend généralement le dernier membre de cette phrase comme entretenant un rapport d'opposition avec ce qui précède, et il n'est guère douteux que tel soit bien le sens littéral du texte : « ... alors qu'ils ont crucifié à nouveau le Fils de Dieu et qu'ils l'ont donné en spectacle », comprenez : en le reniant. Mais le mot qui signifie « donner en spectacle » (*παράδειγμα τῶ*) est un mot rare, et on s'explique ainsi qu'Ambroise ait pu le comprendre autrement. On sait qu'il se référait souvent au texte grec de l'Écri-

avait lu que Job, assis sur un fumier ^f, a recouvré tout ce qu'il avait perdu ^g. Il avait lu dans les oracles de David que Dieu « relève de terre le malheureux, et du fumier, il fait se redresser le pauvre ^h ». 5. Ne rougissons donc pas, de notre côté, d'avouer au Seigneur nos péchés. C'est un sujet de honte pour chacun que de reconnaître ses forfaits, mais cette honte laboure son champ, elle le débarrasse des épines qui repoussent sans cesse, elle coupe les ronces, elle permet la croissance de fruits qu'on croyait morts dans l'entretemps. Imite celui qui, en labourant convenablement son champ, s'est acquis des fruits pour l'éternité : « On nous maudit, dit-il, et nous bénissons ; on nous persécute, et nous le supportons ; on nous outrage, et nous supplions ; nous sommes devenus comme le rebut de ce monde ⁱ. » Si tu laboures, toi aussi, de cette façon, tu sèmeras des choses spirituelles ^j. Laboure, pour enlever le péché et récolter des fruits. Celui-là a labouré pour déraciner en lui les sentiments d'un persécuteur. Le Christ aurait-il pu faire mieux, pour nous inciter à nous corriger, que de convertir et de nous donner pour maître un ancien persécuteur ?

II, 6. Alors que (les Novatiens) se voient réfutés de façon tout à fait claire par l'exemple de l'Apôtre lui-même et par ses écrits, ils veulent cependant résister encore et ils prétendent, en alléguant ce texte de l'Épître aux Hébreux, que leur opinion a pour elle la garantie des paroles de l'Apôtre : « Il est impossible que ceux qui ont été illuminés une fois, qui ont goûté au don céleste, qui sont devenus participants de l'Esprit-Saint, qui ont goûté la bonne parole de Dieu et les vertus du monde à venir, soient renouvelés une seconde fois en vue de la pénitence, en crucifiant à nouveau le Fils de Dieu et en triomphant en spectacle ^a ¹. » 7. Serait-il possible que

ture et qu'il le retraduisait pour son propre compte quand les traductions existantes ne lui paraissaient pas rendre adéquatement des nuances importantes. C'est probablement le cas ici, car on ne trouve aucune variante semblable dans la tradition textuelle. Ambroise, qui ne perçoit pas un rapport d'opposition entre « être renouvelé une seconde fois » et ce qui suit, et qui considère au

praedicare potuit ? Donavit Corinthio peccatum per paenitentiam ; quomodo hic potuit sententiam suam ipse repraehendere ? Ergo quia non potuit quod aedificaverat destruere, non contrarium dixisse eum, sed diversum
 15 advertimus. Quod enim contrarium est se ipsum impugnat, quod diversum est distinctam solet habere rationem. Ita autem contrarium non est ut alterum suffragetur alteri. Etenim quia de remittenda praedicavit paenitentia, debuit et de his qui iterandum putant
 20 baptismum, non silere. Et prius sollicitudinem nobis auferri oportuit, ut sciremus etiam post baptismum si qui peccarent, donari eis posse peccatum, ne spe veniae destitutos iterandi baptismatis opinio vana perverteret. Deinde iterandum non esse baptismata rationabili disputatione suadendum fuit.

8. De baptisate autem dictum verba ipsa declarant, quibus significavit impossibile esse 'lapsos renovari in paenitentiam'. Per lavacrum enim renovamur, per quod renascimur, sicut ipse Paulus dicit : *Consepulti enim
 30 sumus cum illo per baptismum in mortem, ut, quemadmodum surrexit Christus ex mortuis per gloriam Patris, ita et nos in novitate vitae ambulemus* ^b. Et alibi : *Renovamini spiritu mentis vestrae et induite novum hominem qui secundum Deum creatus est* ^c. Et alibi : *Renovabitur
 35 sicut aquilae iuventus tua* ^d, quod etiam aquila, cum

b. *Rom. 6, 4

c. *Éphés. 4, 23-24

d. *Ps. 102, 5

contraire qu'il s'agit de la même chose, c'est-à-dire du baptême, doit trouver un sens au mot παραδειγματίζω en fonction de ce présupposé. Il y parvient, comme cela apparaît au § 10, en faisant le rapprochement avec ce texte de Col. 2, 15, où il est dit que le Christ a « donné en spectacle » (ἐδειγματίσεν) les Principautés et les Puissances en triomphant d'elles dans le mystère de la Croix. En participant à ce mystère dans le baptême, le

l'enseignement de Paul ait contredit sa propre façon d'agir ? Il a pardonné au Corinthien son péché par le moyen de la pénitence ¹ ; comment aurait-il pu ici critiquer lui-même sa décision ? Donc, puisqu'il n'a pas pu détruire ce qu'il avait construit, nous en concluons qu'il n'a pas dit le contraire, mais autre chose. Ce qui est contraire s'oppose à soi-même ; ce qui est autre doit généralement s'entendre de quelque chose de différent. Or, les deux affirmations sont si peu contraires que la première étaye l'autre. Puisqu'il a enseigné qu'il fallait relever de la pénitence, il a dû aussi ne point passer sous silence l'opinion de ceux qui pensent devoir renouveler le baptême. Et il a fallu d'abord nous délivrer de l'inquiétude, en nous faisant savoir que même après le baptême, si d'aucuns viennent à pécher, leur péché peut être pardonné ; cela tendait à éviter que l'opinion insensée selon laquelle il faut renouveler le baptême, ne fausse l'esprit de ceux qui se verraient privés de l'espoir du pardon ². Ensuite, il a fallu convaincre par une argumentation solide que le baptême ne devait pas être renouvelé.

8. Qu'il s'agisse du baptême, cela est indiqué par les mots eux-mêmes. L'Apôtre a affirmé qu'il était impossible que ceux qui ont failli soient « renouvelés » en vue de la pénitence. Or, c'est par le baptême que nous sommes « renouvelés ». Le baptême nous fait naître à nouveau, comme le dit Paul lui-même : « En effet, nous avons été ensevelis avec lui par le baptême pour mourir, afin que, comme le Christ est ressuscité des morts par la gloire du Père, nous aussi, nous menions, nous aussi, une vie nouvelle ^b. » Et ailleurs : « Renouvelez-vous selon l'esprit de votre intelligence et revêtez l'homme nouveau qui a été créé selon Dieu ^c. » Et ailleurs : « Ta jeunesse sera renouvelée comme celle de l'aigle ^d », parce que

chrétien participe au triomphe du Christ sur les Principautés et les Puissances et il les donne, lui aussi, en spectacle.

1. Cf. *supra*, I, 59-96.2. Cf. *supra*, I, 30.

fuerit mortua, ex suis reliquiis renascitur, sicut per baptismatis sacramentum, cum fuerimus peccato mortui, renascimur Deo ac reformamur. Unum ergo baptismum docet, sicut alibi : *Una fides, unum, inquit, baptisma* ^e.
 40 9. Illud quoque evidens quod in eo qui baptizatur crucifigitur Filius Dei, quia non potuit caro nostra abolere peccatum nisi crucifixa esset in Christo Iesu. Denique habes scriptum *quia quicumque baptizati sumus in Christo Iesu, in morte ipsius baptizati sumus* ^f. Et infra :
 45 *Si enim conplantati sumus similitudini mortis eius, simul et resurrectionis erimus, scientes quia vetus homo noster simul confixus est cruci* ^g. Et ad Colosenses ait : *Consepulti ei in baptismo, in quo et consurrexistis* ^h. Quod ideo scriptum est ut credamus quia ipse crucifigitur in
 50 nobis, ut per illum peccata nostra mudentur, ut ipse chirographum nostrum adfigat cruci ⁱ, qui solus potest donare delicta. Ipse in nobis Principatus et Potestates triumphat, quoniam de ipso scriptum est : *Principatus et Potestates ostentavit triumphans eos in semetipso* ^j.
 55 10. Ergo quod ait in hac epistula quae scribitur ad Hebraeos : 'Impossible est lapsos renovari in paenitentiam rursus crucifigentes Filium Dei et ostentatione triumphantis', eo spectat ut de baptismo dictum credamus, in quo crucifigimus Filium Dei in nobis, ut per
 60 illum nobis mundus crucifigatur, qui quadam triumphamus specie dum similitudinem mortis eius adsumimus, qui *Principatus et Potestates in sua cruce ostentavit ac triumphavit* ^k, ut in mortis eius similitudinem nos

e. Éphés. 4, 5 f. Rom. 6, 3 g. *Rom. 6, 5-6 h. *Col. 2, 12
 i. Cf. Col. 2, 14 j. *Col. 2, 15 k. Cf. Col. 2, 15

1. En réalité, ce n'est pas de l'aigle, mais du phénix, que ce fait est affirmé par les naturalistes anciens ; voir, parmi beaucoup d'autres, PLINE L'ANCIEN, *Histoire naturelle*, X, 2, 3-5. Les auteurs chrétiens ont vu là très tôt un argument en faveur de la doctrine de la résurrection et saint Ambroise en parle à plusieurs reprises dans ce sens : *Exc.*, II, 59 ; *Exam.*, V, 79-80.

l'aigle aussi, quand il est mort, renaît de ses restes ¹, tout comme par le sacrement du baptême, quand nous sommes morts au péché, nous renaissions pour Dieu et nous sommes recréés. Ce que Paul enseigne, c'est donc que le baptême est unique, tout comme il dit ailleurs : « Une seule foi, un seul baptême ^{e 2}. » 9. Il est clair également que c'est en celui qui est baptisé que le Fils de Dieu est « crucifié », car notre chair n'aurait pas pu venir à bout du péché si elle n'avait pas été crucifiée dans le Christ Jésus. Tu as dans l'Écriture : « Nous tous qui avons été baptisés dans le Christ Jésus, c'est en sa mort que nous avons été baptisés ^f. » Et plus bas : « Si nous avons été greffés sur lui par une mort semblable à la sienne, nous le serons aussi par une résurrection semblable, car nous savons que notre vieil homme a été cloué avec lui sur la croix ^g. » Et aux Colossiens, il déclare : « Ensevelis avec lui dans le baptême, vous en êtes aussi ressuscités avec lui ^h. » Cela a été écrit pour que nous croyions que c'est lui qui est crucifié en nous, afin que par lui, nos péchés soient lavés, et que c'est lui qui cloue à la croix la cédule de notre dette ⁱ, car lui seul peut pardonner les péchés. C'est lui qui triomphe en nous des Principautés et des Puissances, car c'est de lui qu'il est écrit : « Il a donné en spectacle les Principautés et les Puissances, triomphant d'elles en lui-même ^j. » 10. Ainsi donc, quand l'Apôtre dit dans cette lettre qui est adressée aux Hébreux : « Il est impossible que ceux qui ont failli soient renouvelés en vue de la pénitence, en crucifiant à nouveau le Fils de Dieu et en triomphant en spectacle », il veut par là nous amener à croire qu'il parlait du baptême. Dans le baptême, nous crucifions le Fils de Dieu en nous, pour que, par lui, le monde soit crucifié pour nous. Nous triomphons d'une certaine manière quand nous prenons sur nous la ressemblance de sa mort ; il a donné en spectacle les Principautés et les Puissances sur sa croix et il a triomphé d'elles ^k, pour que, à la

2. Ambroise tire argument du même texte dans *Aux.*, 37, pour affirmer qu'il ne faut pas rebaptiser ceux qui ont été baptisés « au nom de la Trinité », fût-ce par des hérétiques.

quoque de Principatibus quorum iugum deponimus, triumphemus. Semel autem crucifixus est Christus, semel
65 'peccato mortuus¹, et ideo unum, non plura baptismata.

11. Quid quod et supra doctrinam baptismorum^m praemisit? Et quia multa erant baptismata in lege,
70 merito repraehendit illos qui perfecta dimittant, principia verbi requirantⁿ. Docet nos scire oportere destructa esse universa legis baptismata, unum baptismata esse in Ecclesiae sacramentis. Hortatur autem nos ut relinquentes initium verbi ad perfectum tendamus: *Et*
75 *hoc faciemus*, inquit, *si quidem permiserit Deus*^o. Non potest enim sine favore Dei aliquis esse perfectus.

12. Possem quidem etiam illud dicere ei qui hoc de paenitentia dictum putat, quia quae impossibilia sunt homini, possibilia sunt apud Deum^p, et potens est
80 Deus, quando vult, donare nobis peccata, etiam quae putamus non posse concedi; et ideo quod nobis impossibile inpenetratu videtur, Deo donare possibile est. Nam et impossibile videbatur ut peccatum ablueret aqua. Denique Neman Syrus lepram suam mundari per aquam
85 posse non credidit^q. Sed quod impossibile erat, fecit Deus esse possibile, qui tantam nobis donavit gratiam. Similiter impossibile videbatur per paenitentiam peccata dimitti; concessit hoc Christus apostolis suis, quod ab apostolis ad sacerdotum officia transmissum est. Factum
90 est igitur possibile quod impossibile aestimabatur. — Sed tamen de baptismo dictum ne quis iteraret vera ratione persuadet.

III, 13. Neque enim apostolus contra evidentem

l. Cf. Rom. 6, 10 m. Cf. Hébr. 6, 2 n. Cf. Hébr. 5, 12 — 6, 1
o. Hébr. 6, 3 p. Cf. Matth. 19, 26 q. Cf. IV Rois, 5, 11-12

1. La guérison de Naaman était une figure traditionnelle du baptême; cf. *Sacr.*, I, 13-14 (*SC* 25 bis, 66-69); *Myst.*, 16-18 (164-165).

ressemblance de sa mort, nous puissions triompher, nous aussi, des Principautés dont nous rejetons le joug. Or, le Christ n'a été crucifié qu'une seule fois; il n'est mort au péché¹ qu'une seule fois; voilà pourquoi il n'y a qu'un seul baptême, et non plusieurs.

11. Qu'est-ce que cet « enseignement relatif aux baptêmes » dont il a parlé plus haut^m? Étant donné qu'il y avait de nombreux baptêmes sous la Loi, il blâme avec raison ceux qui laissent là les réalités parfaites et retournent aux rudiments de la Paroleⁿ. Il nous enseigne qu'il faut savoir que tous les baptêmes de la Loi ont été abolis, et qu'il n'y a parmi les sacrements de l'Église qu'un seul baptême. Et il nous exhorte à laisser les commencements de la Parole et à rechercher la perfection: « Ce que nous allons faire, dit-il, si Dieu le permet^o »; car nul ne peut être parfait si Dieu ne lui accorde sa faveur.

12. A celui qui pense que cela est dit de la pénitence, je pourrais sans doute dire également ceci: ce qui est impossible à l'homme est possible pour Dieu^p. Dieu est assez puissant, quand il le veut, pour nous pardonner nos péchés, même ceux dont nous croyons que le pardon ne peut pas être accordé. Et ainsi, ce qu'il nous paraît impossible d'obtenir, il est possible à Dieu de le donner. Car il paraissait impossible également que le péché fût lavé par de l'eau. Ainsi Neman le Syrien ne crut-il pas qu'il pût être purifié de sa lèpre par de l'eau^q. Mais ce qui était impossible, Dieu l'a rendu possible en nous faisant le don d'une si grande grâce¹. De la même façon, il apparaissait impossible que les péchés fussent remis par le moyen de la pénitence. Cela a été une faveur accordée par le Christ à ses apôtres, et des apôtres, cela est passé parmi les fonctions des prêtres. Ce qui était jugé impossible est ainsi devenu possible. — Mais en fait, c'est du baptême qu'il est question; (l'Apôtre) démontre par un argument solide qu'on ne doit pas le renouveler.

III, 13. L'Apôtre ne serait pas allé, non plus, à l'encontre de l'enseignement explicite du Christ, qui a pro-

Christi doctrinam veniret, qui de peccatore paenitentiam agente comparationem posuit^a eo quod 'peregre profectus' acceptam a patre omnem substantiam devoraverit vivendo luxuriose, et postea panes patris desideraverit, cum vesceretur siliquis, et meruerit stolam, anulum, calciamentum, immolationem quoque vituli, quae speciem habet passionis dominicae, per quam caeleste sacramentum nobis donatum est. 14. Bene dicitur quia *peregre profectus est*^b, ut qui erat a sacris altaribus separatus; hoc est enim ab Hierusalem illa quae in caelo est^c civico quodam et domestico sanctorum separari domicilio. Unde et Apostolus ait: *Ergo iam non estis advenae atque peregrini, sed estis cives sanctorum et domestici Dei*^d. 15. *Et consumpsit*, inquit, *substantiam suam*^e. Merito 'consumpsit' eam, cuius fides in operibus claudicabat. *Fides est enim eorum quae sperantur substantia, rerum argumentum non parentium*^f. Et bona 'substantia' fides, in qua spei est nostrae patrimonium. 16. Nec mirum si fame peribat^g qui divino alimento egebat, cuius desiderio compulsus *surgam*, inquit, *et ibo ad patrem meum et dicam illi: 'Pater, peccavi in caelum et coram te*^h. Nonne advertitis id evidenter nobis expositum quod emerendi gratia sacramenti ad precandum inpellimur, et hoc auferre vultis propter quod agitur paenitentia? Tolle gubernatori perveniendi spem, et in mediis fluctibus incertus errabit. Tolle luctatori coronam, lentus iacebit in stadio. Tolle piscatori captionis efficaciam, desinit iactare retia. Quomodo ergo potest qui famem patitur animae suae, studiosius Deum precari si

a. Cf. Lc 15, 14-24 b. Lc 15, 13 c. Cf. Hébr. 12, 22; Gal. 4, 26
d. *Éphés. 2, 19 e. Lc 15, 13 f. *Hébr. 11, 1 g. Cf. Lc 15, 16-17 h. *Lc 15, 18

1. Cf. *infra*, II, 18.

2. Le développement qui suit (§§ 14-18) reprend de nombreux éléments à l'explication de la parabole de l'enfant prodigue qui figure dans le commentaire sur saint Luc (VII, 212-243). Cf. *Exp. Luc.*, VII, 226 (SC 52, 94).

posé, au sujet du pécheur qui fait pénitence, la comparaison suivante^a. Parti à l'étranger, il a englouti dans une vie de débauche tout l'avoir reçu de son père; ensuite, il a regretté les pains qu'on mangeait chez son père, alors que lui se nourrissait de caroubes; et il a obtenu de recevoir vêtement, anneau, chaussures, ainsi que le veau immolé, figure de la passion du Seigneur, grâce à laquelle nous a été donné le sacrement céleste¹. 14. Il est dit à juste titre qu'il est « parti à l'étranger^b », car il était éloigné du saint autel; c'est là, en effet, être éloigné de cette Jérusalem qui est dans les cieux^{c 2} et qui est en quelque sorte la patrie et le domicile propre des saints; d'où la parole de l'Apôtre: « Ainsi donc, vous n'êtes plus des étrangers et des hôtes, mais vous êtes les concitoyens des saints et vous êtes de la maison de Dieu^{d 3}. » 15. « Et il épuisa, dit le texte, tout son avoir^e. » C'est bien dit: il l'a « épuisé », car sa foi boitait dans ses œuvres. En effet, « la foi, c'est avoir déjà ce qu'on espère, c'est la preuve des réalités qu'on ne voit pas^f. » Et c'est un bon « avoir » que la foi, en laquelle réside le patrimoine de notre espérance⁴. 16. Rien d'étonnant à ce qu'il meure de faim^g, alors qu'il était privé de l'aliment divin⁵. Poussé par le désir de celui-ci, il déclare: « Je me lèverai, j'irai vers mon père et je lui dirai: Père, j'ai péché contre le ciel et devant toi^h. » Ne le remarquez-vous donc pas: il nous est indiqué clairement que si nous sommes poussés à prier, c'est en vue de mériter le sacrement. Et vous voulez enlever ce pourquoi on fait pénitence⁶? Enlève au pilote l'espoir d'arriver au port, et il errera à la dérive au milieu des flots. Enlève à l'athlète la couronne, il s'allongera paresseusement dans le stade. Enlève au pêcheur la possibilité de prendre du poisson, il cesse de jeter ses filets. Comment celui qui souffre parce que son âme a faim, pourrait-il prier Dieu avec plus d'insistance s'il déses-

3. Cf. *Exp. Luc.*, VII, 213-214 (SC 52, 89-90).

4. Cf. *Exp. Luc.*, VII, 212 (SC 52, 88).

5. Cf. *Exp. Luc.*, VII, 215-220 (SC 52, 90-91).

6. Les interlocuteurs supposés qui sont ainsi pris à partie, sont évidemment les Novatiens; cf. *supra*, I, 4, 11, 29, 89.

sacram desperet alimoniam ? 17. 'Peccavi', inquit, 'in caelum et coram te¹.' Fatetur utique peccatum ad mortem, ne quem vos agentem cuiuslibet criminis paenitentiam iure excludi putaretis, quando is qui 'in caelum' peccavit, vel in Regnum caeleste vel in animam suam, quod est peccatum ad mortem, et peccavit coram Deo, cui soli dicitur : *Tibi soli peccavi et malum coram te feci*¹, 18. tam cito veniam meretur ut venienti et 'adhuc longe' posito occurrat pater et 'osculum^k' tribuat, quod insigne est sacrae pacis, 'stolam proferri^l' iubeat, quae vestis est nuptialis, quam si qui non habuerit, a convivio nuptiali excluditur^m, det 'anulumⁿ' in manum eius, quod est fidei pignus et Sancti Spiritus signaculum, 'calciamenta^o' deferri praecipiat — celebraturus enim Pascha Domini, epulaturus agnum, tecum debet adversus omnes incursus bestiarum spirituum morsusque serpentis^p habere vestigium —, 'vitulum^q' praecipiat occidi, quia *Pascha nostrum immolatus est Christus*^r. Etenim quotienscumque sanguinem Domini sumimus, mortem Domini adnuntiamus^s. Sicut ergo semel pro omnibus immolatus est, ita quotienscumque peccata donantur, corporis eius sacramentum sumimus, ut per sanguinem eius fiat peccatorum remissio. 19. Ergo evidentissime Domini praedicatione mandatum est etiam gravissimi criminis reis, si ex toto corde et manifesta confessione peccati paenitentiam

i. Lc 15, 21 j. Ps. 50, 6 k. Cf. Lc 15, 20 l. Cf. Lc 15, 22
 m. Cf. Matth. 22, 11-13 n. Cf. Lc 15, 22 o. Cf. Lc 15, 22
 p. Cf. Ex. 12, 11 q. Cf. Lc 15, 23 r. I Cor. 5, 7 s. Cf. I Cor. 11, 26

1. Cf. CYPRIEN, *Epist.*, LV, 28, 1-2 (Bayard, II, 150-151).
 2. Voir l'introduction, p. 21, 31-32.
 3. Cf. *Exp. Luc.*, VII, 230 (SC 52, 94-95).
 4. Cf. *Exp. Luc.*, VII, 231 (SC 52, 95).
 5. Cf. *Exp. Luc.*, VII, 231-232 (SC 52, 95-96) ; *Sacr.*, III, 8-10 (SC 25 bis, 96-99) ; *Myst.*, 42 (SC 25 bis, 178-179) ; A. CAPRIOLI, « Battesimo e confermazione in S. Ambrogio. Studio storico sul

pérait de recevoir jamais l'aliment sacré¹ ? 17. « J'ai péché, dit-il, contre le ciel et devant toi¹. » Il fait là sans équivoque l'aveu d'un péché menant à la mort, pour que, quand vous excluez quelqu'un qui fait pénitence, vous ne croyiez pas avoir raison, quel que soit son crime. Voilà quelqu'un qui a péché « contre le ciel », c'est-à-dire contre le Royaume des cieux ou contre son âme : c'est cela, un péché menant à la mort. Il a péché « devant Dieu », à qui seul il est dit : « Contre toi seul, j'ai péché, et ce qui est mal devant toi, je l'ai fait². » 18. Voyez cependant avec quelle rapidité il obtient le pardon. Alors qu'il arrive et qu'il se trouve encore loin, son père court à sa rencontre et lui donne le baiser^k, qui est le signe de la paix sacrée³. Il commande qu'on apporte la robe^l, qui est le vêtement nuptial, sans lequel on est exclu du repas de noces^m. Il passe à son doigt l'anneauⁿ, qui est le gage de la foi et le sceau du Saint-Esprit⁵. Il ordonne qu'on lui mette des chaussures^o ; en effet, celui qui s'apprête à célébrer la Pâque du Seigneur et à manger l'agneau, doit avoir le pied protégé contre tous les assauts des fauves spirituels et contre les morsures du serpent^p. Il ordonne qu'on tue le veau^q, car « notre Pâque, le Christ, a été immolée^r ». Chaque fois que nous prenons le sang du Seigneur, nous annonçons la mort du Seigneur^s. De même qu'il a été immolé une seule fois pour tous les hommes, de même chaque fois qu'on pardonne les péchés, nous prenons le sacrement de son corps, afin que par son sang ait lieu la rémission des péchés⁹. 19. Ainsi donc, l'enseignement du Seigneur prescrit de façon tout à fait claire que même à ceux qui sont coupables des crimes les plus graves, il faut rendre la grâce du sacrement céleste s'ils font péni-

Signaculum », dans *Miscellanea C. Figini*, Venegono Inferiore 1964, p. 49-57.

6. Autre interprétation dans *Exp. Luc.*, VII, 231 (SC 52, 95).
 7. Cf. *Exp. Luc.*, VII, 232-233 (SC 52, 95-96).
 8. Voir R. JOHANNY, *L'Eucharistie, centre de l'histoire du salut chez saint Ambroise de Milan (Théologie historique, 9)*, Paris 1963, p. 135-160.

9. Voir *ibid.*, p. 185-205.

gerant, sacramenti caelestis reformandam gratiam. Unde nihil vobis ad excusationem resedisce certum est.

IV, 20. Perlatum est tamen ad nos etiam illud vos obicere solere quod dicatis scriptum esse : *Omne peccatum et blasphemia remittetur hominibus, spiritus autem blasphemiae non remittetur hominibus. Et quicumque dixerit verbum contra Filium hominis, remittetur ei; qui autem dixerit contra Spiritum Sanctum, non remittetur ei neque in hoc saeculo, neque in futuro*^a. Quo exemplo omnis adsertio vestra destruitur et resolvitur. Scriptum est enim : 'Omne peccatum et blasphemia remittetur hominibus.' Cur igitur non remittitis ? Cur ligatis vincula quae non solvitis ? Cur nodos nectitis quos non relaxatis ? Remittite ceteris, agite de his quos peccantes in Spiritum Sanctum evangelica auctoritate in perpetuum adstringi putatis. 21. Et tamen quos adstringat consideremus, repetentes superiora lectionis ipsius, ut evidentiis conpraehendamus. Dicebant Iudaei : *Hic non eicit daemonia nisi in Belzebul principe daemoniorum*^b. Respondit Iesus : *Omne regnum divisum contra se destruetur, et omnis civitas vel domus divisa contra se non stabit; si enim Satanas Satanas eicit, adversum se divisus est. Quomodo ergo stabit regnum eius ? Quod si ego in Belzebul eicio daemonia, filii vestri in quo eiciunt*^c ? 22. De his utique expressum videmus qui Dominum Iesum in Belzebul eicere daemonia loquebantur, quibus sic respondit Dominus quod Satanae hereditas in his esset, qui Satanae compararent salvatorem omnium et in regno diaboli constituerent Christi gratiam. Et ut cognosceremus quia de hac dixit blasphemia, adiunxit :

a. *Matth. 12, 31-32

b. *Matth. 12, 24

c. *Matth. 12, 25-27

1. D'après *Exp. Luc.*, VII, 119-120 (SC 52, 49-50), le blasphème contre l'Esprit consiste proprement en la négation de la divinité du Christ. Mais l'auteur ajoute : « Beaucoup cependant préfèrent dire que le blasphème impardonnable consiste à dire que le Christ

tence pour leur péché de tout cœur et en le reconnaissant ouvertement. Il est certain, par conséquent, qu'il ne reste rien qui puisse vous servir d'excuse.

IV, 20. On nous a rapporté, cependant, que vous aviez l'habitude de faire valoir également comme objection cette parole de l'Écriture : « Tout péché et blasphème sera remis aux hommes, mais l'esprit de blasphème ne sera pas remis aux hommes. Et si quelqu'un dit une parole contre le Fils de l'homme, cela lui sera remis ; mais s'il parle contre l'Esprit-Saint, cela ne lui sera remis ni dans ce siècle, ni dans le siècle à venir^a. » Avec ce texte, tout votre système se trouve ruiné et s'effondre. En effet, il est écrit : « Tout péché et blasphème sera remis aux hommes. » Pourquoi donc ne les remettez-vous pas ? Pourquoi attachez-vous des liens que vous ne détachez pas ? Pourquoi faites-vous des nœuds que vous ne défaites pas ? Remettez aux autres, faites le procès de ceux que vous croyez devoir être enchaînés pour toujours, sur la foi du texte évangélique, parce qu'ils ont péché contre l'Esprit-Saint. 21. Mais voyons quels sont ceux que Jésus enchaîne, en remontant à ce qui précède le texte en question, pour mieux le comprendre. Les Juifs disaient : « Celui-là n'expulse les démons que par Béalzébul, le Prince des démons^b. » Jésus a répondu : « Tout royaume divisé contre lui-même court à la ruine, et toute ville ou maison divisée contre elle-même ne restera pas debout. Si Satan expulse Satan, il est divisé contre lui-même ; dès lors, comment son royaume se maintiendra-t-il ? Et si moi, c'est par Béalzébul que j'expulse les démons, par qui vos fils les expulsent-ils^c ? » 22. Cela est dit, nous le voyons clairement, de ceux qui prétendaient que le Seigneur Jésus expulsait les démons par Béalzébul. Le Seigneur leur a répondu que l'héritage de Satan était en eux, puisqu'ils comparaient à Satan le sauveur de tous les hommes et qu'ils situaient la grâce du Christ dans le royaume du diable¹. Et pour nous faire savoir qu'il parlait de ce blasphème-là, il a

chasse les démons de par Béalzébul, non en vertu de la puissance divine » (*ibid.*, 121 ; p. 50-51).

Progenies viperarum, quomodo potestis bona loqui, cum sitis mali^d? Hos ergo qui haec loquuntur, negat ad veniam pertinere. 23. Denique Petrus Simoni, qui magicae artis consuetudine depravatus putasset quod gratiam Christi per inpositionem manus atque infusionem Spiritus Sancti compararet pecunia, ait : *Non est tibi pars neque sors in hac fide, quia cor tuum non est rectum apud Deum. Paenitentiam itaque age ab hac nequitia tua et precare Deum, si forte remittatur tibi recordatio cordis tui; in obligatione enim iniquitatis et amaritudine fellis video te esse*^e. Vides quod hunc magica vanitate blasphemantem Spiritum Sanctum apostolica auctoritate condemnet, et eo magis quia puram conscientiam fidei non habebat. Et tamen non interclusit ei spem veniae, quem invitavit ad paenitentiam.

24. Responsum est igitur a Domino blasphemiae Pharisaeorum, et ideo his potestatis suae gratiam negat — quae in remissione peccatorum est — qui caelestem eius potestatem diabolico fultam suffragio iudicarent. Eos quoque adserit diabolico uti spiritu qui separarent Ecclesiam Domini, ut omnium temporum haereticos et schismaticos conpraehenderet, quibus indulgentiam negat, quod omne peccatum circa singulos est, hoc in universos. Soli sunt enim qui volunt solvere Christi gratiam, qui Ecclesiae membra discerpunt, propter quam passus est Dominus Iesus Spiritusque Sanctus datus est nobis. 25. Denique ut sciatis quia de dispersoribus dicit, sic

d. Matth. 12, 34

e. *Act. 8, 21-23

1. Allusion à l'étymologie de « Pharisiens » : « ceux qui divisent » ou « ceux qui sont divisés » (LAGARDE, 61, 20 ; 69, 5-6). Également un peu plus bas, au § 25 : « Pour que vous sachiez qu'il parle de ceux qui font œuvre de dispersion... »

2. Cette phrase rappelle le passage du *De excessu fratris* où Ambroise affirme que tout schisme constitue d'une certaine manière une hérésie : « Bien que Lucifer (de Cagliari) eût été exilé pour la foi et qu'il eût laissé des héritiers de sa foi, Satyrus ne crut cependant pas que la foi se trouvât dans le schisme. Car tout en gar-

ajouté : « Engeance de vipères, comment pourriez-vous tenir un bon langage, alors que vous êtes mauvais^d ? » Ce sont donc ceux qui disent ces choses-là, dont il affirme qu'ils n'ont pas accès au pardon. 23. Ainsi quand Simon, corrompu par une longue pratique de la magie, a cru pouvoir acquérir à prix d'argent la grâce du Christ qui se conférait par l'imposition des mains et l'effusion de l'Esprit-Saint, Pierre lui a dit : « Il n'y a pour toi ni part, ni héritage en cette foi, car ton cœur n'est pas droit devant Dieu. Fais-donc pénitence pour cette méchanceté qui est tienne et prie Dieu ; peut-être cette pensée de ton cœur te sera-t-elle pardonnée. Car tu es, je le vois, dans les liens de l'iniquité et dans l'amertume du fiel^e. » Tu vois qu'il condamne en vertu de l'autorité apostolique cet homme imbu d'une vaine magie qui blasphème contre l'Esprit-Saint, et qu'il le condamne d'autant plus qu'il n'avait point cette pureté de conscience nécessaire à la foi. Et cependant, il ne lui a pas interdit d'espérer son pardon, puisqu'il l'a invité à faire pénitence.

24. Il s'agit donc d'une parole dite par le Seigneur en réponse au blasphème des Pharisiens. Il refuse à ceux-ci la grâce qui relève de son pouvoir et qui consiste en la rémission des péchés, parce qu'ils ont jugé que le pouvoir qu'il avait reçu du ciel se fondait sur la complicité du diable. Il affirme également que ceux-là sont mus par un esprit diabolique, qui divisent l'Église du Seigneur¹ ; il visait ainsi les hérétiques et les schismatiques de tous les temps, auxquels il refuse le pardon, parce que tout autre péché concerne seulement les individus en particulier, tandis que celui-là est dirigé contre la communauté entière. Car ces gens sont les seuls qui cherchent à rendre vaine la grâce du Christ et qui écartèlent les membres de l'Église, en vue de laquelle le Seigneur Jésus a souffert, et l'Esprit-Saint nous a été donné². 25. Du reste, pour que vous sachiez qu'il parle

dant la foi envers Dieu, les Lucifériens ne gardaient pas la foi envers l'Église de Dieu, dont ils souffraient que les membres soient en quelque sorte écartelés et déchirés. Puisque le Christ a

habemus scriptum : *Qui non est mecum contra me est, et qui non colligit mecum dispergit*^l. Et ut sciremus de his dictum, statim subiunxit : *Ideo dico vobis : Omne peccatum et blasphemia remittetur hominibus, spiritus autem blasphemiae non remittetur hominibus*^g. Cum dicit : 'Ideo dico vobis', nonne evidenter hoc prae ceteris a nobis intellegi voluit ? Meritoque adiunxit : *Arbor bona bonos fructus facit, mala autem arbor malos fructus facit*^h ; congregatio enim mala bonum facere fructum non potest.

65 *Arbor itaque congregatio est, fructus bonae arboris filii Ecclesiae sunt.* 26. Et ideo revertimini ad Ecclesiam, si qui vos separastis impie. Omnibus enim conversis pollicetur veniam, quia scriptum est : *Omnis quicumque invocaverit nomen Domini, salvus erit*ⁱ. Denique etiam Iudaeorum populus, qui dicebat de Domino Iesu : *Daemonium habet*^j, qui dicebat : *In Belzebul eicit daemonia*^k, qui crucifixit Dominum suum, Petri praedicatione vocatur ad baptismum, ut sceleris tanti merita deponat^l.

75 27. Sed quid mirum si salutem negatis aliis, qui vestram recusatis, licet illi nihil differant qui a vobis paenitentiam petunt. Arbitror enim quod etiam Iudas potuisset tanta Domini miseratione non excludi a venia si paenitentiam non apud Iudaeos, sed apud Christum egisset. *Peccavi, inquit, quod tradiderim sanguinem iustum*^m.

80 Responderunt : *Quid ad nos ? Tu videris*ⁿ. Quae vox alia vestra est cum etiam minoris peccati reus vobis factum proprium confitetur ? Quid respondetis aliud nisi

l. *Matth. 12, 30 g. *Matth. 12, 31 h. *Matth. 7, 17
i. *Joël 2, 32 j. Cf. Jn 10, 20 k. Cf. Matth. 12, 24
l. Cf. Act. 2, 14-40 m. *Matth. 27, 4 n. Matth. 27, 4

souffert pour l'Église, et que l'Église est le corps du Christ, il ne semble pas que ceux-là fassent preuve de foi dans le Christ, qui vident sa passion de son effet et désarticulent son corps » (*Ecc.*, I, 47 ; *CSEL* 73, 235).

1. Le texte que cite ici Ambroise, se trouve, comme indiqué dans l'apparat scripturaire, en *Matth.* 7, 17. La phrase qui suit immédiatement la parole sur le blasphème contre l'Esprit, en

de ceux qui font œuvre de dispersion, nous voyons qu'il est écrit : « Qui n'est pas avec moi est contre moi, et qui ne rassemble pas avec moi disperse^l. » Et pour que nous sachions que cette parole est dite à leur sujet, il a ajouté aussitôt : « C'est pourquoi je vous dis : tout péché et blasphème sera remis aux hommes, mais le blasphème contre l'Esprit ne sera pas remis aux hommes^g. » En disant : « C'est pourquoi je vous dis... », n'est-ce pas évidemment cela, plus que toute autre chose, qu'il a voulu que nous comprenions ? Et il a eu raison d'ajouter : « Un bon arbre produit de bons fruits, et un mauvais arbre produit de mauvais fruits^h. » Car une mauvaise communauté ne peut produire un bon fruit. Ainsi donc, l'arbre, c'est la communauté, et les fruits du bon arbre sont les fils de l'Église. 26. Aussi, revenez à l'Église, vous du moins qui vous en êtes séparés de façon impie. A tous ceux qui se convertissent, il promet le pardon, car il est écrit : « Tout homme qui invoquera le nom du Seigneur, sera sauvéⁱ. » Ainsi le peuple juif, qui disait du Seigneur Jésus : « Il a un démon^j », qui disait : « C'est par Béalzébul qu'il expulse les démons^k », qui a crucifié son Seigneur, même ce peuple se trouve appelé au baptême par la prédication de Pierre, pour échapper à la culpabilité d'un si grand crime^l.

27. Mais quoi d'étonnant à ce que vous refusiez le salut aux autres, alors que vous refusez d'être sauvés vous-mêmes ! Pourtant, il n'y a aucune différence avec ceux qui vous demandent la pénitence. En effet, je pense que même Judas aurait pu, tant est grande la miséricorde du Seigneur, ne pas être exclu du pardon s'il avait fait pénitence non pas auprès des Juifs, mais auprès du Christ. « J'ai péché, dit-il, en livrant le sang d'un juste^m. » Leur réponse a été : « Que nous importe ? A toi de voirⁿ ! » Que dites-vous d'autre quand quelqu'un qui est coupable, fût-ce d'un péché mineur, vous avoue ce qu'il a fait ? Répondez-vous autre chose que ceci : « Que nous importe ? A toi de voir ! » Ce qui fait suite

Matth. 12, 33, est un peu différente : « Rendez un arbre bon, et son fruit sera bon ; rendez-le mauvais, et son fruit sera mauvais. »

hoc : *Quid ad nos ? Tu videris ? Hunc sermonem laqueus* °
sequitur, eo feraliore poena quo culpa est minor. [28. Sed
85 si isti non convertuntur, vel vos revertimini qui lapsu
vario de innocentiae fideique praeclso fastigio decidis-
tis. 'Bonum Dominum' habemus, qui velit donare omni-
bus, qui te per prophetam vocavit dicens : *Ego sum,*
ego sum, qui deleo iniquitates tuas, et memor non ero. Tu
90 *autem memor esto, et iudicemur p.]*

V, 29. Referunt tamen quaestionem de verbis apos-
toli Petri, quia dixit 'ne forte a', et putant non confir-
masse Petrum ut agenti paenitentiam peccatum remit-
teretur. Sed considerent de quo loquitur, hoc est de
5 Simone, qui non ex fide crederet, sed dolum cogitaret.
Denique et Dominus dicenti ei cuius non plenam sincer-
ritatem videret : *Sequar te, ait : Vulpes foveas habent* b.
Quem ergo Dominus ante baptismum prohibuit sequi,
quoniam fraudulentum videbat, miraris si post bap-
10 tismum praevaricantem non absolvit apostolus, quem in
obligatione iniquitatis manere pronuntiavit c ? 30. Sed
hoc illis responsum sit. Ego autem nec Petrum dubi-
tasse dico, nec verbi unius praeiudicio tantam causam
strangulandam arbitror. Nam si putant dubitasse Petrum,
15 numquid et Deus dubitavit, qui ait ad Hieremiam pro-
phetam : *Sta in atrio domus Domini et responsum dabis*

o. Cf. Matth. 27, 5 p. *Is. 43, 25-26 a. Cf. Act. 8, 22 (*supra*, II, 23)
b. Cf. Matth. 8, 19-20 c. Cf. Act. 8, 23

1. Les phrases qui précèdent (à partir de : « Mais si ceux-là ne se convertissent pas... ») se trouvent répétées exactement plus loin, au début du § 40, où elles sont manifestement tout à fait bien en situation. Ici, par contre, elles se rattachent moins bien au contexte. On serait tenté, dès lors, de songer à un accident de copie : un scribe aurait tourné ensemble deux ou trois folios après avoir transcrit le § 27 ; puis, au moment où il se serait aperçu de sa méprise et où il serait revenu en arrière pour reprendre le fil du texte, il aurait omis de biffer ce qu'il avait commencé à transcrire indûment. Mais il n'y a aucun indice externe d'un pareil accident dans les manuscrits que nous avons conservés.

2. Le texte complet du dialogue, tel que le rapporte l'Évangile,

à ce discours, c'est la corde °, châtement d'autant plus cruel que la faute est moindre. [28. Mais si ceux-là ne se convertissent pas, revenez du moins, vous qui êtes, de l'une ou l'autre façon, tombés des sommets élevés de l'innocence et de la foi. Nous avons un bon Maître, qui voudrait pardonner à tous et qui t'a appelé par la voix du prophète : « C'est moi, c'est moi qui détruis tes iniquités, et je ne me souviendrai pas. Mais toi, souviens-toi, et plaidons ensemble p¹. »]

V, 29. Mais voilà qu'ils soulèvent encore une question à propos des paroles de l'apôtre Pierre, parce qu'il a dit : « Peut-être... a » Ils croient que Pierre n'a pas donné l'assurance que le péché serait remis à celui qui fait pénitence. Mais qu'ils considèrent celui dont il parle : c'est Simon, dont les croyances étaient étrangères à la foi, et qui méditait une tromperie. Quelqu'un a dit un jour au Seigneur : « Je veux te suivre. » Mais comme le Seigneur voyait qu'il n'était pas entièrement sincère, il lui a dit : « Les renards ont des tanières b. » Le Seigneur a donc interdit à quelqu'un, avant le baptême, de le suivre, parce qu'il voyait en lui de la duplicité² ; et vous vous étonnez de ce que, après le baptême³, l'apôtre n'absolve pas celui qui prévarique et qui demeure encore, ainsi qu'il le déclare, « dans le lien de l'iniquité c » ? 30. Que ceci leur tienne lieu de réponse. Pour ma part, je ne dis pas que Pierre a hésité, et je ne pense pas qu'il faille, dans une question aussi grave, étrangler le débat en considération d'un préalable réduit à un seul mot. Car s'ils croient que Pierre a hésité, est-ce que Dieu aussi a hésité quand il a dit au prophète Jérémie : « Tiens-toi dans le parvis de la maison du Seigneur. Tu

est le suivant : « Un scribe, s'approchant (de Jésus), lui dit : 'Maître, je te suivrai où que tu ailles.' Jésus lui répondit : 'Les renards ont des tanières, et les oiseaux du ciel ont des nids ; le Fils de l'homme, lui, n'a pas où reposer la tête.' » Dans le commentaire sur saint Luc, Ambroise interprète également la réponse de Jésus comme un refus, et il explique ce refus par le fait que l'homme en question n'était pas bien disposé. Cf. *Exp. Luc.*, VII, 22, 23, 26, 28, 30-32 (SC 52, 16-20).

3. Simon le Magicien avait été baptisé, d'après *Act.* 8, 13.

omni Iudae, his qui veniunt adorare in domo Domini, omnia verba quae constitui tibi respondere illis; noli auferre verbum; forsitan audient et revertentur^d? Dicant ergo et Deum ignorasse quid esset futurum. 31. Sed non ignorantia in eo verbo exprimitur, sed in Scripturis divinis frequens huiusmodi consuetudo advertitur, eo quod simplex sit elocutio, si quidem et ad Ezechiel dicit Dominus: *Fili hominis, mittam ego te ad domum Israhel, eos qui me exacerbaverunt, ipsi et patres eorum, usque in hodiernum, et dices ad eos: Haec dicit Dominus, si forte audient et terrebuntur*^e. Nesciebat ergo eos posse aut non posse converti? Non ergo semper dubitantis ista est elocutio. 32. Denique ipsi sapientes saeculi, qui omnem gloriam suam statuunt in expressione verborum, quod Latine 'forte' dicimus, Graece τάχα, non ubique pro dubitatione posuerunt. Aiunt itaque dixisse primum suorum poetam: «*Ἡ τάχα χήρη*, quod est *Cito vidua ero*, et alibi: *Τάχα γὰρ σε κατακτανέουσιν Ἀχαιοὶ πάντες ἐφορηθέντες*. Non enim dubitaret omnibus simul insurgentibus unum facile ab universis posse prosterni. 33. Sed nos nostris magis quam alienis utamur. Denique habes in Evangelio quia ipse Filius de Patre ait, cum misisset servos ad vineam suam et occidissent, dixisse Patrem: *Mittam Filium meum dilectissimum, forsitan hunc verebuntur*^f. Et alibi ex sua persona Filius ait: *Neque me scitis, neque Patrem meum; si enim me sciretis, et Patrem meum forsitan sciretis*^g. 34. Si ergo his verbis usus est Petrus quibus Deus usus est sine praeiu-

d. *Jér. 26, 2-3

e. *Éz. 2, 3-5

f. *Lc 20, 13

g. *Jn 8, 19

1. HOMÈRE, *Iliade*, Z 408.2. *Ibid.*, 409-410. Voici le texte complet :

Δαιμόνιε, φθίσει σε τὸ σὸν μένος, οὐδ' ἔλαϊρεις
 παῖδά τε νηπίαχον καὶ ἐμ' ἄμιμον, ἢ τάχα χήρη
 σεῦ ἔσομαι· τάχα γὰρ σε κατακτανέουσιν Ἀχαιοὶ
 πάντες ἐφορηθέντες.

« Pauvre fou ! Ta fougue te perdra. Et n'as-tu pas pitié non plus de ton fils si petit, ni de moi, misérable, qui de toi bientôt serai

donneras comme réponse à toute la tribu de Juda, à ceux qui viennent se prosterner dans la maison du Seigneur, toutes les paroles que je t'ai ordonné de leur répondre. Ne retranche pas un mot. Peut-être écouteront-ils et reviendront-ils^d. » Diront-ils que Dieu aussi ignorait ce qui allait arriver ? 31. En réalité, ce n'est pas l'ignorance qui est signifiée par ce mot. On rencontre fréquemment un usage de ce genre dans les divines Écritures, parce qu'elles parlent un langage sans prétention. A Ézéchiël également, le Seigneur déclare : «*Fils d'homme, je t'enverrai vers la maison d'Israël, vers ceux qui m'ont exaspéré, eux et leurs pères, jusqu'aujourd'hui. Et tu leur diras : Ainsi parle le Seigneur. Peut-être écouteront-ils et seront-ils effrayés*^e. » Ignorait-il s'ils pourraient se convertir ou non ? Cette façon de parler n'est donc pas toujours la marque du doute. 32. Du reste, les sages de ce monde eux-mêmes, qui mettent toute leur gloire dans le choix heureux des mots, n'ont pas toujours employé le mot latin *forte* ou le mot grec τάχα pour signifier le doute. Ils disent par exemple que le premier de leurs poètes a écrit : «*Ἡ τάχα χήρη* », c'est-à-dire : «*Je serai bientôt veuve*¹. » Et ailleurs : «*Τάχα γὰρ σε κατακτανέουσιν Ἀχαιοὶ πάντες ἐφορηθέντες*². » Il n'allait pas douter de ce que, en butte aux assauts conjugués de tous, un seul homme puisse être facilement écrasé par la masse. 33. Mais recourons à nos propres auteurs plutôt qu'aux étrangers. Tu trouves dans l'Évangile que le Fils lui-même prête au Père, quand celui-ci a envoyé des serviteurs à sa vigne et qu'on les a tués, les paroles suivantes : «*J'enverrai mon fils bien-aimé ; peut-être le respecteront-ils*^f. » Et ailleurs, le Fils, parlant en son propre nom, déclare : «*Vous ne connaissez ni moi, ni mon Père ; car si vous me connaissiez, peut-être connaîtriez-vous aussi mon Père*^g. » 34. Si Pierre a utilisé les mots mêmes que Dieu a utilisés sans préjudice de sa science, pourquoi n'ad-

veuve ? Car les Achéens bientôt te tueront, en se jetant tous ensemble sur toi. » (Éd. et trad. Mazon-Chantraine-Collart, *Coll. des Universités de France*, p. 168).

45 dicio scientiae suae, cur non accipimus et Petrum his
 usum sermonibus sine suae fidei praeiudicio? Neque
 enim poterat dubitare de Christi munere, qui sibi sol-
 vendorum peccatorum dederat potestatem^h, praesertim
 cum versutiis haereticorum locum non deberet relin-
 50 quere, qui ideo volunt spem hominum destituere ut
 iterandi baptismatis apud desperantes facilius inducant
 persuasionem.

35. Sed apostoli hoc habentes secundum Christi magis-
 terium paenitentiam docuerunt, sponderunt veniam,
 55 culpam relaxaverunt, sicut et David docuit dicens :
*Beati quorum remissae sunt iniquitates et quorum tecta
 sunt peccata; beatus cui non imputavit Dominus pecca-
 tum*¹. Utrumque enim beatum dixit, et cuius iniquitas
 remittitur per lavacrum, et cuius peccatum tegitur ope-
 60 ribus bonis. Qui enim agit paenitentiam, non solum
 diluere lacrimis debet peccatum suum, sed etiam emen-
 dationibus factis operire et tegere delicta superiora, ut
 non ei imputetur peccatum. 36. Ergo tegamus lapsus
 nostros posterioribus factis, mundemus fletibus, ut
 65 audiat nos Dominus Deus noster ingemiscentes, sicut
 audivit lacrimantem Ephraem, quemadmodum scrip-
 tum est dicente Deo : *Audiens audivi Ephraem lamen-
 tantem*¹. Et ipsa verba Ephraem lamentantis expressit
 dicens : *Castigasti me et castigatus sum, sicut vitulus non*
 70 *sum edoctus*^k. Vitulus enim ludit et praesepe deserit, et
 ideo Ephraem 'sicut vitulus non est edoctus', longe
 positus a praesepe, quia 'praesepe Domini'^l deseruit et
 Ieroboam secutus vitulos adoravit^m, quod prophetia
 futurum per Aaron indicaverat, sic lapsurum populum
 75 Iudaeorumⁿ. Ideoque agens paenitentiam dicit : *Con-
 verte me et convertar, quia tu Dominus meus, quia in*

h. Cf. Matth. 16, 19 i. *Ps. 31, 1-2 j. *Jér. 31, 18
 k. *Jér. 31, 18 l. Cf. Is. 1, 3 m. Cf. III Rois, 12, 28-32
 n. Cf. Ex. 32, 1-6

mettrions-nous pas que Pierre aussi a utilisé ces expres-
 sions sans préjudice de sa foi? D'ailleurs, il n'aurait pas
 pu douter du don du Christ, puisque celui-ci lui avait
 donné le pouvoir de délier les péchésⁿ. Il l'aurait pu
 d'autant moins qu'il ne devait pas laisser place aux arti-
 fices des hérétiques, qui cherchent à enlever tout espoir
 aux hommes pour inculquer plus facilement à des déses-
 pérés la conviction que le baptême doit être renouvelé¹.

35. Mais les apôtres, qui tenaient cela de l'enseigne-
 ment du Christ, ont enseigné la pénitence, promis le
 pardon, remis la faute. C'est ce qu'a enseigné aussi
 David : « Bienheureux ceux dont les iniquités sont remises,
 et dont les péchés sont recouverts ; bienheureux celui à
 qui le Seigneur n'a pas imputé son péché¹. » Il proclame
 bienheureux l'un et l'autre : celui dont l'iniquité est
 remise par le baptême, et celui dont le péché est recou-
 vert par les œuvres bonnes. Car celui qui fait pénitence
 ne doit pas seulement laver son péché avec ses larmes,
 mais aussi voiler et recouvrir ses fautes antérieures à
 l'aide d'actions plus correctes, de façon à ce que son
 péché ne lui soit pas imputé². 36. Recouvrons donc nos
 chutes à l'aide de nos actes ultérieurs. Purifions-nous
 par nos larmes, afin que le Seigneur notre Dieu entende
 nos gémissements, tout comme il a entendu Éphraïm
 qui pleurait, ainsi qu'il est écrit : « J'ai entendu » — c'est
 Dieu qui parle — « j'ai entendu Éphraïm qui se lamen-
 tait¹. » Et les paroles mêmes d'Éphraïm qui se lamente
 sont rapportées : « Tu m'as corrigé, et j'ai subi la correc-
 tion ; tel un veau, je n'ai pas été dressé^k. » En effet, le
 veau gambade et quitte la crèche ; et ainsi Éphraïm,
 « tel un veau », n'a pas été dressé. Il se trouve loin de
 la crèche, car il a quitté la crèche de son maître^l et, à
 la suite de Jéroboam, il a adoré des veaux^m. Il avait
 été annoncé prophétiquement par l'intermédiaire d'Aaron
 que cela arriverait : c'est ainsi que faillirait le peuple
 juifⁿ. Aussi, faisant pénitence, il déclare : « Convertis-
 moi, et je me convertirai, car tu es mon Seigneur ; au

1. Cf. *supra*, II, 7.
 2. Cf. *Apol.*, 49-50.

novissimo captivitatis meae paenitentiam egi et, postquam cognovi, ingemui super dies confusionis et subiectus sum tibi, quia accepi opprobrium et demonstravi te ^o. **37.** Advertimus quomodo agenda sit paenitentia, quibus sermonibus, quibus fletibus, ut peccati dies 'dies confusionis' appellet; confusio est enim quando Christus negatur. **38.** Et ideo subiciamus nos Deo, et non subditi simus peccato, et delictorum nostrorum memoriam recententes tamquam opprobrium erubescamus, non velut quandam gloriam praedicemus, sicut quidam expugnata pudicitia, oppressa iustitia gloriantur. Et tanta fiat conversio ut qui Deum non agnoscebamus, ipsi eum iam aliis demonstramus, motus autem Dominus tali conversatione nostra respondeat : *A iuventute mea es tu filius dilectus mihi Ephraem, ut puer in deliciis, quoniam eo quod sermones mei in ipso sunt, memoria memor ero eius; propterea festinavi super illum, misericordia miserebor eius, dixit Dominus* ^p. **39.** Quam autem misericordiam nobis polliceatur, infra ostendit dicens : *Inebriavi omnem animam sitientem et omnem animam esurientem satiavi; ideo exsurrexi, et vidi, et somnus meus mihi dulcis est* ^q. Advertimus quod peccantibus Dominus sacramenta promittit sua. Et ideo omnes convertamur ad Dominum.

VI, 40. Sed si isti non convertuntur, vel vos revertimini qui lapsu vario de innocentiae fideique praeclso fastigio decidistis. Bonum Dominum habemus, qui velit donare omnibus, qui te per prophetam vocavit dicens : *Ego sum, ego sum, qui deleo iniquitates tuas, et memor non ero. Tu autem memor esto, ut iudicemur* ^a. 'Ego', inquit, 'memor non ero, tu autem memor esto', hoc est : Non revoco illa quaecumque delicta donavi tibi, velut quadam oblivione tecta sint; 'tu autem memor esto'.

^o. *Jér. 31, 18-19
^a. *Is. 43, 25-26

^p. *Jér. 31, 19-20

^q. *Jér. 31, 25-26

1. Cf. *supra*, II, 28.

terme de ma captivité, j'ai fait pénitence et, après que j'ai compris, j'ai gémi au souvenir des jours de confusion; je me suis soumis à toi, parce que j'ai admis l'opprobre, et je t'ai fait connaître ^o. » **37.** Nous voyons comment il faut faire pénitence, avec quelles paroles, avec quelles larmes, au point qu'il appelle les jours de péché « jours de confusion »; car c'est la confusion quand le Christ est renié. **38.** Aussi, soumettons-nous à Dieu et ne soyons point sujets du péché. Remémorons-nous nos fautes et rougissons-en comme d'un opprobre. Ne les publions pas comme un titre de gloire, à la façon de certains qui tirent gloire d'avoir triomphé de la chasteté, bafoué la justice. Que notre conversion soit profonde au point que nous qui ne reconnaissons pas Dieu, nous le fassions désormais connaître aux autres, et que le Seigneur, touché par une conversion si profonde de notre part, réponde : « Depuis ma jeunesse, tu es mon fils bien-aimé, Éphraïm, tel un enfant de prédilection. Parce que mes paroles sont en lui, je ne manquerai pas de me souvenir de lui. Aussi me suis-je hâté pour lui; je déborderais de miséricorde envers lui, dit le Seigneur ^p. » **39.** Et il nous fait connaître plus loin quelle est cette miséricorde qu'il nous promet : « J'ai abreuvé jusqu'à l'ivresse toute âme assoiffée et j'ai rassasié toute âme qui souffrait de la faim. C'est pourquoi je me suis levé, et j'ai vu, et mon sommeil est pour moi plein de douceur ^q. » Nous remarquons qu'à ceux qui pèchent, Dieu promet ses sacrements. Aussi, convertissons-nous tous au Seigneur.

VI, 40. Mais si ceux-là ne se convertissent pas, revenez du moins, vous qui êtes, de l'une ou l'autre façon, tombés des sommets élevés de l'innocence et de la foi. Nous avons un bon Maître, qui voudrait pardonner à tous et qui t'a appelé par la voix du prophète : « C'est moi, c'est moi qui détruis tes iniquités, et je ne me souviendrai pas. Mais toi, souviens-toi, pour que nous plaillions ensemble ^a 1. » Moi, dit-il, je ne me souviendrai pas; mais toi, souviens-toi. C'est-à-dire : je ne rappelle pas le souvenir de tous ces méfaits que je t'ai pardonnés; c'est comme s'ils étaient recouverts d'une certaine façon

10 'Ego', inquit, 'memor non ero' propter gratiam, 'tu
 memor esto' propter correctionem, memor esto, ut scias
 donatum esse peccatum, ne glories quasi innocens, ne
 te iustificando plus ingraves. Sed si vis iustificari, fatere
 delictum tuum; solvit enim criminum nexus verecunda
 15 confessio peccatorum. 41. Vides quid a te exigat *Deus*,
Deus tuus^b, ut memor sis eius quam accepisti gratiae,
 non 'glories quasi non acceperis'^c. Vides qua remissio-
 nis pollicitatione te provocet ad confitendum. Vide ne
 reluctando mandatis caelestibus indeventionem Iudaeo-
 20 rum incidas, quibus dicit Dominus Iesus: *Cantavimus*
vobis et non saltastis, lamentavimus et non plorastis^d.
 42. Vilis sermo, sed non vile mysterium. Et ideo caven-
 dum ne qui vulgari quadam sermonis huius deceptum
 interpretatione putet nobis saltationis lubricae histrio-
 25 nicos motus et scenae deliramenta mandari; haec etiam
 in adolescentula aetate vitiosa sunt. Sed saltationem
 eam mandavit quam saltavit David ante arcam Domini^e.
 Totum enim decet quidquid defertur religioni, ut nullum
 obsequium quod proficiat ad cultum et observantiam
 30 Christi, erubescamus. 43. Non ergo illa deliciarum comes
 atque luxuriae saltatio praedicatur, sed qua unusquisque
 corpus adtollat inpigrum, nec humi pigra iacere mem-
 bra vel tardis sinat torpere vestigiis. Saltabat spirita-
 liter Paulus cum se pro nobis extenderet et posteriora
 35 obliviscens, priora adpetens contenderet ad bravium
 Christi^f. Tu quoque, cum ad baptismum venis, manus

b. Cf. Ps. 44, 8; 49, 7
 e. Cf. II Rois 6, 12-23

c. Cf. I Cor. 4, 7
 f. Cf. Phil. 3, 13-14

d. *Lc 7, 32

1. Dans le développement qui suit (§§ 42-44), beaucoup d'éléments paraissent repris au commentaire sur saint Luc; cf. *Exp. Luc.*, VI, 5-11 (SC 45, 229-232).

par l'oubli; mais toi, souviens-toi. Moi, dit-il, je ne me souviendrai pas, à cause de la grâce (que je te fais); mais toi, souviens-toi, en vue de te corriger. Souviens-toi et sache que ton péché a été pardonné, pour ne pas te glorifier comme si tu étais innocent, et pour ne pas aggraver ton cas en te proclamant juste. Au contraire, si tu veux être justifié, avoue ta faute; car ce qui défait les nœuds des crimes, c'est l'humble aveu des péchés. 41. Tu vois ce qu'exige de toi « Dieu, ton Dieu^b »: c'est que tu te souviennes de la grâce que tu as reçue, et que tu ne te glorifies pas comme si tu ne l'avais pas reçue^c. Tu vois par quelle promesse de pardon il te provoque à l'aveu. Prends garde, si tu résistes aux commandements célestes, de tomber dans la tiédeur des Juifs, auxquels le Seigneur Jésus déclare: « Nous avons chanté pour vous, et vous n'avez pas dansé; nous nous sommes lamentés, et vous n'avez pas pleuré^{d 1}. » 42. La parole est banale, mais le sens mystérieux n'est point banal. Il faut donc prendre garde que quelqu'un, induit en erreur par une interprétation superficielle de cette parole, n'aille penser qu'on nous prescrive les contorsions grotesques d'une danse lascive et les extravagances du théâtre; cela est mauvais, même à l'âge de l'adolescence. En réalité, Jésus nous a prescrit cette sorte de danse que David a dansée devant l'arche du Seigneur^e. Tout est convenable, en effet, dans le respect qu'on témoigne à la religion, en sorte que nous n'avons à rougir d'aucune pratique qui tend à rendre au Christ l'hommage qui lui est dû. 43. Ce qui est prôné, ce n'est donc pas cette danse, compagne des jouissances² et de la luxure, mais bien celle qui consiste pour chacun à soulever un corps plein d'ardeur et à ne pas laisser des membres paresseux traîner à terre ou s'engourdir à force de marcher lentement. Paul dansait en esprit quand, à cause de nous, il se tendait de tout son être et que, oubliant le chemin parcouru, il allait de l'avant en vue de remporter le prix offert par le Christ^f. Toi aussi, quand tu viens au baptême, on

2. Cf. CICÉRON, *Pro Murena*, 13 (Boulangier, 38): « Multarum deliciarum comes est extrema saltatio. »

elevare, pedes, quibus ad aeterna conscendas, velociore habere admoneris. Haec est saltatio fidei socia, gratiae comes. 44. Hoc est ergo mysterium : 'Cantavimus vobis'
 40 Novi utique canticum Testamenti, 'et non saltastis', hoc est : non elevastis animam ad spiritalem gratiam. 'Lamentavimus et non plorastis', hoc est : non egistis paenitentiam. Et ideo derelictus est Iudaeorum populus, quia
 45 nec egit paenitentiam, et gratiam refutavit, per Iohannem paenitentiam, per Christum gratiam ; istam quasi Dominus donat, illam quasi servus adnuntiat. Utrumque igitur Ecclesia custodit, ut et consequatur gratiam, et non abiciat paenitentiam. Gratia enim munus largientis est, paenitentia delinquentis remedium.
 50 45. Scivit Hieremias magnum remedium esse paenitentiae, quam in Threnis suis suscepit pro Hierusalem et ipsam inducit agentem Hierusalem dicens : *Plorans ploravit in nocte et lacrimae eius in maxillis eius, nec est qui eam consoletur ab omnibus qui diligunt eam. Viae Sion lugent* g. Et adiecit : *In his ergo fleo, hinc oculi mei caligaverunt a fletu, quia elongavit a me qui me consolabatur* h. Advertimus quod hunc malorum suorum acerbissimum cumulum arbitrabatur quia deerat qui consolaretur maerentem. Quomodo ergo vos ipsam consolationem aufertis, qui spem relaxandae negatis paenitentiae ? 46. Sed audiant qui agunt paenitentiam quomodo agere debeant, quo studio, quo adfectu, qua mentis intentione, qua intimorum concussione viscerum, qua

g. *Lam. 1, 2,4

h. *Lam. 1, 16 ; cf. Job 16, 17

1. Cf. *Sacr.*, VI, 18 (trad. Botte, *SC 25 bis*, 147) : « Je veux que les hommes, c'est-à-dire ceux qui sont capables de garder ce précepte, prient en tout lieu (cf. *I Tim.* 2, 8 ; *Sacr.*, VI, 17) en élevant des mains pures. Que signifie : en élevant des mains pures ? Est-ce que tu dois pendant ta prière montrer aux païens la croix du Seigneur ? C'est sans doute un signe qui doit produire le courage, et non la honte. Il y a pourtant moyen que tu pries sans faire de geste, mais en élevant tes actes. Si tu veux faire ce

t'engage à élever les mains¹, à presser le pas pour monter vers les réalités éternelles. C'est cette danse-là qui est l'associée de la foi, la compagne de la grâce. 44. Tel est donc le sens mystérieux : « Nous avons chanté pour vous », oui, chanté le cantique du Nouveau Testament, « et vous n'avez pas dansé », c'est-à-dire : vous n'avez pas élevé votre âme vers la grâce spirituelle. « Nous nous sommes lamentés, et vous n'avez pas pleuré », c'est-à-dire : vous n'avez pas fait pénitence. Voilà pourquoi le peuple juif a été délaissé : parce qu'il n'a pas fait pénitence et parce qu'il a refusé la grâce, — la pénitence (prêchée) par Jean, la grâce (accordée) par le Christ ; celui-ci accorde l'une, comme il convient à un maître, celui-là prêche l'autre, en sa qualité de serviteur. L'Église garde l'une et l'autre, en ce sens qu'elle obtient la grâce et, en même temps, ne rejette pas la pénitence. Car la grâce est le don de celui qui prodigue ses largesses, et la pénitence le remède pour celui qui a péché.

45. Jérémie a su quel puissant remède était la pénitence quand il l'a entreprise au nom de Jérusalem, dans ses Lamentations, et qu'il dépeint Jérusalem elle-même qui fait pénitence : « Elle passe la nuit à pleurer, et les larmes couvrent ses joues. Il n'est personne qui la reconforte parmi tous ceux qui l'aiment. Les rues de Sion sont en deuil g. » Et il a ajouté : « C'est pour cela que je pleure ; aussi mes yeux se sont-ils obscurcis à force de pleurer, parce qu'il s'est éloigné de moi, celui qui me reconfortait h. » Nous remarquons que le comble de l'amertume dans le malheur, c'est, d'après lui, qu'il ne se trouvait personne pour reconforter celle qui était dans l'affliction. Comment pouvez-vous donc ôter ce même reconfort, en refusant l'espoir que la pénitence ait un terme ? 46. Que ceux qui font pénitence entendent comment ils doivent faire : de quel zèle et de quelle ardeur il faut faire preuve, de quelle façon l'esprit doit s'y appliquer, à quel point les entrailles doivent être bouleversées,

que tu as à faire, tu élèves des mains pures par l'innocence. Tu ne les élèves pas tous les jours : tu les as élevées une fois, il n'est pas nécessaire que tu les élèves de nouveau. »

cordis conversione : *Vide, inquit, Domine, quia tribulor,*
 65 *venter meus turbatus est a fletu meo, conversum est cor*
*meum in me*¹. 47. *Cognovisti intentionem animi, fidem*
mentis, cognosce habitum corporis. Sederunt, inquit, in
terra, tacuerunt seniores filiae Sion et inposuerunt terram
 70 *super caput suum, praecinxerunt se cilicia, deduxerunt*
in terram principes virgines Hierusalem. Defecerunt in
lacrimis oculi mei, caligaverunt, turbatus est venter meus,
*effusa est in terra gloria mea*¹. 48. *Sic flevit et Ninives*
populus et denuntiatum excidium civitatis evasit^k ;
 75 *tanta est enim paenitentiae medicina ut mutare videatur*
suam Deus sententiam. In te est igitur ut evadas.
Vult rogari Dominus, vult de se sperari, vult sibi sup-
plicari. Homo es et vis rogari ut ignoscas, et putas Deum
tibi non roganti ignoscere ? 49. *Ipse Dominus Hierusalem*
*flevit*¹, *ut quia ipsa flere nolebat, Domini lacrimis ad*
 80 *veniam pertineret. Ipse nos flere vult, ut evadere pos-*
simus, sicut habes scriptum in Evangelio : Filiae Hie-
rusalem, nolite me flere, sed vos ipsas flete^m. 50. *Flevit*
David et meruit ut mortem populi pereuntis divina
 85 *removeret misericordia, quando tribus sibi propositis*
optionibus eam tamen in qua maiorem Domini mise-
*rationem experiretur, elegit*ⁿ. *Quid erubescis tu pec-*
cata tua flere, cum Deus etiam prophetas iusserit flere

i. *Lam. 1, 20 j. *Lam. 2, 10-11 ; cf. Job 16, 17 k. Cf. Jonas
 3, 5-10 l. Cf. Le 19, 41-44 m. *Le 23, 28 n. Cf. II Rois, 24

1. Le texte hébreu massorétique a ici : « Elles penchent la tête vers la terre, les vierges de Jérusalem », et c'est dans ce sens qu'a compris la Vulgate : « Abiecerunt in terram capita sua virgines Ierusalem. » La leçon fautive du texte hébreu qui aboutit au texte tel que cité par Ambroise est déjà à la base de celui qu'on lit dans la Septante : « Κατήγαγον εἰς γῆν ἀρχηγούς παρθένους ἐν Ἱερουσαλήμ. »

2. Cf. *Exp. Luc.*, VII, 236 ; *Exp. ps. XXXVII*, 15.

3. Ambroise explique dans le commentaire du Psaume 37 pourquoi David a préféré voir la peste s'abattre sur le peuple, plutôt que d'être contraint lui-même à fuir devant ses ennemis : « Il ne demanda pas sa fuite, pour cette raison que le prophète pouvait prier pour le peuple, comme cela fut fait, tandis que le peuple

et le cœur se convertir. « Vois, Seigneur, dit-il, quelle est mon angoisse ! Mon ventre s'est troublé, tellement j'ai pleuré ; mon cœur en moi s'est converti¹. » 47. Tu sais ainsi quelle doit être l'attention de l'âme, la foi de l'esprit ; apprends quelle doit être l'attitude du corps. « Ils se sont assis par terre, ils se sont tus, les anciens de la fille de Sion. Ils ont mis de la terre sur leur tête, ils se sont revêtus de cilices. Ils ont mené en terre les premières des vierges de Jérusalem¹. Mes yeux ont été noyés de larmes », ils se sont obscurcis. « Mon ventre s'est troublé, ma gloire a été répandue à terre¹. » 48. C'est ainsi qu'a pleuré également le peuple de Ninive, et il a évité la destruction de la ville qui avait été annoncée^k. Si puissant est le remède de la pénitence que Dieu paraît réformer son jugement. Il est donc en ton pouvoir d'échapper au châtement : c'est la volonté de Dieu qu'on le prie, c'est sa volonté qu'on espère en lui, c'est sa volonté qu'on le supplie². Tu es homme et tu veux qu'on te prie pour que tu pardonnes ; et tu crois que Dieu va te pardonner sans que tu le pries ? 49. Le Seigneur lui-même a pleuré sur Jérusalem¹, afin qu'elle obtînt son pardon grâce aux larmes du Seigneur, puisqu'elle refusait de pleurer elle-même. Il veut que nous pleurions, pour que nous puissions échapper au châtement, comme tu le trouves écrit dans l'Évangile : « Filles de Jérusalem, ne pleurez pas sur moi, mais pleurez sur vous-mêmes^m. » 50. David a pleuré et il a obtenu que la miséricorde divine écartât la mort du peuple qui était en train de périr ; des trois choses entre lesquelles on lui proposait de choisir, il a choisi celle qui lui permettrait de bénéficier davantage de la pitié de Dieuⁿ 3. Pourquoi rougis-tu de pleurer tes péchés, alors que Dieu a ordonné que même les prophètes pleurent pour les

ne pouvait pas intercéder pour le prophète. Car il est écrit : 'Si le peuple s'est égaré, le prêtre priera pour lui ; si le prêtre s'est égaré, qui demandera pour lui (I Rois 2, 25) ?' » (*Exp. ps. XXXVII*, 16 ; *CSEL* 64, 148). Le texte biblique justifie le choix de David d'une façon un peu différente : « Tombons entre les mains du Seigneur, car sa miséricorde est grande, mais que je ne tombe pas entre les mains des hommes ! » (*II Rois* 24, 14).

pro populis ? 51. Denique et Ezechiel iussus est flere Hierusalem et accepit librum in cuius capite scripta erat ⁹⁰ *lamentatio et melos et vae* ^o, duo tristitiae, unum delectabile, quoniam ille salvus erit in futurum qui in hoc saeculo plus fleverit. *Cor enim sapientium in domo lucus, et cor stultorum in domo epularum* ^p. Et ipse Dominus ait : *Beati qui fletis, quia ridebitis* ^q.

VII, 52. Fleamus igitur ad tempus, ut exulemus in aeternum. Timeamus Dominum, praeviamus eum confitendo peccata nostra, corrigamus lapsus nostros, emendemus errorem, ne et de nobis dicatur : *Heu me, anima, quia periit timoratus a terra, et qui corrigat in hominibus* ⁵ *non est* ^a. 53. Quid vereris apud bonum Dominum tuas iniquitates fateri ? *Dic, inquit, iniquitates tuas, ut iustificeris* ^b. Adhuc reo culpae iustificationis praemia proponuntur ; ille enim iustificatur qui proprium crimen sponte agnoverit. Denique *iustus in exordio sermonis* ¹⁰ *accusator est sui* ^c. Novit omnia Dominus, sed expectat vocem tuam, non ut puniat, sed ut ignoscat. Non vult ut insultet tibi diabolus et celantem peccata tua arguat. Praeveni accusatorem tuum ; si te ipse accusaveris, accusatorem nullum timebis ; si te detuleris ipse, etsi mortuus fueris, revivesces. 54. Veniet ad monumentum tuum Christus ^d, et si viderit flere pro te Martham, boni feminam ministerii, flere Mariam, quae adtente audiebat verbum Dei sicut sancta Ecclesia, quae *optimam partem* ¹⁵ *sibi elegit* ^e, movebitur misericordia ; cum viderit in tuo obitu lacrimas plurimorum, dicet : *Ubi posuistis eum* ^f ? hoc est 'In quo reorum statu est, in quo paeni-

o. Cf. Ez. 2, 9-10 p. *Ecc. 7, 5 q. *Lc 6, 21 a. *Mich. 7, 1-2
b. *Is. 43, 26 c. *Prov. 18, 17 d. Cf. Jn 11, 38
e. Cf. Lc 10, 38-42 f. Jn 11, 34

1. L'idée que Marie, attentive à l'écoute de la parole de Dieu, est une figure de l'Église, n'apparaît pas dans le commentaire sur Saint Luc ; cf. *Exp. Luc.*, VII, 85-86 (SC 52, 36-37). Il faut

peuples ? 51. Ainsi, Ézéchiel s'est vu ordonner de pleurer sur Jérusalem et il a reçu un livre en tête duquel il était écrit « Lamentation et chant et malheur ^o » : deux choses évoquant la tristesse, une seule agréable, parce que celui-là sera sauvé dans l'au-delà, qui aura pleuré davantage dans ce monde-ci. En effet, « le cœur des sages est dans la maison du deuil, et le cœur des sots dans la maison du festin ^p ». Et le Seigneur lui-même a dit : « Heureux vous qui pleurez, car vous rirez ^q. »

VII, 52. Pleurons donc pour un temps, afin d'être dans la joie pour l'éternité. Craignons le Seigneur, prenons les devants en confessant nos péchés, corrigeons nos fautes, redressons notre erreur, pour qu'on ne dise pas de nous également : « Hélas, mon âme ! Car l'homme pieux a disparu de la terre, et il n'y en a pas un qui se corrige parmi les hommes ^a. » 53. Pourquoi craindre d'avouer tes iniquités auprès d'un bon Maître ? « Déclare tes iniquités, dit-il, afin d'être justifié ^b. » A celui qui est encore coupable d'une faute, on propose les récompenses de la justification ; car celui-là est justifié, qui reconnaît spontanément son crime. Aussi « le juste, au début de son discours, se fait son propre accusateur ^c ». Dieu connaît toute chose, mais il attend que tu parles, non pour punir, mais pour pardonner. Il ne veut pas que le diable te fasse affront et qu'il te confonde pour avoir caché ton péché. Devance ton accusateur ; si tu t'accuses toi-même, tu ne craindras aucun accusateur ; si tu te dénonces toi-même, tu vivras, quand bien même tu serais mort. 54. Le Christ viendra à ton tombeau ^d, et s'il voit pleurer pour toi Marthe, la femme qui s'acquittait bien de son ministère, s'il voit pleurer Marie, qui écoutait avec attention la parole de Dieu, telle la sainte Église, qui a choisi pour elle la meilleure part ^e ¹, il sera pris de pitié. Quand il aura vu les larmes que ton décès provoque chez un grand nombre, il dira : « Où l'avez-vous mis ^f ? » C'est-à-dire : dans quelle situation

la garder présente à l'esprit pour bien comprendre ce qui suit, aux §§ 62-65.

tentium ordine? Videam quem fletis, ut lacrimis suis ipse me moveat. Videam si iam peccato ei cuius venia
 25 poscitur, defunctus est'. 55. Dicit ei plebs: *Veni et vide* g. Quid est 'veni'? Hoc est: veniat peccatorum remissio, veniat defunctorum vita, mortuorum resurrectio, 'veniat' et in hunc peccatorem 'regnum tuum' h'.
 56. Veniet itaque et levare lapidem iubebit¹ quem cer-
 30 vicibus peccatoris lapsus inposuit. Potuit removere lapidem imperio sermonis; iubenti enim Christo etiam insensibilis solet natura oboedire. Poterat tacita vi operationis occultae transferre saxum sepulchri, in cuius passione motis subito lapidibus plurima defunctorum sepulchra patuerunt¹. Sed hominibus iussit ut removerent
 35 lapidem, in veritate quidem ut increduli crederent quod videbant et aspicerent resurgentem mortuum, in typo autem quod nobis donaret ut levarem delictorum onera, moles quasdam reorum. Nostrum est onera removere, illius est resuscitare, illius educere de sepulchris exutos vinculis. 57. Videns itaque grave onus peccatoris inlacrimat Dominus Iesus^k; solam enim flere non patitur Ecclesiam, conpatitur dilectae suae et dicit

g. Jn 11, 34 h. Cf. Matth. 6, 10 i. Cf. Jn 11, 39
 j. Cf. Matth. 27, 52 k. Cf. Jn 11, 35

1. Les Églises d'Asie ont au ^{iv}e siècle un système de pénitence publique à degrés, dans lequel les pénitents passent successivement, en principe, d'une classe dans l'autre et sont réintégrés progressivement dans la communauté liturgique. Existait-il quelque chose de semblable à Milan, dont les usages liturgiques trahissent sur plus d'un point l'influence de l'Orient? Ce texte est le seul dans lequel il soit question de « classes » de pénitents, et il ne saurait donc suffire, en l'absence d'autres indices, à fonder une conclusion dans ce sens.

2. Cf. *Exam.*, I, 27 (CSEL 32-1, 26): « Suscitaturus Lazarum Dominus iussit ut Iudaei removerent lapidem de sepulchro, ut mortuum videntes postea resuscitatum crederent. Deinde vocavit Lazarum et resurrexit, et ligatis manibus et pedibus exivit foras. Nonne poterat removere lapidem, qui poterat mortuum resuscitare? Et qui potuit defuncto vitam reddere, non potuit

se trouve-t-il parmi les coupables, dans quelle classe de pénitents¹? Je veux voir celui que vous pleurez, afin que lui-même m'émeuve par ses larmes. Je veux voir s'il est déjà mort à ce péché dont on demande le pardon. 55. Le peuple lui dit: « Viens et vois g. » Qu'est-ce à dire: « Viens »? Cela signifie: que vienne la rémission des péchés, que vienne la vie pour les défunts, la résurrection pour les morts, « que ton règne vienne h » chez ce pécheur-là aussi. 56. Il viendra donc et il ordonnera d'enlever la pierre¹ que la faute a placée sur les épaules du pécheur. Il aurait pu ôter la pierre par une parole de commandement; car même la nature inanimée est habituée à obéir aux ordres du Christ. Il aurait pu, par la puissance silencieuse d'une opération cachée, déplacer la pierre du tombeau, puisqu'au moment de sa passion, des pierres ont bougé tout à coup et de très nombreuses tombes de défunts se sont ouvertes¹. Mais c'est à des hommes qu'il a ordonné d'ôter la pierre, en vérité, d'une part, pour que les incrédules croient ce qu'ils voyaient et regardent le mort qui ressuscitait, en figure, d'autre part, pour signifier qu'il nous accordait d'enlever le fardeau des péchés, ces masses qui pèsent d'une certaine façon sur les coupables. A nous, il appartient d'ôter les fardeaux; à lui, de ressusciter, à lui de faire sortir des tombeaux ceux qui sont dégagés de leurs liens². 57. Voyant donc le fardeau pesant du pécheur, le Seigneur Jésus pleure^k. En effet, il ne supporte pas que l'Église pleure seule. Il a compassion de sa bien-aimée et il dit

nexus solvere vinculorum? Cui vinctum pedibus gressum dedit, huic non potuit ruptis vinculis incessum reddere? Sed utique advertimus quod voluit primum demonstrare mortuum, ut oculis suis crederent, deinde resuscitare, tertio iubere ut ipsi vincula funeris solverent, ut inter ista fides infunderetur infidelibus et per gradus quosdam credulitas nasceretur. » D'après le *De paenitentia*, l'intention première de l'ordre donné par le Christ est la même que celle indiquée dans l'*Exameron*. Mais Ambroise y découvre en outre une signification symbolique qui est évidemment commandée par la perspective propre du *De paenitentia* il ne faut pas, contrairement à ce que prétendent les Novatiens, réserver à Dieu le soin de remettre les fautes graves; Dieu a délégué son pouvoir à des hommes.

defuncto : *Veni foras*¹, hoc est : 'Qui iaces in tenebris
 45 conscientiae et delictorum tuorum sordibus, quodam reo-
 rum carcere, exi foras, delictum proprium prode, ut
 iustificeris'. *Ore enim confessio fit ad salutem*^m. 58. Si
 confessus fueris a Christo vocatus, claustra rumpentur
 et omnia solventur vincula, etsi corruptelae corporeae
 50 factor gravis sit. Quatriduum enim habebat ille cuius
 faetebat in tumulo caroⁿ. Cuius autem 'caro non vidit
 corruptionem'^o, triduo fuit in sepulchro; carnis enim
 vitia nescivit, quae ex quattuor constat elementorum
 substantiis. Quantuslibet ergo mortui factor sit, abole-
 55 tur omnis ubi sacrum redoluerit unguentum^p. Et sur-
 git defunctus, et solvere iubentur eius vincula^q qui
 adhuc in peccato sunt, tollere velamen de facie eius
 quo veritatem gratiae quam acceperat obumbrabat. Sed
 quia venia donatus est, revelare faciem, aperire vultum
 60 iubetur; non habet enim quod erubescat, cui peccatum
 remissum est^r.

59. In tanta tamen Domini gratia tantoque divini
 muneris miraculo, cum oporteret universos laetari, com-
 movebantur impii et adversus Christum concilium con-
 65 gregabant^s, Lazarum quoque interficere volebant^t.
 Nonne meriti eorum successores vos fore cognoscitis,
 quorum duritiae heredes estis? Nam et vos indigna-

1. Jn 11, 43 m. Rom. 10, 10 n. Cf. Jn 11, 39 o. Cf. Act. 2, 31
 p. Cf. Jn 12, 3 q. Cf. Jn 11, 44 r. Cf. Jn 11, 44; II Cor. 3,
 13 — 4, 2 s. Cf. Jn 11, 46-57 t. Cf. Jn 12, 10

1. Cf. *supra*, I, 12.

2. Cf. ORIGÈNE, *Fragm. in Joann.*, 79 (GCS 10, 546-547) :
 « Ἐλθὼν οὖν ὁ Ἰησοῦς εὗρεν αὐτὸν τέσσαρας ἡμέρας ἔχοντα. Ὁ τέταρ-
 τος ἀριθμὸς ὀλιγὸς τις καὶ σωματικὸς ὢν κατωτικὸς ἐστίν, ἐπεὶ τὰ
 γενικὰ σώματα τέσσαρά ἐστιν. ... Ὁ δὲ Ἰησοῦς ἐν καιρῷ τίθεται
 μνημεῖον καὶ καθαρὰ εἰλίσσειται σινδόνι καὶ οὐ φθάνει ἐπὶ τῶν τεσ-
 σάρων ἡμερῶν ὢν ἐν νεκροῖς. Διὸ καὶ ἐν νεκροῖς ἐλεύθερος ἦν καὶ
 ἐν ἐλευθέρῳ καὶ ἀγίῳ ἀριθμῷ τῷ τρία ἐγείρεται. »

3. Cf. *infra*, II, 62-65.

4. D'après ce texte, comme d'après le texte de l'*Exameron* cité
 ci-dessus, p. 168, n. 2, c'est aux Juifs que Jésus donne l'ordre de
 défaire les liens de Lazare. Mais l'interprétation « typologique »

au défunt : « Viens dehors¹. » C'est-à-dire : toi qui gis
 dans les ténèbres de ta conscience et dans les souillures
 de tes fautes, cette prison des coupables, viens dehors,
 déclare ta faute pour être justifié; car « c'est de bouche
 qu'on fait la confession qui mène au salut^m ». 58. Si, à
 l'appel du Christ, tu fais ta confession, les barreaux
 seront brisés, et tous les liens seront défaits, même si
 la puanteur du corps en voie de décomposition est forte.
 Car il avait déjà quatre jours, celui dont la chair empes-
 tait dans le tombeauⁿ. Mais celui dont la chair n'a pas
 vu la corruption^o, n'est demeuré que trois jours dans
 le tombeau; car il n'a pas connu les vices de la chair¹,
 qui est formée des substances des quatre éléments². Si
 forte que soit donc la puanteur du mort, elle disparaît
 complètement dès que le parfum sacré s'est répandu^p³.
 Le défunt se lève, et ceux qui sont encore dans le péché
 s'entendent ordonner de défaire ses liens^q⁴, d'enlever
 de son visage le voile qui obscurcissait la vérité de la
 grâce qu'il avait reçue. Mais c'est parce qu'il a reçu la
 faveur du pardon, que vient l'ordre de dévoiler la face,
 de découvrir le visage; car il n'a pas de raison de rou-
 gir, celui à qui le péché a été remis^r⁵.

59. En présence d'une si grande grâce accordée par
 le Seigneur, d'un si grand miracle opéré par la bonté
 divine, alors que tous auraient dû se réjouir, les impies
 entraient en effervescence et réunissaient une assemblée
 contre le Christ^s; ils voulaient aussi tuer Lazare^t. Ne
 comprenez-vous donc pas que vous recueillerez la suc-
 cession de leur culpabilité, puisque vous êtes les héri-

indiquée plus haut, au § 56, devait amener à supposer que l'ordre
 avait été donné plutôt aux disciples; c'est effectivement ce qu'on
 lit dans le commentaire du psaume I, qui est postérieur au *De*
paenitentia, alors que l'*Exameron* lui est antérieur. Cf. *Exp. ps. I*,
 55 (CSEL 64, 46) : « Si hic nos excitaverit Iesus voce sua magna,
 ut excitavit et Lazarum, et per discipulos suos solverit a vinculis
 mortis, et induxerit in Bethaniam... »

5. Ambroise interprète le suaire qui recouvrait le visage de
 Lazare de la même façon que Paul interprète le voile de Moïse
 dans la Deuxième aux Corinthiens, comme un voile qui recouvrait
 la « vérité », c'est-à-dire la révélation et la communication plé-
 nières de la grâce en Jésus-Christ.

mini et contra Ecclesiam congregatis concilium, quia videtis mortuos in Ecclesia revivescere et peccatorum
 70 indulta venia resuscitari. Itaque quod in vobis est, per invidiam rursus vultis interficere suscitatos. 60. Sed Iesus non revocat beneficia, immo cumulo suae liberalitatis amplificat. Revisit sollicitate resuscitatum et celebratae resurrectionis gratia laetus ad cenam venit quam
 75 ei sua praeparavit Ecclesia, in qua ille qui fuerat mortuus unus inter discumbentes cum Christo invenitur ^u. 61. Tunc mirantur omnes qui vident puro utique obtutu mentis, qui invidere non norunt, — tales enim Ecclesia filios habet, — mirantur, ut dixi, quomodo ille qui
 80 iacebat in tumulo ^v heri et nudius tertius, unus sit de discumbentibus cum Domino Iesu. 62. Ipsa Maria mittit unguentum in pedes Domini Iesu ^w, ideo forte in pedes quia unus de infirmis ereptus est morti; omnes enim corpus Christi sumus, sed alii forte superiora membra
 85 sunt. Os erat Christi apostolus qui dicebat : *Experimentum quaeritis eius qui in me loquitur Christus* ^x ? Os eius prophetae per quos loquebatur futura. Utinam ego pes eius esse merear, et mittat in me Maria unguentum suum pretiosum, et unguat, et a peccato extergeat ^y !
 90 63. Quod igitur de Lazaro legimus, in unoquoque debemus converso peccatore credere, qui licet factorem habeat, tamen fidei pretiosae emundatur unguento; tantum enim gratiae fides habet ut ubi ante diem faetebat mortuus, illic bono odore tota repleatur domus ^z. 64. Faetebat

u. Cf. Jn 12, 1-2 v. Cf. Jn 12, 9 w. Cf. Jn 12, 3
 x. II Cor. 13, 3 y. Cf. Jn 12, 3 z. Cf. Jn 12, 3

1. Comme le frère de l'enfant prodigue; il sera fait explicitement allusion à cette parabole plus loin, au § 65.

2. Ceci est encore une allusion voilée à la parabole de l'enfant prodigue.

3. Le parfum répandu par Marie est pour Ambroise un symbole de la foi, parce que le texte évangélique parle de *μύρου νόθου*

tiers de leur dureté ? Car vous aussi, vous vous indignez et vous réunissez une assemblée contre l'Église, parce que vous voyez que les morts reviennent à la vie dans l'Église et qu'ils ressuscitent quand leur est accordé le pardon de leurs péchés. Aussi, autant qu'il est en votre pouvoir, vous cherchez, sous l'empire de la jalousie ¹, à tuer de nouveau ceux qui sont ressuscités. 60. Mais Jésus ne revient pas sur ses bienfaits; au contraire, il les augmente par un surcroît de générosité. Plein de sollicitude, il rend visite à celui qu'il a ressuscité, et pour fêter cette résurrection, il vient avec joie au banquet que son Église a préparé pour lui, et où celui qui était mort se trouve parmi les convives qui entourent le Christ ^u. 61. Tous alors s'émerveillent, du moins ceux dont le regard intérieur est pur, et qui ne connaissent pas l'envie — tels sont les fils de l'Église ² —, ils s'émerveillent, dis-je, en voyant parmi les convives qui entourent le Seigneur Jésus celui qui, hier et avant-hier, gisait dans le tombeau ^v. 62. Marie répand du parfum sur les pieds du Seigneur Jésus ^w — sur les pieds, sans doute parce que c'est un des faibles qui a été arraché à la mort. En effet, nous sommes tous le corps du Christ, mais qu'en est d'autres sans doute qui sont les membres supérieurs. Il était la bouche du Christ, l'apôtre qui disait : « Vous voulez une preuve de ce que le Christ parle en moi ^x ? » Ils étaient sa bouche, les prophètes par l'intermédiaire desquels il parlait des choses à venir. Puissé-je pour ma part être son pied, et que Marie répande sur moi son parfum précieux, et qu'elle m'en oigne, et qu'elle m'essuie de façon à enlever mon péché ^y !

63. Ce que nous lisons à propos de Lazare, nous devons croire que cela s'accomplit en chaque pécheur qui se convertit : bien qu'il sente très mauvais, il est purifié cependant par le parfum précieux de la foi ³. En effet, si grand est le charme de la foi que là où, la veille, empestait un cadavre, là-même la maison entière est remplie d'une odeur agréable ^z. 64. Elle empestait, la

πιστικῆς, et que *πιστικός* (employé ici au sens de « liquide ») évoque le mot *πίστις* (foi).

95 Corinthia domus, quando scriptum est de ea : *Auditor inter vos fornicatio qualis nec inter gentes* ^{aa}. Factor erat, quia modicum fermentum totam massam corruperat ^{ab}. Coepit bene olere cum dicitur : *Si cui quid donastis, et ego; nam et ego quod donavi, propter vos in persona* ^{ac}.
 100 *Christi* ^{ac}. Itaque liberato peccatore factum est in ea gaudium magnum, et redoluit domus tota suavitate gratiae. Unde bene conscius quod omnes apostolicae remissionis perfudisset unguento, ait : *Christi bonus odor sumus Deo in his qui salvi fiunt* ^{ad}. 65. Huius igitur
 105 effusione unguenti laetantur omnes, solus Iudas contradicit ^{ae}. Ergo et nunc qui praevaricator est contradicatur, reprahendat qui proditor. Sed a Christo ipse reprahenditur, qui dominicae remedium mortis ignorat et tantae mysterium sepulturae non intellegit ^{af}. Ideo enim
 110 et passus et mortuus est Dominus ut nos redimeret a morte. Hoc excellentissimum iudicat pretium suae mortis, quo peccator absolvitur et in novam adsumitur gratiam, ut veniant et mirentur omnes quomodo cum Christo recumbat, et laudantes Dominum dicant : *Manducemus et epulemur, quia hic mortuus erat et revixit, perierat et inventus est* ^{ag}. Si qui autem infidelis obiecerit : *Quare cum publicanis et peccatoribus manducat* ^{ah} ? respondetur ei : *Non opus est sanis medicus, sed his qui male habent* ^{ai}.

VIII, 66. Ostende igitur medico vulnus tuum, ut sanari possis. Etsi non monstraveris, novit, sed a te audire expetit vocem tuam. Absterge lacrimis cicatrices tuas. Sic peccatum mulier illa in Evangelio factoremque

aa. I Cor. 5, 1
 ad. *II Cor. 2, 15
 ag. *Lc 15, 23-24

ab. Cf. I Cor. 5, 6
 ae. Cf. Jn 12, 4-5
 ah. Matth. 9, 11

ac. *II Cor. 2, 10
 af. Cf. Jn 12, 7-8
 ai. *Matth. 9, 12

maison de Corinthe, quand il a été écrit à son sujet : « On entend parler parmi vous de fornication telle qu'il ne s'en trouve même pas parmi les païens ^{aa}. » Cela sentait mauvais, car un peu de levain avait corrompu toute la pâte ^{ab}. Il commence à sentir bon quand il est dit : « Si vous avez pardonné quelque chose à quelqu'un, moi aussi ; car moi aussi, si j'ai pardonné, c'est à cause de vous, au nom du Christ ^{ac}. » Aussi, quand le pécheur a été délivré, il y a eu dans cette maison une grande joie, et elle a été envahie toute entière par l'agréable odeur de la grâce. C'est pourquoi, bien conscient de ce qu'il avait répandu sur tous le parfum du pardon qu'accordent les apôtres, il dit : « Nous sommes la bonne odeur du Christ, pour Dieu, parmi ceux qui sont sauvés ^{ad}. » 65. Quand ce parfum est répandu, tous se réjouissent ; seul Judas y trouve à redire ^{ae}. Maintenant encore, donc, que le renégat y trouve à redire, que le traître y trouve à reprendre. Mais il est lui-même repris par le Christ, parce qu'il ignore le remède procuré par la mort du Seigneur et qu'il ne comprend pas la portée mystérieuse d'un tel ensevelissement ^{af}. Si le Christ a souffert et est mort, c'était pour nous racheter de la mort. Voilà ce qu'il a estimé que valait sa mort infiniment précieuse, grâce à laquelle le pécheur est absous et élevé à une grâce nouvelle, en sorte que tous viennent et s'émerveillent en le voyant à table avec le Christ ; et ils louent le Seigneur en disant : « Mangeons et festoyons, car cet homme était mort, et il est revenu à la vie ; il était perdu, et il est retrouvé ^{ag}. » Peut-être un infidèle objectera-t-il : « Pourquoi mange-t-il avec les publicains et les pécheurs ^{ah} ? » Il lui est répondu : « Ce ne sont pas les gens bien portants qui ont besoin de médecin, mais les malades ^{ai}. »

VIII, 66. Montre donc au médecin ta blessure, de façon à pouvoir être guéri. Même si tu ne la montres pas, il la connaît, mais il exige de toi que tu lui fasses entendre ta voix. Nettoie tes plaies avec tes larmes. C'est ainsi que cette femme dont parle l'Évangile s'est débarrassée de son péché et de la mauvaise odeur de son

5 sui erroris abstersit, sic culpam diluit, dum Iesu pedes
 lacrimis lavat ^a. 67. Utinam mihi quoque pedum tuorum
 lotum, Iesu, reserves, quos dum in me deambulas in-
 nasti! Utinam sordes vestigiorum tuorum detergendas
 mihi offeras, quas ego actu meo tuis adfixi gressibus!
 10 Sed unde mihi aquam vivam qua pedes tuos possim
 lavare? Si aquam non habeo, habeo lacrimas, quibus
 dum pedes tuos lavo, utinam me ipsum diluam! Unde
 mihi ut de me dicas: *Remissa sunt eius peccata multa,*
quia dilexit multum ^b? Plus debuisse me fateor et plus
 15 dimissum mihi, qui de forensium strepitu iurgiorum et
 a publicae terrore administrationis ad sacerdotium voca-
 tus sim. Et ideo vereor ne ingratus inveniar si minus
 diligam, cui plus dimissum est. 68. Sed non omnibus
 mulierem istam aequare possum quae etiam Simoni, qui
 20 prandium Domino dabat ^c, merito praelata est, quae
 omnibus qui volunt veniam promereri, magisterium
 praestitit osculando pedes Christi, lacrimis lavando,
 tergendo crinibus, unguendo unguento ^d. 69. In osculo
 insigne caritatis est, et ideo dicit ipse Dominus Iesus:
 25 *Osculetur me ab osculo oris sui* ^e. Capilli quid significant,
 nisi ut noveris inclinata omni infularum dignitate saecu-
 larium obsecrandam indulgentiam, ut ad terram flens
 te ipse prosternas, ut humi iacens moveas misericor-
 diam? In unguento quoque bonae conversionis expri-
 mitur odor. Rex nempe erat David et dicebat: *Lavabo*
 30 *per singulas noctes lectum meum, lacrimis stratum meum*
rigabo ^f, et ideo tantam gratiam meruit ut ex eius familia

a. Cf. Lc 7, 38 b. Cf. Lc 7, 47 c. Cf. Lc 7, 36.44-46
 d. Cf. Lc 7, 38 e. *Cant. 1, 1 f. *Ps. 6, 7

1. Cf. *Off.*, I, 4 (Krabinger, 32): « Ego enim raptus de tribu-
 nalibus atque administrationis infulis ad sacerdotium docere vos
 coepi quod ipse non didici. » Au moment de son élection à l'épis-
 copat, Ambroise se trouvait à Milan comme gouverneur de la
 province d'Émilie et Ligurie (*Vita*, 5).

2. Depuis Origène, il est traditionnellement admis dans l'exé-

égarement; c'est ainsi qu'elle s'est purifiée de sa faute,
 en lavant les pieds de Jésus avec ses larmes ^a. 67. Puisses-
 tu me réserver à moi aussi, ô Jésus, le soin de laver tes
 pieds, que tu as salis tandis que tu marchais en moi!
 Puisses-tu me présenter, pour que je les lave, les souil-
 lures de tes pieds, que j'ai attachées à tes pas par ma
 conduite! Mais où trouverai-je l'eau vive avec laquelle
 je pourrai laver tes pieds? Si je n'ai pas d'eau, j'ai mes
 larmes. Puissé-je, en lavant tes pieds avec elles, me
 purifier moi-même! Comment faire en sorte que tu dises
 de moi: « Ses nombreux péchés lui sont remis, parce qu'il
 a beaucoup aimé ^b. » J'avoue que ma dette est plus con-
 sidérable et qu'il m'a été remis davantage, à moi qui fus
 arraché au bruit des querelles du forum et aux respon-
 sabilités redoutables de l'administration publique pour
 être appelé au sacerdoce ¹. Je crains, par conséquent,
 d'être considéré comme un ingrat si j'aime moins, alors
 qu'il m'a été remis davantage. 68. Je ne puis pas com-
 parer à n'importe qui cette femme qui, à juste titre, fut
 préférée même à Simon, qui recevait le Seigneur à
 déjeuner ^c. Cependant, à tous ceux qui veulent mériter
 le pardon, elle dispense un enseignement en baisant les
 pieds du Christ, en les lavant avec ses larmes, en les
 essuyant avec ses cheveux, en les oignant avec du par-
 fum ^d. 69. Dans le baiser, il y a une marque d'amour,
 et c'est pourquoi le Seigneur Jésus dit lui-même: « Qu'elle
 me baise d'un baiser de sa bouche ^{e 2}! » Que signifient
 les cheveux, sinon que tu saches que c'est en inclinant
 toute dignité manifestée par des insignes de ce monde
 qu'il faut implorer le pardon; tu dois te prosterner toi-
 même au sol en pleurant; tu dois, gisant à terre, provo-
 quer la miséricorde. Le parfum, d'autre part, symbolise
 l'odeur d'une bonne conduite. David était roi et il disait:
 « Tout au long de chaque nuit, je laverai ma couche; de
 mes larmes, j'arroserai mon lit ^f. » C'est pourquoi il a

gèse patristique que le Cantique des Cantiques évoque la rela-
 tion d'amour qui unit le Christ à l'Église et à chaque âme croyante;
 voir ORIGÈNE, *Hom. in Cant.*, I, 2 (SC 37, 63-65).

Virgo eligeretur quae nobis partu proprio Christum ederet. Ideo et ista in Evangelio praedicatur mulier §.

35 70. Tamen si hanc aequare non possumus, scit Dominus Iesus et infirmis subvenire; ubi non est quae possit parare convivium, quae deferre unguentum, quae 'fontem aquae vivae^h' secum portare, venit ipse ad sepulchrum¹.

40 71. Utinam ergo ad hoc monumentum meum digneris accedere, Domine Iesu, tuis me lacrimis laves¹, quoniam durioribus oculis non habeo tantas lacrimas ut possim mea lavare delicta! Si inlacrimaveris pro me, salvus ero. Si dignus fuero lacrimis tuis, factorem abstergebo delictorum omnium. Si fuero dignus ut paulisper inlacrimes, vocabis me de monumento huius corporis et dices 'Exi foras^k', ut non intra corporis huius angustias inclusae teneantur cogitationes meae, sed egrediantur ad Christum, in lumine versentur, ut non cogitem
50 opera tenebrarum, sed opera lucis¹. Qui enim peccatum cogitat, intra suam conscientiam studet se ipse includere. 72. Voca ergo foras servum tuum. Quamvis ligatus vinculis peccatorum meorum vinctos habeam pedes, innexas manus, et cogitationibus et 'operibus mortuis^m' iam sepultus, te vocante liber egrediarⁿ et inveniar 'unus de discumbentibus^o' in convivio tuo. Et domus tua pretioso replebitur unguento^p, si quem redimere dignatus es, custodieris. Dicetur enim: 'Ecce ille non in Ecclesiae nutritus sinu, non edomatus a puero,
55 sed raptus de tribunalibus, abductus vanitatibus saeculi huius, a praeconis voce ad psalmistae adsuefactus canticum, in sacerdotio manet non virtute sua, sed Christi

g. Cf. Lc 7, 44-46 h. Cf. Jn 4, 10.14 i. Cf. Jn 11, 38
j. Cf. Jn 11, 35 k. *Jn 11, 43 l. Cf. Rom. 13, 12 m. Cf. Hébr. 9, 14
n. Cf. Jn 11, 44 o. Cf. Jn 12, 2 p. Cf. Jn 12, 3

1. Cf. *supra*, I, 4.

2. Au moment de son élection, Ambroise n'était encore que catéchumène (*Vita*, 7).

obtenu une grâce extraordinaire : c'est dans sa famille qu'a été choisie la Vierge qui, par son enfantement, devait mettre au monde pour nous le Christ¹. C'est pourquoi aussi, dans l'Évangile, il est fait l'éloge de cette femme-là §. 70. Cependant, si nous ne pouvons l'égaliser, le Seigneur Jésus sait venir en aide également aux faibles. Là où il n'y a personne qui puisse apprêter un repas, amener du parfum, apporter avec soi une fontaine d'eau vive^h, il vient lui-même au tombeau¹.

71. Daigne donc venir, Seigneur Jésus, à ce tombeau que je suis ! Veuille me laver avec tes propres larmes¹, car dans mes yeux trop secs, je ne trouve pas assez de larmes pour pouvoir laver mes fautes. Si tu pleures pour moi, je serai sauvé. Si je suis digne de tes larmes, je me débarrasserai de la mauvaise odeur de toutes mes fautes. Si je suis digne que tu pleures un tant soit peu, tu m'appelleras hors du tombeau de ce corps et tu diras : « Viens dehors^k ! » Ainsi mes pensées ne seront pas tenues enfermées dans l'étroit espace de ce corps, mais elles sortiront vers le Christ et elles se trouveront dans la lumière, en sorte que je ne songe pas aux œuvres des ténèbres, mais aux œuvres de la lumière¹. Car celui qui songe au péché, travaille à s'emprisonner lui-même à l'intérieur de sa propre conscience. 72. Appelle donc au dehors ton serviteur. Je suis ligoté dans les liens de mes péchés, j'ai les pieds liés, les mains attachées, et je suis déjà enseveli dans les pensées et les « œuvres mortes^m ». Mais à ton appel, je viendrai, je sortirai libreⁿ et je me trouverai l'un de ceux qui prennent part à ton festin^o. Ta demeure sera remplie d'un parfum précieux^p si tu protèges celui que tu as daigné racheter. On dira : « Celui-là n'a pas été nourri dans le sein de l'Église, il n'a pas été dressé depuis l'enfance². Il a été enlevé aux tribunaux, arraché aux vanités de ce siècle³. Au lieu de la voix du héraut, il s'est accoutumé au chant du psalmiste. S'il demeure dans le sacerdoce, ce n'est pas par sa propre vertu, mais par la grâce du Christ. Et le

3. Cf. *supra*, II, 67.

gratia, et inter convivas mensae caelestis recumbit.'
 73. Serva, Domine, munus tuum, custodi donum quod

65 contulisti etiam refugienti. Ego enim sciebam quod non
 eram dignus vocari episcopus, quoniam dederam me
 saeculo huic. Sed *gratia tua sum quod sum*; et *sum* qui-
 dem *minimus* ^q omnium episcoporum et infimus merito;
 70 tamen quia et ego laborem aliquem pro sancta Ecclesia
 tua suscepi, hunc fructum tuere, ne quem perditum
 vocasti ad sacerdotium, eum sacerdotem perire patiaris.

Ac primum ut condolere norimus peccantibus adfectu
 intimo — haec enim summa virtus, quia scriptum est :
Et non gaudebis super filios Iuda in die perditionis eorum,
 75 *et ne magniloquaris in die tribulationis eorum* ^r —, sed
 quotienscumque peccatum alicuius lapsi exponitur, con-
 patiar, nec superbe increpem, sed lugeam et defleam,
 ut dum alium fleo, me ipsum defleam dicens : *Iustifi-*
cata est magis Thamar quam ego ^s. 74. Fortasse adules-
 80 centula lapsa sit, occasionibus, quia delictorum fomites
 sunt, decepta ac praecipitata. Peccamus seniores, repu-
 gnat in nobis lex huius carnis legi mentis nostrae et cap-
 tivos nos in peccatum trahit, ut faciamus quod nolu-
 mus ^t. Illi de aetate suppetit excusatio, mihi iam nulla;
 85 illa enim debet discere, nos docere. Ergo *iustificata est*
magis Thamar quam ego ^u. 75. Incusamus alicuius ava-

q. Cf. I Cor. 15, 9-10 r. *Abd. 12 s. *Gen. 38, 26
 t. Cf. Rom. 7, 23 u. *Gen. 38, 26

1. Cf. *Off.*, I, 2 (Krabinger, 31) : « Officium docendi quod nobis
 refugientibus imposuit sacerdotii necessitudo... » ; *Epist.*, LXIII,
 65 (PL 16, 1258 AB) : « Quam resistebam ne ordinarer ! Postremo
 cum cogerer, saltem ordinatio protelaretur ! Sed non valuit prae-
 scriptio, praevaluit impressio. ... Si dilatio ordinationi defuit,
 vis cogentis est. » Sur les raisons de cette résistance d'Ambroise,
 voir R. Gryson, *Le Prêtre selon saint Ambroise*, p. 222-224.

2. Il y a là sans doute quelque exagération rhétorique ; Ambroise
 ne paraît pas avoir eu la jeunesse orageuse d'un saint Augustin.
 Le genre littéraire du pamphlet de Palladius, évêque homéen de
 Ratiaria déposé par Ambroise au concile d'Aquilée de 381, incite
 évidemment à ne pas prendre au pied de la lettre cette phrase

voilà assis parmi les convives du banquet céleste ! »
 73. Veille, Seigneur, sur ton présent ; aie en ta garde
 le don que tu m'as fait malgré ma résistance ¹ ! Je savais
 que je n'étais pas digne d'être appelé à l'épiscopat, car
 je m'étais donné à ce monde-ci. C'est par ta grâce que
 je suis ce que je suis. Et je suis sans aucun doute le
 moindre de tous les évêques ^q et le plus pauvre en
 mérites. Mais puisque moi aussi, j'ai entrepris quelque
 travail pour ta sainte Église, prends soin des fruits de
 ce travail. Celui que tu as appelé au sacerdoce alors
 qu'il était perdu ², ne permets pas qu'il se perde main-
 tenant qu'il est prêtre.

Et par-dessus tout, donne-nous de savoir partager du
 fond du cœur l'affliction de ceux qui pèchent. C'est là
 la vertu suprême, car il est écrit : « Tu ne te réjouiras
 pas sur les fils de Juda au jour de leur ruine et tu ne
 feras pas de grands discours au jour de leur tribulation ^r. »
 Chaque fois qu'il est question du péché de quelqu'un
 qui est tombé, puissé-je plutôt compatir ! Puissé-je, au
 lieu de me répandre en invectives avec orgueil, plutôt
 gémir et pleurer, de telle façon que tout en pleurant
 l'autre, je pleure aussi sur moi-même en disant : « Tha-
 mar est plus juste que moi ^s. » 74. Peut-être une jeune
 fille est-elle tombée, surprise et entraînée dans la chute
 par les circonstances, car elles sont génératrices de
 fautes. Nous péchons bien dans la vieillesse ! La loi de
 cette chair s'oppose en nous à la loi de notre esprit et
 elle nous entraîne captifs au péché, en sorte que nous
 fassions ce que nous ne voulons pas ^t. Il reste à celle-là
 l'excuse de son jeune âge ; moi, je n'en ai plus aucune.
 Car elle doit s'instruire, mais nous, enseigner. Donc
 « Thamar est plus juste que moi ^u ». 75. Dénonçons-nous

dans laquelle il dit que l'épiscopat irréprochable des condamnés
 d'Aquilée dépassait en longueur les années passées par Ambroise
 dans une débauche répugnante avant son ordination : « ... Quo-
 rum longevus idemque quantum humanae conscientiae interest
 inreprehensibilis episcopatus lascivosque tuos excideret
 annos » (dans la *Dissertatio Maximini contra Ambrosium*, 115 ;
 éd. Fr. Kauffmann, p. 85).

ritiam ? Recordemur si nihil ipsi avare facimus, et si fecimus, quoniam *radix est malorum avaritia* ^v et tamquam sub terra occulte in nostro serpit corpore, dicamus singuli : *Iustificata est magis Thamar quam ego* ^w.
 90 **76.** Si conmoti fuerimus in quemquam graviter, levio-rem causam laicus habet quam episcopus eo quod con-
 motus aliquid egerit ; retractemus nobiscum et dica-
 mus : *Iustificatus est magis iste qui conmotionis argui-*
 95 *tur quam ego.* Haec enim si dicamus, ipsi nobis cave-
 bimus ne dicat nobis Dominus Iesus aut quisquam de
 discipulis eius : *Festucam in oculo fratris tui vides, tra-*
bem autem quae in oculo tuo est, non vides. Hypocrita,
eice primum trabem de oculo tuo et tunc videbis eicere
 100 *festucam de oculo fratris tui* ^x.

77. Non ergo erubescamus dicere gravio-rem nostram
 culpam esse quam eius quem arguendum putamus, quia
 dixit hoc Iuda, qui arguebat Thamar, et recordatus
 suam ipse culpam ait : *Iustificata est magis Thamar*
 105 *quam ego* ^y. In quo et altitudo mysterii est et morale
 praeceptum, et ideo culpae eius deputatum non est,
 quia ipse se accusavit priusquam ab aliis accusaretur.
78. Non ergo gaudeam super alicuius peccatum, sed
 magis lugeam, quia scriptum est : *Noli supergaudere*
 110 *mihî, inimica mea, quia cecidi, sed resurgam, quoniam*
si sedero in tenebris, Dominus inluminabit me. Iram
Domini sustinebo, quia peccavi ei, donec iustificet causam
meam ; et faciet iudicium meum, et educet me ad lumen,
 115 *et videbo iustitiam eius. Et videbit inimica mea et coope-*
rietur confusione, quae dicit mihî : Ubi est Dominus
Deus tuus ? Oculi mei videbunt eam et erit in conculca-

v. Cf. I Tim. 6, 10
 y. *Gen. 38, 26

w. *Gen. 38, 26

x. *Matth. 7, 3.5

l'avarice de quelqu'un ? Interrogeons nos souvenirs pour savoir si nous ne commettons jamais nous-mêmes le péché d'avarice. Et si nous l'avons commis, étant donné que l'avarice est la racine de tous les maux ^v et qu'elle s'in-
 sinue de façon cachée dans notre corps, comme (une racine) sous la terre, disons chacun pour notre compte :
 « Thamar est plus juste que moi ^w. » **76.** Si nous nous
 sommes emportés violemment contre quelqu'un, c'est
 une chose moins grave pour un laïc que pour un évêque
 d'avoir fait quelque chose sous le coup de l'emporte-
 ment. Faisons notre examen de conscience et disons :
 « Cet homme à qui on reproche de s'être emporté, est
 plus juste que moi. » Ce disant, nous éviterons qu'il
 nous soit dit par le Seigneur Jésus ou par un de ses
 disciples : « Tu vois la paille qui est dans l'œil de ton
 frère, mais tu ne vois pas la poutre qui est dans ton
 œil. Hypocrite ! Enlève d'abord la poutre de ton œil,
 et alors tu verras clair pour enlever la paille de l'œil
 de ton frère ^x. »

77. Ne rougissons donc pas de dire que notre faute
 est plus grave que la faute de celui que nous croyons
 devoir réprimander, car c'est ce qu'a dit Juda, alors
 qu'il réprimandait Thamar ; se souvenant de la faute
 que lui-même avait commise, il a dit : « Thamar est plus
 juste que moi ^y. » Il y a dans cette histoire à la fois un
 profond mystère et un enseignement moral ¹. Aussi cela
 ne lui a-t-il pas été imputé comme une faute, parce
 qu'il s'est accusé lui-même avant d'être accusé par
 d'autres. **78.** Puissé-je donc, au lieu de me réjouir du
 péché de quelqu'un, plutôt prendre le deuil, car il est
 écrit : « Ne te réjouis pas trop à mon sujet, ô mon enne-
 mie ! Je suis tombée, mais je me relèverai, car si je me
 trouve dans les ténèbres, le Seigneur m'illuminera. Je
 subirai la colère du Seigneur, parce que j'ai péché contre
 lui, jusqu'à ce qu'il juge ma cause. Il exécutera son juge-
 ment contre moi, et il me fera sortir à la lumière, et je
 verrai sa justice. Mon ennemie verra et elle sera couverte
 de honte, elle qui me dit : 'Où est-il, le Seigneur ton
 Dieu ?' Mes yeux la verront, et elle sera piétinée comme

1. Voir *Exp. Luc.*, III, 17-29 (SC 45, 128-136).

tione sicut lutum in via^z. Nec inmerito, quoniam qui lapsu alieno gaudet, diaboli gaudet victoria. Et ideo doleamus magis cum audimus perisse hominem *pro quo*
 120 *Christus mortuus est*^{aa}, qui nec *stipulam in messe*^{ab} negligit. 79. Atque utinam hanc 'stipulam in messe', hoc est inanem avenam fructus mei non abiciat, sed colligat, sicut ipse ait : *Heu me, quia factus sum sicut qui colligit stipulam in messe et sicut racemum in vindemia*^{ac},
 125 *ut vel primitiva manducet in me gratiae suae, etsi posteriora non adprobet.*

IX, 80. Ergo et agendam paenitentiam et tribuendam veniam credere nos convenit, ut veniam tamen tamquam ex fide speremus, non tamquam ex debito. Aliud est enim mereri, aliud praesumere. Tamquam ex syn-
 5 *grapha fides inpetrat, praesumptio autem adroganti est propior quam roganti. Prius solve quod debitum est, ut quod speraveris inpetrare merearis. Solve boni adfectum debitoris, ut versuram non facias, sed fidei tuae censu contracti nominis fenus evacues.* 81. Plura solvendi habet subsidia qui Deo quam is qui homini debet. Homo pecuniam pro pecunia reposcit, quae non semper debitori praesto est, Deus adfectum exigit, qui in tua potestate est. Non pauper est qui Deo debet, nisi qui se ipsum pauperem fecerit. Etsi non habet quae vendat, habet
 10 quae solvat. Oratio, lacrimae, ieiunia debitoris boni census est, multoque uberius quam si quis ex pretiis fundorum pecuniam sine fide deferat. 82. Denique pau-

z. *Mich. 7, 8-10
 ac. *Mich. 7, 1

aa. Cf. Rom. 14, 15

ab. Cf. Mich. 7, 1

1. Comprenez : le contrat par lequel Dieu a promis le pardon à qui fait pénitence.

la boue des chemins^z. » Et elle l'aura mérité, car celui qui se réjouit de la chute d'un autre, se réjouit de la victoire du diable. Pleurons donc plutôt quand nous apprenons la perte d'un homme pour qui le Christ est mort^{aa}, lui qui ne néglige même pas « la paille au moment de la moisson^{ab} ». 79. Puisse-t-il ne point rejeter, mais recueillir cette « paille au moment de la moisson », c'est-à-dire le chaume inutile qui est tout mon fruit. N'a-t-il pas dit lui-même : « Malheur à moi, car je suis devenu comme celui qui recueille la paille au moment de la moisson, et le grappillon au moment de la vendange^{ac} ! » Ainsi pourra-t-il du moins manger en moi les prémices de sa grâce, même s'il n'apprécie pas ce qui est venu par la suite.

IX, 80. Ainsi donc, il faut faire pénitence, et le pardon doit être accordé : voilà ce qu'il convient de croire. Mais nous devons espérer le pardon comme étant garanti par la foi, et non comme quelque chose qui nous serait dû. Autre chose est de mériter, et autre chose de considérer déjà comme acquis. La foi obtient en vertu d'une sorte de contrat¹ ; la présomption, au contraire, tient davantage de l'arrogance que de la demande. Acquitte-toi d'abord de ce que tu dois, pour mériter d'obtenir ce que tu espères. Offre à ton créancier les sentiments d'un bon débiteur, pour ne pas substituer une dette à une autre, mais pour acquitter, au contraire, les intérêts de la dette contractée, en payant le tribut de ta foi. 81. Celui qui est en dette à l'égard de Dieu, a plus de moyens de s'acquitter que celui qui est en dette à l'égard d'un homme. L'homme exige de l'argent en remboursement d'un prêt d'argent, alors que le débiteur n'en a pas toujours à sa disposition ; Dieu réclame une disposition du cœur qu'il est en ton pouvoir de développer. Celui qui est en dette à l'égard de Dieu, n'est pas pauvre, à moins de se rendre pauvre lui-même. Même s'il n'a rien à vendre, il a de quoi payer. La prière, les larmes, les jeûnes : voilà quelles sont les ressources d'un bon débiteur, et cela vaut bien davantage que si quelqu'un vend ses terres pour apporter de l'argent sans la foi. 82. Il était

per erat Ananias cum vendito agro pecuniam deferret ad apostolos, unde nec solvere se potuit, sed implicavit ^a; dives illa vidua quae duo aera minuta in gazophylacium misit ^b, de qua dictum est : *Haec vidua paupercula plus omnibus misit* ^c. Non enim pecuniam Deus, sed fidem quaerit. **83.** Neque ego abnuo liberalitatibus in pauperes factis posse minui peccatum, sed si fides commendet expensas. Quid enim prodest conlatio patrimonii sine gratia caritatis ^d ? **84.** Sunt qui iactantiam solam, decorem largitatis adfectent, ut eo se probatos vulgo videri velint quod sibi nihil reliquerint. Sed dum praesentis saeculi mercedem requirunt, non reconduunt futuri, et quia hic *perceperunt mercedem suam*, illic sperare non possunt ^e. **85.** Sunt qui opes suas tumultuario mentis impulsu, non iudicio perpetuo ubi Ecclesiae contulerant, postea revocandas putarunt, quibus nec prima merces rata est nec secunda, quia nec prima iudicium habuit, et secunda habuit sacrilegium. **86.** Sunt quos paenituerit opes suas divisisse pauperibus. Sed eos qui paenitentiam agunt, hoc solum paenitere non debet ne ipsius paenitentiae agant paenitentiam. Nam plerique futuri supplicii metu peccatorum suorum conscii paenitentiam petunt et, cum acceperint, publicae supplicationis revocantur pudore. Hi videntur malorum petisse paenitentiam, agere bonorum.

87. Nonnulli ideo poscunt paenitentiam ut statim sibi reddi communionem velint. Hi non tam se solvere cupiunt quam sacerdotem ligare. Suam enim conscientiam non

a. Cf. Act. 5, 1-6
d. Cf. I Cor. 13, 3

b. Cf. Lc 21, 2
e. Cf. Matth. 6, 2.5

c. *Lc 21, 3

1. Ambroise traite longuement des conditions d'une saine générosité dans le *De officiis* (I, 143-174). Il y condamne fréquemment, en particulier, la recherche de la vaine gloire (*Off.*, I, 147 ; II, 76, 102, 110, 111, 122).

pauvre, Ananie, quand, après avoir vendu son champ, il apportait l'argent aux apôtres ; il n'a pas pu se libérer ainsi de sa dette ; au contraire, il s'est lié davantage ^a. Elle était riche, cette veuve qui a mis deux menues piécettes dans le trésor ^b, et dont il a été dit : « Cette pauvre veuve a mis plus qu'eux tous ^c. » Car ce que Dieu recherche, ce n'est pas l'argent, mais la foi. **83.** Je ne veux pas nier pour autant qu'en faisant des largesses aux pauvres, on puisse diminuer son péché, mais à condition que la foi fasse valoir les dépenses que l'on consent. A quoi sert de faire don de sa fortune sans la grâce de la charité ^d ? **84.** Il en est qui recherchent uniquement la vaine gloire, l'apparence avantageuse de la générosité. Ils veulent apparaître aux foules comme des gens vertueux, parce qu'ils n'ont rien gardé pour eux-mêmes. Mais en cherchant à recevoir leur récompense dans le monde présent, ils ne s'assurent pas celle du monde à venir ; puisqu'ils ont reçu ici-bas leur récompense, ils ne peuvent en espérer dans l'au-delà ^e. **85.** Il en est qui, après avoir fait don de leur fortune à l'Église par l'effet d'une impulsion irréfléchie, et non d'une décision définitive, ont cru devoir révoquer plus tard cette donation. A ceux-là, ni la première opération n'a rapporté quelque chose, ni la seconde, parce que la première n'a pas été mûrement réfléchie, et la seconde a été sacrilège ¹. **86.** Il en est qui regrettent d'avoir dispersé leur fortune au profit des pauvres. Voilà bien la seule chose que ceux qui font pénitence ne doivent pas regretter : ce serait se repentir de faire pénitence ! Car beaucoup, auxquels la crainte du châtement futur fait prendre conscience de leurs péchés, demandent la pénitence et, quand ils l'ont reçue, en sont détournés par la honte qu'ils éprouvent à se faire suppliants en public. Ceux-là donnent l'impression d'avoir demandé la pénitence pour ce qu'ils ont fait de mal, et de l'accomplir pour ce qu'ils ont fait de bien ! **87.** D'aucuns voudraient, lorsqu'ils demandent la pénitence, que la communion leur soit aussitôt rendue. Ceux-là ne cherchent pas tant à se délier qu'à lier le prêtre. En effet, ils ne déchargent pas leur

exuunt, sacerdotis induunt, cui praeceptum est : *Nolite dare sanctum canibus neque miseritis margaritas vestras ante porcos* ^f, hoc est : immundis impuritatibus sacrae communionis non inertienda consortia. 88. Itaque videas eos mutata veste incedere, quos lugere et gemere oportebat, quia vestem illam ablutionis et gratiae sordidarunt, feminas autem margaritis onerare aures, curvare cervices, quas bene Christo, non auro inclinarent, quae se ipsas flere debebant ^g, quod margaritam quae de caelo est perdiderunt ^h.

89. Sunt etiam qui arbitrentur hoc esse paenitentiam, si abstineant a sacramentis caelestibus. Hi saeviores in se iudices sunt, qui poenam praescribunt sibi, declinant remedium, quos vel poenam suam conveniebat dolere, quia caelesti fraudarentur gratia. 90. Alii proposita spe agenda paenitentiae licentiam sibi delinquendi prorogantam putant, cum paenitentia remedium peccati sit, non peccandi incentivum. Vulneri enim medicamentum necessarium est, non vulnus medicamento, quia propter vulnus medicamentum quaeritur, non propter medicamentum vulnus desideratur. Infirmi deinde spes quae committitur temporis, cum omne tempus incertum sit, non omnis spes temporis sit superstes.

X, 91. An quisquam ferat ut erubescas Deum rogare, qui non erubescis rogare hominem, et pudeat te Deo supplicare quem non lateas, cum te non pudeat peccata tua homini quem lateas confiteri ? An testes precationis et conscios refugis, cum si homini satisfaciendum sit, multos necesse est ambias, obsecres ut dignentur inter-

f. *Matth. 7, 6

g. Cf. Lc 23, 28

h. Cf. Matth. 13, 45-46

1. Ceci n'est pas une pure métaphore. Les néophytes recevaient un vêtement blanc pour symboliser la grâce baptismale au sortir de la fontaine, après le rite du lavement des pieds et avant de recevoir de l'évêque le « sceau spirituel » ; voir *Myst.*, 34-41 (SC 25 bis, 174-179).

propre conscience et ils chargent celle du prêtre, à qui il a été ordonné : « Ne donnez pas ce qui est saint aux chiens et ne jetez pas vos perles devant les porcs ^f », c'est-à-dire qu'il ne faut pas accorder la sainte communion à ceux qui se trouvent souillés par le fait de leurs impuretés. 88. On les voit parader en habits variés, alors qu'ils devraient gémir et prendre le deuil pour avoir souillé le vêtement de la grâce baptismale ¹. Les femmes chargent leurs oreilles de perles, et leur tête fléchit sous le poids de l'or, alors qu'elles feraient mieux de l'incliner devant le Christ et de pleurer sur elles-mêmes ^g, pour avoir perdu la perle qui vient du ciel ^h.

89. Il en est qui croient que la pénitence consiste à s'abstenir des sacrements célestes. Ceux-là sont pour eux-mêmes des juges trop sévères : ils s'infligent une peine, ils refusent le remède, alors qu'ils devraient s'affliger au moins de la peine qu'ils subissent, parce qu'ils sont frustrés de la grâce céleste. 90. D'autres, parce que l'espoir leur est donné de faire pénitence, croient qu'ils peuvent se permettre de continuer à pécher, alors que la pénitence est le remède du péché, et non une invitation à pécher. C'est le remède qui est nécessaire à la blessure, et non la blessure au remède ; on cherche un remède parce qu'on est blessé, et on ne désire pas être blessé pour recevoir un remède. Fragile espérance, d'ailleurs, que l'espérance qui s'en remet au temps ! Le temps n'est tout entier qu'incertitude, et il s'en faut que toute espérance survive au temps.

X, 91. Quelqu'un pourrait-il admettre que tu rougisses de prier Dieu, alors que tu ne rougis pas de prier un homme, et que tu aies honte de supplier Dieu, à qui tes actions ne sont point cachées, alors que tu n'as pas honte de confesser tes péchés à un homme pour qui elles le seraient ² ? Refuses-tu que des témoins et des gens au courant s'associent à ta prière quand il s'agit d'apaiser un homme et qu'il te faut aller trouver beaucoup de gens et les supplier de bien vouloir intervenir,

2. Voir l'introduction, p. 34.

venire, ad genua te ipse prosternas, osculeris vestigia, filios offeras culpae adhuc ignaros, paternae etiam veniae precatos ? Hoc ergo in Ecclesia facere fastidis, ut Deo
 10 supplices, ut patrocinium tibi ad obsecrandum sanctae plebis requiras, ubi nihil est quod pudori esse debeat nisi non fateri, cum omnes simus peccatores, ubi ille laudabilior qui humilior, ille iustior qui sibi abiectior.
 92. Fleat pro te mater Ecclesia et culpam tuam lacrimis
 15 lavet, videat te Christus maerentem, ut dicat : 'Beati tristes, quia gaudebitis ^a.' Amat ut pro uno multi rogent ; denique in Evangelio motus viduae lacrimis, quia plurimi pro ea flebant, filium eius resuscitavit ^b. Ideo citius exaudivit Petrum, ut Dorcas resurgeret, quia pauperes
 20 mortem mulieris ingemiscebant ^c. Ideo ipsi Petro statim remisit, quia amarissime flevit ^d. Et tu si amarissime fleas, Christus ad te respiciet, culpa discedet. Usus enim doloris ablegat luxuriam criminis, erroris delicias. Ita dum dolemus admissa, admittenda excludimus, et fit
 25 quaedam de condemnatione culpae disciplina innocentiae. 93. Nihil ergo te revocet a paenitentia ; haec tibi communis cum sanctis est, utinamque imitanda talis qualis sanctorum deploratio. David 'manducabat sicut panem cinerem et potum suum lacrimis temperabat ^e'.

a. Cf. Matth. 5, 4 ; Le 6, 21 b. Cf. Le 7, 11-15 c. Cf. Act. 9, 36-41
 d. Cf. Le 22, 61-62 e. Cf. Ps. 101, 10

1. Dans le commentaire sur Saint Luc, Ambroise entend également cette béatitude de ceux qui pleurent leurs péchés ; cf. *Exp. Luc.*, V, 55 (SC 45, 203).

2. Cf. *supra*, I, 22.

3. Le reniement de Pierre est commenté longuement dans *Exp. Luc.*, X, 72-92 (SC 52, 180-187). Après avoir cherché à excuser Pierre, avec les artifices dont la rhétorique use dans les cas désespérés, Ambroise invite le pécheur à imiter Pierre dans son repentir : « Je lis qu'il a pleuré, je ne lis pas qu'il ait fait des excuses ; mais ce qui ne peut se défendre peut se laver ; aux larmes de laver le manquement qu'on rougit d'avouer de vive voix. Les pleurs pourvoient au pardon et à la honte. Les larmes disent la faute sans trembler ; les larmes avouent le crime sans gêne pour la pudeur ; les larmes ne demandent pas le pardon et l'obtiennent.

quand il faut que tu t'attaches aux genoux de cet homme, que tu lui baisses les pieds, que tu lui présentes tes enfants encore ignorants de la faute, pour qu'eux aussi implorent le pardon de leur père ? Et cela, tu répugnes donc à le faire dans l'Église ? Tu ne veux pas implorer Dieu, ni obtenir que le peuple saint intervienne pour appuyer ta requête ? Ici pourtant, il n'y a rien dont il faille avoir honte, sinon de ne point faire d'aveu, puisque tous, nous sommes pécheurs. Ici, le plus digne d'éloges est le plus humble ; le plus juste est celui qui a pour lui-même le plus de mépris. 92. Que pleure pour toi l'Église notre mère, et qu'elle lave ta faute avec ses larmes ! Que le Christ te voie dans l'affliction, pour qu'il dise : « Heureux vous qui êtes tristes, car vous vous réjouirez ^{a 1} ! » Il aime que pour un seul, il y en ait beaucoup qui prient. C'est ainsi que dans l'Évangile, ému par les larmes de la veuve, il a ressuscité son fils parce qu'ils étaient très nombreux à prier pour elle ^{b 2}. S'il a si vite exaucé Pierre en ressuscitant Dorcas, c'est parce que les pauvres pleuraient la mort de cette femme ^c. S'il a pardonné tout de suite à Pierre lui-même, c'est parce qu'il a pleuré amèrement ^{d 3}. Si toi aussi, tu pleures amèrement, le Christ regardera vers toi, et la faute s'éloignera. L'expérience de la douleur fait oublier la volupté de la faute, les agréments de l'erreur. Ainsi, en déplorant les fautes commises, nous rejetons à l'avance celles que nous pourrions encore commettre, et la condamnation de la faute devient en quelque sorte une école d'innocence. 93. Que rien donc ne te détourne de la pénitence ! Elle t'est commune avec les saints, et puisses-tu imiter la façon de pleurer qui fut celle des saints ! David mangeait de la cendre en guise de pain et mêlait de larmes sa boisson ^e. Aussi sa joie est-elle maintenant d'autant plus

J'ai trouvé pourquoi Pierre a gardé le silence : c'était pour ne pas ajouter à l'offense en demandant si vite son pardon ; il faut pleurer d'abord, et alors prier... Pierre a donc pleuré, et très amèrement ; il a pleuré pour arriver à laver sa faute dans les larmes. Vous aussi, si vous voulez obtenir le pardon, effacez votre faute par les larmes : au moment même, sur l'heure, le Christ vous regarde » (*Op. cit.*, 88, 90 ; trad. Tissot, p. 186).

30 Ideo nunc amplius gaudet, quia amplius flevit : *Per exitus aquarum descenderunt, inquit, oculi mei*^f. 94. Iohannes multum ploravit^g et revelata sibi dicit Christi mysteria. At vero illa mulier quae, cum esset in peccatis et deberet flere, gaudebat, et veste purpurea atque
35 coccinea operiebatur, et auro se multo et pretiosis lapidibus ornabat, aeterni fletus luget aerumnam merito^h.

95. Repperiuntur qui saepius agendam paenitentiam putant. Qui 'luxuriantur in Christo'ⁱ. Nam si vere agerent paenitentiam, iterandam postea non putarent, quia
40 sicut 'unum baptisma', ita una paenitentia, quae tamen publice agitur ; nam cottidie nos debet paenitere peccati, sed haec delictorum leviorum, illa graviorum.

96. Facilius autem inveni qui innocentiam servaverint, quam qui congrue egerint paenitentiam. An quisquam illam paenitentiam putat ubi acquirendae ambitio dignitatis, ubi vini effusio, ubi ipsius copulae coniugalibus usus ? Renuntiandum saeculo est, somno ipsi minus indulgendum quam natura postulat, interpellandus est
45 gemitibus, interrumpendus suspiriis, sequestrandus orationibus, vivendum ita ut vitali huic moriamur usui. Se ipsum sibi homo abneget et totus mutetur, sicut quandam adolescentem fabulae ferunt post amores meretricios peregre profectum et abolito amore regressum postea veteri occurrisse dilectae, quae, ubi se non interpellatam mirata, hinc putaverit non recognitam, rursus occurrens dixerit 'Ego sum', responderit ille : 'Sed ego non sum ego.' 97. Unde bene Dominus ait : *Qui vult post*

f. *Ps. 118, 136
i. Cf. I Tim. 5, 11

g. Cf. Apoc. 5, 4

h. Cf. Apoc. 17-18

grande qu'il a pleuré davantage : « Mes yeux sont descendus, dit-il, par les sorties des eaux^f. » 94. Jean a beaucoup pleuré^g, et il dit les mystères du Christ qui lui ont été révélés. Au contraire, cette femme qui, alors qu'elle était dans le péché et qu'elle aurait dû pleurer, se réjouissait, se couvrait d'un vêtement de pourpre et d'écarlate, se parait d'or en abondance et de pierres précieuses, celle-là pleure dans les tourments d'un deuil éternel, et c'est justice^h.

95. Il s'en trouve qui croient qu'on peut faire pénitence plusieurs fois. Ceux-là « se livrent à la débauche dans le Christⁱ ». Car s'ils accomplissaient sérieusement la pénitence, ils ne croiraient pas qu'elle puisse être renouvelée par la suite. Tout comme il n'y a qu'un seul baptême, il n'y a de même qu'une seule pénitence, — du moins celle qui s'accomplit publiquement ; car tous les jours, nous devons nous repentir de notre péché ; mais cette pénitence-ci concerne les fautes légères, celle-là les fautes graves.

96. J'ai trouvé plus facilement des gens qui ont préservé leur innocence que des gens qui ont fait pénitence comme il convient. Ou bien quelqu'un croit-il qu'il y a pénitence là où on brigue une dignité, là où le vin coule à flots, là où on ne craint même pas d'user du mariage¹ ? Il faut renoncer au monde. Il faut accorder au sommeil moins de temps que n'en réclame la nature ; il faut l'interrompre par des gémissements, l'entre couper de soupirs, le limiter en vue de la prière. Il faut vivre de façon à mourir à notre mode habituel de vie. L'homme doit se renier lui-même et changer du tout au tout, à la façon de ce jeune homme dont les fables nous racontent l'histoire. Après avoir eu des amours illicites, il partit pour l'étranger, et quand il revint, son amour s'était éteint. Il vint à croiser plus tard la bien-aimée d'autrefois, qui s'étonna de ce qu'il ne lui adressât point la parole. Elle crut qu'il ne l'avait pas reconnue, et passant à nouveau devant lui, elle lui dit : « C'est moi. » — « Mais moi, répondit-il, je ne suis plus moi. » 97. Aussi le Seigneur a-t-il fort bien dit : « Celui qui veut venir à ma suite,

1. Voir l'introduction, p. 39.

me venire, abneget se ipsum sibi, et tollat crucem suam, et sequatur me ^j. Etenim qui mortui et consepulti Christo sunt ^k, non debent iterum velut viventes de hoc mundo decernere. Ne tetigeritis, inquit, nec adtaminaveritis quae sunt omnia ad corruptelam ipso usu ^l, eo quod ipse vitae huius usus corruptela sit integritatis.

XI, 98. Bona ergo paenitentia, quae si non esset, omnes ad senectutem differrent ablutionis gratiam. Quibus satis responsi sit quia melius est ut habeam quod sarciam, quam non habeam quod vestiar. Sed sicut semel adsuta redintegrantur, ita frequenter suta solvuntur. 99. Eos autem qui paenitentiam differunt, satis ipse Dominus admonuit dicens : *Paenitentiam agite, adpropinquavit enim Regnum caelorum* ^a. Nescimus qua hora fur venit ^b, nescimus an proxima nocte a nobis nostra reposcatur anima ^c. Adam post culpam statim de paradiso Deus eiecit ; non distulit, sed statim separavit a deliciis, ut ageret paenitentiam ^d, statim tunicam vestivit pelliciam, non sericam ^e. 100. Quid enim est quod differas ? An ut plura peccata committas ? Ergo quia Deus bonus est, ideo tu malus, et *divitias bonitatis eius et patientiae contemnis* ^f ? Sed bonitas Domini magis ad paenitentiam te debet adducere. Ideo ad omnes dicit sanctus David : *Venite, adoremus et procidamus ante eum, et ploremus ante Dominum nostrum, qui fecit nos* ^g.

j. *Matth. 16, 24 k. Cf. Rom. 6, 4-8 ; Col. 2, 20 l. *Col. 2, 21-22
a. Matth. 4, 17 b. Cf. Lc 12, 39 c. Cf. Lc 12, 20 d. Cf.
Gen. 3, 23-24 e. Cf. Gen. 3, 21 f. Cf. Rom. 2, 4 g. *Ps. 94, 6

1. Ambroise interprète à faux le texte de saint Paul, comme cela apparaît dès qu'on replace celui-ci dans son contexte : « Du moment que vous êtes morts avec le Christ aux éléments du monde, pourquoi vous plier à des ordonnances comme si vous viviez encore dans ce monde ? 'Ne prends pas, ne goûte pas, ne touche pas', tout cela pour des choses vouées à périr par leur usage même ! Voilà bien les prescriptions et doctrines des hommes ! Ces sortes de règles peuvent faire figure de sagesse par leur affectation de religiosité et d'humilité qui ne ménage pas le corps

qu'il se renie lui-même, qu'il prenne sa croix et qu'il me suive ^l. » En effet, ceux qui sont morts et qui ont été ensevelis avec le Christ ^k, ne doivent pas de nouveau juger comme s'ils vivaient dans ce monde-ci. « Ne touchez pas, est-il dit, et ne prenez pas en main toutes ces choses qui mènent à la corruption par le seul fait qu'on en use ^l », en ce sens que l'usage même de cette vie est corruption de notre intégrité ^l.

XI, 98. C'est une bonne chose que la pénitence, car si elle n'existait pas, tous différeraient jusqu'en leur vieillesse la grâce du baptême ². A ceux qui agissent ainsi, qu'il suffise de répondre qu'il vaut mieux avoir quelque chose à raccommoquer que de ne pas avoir de quoi se vêtir. Mais alors que les vêtements recousus une fois sont à nouveau comme neufs, ceux qu'on coud fréquemment tombent en morceaux. 99. Quant à ceux qui remettent la pénitence à plus tard, le Seigneur lui-même les a suffisamment avertis : « Faites pénitence, car le Royaume des cieux est proche ^a. » Nous ne savons pas à quelle heure vient le voleur ^b, nous ne savons pas si notre âme ne nous sera pas redemandée la nuit prochaine ^c. Dieu a chassé Adam du paradis aussitôt après sa faute ; il n'a pas remis la chose à plus tard, mais il l'a aussitôt éloigné des plaisirs, pour qu'il fasse pénitence ^d. Il l'a aussitôt revêtu d'une tunique de peau, non de soie ^e. 100. Quelle raison as-tu de remettre à plus tard ? Serait-ce pour commettre un plus grand nombre de péchés ? Parce que Dieu est bon, tu en profites donc pour être mauvais et tu méprises les trésors de sa bonté et de sa patience ^f ? La bonté du Seigneur devrait, au contraire, t'amener plutôt à la pénitence. C'est pourquoi le saint roi David dit à tous les hommes : « Venez, prosternons-nous face contre terre devant lui et pleurons devant notre Seigneur qui nous a faits ^g. »

en fait, elles n'ont aucune valeur pour l'insolence de la chair » (Col. 2, 20-23 ; trad. de la *Bible de Jérusalem*). Le même contre-sens se retrouve dans *Bon.*, 10, et *Off.*, I, 184.

2. C'est bien ainsi que les choses se passaient généralement à l'époque d'Ambroise. Le « remède » de la pénitence n'y faisait rien, étant donné l'extrême rigueur de la discipline pénitentielle.

20 De peccatore autem sine paenitentia mortuo, quia nihil aliud superest nisi graviter maerere, nisi flere, habes plorantem ipsum et dicentem : *Filius meus Absalon, filius meus Absalon*^h ; qui enim penitus est mortuus, sine ulla exceptione defletur. 101. De his autem qui exules atque peregrini limitum paternorum, quos lex Moysi sancta praescrispsitⁱ, mundanis implicabantur erroribus, audis canentem : *Super flumina Babylonis illic sedimus et flevimus, cum recordaremur Sion*^j. Inducit enim lapsorum genus in ipso temporum praesentium et rerum labentium adhuc positos statu debere respiscere, eorum videlicet exemplo qui propter peccati pretium deducti erant in captivitatis aerumnam. 102. Nihil autem est quod tam summo dolori sit quam si unusquisque positus sub captivitate peccati recordetur unde lapsus sit atque unde deciderit, eo quod ad corporea atque terrena ab illa speciosa ac pulchra divinae cognitionis intentione deflexerit. 103. Sic habes Adam abscondentem se ubi Deum cognovit esse praesentem, et quaesitum latere voluisse^k, et vocatum a Deo ea voce, quae latentis morderet adfectum, hoc est : *Adam, ubi es*^l ? Hoc est : 'Cur te abscondis, cur lates, cur fugis eum quem videre desiderabas ?' Ita gravis culpa est conscientiae ut sine iudice ipsa se puniat et velare se cupiat, et tamen apud Deum nuda sit^m. 104. Et ideo nemo in peccato positus adrogare sibi debet auctoritatem aut usurpationem sacramentorum, quia scriptum est : *Peccasti ? quiesce*ⁿ ! Quod in praesenti psalmo David dicit : *In salicibus*, inquit, *in medio eius suspendimus organa nos-*

h. *II Rois 18, 33 i. Cf. Deut. 19, 14 j. Ps. 136, 1
k. Cf. Gen. 3, 8 l. *Gen. 3, 9 m. Cf. Gen. 3, 7.10-11
n. *Gen. 4, 7

1. Voir M. MAGISTRETTI, « Il sacramento della confessione secondo S. Ambrogio », p. 496, n. 1 : « Dicendo *auctoritatem* sembra alluda ai sacerdoti medesimi o agli ecclesiastici, mentre l'*usurpazione* sembrerebbe convenire ai laici. » Cf. *Epist.*, LI, 12 (PL 16,

Mais pour le pécheur qui est mort sans pénitence, comme il n'y a plus rien d'autre à faire que s'affliger profondément et pleurer, tu le vois pleurer et dire : « Mon fils Absalon ! Mon fils Absalon^h ! » Car celui qui est tout à fait mort est pleuré sans aucune réserve. 101. Mais sur ceux qui se trouvaient exilés à l'extérieur des frontières que la sainte Loi de Moïse avait assignées à leurs pèresⁱ, et qui étaient pris au piège des erreurs de ce monde, tu l'entends qui chante : « Au bord des fleuves de Babylone, là-bas, nous nous sommes assis et nous avons pleuré quand nous nous souvenions de Sion^j. » Il veut signifier que la race de ceux qui ont failli doit venir à résipiscence alors qu'ils se trouvent encore dans la situation présente, où les choses peuvent changer ; et pour cela, il évoque le cas de ceux qui, pour prix de leur péché, avaient été emmenés dans la misère de la captivité. 102. Il n'est rien qui cause une aussi grande douleur que de se souvenir, quand on se trouve prisonnier du péché, de l'endroit d'où on a failli et d'où on est tombé, parce qu'on s'est détourné de la contemplation des merveilles qu'on trouve dans la connaissance de Dieu, pour aller vers les choses du corps et de la terre. 103. Tu vois à ce propos qu'Adam se cache dès qu'il se rend compte que Dieu est présent ; on le cherche, mais il essaye de se dissimuler^k. Et Dieu l'appelle d'un mot propre à fendre le cœur de celui qui se dissimule : « Adam, où es-tu^l ? » C'est-à-dire : « Pourquoi te cacher ? Pourquoi te dissimuler ? Pourquoi fuir celui que tu aspirais à voir ? » La faute pèse si lourdement sur la conscience que sans avoir besoin de juge, celle-ci se punit elle-même et cherche à se couvrir d'un voile ; et cependant, elle est nue devant Dieu^m. 104. Aussi, personne qui se trouve dans le péché ne doit s'arroger le droit de disposer ou d'user des sacrementsⁿ, car il est écrit : « Tu as péché ? Tiens-toi en reposⁿ ! » C'est ce que dit David dans le psaume en question : « Dans les saules, au milieu

1212 D) : « Noli peccato tuo aliud peccatum addere, ut usurpes quod usurpasse multis officit. »

tra^o; et infra : *Quomodo cantabimus canticum Domini*
 50 *in terra aliena* ^p? Si enim caro menti repugnat nec sub-
 dita est animi gubernaculo et mentis imperio, aliena
 est terra, quae non domatur exercitio cultoris, et ideo
 fructus non potest caritatis, patientiae, pacis adferre.
 Melius est ergo tunc quiescere cum exercere non queas ope-
 55 ra paenitentiae, ne in ipsa paenitentia fiat quod postea
 indigeat paenitentia. Quae si semel fuerit usurpata nec
 iure celebrata, nec prioris fructum obtinet et aufert
 usum posterioris.

105. Sane et cum caro repugnat, mens ad Deum
 60 debet esse intenta, et si opera non sequuntur, fides deser-
 viat, et si inpugnant vel carnis inlecebrae vel potestates
 adversariae, maneat mens Deo dedita. Tunc enim
 maxime urgemur cum caro caedit. Et sunt qui vehe-
 menter incumbant miserae animae, quaerentes omne
 65 auferre praesidium; unde illud est : *Exinanite, exina-*
nite usque dum fundamenta in ea ^q. 106. Quam misera-
 tus David ait : *Filia Babylonis misera* ^r! Misera utique,
 quae Babylonis filia est, quae Dei filia esse desivit. Cui
 tamen medicum invitat dicens : *Beatus qui tenebit et*
 70 *adlidet parvulos tuos ad petram* ^s, hoc est, qui infirmas
 et lubricas cogitationes elidat ad Christum, qui omnes
 inrationabiles motus sui reverentia et disceptatione con-
 minuat, ut si adulterino quis amore raptatur, excludat
 ignem copulamque meretricis et se suo studio abdicet,
 75 ut Christum adquirat.

107. Didicimus ergo et agendam paenitentiam et eo
 agendam tempore quo culpae defervescat luxuria, et in

o. Ps. 136, 2 p. Ps. 136, 4 q. *Ps. 136, 7 r. Ps. 136, 8
 s. Ps. 136, 9

1. Cf. *Exp. ps. CXVIII*, VIII, 34 (CSEL 62, 170) : « ... Si contemplatus Dominum Iesum contemnat carnis ardorem, flammam libidinis quasi quodam fonte restinguat, adlidat teneras et infirmas cupiditates ad petram Christi. »

d'elle, nous avons pendu nos instruments de musique^o. »
 Et plus bas : « Comment chanterions-nous le cantique
 du Seigneur en terre étrangère ^p? » Si la chair combat
 contre l'esprit, si elle n'obéit pas au gouvernail de l'âme
 et aux ordres de l'esprit, c'est une « terre étrangère »,
 qui n'est point domptée par le travail du cultivateur et
 qui ne peut donc pas produire des fruits de charité, de
 patience et de paix. Mieux vaut donc se tenir en repos
 quand on n'est pas capable d'accomplir les œuvres de
 la pénitence, pour éviter que tout en faisant pénitence,
 on ne fasse quelque chose qui doive être ensuite expié
 par la pénitence. Si l'on a recouru une fois à celle-ci et
 qu'on ne l'a pas accomplie comme il convient, on ne
 retire aucun fruit de celle qu'on a accomplie, et on s'in-
 terdit de pouvoir y recourir encore par la suite.

105. Même quand la chair résiste, l'esprit doit être
 dirigé vers Dieu; même si les œuvres ne suivent pas,
 que la foi s'acquitte de son service; même si les séduc-
 tions de la chair ou les puissances ennemies passent à
 l'attaque, que l'esprit demeure donné à Dieu. Quand la
 chair frappe, c'est alors que nous sommes poussés dans
 nos derniers retranchements. Et il y en a qui se jettent
 avec violence sur la malheureuse âme, en cherchant à
 lui enlever toute défense; d'où cette parole : « Détruisez,
 détruisez jusqu'aux fondations en elle ^q! » 106. Pris de
 pitié pour elle, David s'écrie : « Malheureuse fille de Baby-
 lone ^r! » Malheureuse, en effet, parce qu'elle est fille de
 Babylone et qu'elle a cessé d'être fille de Dieu. Mais il
 invite néanmoins le médecin à venir auprès d'elle :
 « Heureux celui qui saisira et qui brisera tes petits contre
 le roc ^s! » C'est-à-dire : celui qui brisera contre le Christ
 les pensées malsaines et impures, celui qui réprimera
 toutes les tendances contraires à la raison par respect
 pour lui-même, grâce à un jugement sûr. Ainsi, si quel-
 qu'un se sent entraîné à un amour adultérin, qu'il se
 refuse à l'étreinte enflammée de la prostituée et qu'il
 renonce à sa passion, de façon à gagner le Christ ¹.

107. Nous avons donc appris qu'il faut faire péni-
 tence, qu'il faut la faire au moment où s'apaise l'ardeur

30 captivitate peccati positos reverentiores nos, non usurpatores esse debere. Nam si Moysi propius accedere gestienti, ut cognitionem mysterii caelestis hauriret, dicitur : *Solve calciamentum pedum tuorum*^t, quanto magis nos animae nostrae pedes exuere vinculis corporalibus et gressus omnes mundi istius nexu debemus absolvere.

t. *Ex. 3, 5

de la faute, et que, quand nous sommes prisonniers du péché, nous devons faire montre d'un plus grand respect, et non de prétentions plus grandes. Car si Moïse, impatient de s'approcher davantage pour recueillir la connaissance du mystère céleste, s'entend dire : « Détache la sandale de tes pieds^t », combien plus devons-nous libérer les pieds de notre âme des liens du corps et dégager complètement nos pas des entraves de ce monde¹.

1. Sur le symbolisme de la chaussure et, en particulier, du fait de se déchausser, voir V. HAHN, *Das Wahre Gesetz. Eine Untersuchung der Auffassung des Ambrosius von Mailand vom Verhältnis der beiden Testamente* (Münsterische Beiträge zur Theologie, 33), Munster 1969, p. 25, n. 105.

captivitate peccati positos reverentiores nos, non usurpatores esse debere. Nam si Moysi propius accedere
 80 gestienti, ut cognitionem mysterii caelestis hauriret, dicitur : *Solve calciamentum pedum tuorum* ^t, quanto magis nos animae nostrae pedes exuere vinculis corporalibus et gressus omnes mundi istius nexu debemus absolvere.

t. *Ex. 3, 5

de la faute, et que, quand nous sommes prisonniers du péché, nous devons faire montre d'un plus grand respect, et non de prétentions plus grandes. Car si Moïse, impatient de s'approcher davantage pour recueillir la connaissance du mystère céleste, s'entend dire : « Détache la sandale de tes pieds ^t », combien plus devons-nous libérer les pieds de notre âme des liens du corps et dégager complètement nos pas des entraves de ce monde ¹.

1. Sur le symbolisme de la chaussure et, en particulier, du fait de se déchausser, voir V. HAHN, *Das Wahre Gesetz. Eine Untersuchung der Auffassung des Ambrosius von Mailand vom Verhältnis der beiden Testamente* (*Münsterische Beiträge zur Theologie*, 33), Munster 1969, p. 25, n. 105.

INDEX SCRIPTURAIRE

Les chiffres en *italique* indiquent une citation littérale dans le texte du *De paenitentia*. Les chiffres de la colonne de droite renvoient aux pages.

Genèse		Deutéronome	
3, 7	196	19, 14	196
3, 8	196	29, 23	70
3, 9	<i>196</i>		
3, 10-11	196	I Rois	
3, 14	108	2, 25	23, 31, 42, 43, 56, 86, 165
3, 19	<i>108</i>	24-26	86
3, 21	194		
3, 23-24	194	II Rois	
4, 7	<i>196</i>	6, 12-23	160
18, 27	132	9	86
18, 28-32	132	18, 33	<i>196</i>
19, 30-38	116	19, 18-30	86
38, 26	<i>180, 182</i>	24	43, 164
39, 7-12	112	24, 14	165
		24, 17	43
Exode		III Rois	
3, 3	<i>114</i>	12, 28-32	156
3, 5	<i>200</i>		
12, 11	144	IV Rois	
17, 1-6	43	2, 11	82
32	90	5, 11-12	140
32, 1-6	156		
32, 32	<i>90</i>		
Lévitique			
10, 16-20	47		

Tobie		136, 2	198
12, 9	39	136, 4	198
Job		136, 7	198
2, 6	102, 104, 106	136, 8	198
2, 7-10	106	136, 9	198
2, 7	104	145, 8	24
2, 8	134	Proverbes	
14, 4-5	54, 86	3, 12	102
16, 17	162, 164	5, 2	110
40, 20	106	5, 22	114
40, 24	106	6, 25	112
40, 27	106	6, 27	108, 112, 114
42, 10-12	134	6, 28	114
Psaumes		18, 17	166
6, 7	176	23, 14	102
14, 1	88	Ecclesiaste	
23, 3	88	7, 5	166
23, 4	88	7, 17	52
26, 2	116	Cantique	
31, 1-2	156	1, 1	176
31, 9	77	Sagesse	
36, 35-36	114	1, 13	24
44, 8	160	Siracide	
48, 13	76	25, 23	110
49, 7	160	35, 13	124
50, 4	54, 86	Isaïe	
50, 6	62, 144	1, 3	156
50, 7	62, 65	6, 5	86
76, 8	68	11, 8	106
76, 9-10	68	30, 15	70
79, 6	102	43, 2	108, 114
82, 2	88	43, 25-26	152, 158
88, 32-34	100	43, 26	166
94, 6	194	50, 11	114
101, 10	190	53, 4	76
102, 5	136	65, 25	104, 108
112, 7	72, 77, 134		
117, 18	102		
118, 136	192		
123, 5	114		
136, 1	196		

Jérémie		Jonas	
7, 16	90	3, 5-10	164
17, 9	62, 64	Michée	
17, 14	80	7, 1-2	166
26, 2-3	154	7, 1	184
31, 18-19	158	7, 8-10	184
31, 18	156	Matthieu	
31, 19-20	158	3, 11	82
31, 25-26	158	3, 14-15	86
31, 25	47	4, 17	100, 194
Lamentations		5, 4	190
1, 2	162	5, 14	82
1, 4	162	5, 28	110
1, 16	162	6, 2	186
1, 20	164	6, 5	186
2, 10-11	164	6, 10	168
3, 31-33	72	7, 3	86, 182
3, 34	72	7, 5	182
Baruch		7, 6	46, 188
3, 1	90	7, 17	150
4, 26	84	8, 19-20	152
5, 1	92	9, 11	174
Ézéchiel		9, 12	78, 174
2, 3-5	154	9, 13	100
2, 9-10	166	9, 20-21	80
3, 16-21	36	10, 8	82
18, 23	24, 62, 100	10, 28	66
33, 11	62, 100	10, 32-33	66
Osée		10, 33	22
6, 4	70	11, 28	54
6, 6	62, 100	11, 29-30	66, 78
11, 8-9	70	11, 29	54, 66
11, 8	70	12, 24	146, 150
14, 10	88	12, 25-27	146
Joël		12, 30	150
2, 32	150	12, 31-32	146
Abdias		12, 31	150
12	180	12, 32	22
		12, 33	151
		12, 34	148

13, 45-46	188	10, 31-32	76
14, 29-31	82	10, 33-34	76
15, 8	72, 74	10, 33	96
16, 11-12	120	10, 34-37	98
16, 19	27, 80, 82,	10, 34-35	76
	156	10, 34	40, 98
16, 24	194	10, 36-37	76
17, 10-13	82	10, 37	98
18, 17	15	10, 38-42	166
18, 23-25	86	12, 8-9	66
19, 19	124	12, 20	194
19, 26	140	12, 39	194
22, 1-14	80	12, 42	88
22, 6	78	12, 43	88
22, 8-10	78	12, 47-48	102
22, 11-14	80	13, 6-9	132
22, 11-13	144	13, 20-21	120
23, 4	78	13, 20	121
25, 36	80	13, 21	120
25, 40	80	14, 16-24	80
27, 4	150	14, 19	78
27, 5	152	14, 21-23	78
27, 52	168	15, 4-6	76
		15, 5	52
Marc		15, 7	74
16, 17-18	28, 82	15, 11-24	142
		15, 13	142
Luc		15, 16-17	142
3, 16	130	15, 18	142
6, 21	166, 190	15, 20	144
7, 11-17	70	15, 21	144
7, 11-15	190	15, 22	144
7, 32	160	15, 23-24	174
7, 36-50	25, 126	15, 23	144
7, 36	176	15, 25-32	122
7, 38	126, 176	17, 5	94
7, 44-46	176, 178	19, 41-44	164
7, 47	41, 47, 126,	20, 13	154
	176	21, 2	186
9, 53-54	124	21, 3	186
9, 55-56	124	22, 61-62	190
10, 25	76	23, 28	164, 188
10, 29	76	24, 47	124
10, 30	96		

Jean		8, 20-23	22
1, 17	100	8, 21-23	148
3, 13	82	8, 22	152
3, 16	94, 96	8, 23	152
3, 17	100	9, 6-18	82
3, 18	98, 100	9, 15	82
3, 36	23, 98	9, 36-41	190
4, 10	178	20, 28	52
4, 14	43, 178		
8, 12	82	Romains	
8, 19	154	2, 1	86
10, 20	150	2, 4	194
11, 1 — 12, 11	25	3, 4	62
11, 34	166, 168	6, 3	138
11, 35	168, 178	6, 4	136, 194
11, 38	166, 178	6, 5-6	138
11, 39	168, 170	6, 8	194
11, 43	170, 178	6, 10	130, 140
11, 44	170, 178	7, 23	104, 180
11, 46-57	170	7, 24	64
12, 1-2	172	8, 3-4	24, 62
12, 2	178	8, 5	104
12, 3	170, 172, 178	8, 31-34	64
12, 4-5	174	10, 10	170
12, 7-8	174	12, 15	35
12, 9	172	13, 12	178
12, 10	170	14, 15	78, 184
12, 46-47	98		
12, 48	100	I Corinthiens	
13, 8	80	4, 7	160
14, 12	82	4, 12-13	134
16, 20	116	4, 21 — 5, 13	28
20, 17	76, 84	4, 21	102, 116, 118
20, 22-23	30, 56, 58,	5, 1-13	15
	85	5, 1	102, 174
		5, 2	102, 122
		5, 5	102, 106, 116,
			118, 128
Actes des Apôtres		5, 6-7	22
2, 14-40	150	5, 6	118, 174
2, 31	170	5, 7	118, 120, 122,
5, 1-6	186		144
7, 56-57	92	5, 8	122
7, 58	94	5, 9-10	128
7, 60	94		
8, 13	153		

5, 11	128	Colossiens	
6, 18	114	1, 15	88
7, 9	108	2, 12	138
9, 11	134	2, 14	138
9, 27	104, 114	2, 15	136, 138
11, 26	144	2, 18-19	76
12, 4	94	2, 19	78
12, 9	94	2, 20-23	195
13, 3	186	2, 20	194
15, 9-10	180	2, 21-22	194
		3, 9	118
II Corinthiens		I Timothée	
2, 5-11	15	2, 8	162
2, 6-7	126	5, 11	192
2, 7	102	5, 23	116
2, 8	126	6, 10	182
2, 10-11	128		
2, 10	28, 82, 118, 122, 174	Philémon	
2, 15	174	20	71
3, 13 — 4, 2	170	Hébreux	
4, 4	88	5, 12 — 6, 1	140
4, 16	118	6, 2	140
5, 21	62	6, 3	140
6, 8	132	6, 4-6	22, 134
12, 7	116	9, 14	178
12, 9	104	11, 1	142
12, 10	104	12, 6	102
13, 3	172	12, 22	142
Galates		I Pierre	
2, 20	104	2, 22	62
4, 26	142	2, 25	96
Éphésiens		I Jean	
2, 19	142	5, 16	23, 31, 42, 92
4, 5	138	Apocalypse	
4, 23-24	136	2, 14-16	92
Philippiens		2, 17	48, 92
1, 28-29	96	5, 4	192
3, 8	132	17-18	192
3, 13-14	160		

INDEX DES TEXTES CITÉS

Les chiffres de la colonne de droite renvoient aux pages.

AMBROISE DE MILAN		II, 15	42
<i>Abr.</i>		II, 24	33
I, 29	130	II, 27	33
I, 87	29	<i>Epist.</i>	
II, 6	64	II, 5	36
<i>Apol.</i>		II, 7	36
5-6	36	II, 16	31
10	64	XVII, 7	54
43	33	XIX, 5	36
49-50	157	XX, 26	41
50	29	XXII, 2	84
53-55	33	XXII, 9	84
53	31	XXII, 21-23	84
56-57	65	XXV, 2	37
56	39	XXV, 8	29
59	64	XXVI, 3	35
77	32, 44	XXXI, 12	79
<i>Apol. alt.</i>		XXXVII, 15	38
68	33	XXXVII, 45	33
<i>Aux.</i>		XL, 7	54
37	139	XLI, 2-4	37
<i>Bon.</i>		XLI, 4	118
10	195	XLI, 12	29
<i>Cain</i>		XLVI, 7	64
I, 10	64, 65	LI	36
I, 34	33	LI, 9	37
		LI, 11	38
		LI, 12	196
		LI, 15	33, 37, 38

LXIII, 51	90	VII, 26	153
LXIII, 56	90	VII, 27	124
LXIII, 65	180	VII, 28	124, 153
LXVII, 4	31	VII, 30-32	153
LXVII, 11-14	47	VII, 49	25, 32
		VII, 61	118
<i>Exam.</i>		VII, 71-84	25, 32
I, 15	64	VII, 73	96
I, 27	168	VII, 74	97
II, 19	88	VII, 75	40, 76
V, 79-80	138	VII, 76-77	76
V, 80	79	VII, 78-81	77
V, 90-92	47	VII, 84	78
VI, 41	88	VII, 85-86	166
		VII, 88	32
<i>Exc.</i>		VII, 119-120	146
I, 4	64	VII, 121	147
I, 47	150	VII, 133	64
II, 59	138	VII, 156	39
II, 61	131	VII, 175	44
II, 103	64	VII, 187-194	120
II, 109	89	VII, 196-206	80
<i>Exp. Es.</i>		VII, 207-210	53
frg. I	65	VII, 208-210	25
		VII, 208	41, 44
<i>Exp. Luc.</i>		VII, 212-243	24, 142
II, 56	65	VII, 212	24, 143
II, 79	131	VII, 213-214	143
III, 17-29	182	VII, 215-220	143
III, 38	33	VII, 221	48
V, 2	33	VII, 224-225	44
V, 10	36	VII, 224	24
V, 11	31, 32, 41	VII, 225	25, 33, 40
V, 13	27, 42, 44, 131	VII, 226	142
V, 55	190	VII, 229	32
V, 89-92	70	VII, 230	24, 144
V, 91	36	VII, 231-232	144
V, 92	31, 32, 41, 70	VII, 231	144, 145
VI, 5-11	160	VII, 232-233	48, 145
VI, 12-35	126	VII, 232	36
VI, 54-59	80	VII, 233	24
VI, 99	32	VII, 236-238	26
VII, 22	153	VII, 236-237	122
VII, 23	153	VII, 236	38, 164

VII, 238	44, 86	<i>Exp. ps. CXVIII</i>	
VIII, 21	25	III, 10	33
VIII, 22	32	III, 13	31
IX, 29	40	III, 18	31
X, 49	89	VI, 22	64
X, 56	64	VI, 23	65
X, 72-92	190	VIII, 21	31
X, 88-90	38	VIII, 26	46
X, 88	191	VIII, 30	31
X, 90	191	VIII, 34-36	113
X, 135	64	VIII, 34	198
<i>Exp. ps. I</i>		VIII, 36	112
55	171	VIII, 41-44	44
<i>Exp. ps. XXXVI</i>		IX, 4	40
14	33	X, 16	89
64	64	X, 17	42
<i>Exp. ps. XXXVII</i>		XV, 32-33	55
1	32	XVIII, 11	46
5	65	XX, 14	64
10-11	29	XXI, 5	97
10	41	XXII, 27	31
11	33		
14	24	<i>Fid.</i>	
15	164	I, 48-53	88
16	43, 165	II, 2-3	88
34	64	II, 8	88
43	36	II, 44-45	64
51	33	III, 6	64
53	64	III, 120	64
<i>Exp. ps. XXXVIII</i>		IV, 29	64
24	88	IV, 32	64
37	27, 41, 44	IV, 164	64
<i>Exp. ps. XXXIX</i>		V, 222	64
18	64	<i>Fug.</i>	
<i>Exp. ps. XLIII</i>		8	36
47	31, 32	<i>Hel.</i>	
<i>Exp. ps. XLV</i>		4	39
16	31, 32	37-38	39
		76	39
		82	37, 40
		83	36

<i>Iac.</i>		I, 3-4	26, 76
I, 10	112	I, 3	26
<i>Inc.</i>		I, 4	21, 41, 86, 143, 178
37	64	I, 5	31, 41, 44, 55, 56, 87
46-47	64	I, 6-10	44
53	64	I, 6	22, 27
76	64	I, 7-10	39, 41
103-104	64	I, 7-8	30
<i>Inst.</i>		I, 7	21, 22, 40, 42, 44
27	33	I, 9	26, 44
98	64	I, 10	20, 21, 29, 31, 37
<i>Int.</i>			40, 44, 45, 136
I, 19-20	33	I, 11	22, 24, 143
<i>Myst.</i>		I, 12-13	24
16-18	140	I, 12	170
34-41	188	I, 14	25, 26
42	144	I, 15-20	22
<i>Noe</i>		I, 18	96
9	31	I, 19	56
42	39	I, 21	22, 23, 24, 44
<i>Ob. Th.</i>		I, 22	25, 190
34	33, 37, 38, 39	I, 24	44
<i>Off.</i>		I, 26	38, 39
I, 2	180	I, 27-32	26
I, 4	176	I, 27-29	25
I, 143-174	186	I, 27	25, 52, 99
I, 147	186	I, 28	85
I, 184	195	I, 29	21, 143
I, 216	84	I, 30	137
II, 76	186	I, 32-33	27
II, 102	186	I, 32	22
II, 110	186	I, 34-37	29
II, 111	186	I, 34-36	44
II, 120	45	I, 36	44
II, 122	186	I, 37-39	26
III, 108	29	I, 37	38, 39
<i>Paen.</i>		I, 38	44
I, 1-10	45	I, 40-44	23
I, 2	25	I, 40	31, 41, 56
		I, 42-43	43
		I, 42	26, 42
		I, 44	31
		I, 45-52	23
		I, 45	31, 42

I, 46	32, 48	II, 23	22
I, 51-52	25	II, 25	148
I, 53-56	23	II, 27	152
I, 54	25, 26	II, 28	158
I, 57	22	II, 29-35	22
I, 59-96	137	II, 34-35	27
I, 59-60	37	II, 35	29, 39
I, 59	32, 38	II, 36	38
I, 61	131	II, 39	47
I, 67	116	II, 40	33, 152
I, 68-73	113	II, 42-44	160
I, 70	25	II, 45	21, 41
I, 73	44	II, 46	37
I, 78-79	37	II, 48-52	38
I, 78	41	II, 48	38
I, 79-83	22	II, 52-53	33
I, 79	40	II, 54-72	25
I, 80	41	II, 54-57	41
I, 81	40	II, 56	171
I, 84-85	26	II, 57-58	33
I, 84	48	II, 59	26
I, 85	18	II, 60-61	48
I, 86	40	II, 62-65	167, 170
I, 87-89	27	II, 65	172
I, 88	26	II, 66	38
I, 89	21, 143	II, 67	179
I, 90-91	38	II, 73-79	45
I, 90	33, 35, 41, 47	II, 73	35
I, 91	39	II, 80-86	38
I, 92	25, 41	II, 83-86	39
II, 2	48	II, 86-87	37
II, 6-12	22	II, 86	33, 38
II, 7	157	II, 87	41, 46
II, 12	27, 29, 42, 44	II, 88	39
II, 13-19	24	II, 89	37
II, 13-14	48	II, 90	48
II, 14-18	142	II, 91	33, 34, 38, 41
II, 16	21, 48	II, 92-94	38
II, 17	32	II, 92	41
II, 18-19	48	II, 95	31, 32, 33, 48
II, 18	24, 142	II, 96	38, 39
II, 19	33	II, 99	48
II, 20-26	22	II, 104	36, 48
II, 20	21	II, 107	48

<i>Par.</i>		CÉSAIRE D'ARLES	
71	33		
74	108	<i>Serm.</i>	
		V, 1	44
<i>Sacr.</i>		CLXXIX	49
I, 13-14	140		
III, 8-10	144	CICÉRON	
V, 3	43		
VI, 13	79	<i>Mur.</i>	
VI, 17	162	13	161
VI, 18	162	61	57
<i>Spir.</i>		<i>Off.</i>	
I, 111	64	I, 158	52
III, 50	64		
III, 124	64	CONCILE D'AGDE (506)	
III, 137-138	29	<i>can.</i> 15	50
III, 137	42, 44, 45, 84		
AMBROSIASTER		CONCILE DE CHALON-SUR-SAÔNE (647/653)	
<i>Comm. in I Cor.</i>		<i>can.</i> 8	50
XIII, 2	18		
<i>Quaest. Vet. et Novi Test.</i>		CONCILE DE NICÉE I (325)	
CII, 23	21	<i>can.</i> 8	54, 58
AUGUSTIN (S.)		CONCILE D'ORLÉANS III (538)	
<i>Contra duas epist. Pelag.</i>		<i>can.</i> 27 (24)	50
IV, 11, 29	65		
<i>Contra litt. Petil.</i>		CORNEILLE DE ROME	
II, 105, 240-241	43	<i>Epist. ad Fabian.</i>	18
<i>Enarr. in ps. XXXVI</i>		CYPRIEN DE CARTHAGE	
II, 19-20	43	<i>Epist.</i>	
<i>De Pecc. orig.</i>		VIII, 3, 1	19
47	65	XXX, 8	19
<i>Serm.</i>		LV, 6	20
LXXXII	49	LV, 8, 3	18
AVIT DE VIENNE		LV, 13, 2 — 17, 3	57
<i>Contra Eutyech. haer.</i>		LV, 15, 1	53
2	44	LV, 16, 1	57
		LV, 16, 2-3	78

LV, 16, 3	94, 98	LÉON LE GRAND	
LV, 18, 1	102	<i>Epist.</i>	
LV, 19, 2	77	CLXVII, 2	43
LV, 22, 4	100	ORIGÈNE	
LV, 28, 1-2	144	<i>Comm. in Rom.</i>	
LV, 29, 1	21	III, 3	65
DENYS D'ALEXANDRIE		<i>Fragm. in Joann.</i>	
<i>Epist. ad Dionys. Rom.</i>	21	79	107
DISSERTATIO MAXIMINI CONTRA AMBROSIUM		<i>Hom. in Cant.</i>	
115	181	I, 2	177
EUSÈBE DE CÉSARÉE		<i>Hom. in Levit.</i>	
<i>Hist. eccl.</i>		XIV, 4	106
VI, 43, 1	54	PAULIN DE MILAN	
VI, 43, 5	18	<i>Vita Ambr. Mediol.</i>	
VII, 8	21	5	176
GRÉGOIRE DE NAZIANZE		7	178
<i>Orat.</i>		24	33
XXXIX, 18	95	28	84
		39	35, 37
HERMAS		PHILASTRE DE BRESCIA	
<i>Pastor</i>		<i>Div. her. lib.</i>	
<i>Praec.</i> , IV, 1, 8	15	LXXXIX (61), 3	22
HOMÈRE		PLINE L'ANCIEN	
<i>Il.</i>		<i>Hist. nat.</i>	
Z 408	154	X, 2, 3-5	138
Z 409-410	154	PSEUDO-BASILE DE CÉSARÉE	
JEAN CHRYSOSTOME		<i>Hom. de poen.</i>	
<i>Hom. in I Cor.</i>		5	95
XV, 2	106	PSEUDO-CYPRIEN	
JÉRÔME (S.)		<i>Ad Novat.</i>	
<i>Alterc. Lucif. et orthod.</i>		6	94
5	43	13	20

QUODVULTDEUS DE CARTHAGE	XII, 11	16
<i>Lib. prom. et praed. Dei</i>	XX, 2	16
II, 24 (49)		43
SOCRATE	VALÈRE-MAXIME	
<i>Hist. eccl.</i>	<i>Fact. dict. mem.</i>	
V, 19	VI, 3, 10	111
VI, 21		49
TERTULLIEN	VIRGILE	
<i>Paen.</i>	<i>Aen.</i>	
VII, 10	I, 660	112
<i>Pud.</i>	III, 244	132
I, 6	<i>Georg.</i>	
X, 12-13	I, 80-82	133

INTRODUCTION A L'INDEX DES MOTS

Les possibilités considérables offertes par l'ordinateur pour le traitement des données philologiques nous ont incité à y recourir pour établir l'index des mots latins dans le présent volume.

La principale difficulté a été de réduire à une mesure acceptable l'énorme masse d'informations que l'ordinateur est apte à fournir, une fois qu'un texte a été convenablement enregistré. Après plusieurs essais, nous avons pris le parti de faire indiquer seulement la fréquence des mots outils et de quelques mots significatifs particulièrement fréquents, et, pour les autres mots significatifs, d'énumérer les références dans l'ordre du texte, sans indication des différentes formes grammaticales sous lesquelles chaque mot se présente.

Des instruments de travail plus complets, tels qu'un index avec sous chaque lemme, la distinction des différentes formes grammaticales, une concordance des mots significatifs et une concordance des mots outils, classés selon l'ordre alphabétique des lemmes et des formes, des tables de fréquences comparatives entre le vocabulaire d'Ambroise et celui des citations insérées dans son texte, ont été réalisés¹ et peuvent être consultés sur demande².

Je me dois de remercier ici mon collègue Paul Tombeur,

1. Les principes et les méthodes de réalisation de tels instruments par ordinateur ont été exposés dans les deux articles suivants :

- Paul TOMBEUR, « Le Centre de Traitement Électronique des Documents au service des disciplines ecclésiastiques », dans *Revue Théologique de Louvain*, 1 (1970), pp. 433-443.
- Paul TOMBEUR, André STAINIER, « Les méthodes et les travaux du Centre de Traitement Électronique des Documents », dans *Bulletin de Philosophie Médiévale*, 10-12 (1968-1970), pp. 141-172.

2. Adresse de l'auteur : Naamse straat, 40, B-3000 Louvain.

Adresse du Centre : Centre de Traitement Électronique de Documents, Bogaardenstraat, 81, B-3000 Louvain. Tél. 016/35375.

professeur à l'Université de Louvain et directeur du Centre de Traitement Électronique des Documents, qui a guidé mes pas dans ce domaine nouveau pour moi, ainsi que l'Université elle-même, qui m'a accordé gracieusement le temps d'ordinateur nécessaire à la réalisation de ce travail.

R. GRAYSON

Le nombre qui précède chaque mot indique sa fréquence d'emploi dans l'œuvre.

Les mots sont présentés sous la forme grammaticale et orthographique qu'ils ont dans le dictionnaire de référence : Forcellini, *Lexicon Totius Latinitatis*, ed. Corradini-Perin, 6 vol., Padoue 1940.

Le chiffre qui suit certains d'entre eux correspond à l'ordre dans lequel divers lemmes homographes se présentent, dans ce dictionnaire, sous une même rubrique alphabétique.

La lettre N qui en suit quelques-uns (*apostolus, filius, lex, novus, pater, potestas, regnum, sanctus, spiritus, verbum, virgo*) indique que ces mots sont employés comme nom propre : *apostolus* désigne en ces cas saint Paul, *sanctus* et *spiritus*, l'Esprit-Saint, *novus* le Nouveau Testament, etc.

Dans les références, le premier nombre renvoie au livre, le second au chapitre, le troisième à la ligne dans le chapitre.

Les mots outils (adjectifs-pronoms, numéraux, une partie des adverbes, verbe auxiliaire, prépositions, conjonctions, interjections), de même que les mots *ajo, dico 2, facio, habeo, inquam, multum, multus, scribo 1, et sum 1*, sont présentés avec leur seule fréquence, sans leurs références.

La lettre C qui suit certaines références indique qu'à cet endroit, ce mot fait partie d'une citation.

Les dix mots grecs de la page 154, lignes 33-35, ne sont pas repris dans l'Index.

35 A 2	3 ABSOLVO	1,13,12
1 AARON	2,5,10	3 ACCUSATUR
2,5,74	2,7,112	2,7,11 C
2 ABDICO 1	2,11,83	2,7,14
1,2,10	3 ABSORBEO	2,7,14
2,11,74	1,13,6	5 ACCUSO
2 ABDUCO	1,17,5 C	1,3,61 C
1,5,61	1,17,11	1,3,65
2,8,60	3 ABSTERGEO	2,7,14
2 ABESSALON	2,8,3	2,8,107
2,11,22 C	2,8,5	2,8,107
2,11,23 C	2,8,44	1 ACERBUS
1 ABJECTUS	1 ABSTINEO	2,6,57
2,10,13	2,9,57	1 ACQUIESCO
8 ABJICIO	1 ABSUMPTIO	1,12,33
1,1,11	1,17,45	5 ACQUIRO
1,1,13	1 ABSURDUS	1,11,34
1,1,21	1,15,49	1,15,58
1,9,56	2 ABUNDANS	2,1,35
1,11,51	1,13,6	2,10,45
1,11,52	1,17,5 C	2,11,75
2,6,48	1 ABUNDANTIA	2 ACTUS 2
2,8,122	1,14,102	1,15,11
1 ABLEGEC	4 ACCEDO	2,8,9
2,10,23	1,7,18	113 AD
3 ABLUO	1,12,6	5 ADAM
1,3,13	2,8,41	1,5,11 C
1,15,20	2,11,79	1,5,15
2,2,83	3 ACCENDO	2,11,10
2 ABLUTIO	1,14,3	2,11,37
2,9,51	1,14,93	2,11,40 C
2,11,2	1,14,99	1 ADAUGEO
2 ABNEGO	21 ACCIPIO	1,11,13 C
2,10,51	1,2,19 C	5 ADDO
2,10,58 C	1,2,45	1,12,36
1 ABNUC	1,2,45	1,12,37
2,9,23	1,2,46 C	1,15,60
4 ABOLEO	1,3,28	1,16,24
1,15,78	1,7,43	1,17,26
2,2,41	1,9,21 C	2 ADDUCO
2,7,54	1,9,31	1,13,61 C
2,10,53	1,12,27 C	2,11,17
1 ABRAHAM	1,12,28	2 ADHIBEO
2,1,21	1,12,30	1,10,11
1 ABSCIDO	1,12,52	1,17,10
1,4,47 C	1,13,45	7 ADHUC
5 ABSCONDIO	2,3,4	2 ADJICIO
1,14,23	2,5,45	2,1,3
1,15,35	2,5,79 C	2,6,55
1,15,43	2,6,16	2 ADJUNGO
2,11,37	2,6,17 C	2,4,28
2,11,41	2,6,89	2,4,62
2 ABSOLUTIO	2,7,58	1 ADMINISTRATIO
1,1,4	2,9,40	2,8,16
1,5,22	1 ACCUSATIO	1 ADMISCEO

1,15,66	1,6,21	2,6,37
3 ADMITTO	1,6,22	2,7,2
1,15,62	2,2,15	2,10,36
2,10,24	2,3,23	1 AFFECTO
2,10,24	2,5,22	2,9,27
2 ADMIXTIO	2,5,79	11 AFFECTUS 2
1,15,33	2,5,97	1,5,12
1,15,54	2,6,57	1,5,63
2 ADMONEO	1 AEDIFICO	1,9,38
2,6,38	2,2,13	1,14,26
2,11,7	3 AEGER	1,14,35
2 ADOLEO	1,7,24	2,1,36
1,13,55	1,7,26 C	2,6,62
2,1,29	1,8,19 C	2,8,72
4 ADOLESCENS 2	2 AEGRITUDO	2,9,7
1,14,18	1,13,43	2,9,12
1,14,46	1,13,54	2,11,40
1,14,47	1 AEGROTO	2,9,1
2,10,52	1,6,28	3 AFFERO
1 ADOLESCENTIA	1 AEGROTUS	1,9,6
1,14,70	1,8,23	1,10,5
1 ADOLESCENTULA	1 AEQUE	2,11,53
1,14,14	1,2,8	1 AFFICIO
2 ADULESCENTULUS	2 AEQUO	1,7,6
2,6,26	2,8,19	1 AFFIGO
2,8,79	2,8,35	2,2,51
5 ADORO	3 AERUMNA	1 AFFINGO
1,4,32	1,2,59	2,10,44
1,9,36	2,10,36	2,11,7 C
2,5,17 C	2,11,32	2,11,12
2,5,73	3 AES	2,11,76
2,11,18 C	1,6,15	2,11,77
3 ADULTERINUS	1,11,57	1 AGRICOLA
1,14,11	2,9,20	2,1,15
1,14,46	1,2,8	40 AJO
2,11,73	1,5,5	1 ALGEO
1 ADULTERIUM	1,17,54	1,14,107
1,14,48	2,1,19 C	6 ALIBI
2 ADULTERO	2,2,90	11 ALIENUS 1
1,14,32 C	3 AETAS	1,5,4
1,14,33	1,14,71	1,5,59
1 ADVENA	2,6,26	1,5,62
2,3,14 C	2,8,84	1,6,18
1 ADVENIO	13 AETERNUS	1,14,20
1,7,2	1,4,44	1,15,58
1 ADVENTUS 2	1,4,45 C	1,17,55
1,15,24	1,4,46	2,5,37
1 ADVERSARIUS 1	1,5,34 C	2,8,118
2,11,62	1,9,59 C	2,11,50 C
2 ADVERSARIUS 2	1,11,6 C	2,11,51
1,5,67	1,11,9	2 ALIMENTUM
1,13,15	1,11,10	1,14,98
7 ADVERSUS 3	1,12,2 C	2,3,20
9 ADVERTO	2,1,31	1 ALIMONIA
1,5,38		2,3,31
		1 ALIQUANDO
		2,7,73
		21 ALIQUIS

2,3,3	20 ALIUS	1,5,76
2,3,25	1 ALLEGO	2,10,30
2,3,33	2,2,4	2,10,30
2,4,12	2 ALLIDU	1 AMPUTO
2,4,36 C	1,14,6	2,1,29
2,4,78	2,11,70 C	10 AN
2,5,3	5 ALLIGO	2 ANANIAS
2,5,60	1,2,23	1,8,6
2,5,75	1,14,10	2,9,18
2,5,77 C	1,14,42	3 ANGELUS
2,5,80	1,14,59	1,5,77
2,6,42	1,14,94 C	1,10,19
2,6,44	1 ALLOQUOR	1,14,120 C
2,6,52	1,14,49	2 ANGUSTIA
2,6,61	1 ALTARE	1,9,54 C
2,6,62	2,3,10	2,8,47
2,8,93	10 ALTER	32 ANIMA
2,9,1	1 ALTITUDO	1,4,5 C
2,9,37	2,8,105	1,4,6 C
2,9,38	2 AMARE	1,9,21 C
2,9,42	2,10,21	1,9,54 C
2,9,61	2,10,21	1,11,45
2,10,37	1 AMARITUDO	1,13,10 C
2,10,38	2,4,38 C	1,13,16
2,10,41	1 AMATUR	1,13,17
2,10,44	1,14,64	1,13,20
2,11,7 C	1 AMBIO	1,13,37
2,11,12	2,10,6	1,13,48 C
2,11,76	1 AMBITIO	1,13,72 C
2,11,77	2,10,45	1,13,82
1 AGRICOLA	5 AMBULO	1,14,2
2,1,15	1,8,8	1,14,7
40 AJO	1,14,92	1,14,74 C
1 ALGEO	1,14,95	1,14,107
1,14,107	1,14,96 C	1,14,110
6 ALIBI	2,2,32 C	1,14,112
11 ALIENUS 1	1 AMICTUS	1,16,10 C
1,5,4	1,7,12	1,17,41
1,5,59	4 AMITTO	1,17,41
1,5,62	1,8,7	1,17,53
1,6,18	1,15,73	2,3,30
1,14,20	1,17,53	2,3,35
1,15,58	2,1,23	2,5,95 C
1,17,55	1 AMO	2,5,96 C
2,5,37	2,10,16	2,6,41
2,8,118	6 AMOR	2,7,4 C
2,11,50 C	1,14,10	2,11,10
2,11,51	1,14,47	2,11,64
2 ALIMENTUM	1,14,56	2,11,82
1,14,98	2,10,52	11 ANIMUS
2,3,20	2,10,53	1,1,9
1 ALIMONIA	2,11,73	1,3,69 C
2,3,31	1 AMPLIFICO	1,5,63
1 ALIQUANDO	1,14,39	1,14,39
2,7,73	3 AMPLIUS 2	1,14,41

- 1,14,43
1,14,60
1,14,91
1,14,103
2,6,66
2,11,51
2 ANNUNTIO
2,3,50
2,6,46
1 ANNUS
2,1,12 C
3 ANTE 1
6 ANTE 2
1 ANTIODOTUM
1,13,66
2 ANULUS
2,3,7
2,3,42
1 ANXIUS
1,9,54 C
1 APERIO
2,7,59
1 APOCALYPSIS
1,10,18
3 APOSTOLICUS
2,2,3
2,4,40
2,7,102
11 APOSTOLUS
1,10,31
1,10,33
1,16,15
2,2,88
2,2,89
2,3,1
2,5,1
2,5,10
2,5,53
2,7,85
2,9,19
13 APOSTOLUS N
1,3,30
1,3,58
1,11,11
1,13,47
1,15,17
1,15,26
1,15,75
1,15,80
1,16,1
1,17,12
2,1,18
2,2,1
2,3,13
1 APPAREO
1,5,19
2 APPELLO 1
1,1,28
2,5,82
1 APPETO
2,6,35
1 APPREHENDO
1,14,54
1 APPROBO
2,8,126
2 APPROPINQUO
1,14,112 C
2,11,7 C
1 APTUS
1,17,48
11 APUD
9 AQUA
1,14,71
1,14,72
1,14,75 C
2,2,83
2,2,84
2,8,10
2,8,11
2,8,38
2,10,31 C
2 AQUILA
2,2,35 C
2,2,35
6 ARBITROR
1,3,9
1,7,42
2,4,76
2,5,14
2,6,58
2,9,56
5 ARBOR
2,1,8
2,4,62 C
2,4,63 C
2,4,65
2,4,65
1 ARCA
2,6,27
1 ARCANUM
1,14,43
1 ARDOR
1,14,70
2 ARGUMENTUM
1,12,52
2,3,18 C
4 ARGUO
2,7,13
2,8,94
2,8,102

- 2,8,103
1 ARMATUS 1
1,5,68
4 ARMO
1,11,19
1,13,57
1,13,58
1,17,34
5 ARO
2,1,28
2,1,30
2,1,34
2,1,35
2,1,35
1 ARROGANTIA
1,8,33
2 ARROGO
2,9,5
2,11,45
1 ARS
2,4,32
3 ASCENDO
1,8,12
1,9,14 C
1,9,19
2 ASPECTUS
1,14,34
1,14,40
1 ASPERGO 2
2,1,17
5 ASPICIO
1,14,15
1,14,16
1,14,37
1,14,79
2,7,37
4 ASSERO 1
1,2,10
1,4,36
1,5,1
2,4,48
4 ASSERTIO
1,2,5
1,2,31
1,5,4
2,4,8
1 ASSIDUUS
1,14,12
1 ASSUEFACTIO
1,12,38
2,8,61
4 ASSUMO
1,17,50
1,17,57
2,2,61
2,7,112

- 1 ASSUMPTIO
1,15,50
1 ASSUO
2,11,5
1 ASSURGO
1,17,55
3 ASTRINGO
1,14,12
2,4,14
2,4,14
1 ASTRUO
1,15,47
2 AT
2 ATHLETA
1,4,37
2,5,19 C
18 ATQUE
1 ATQUI
1 ATRIUM
2,5,16 C
1 ATTAMINO
2,10,61 C
2 ATTENDO
1,15,38 C
1,15,41 C
1 ATTENDE
2,7,18
1 ATTOLLO
2,6,32
3 AUCTOR
1,3,2
1,14,61
1,14,118
5 AUCTORITAS
1,16,2
2,2,3
2,4,13
2,4,40
2,11,45
2 AUDEO
1,8,41
1,11,22
20 AUDIO
1,4,45
1,9,55 C
1,10,25 C
1,10,28
1,12,12 C
1,12,38
1,12,38
1,12,39
2,5,19 C
2,5,27 C
2,5,65
2,5,66
2,5,67 C
2,5,67 C
2,6,61
2,7,18
2,7,95 C
2,8,3
2,8,119
2,11,27
10 AUFERO
1,1,36
1,6,25
1,16,24
2,1,35
2,2,21
2,3,25
2,5,19 C
2,6,60
2,11,57
2,11,65
2 AUGEO
1,3,17
1,16,33
1 AULA 2
1,1,32
3 AURIS
1,1,8
1,10,25 C
2,9,52
2 AURUM
2,9,53
2,10,35
23 AUT
70 AUTEM
1 AVARE
2,8,87
2 AVARITIA
2,8,86
2,8,88 C
1 AVARUS
1,17,30 C
1 AVENA
2,8,122
1 AVIS
1,13,62 C
2 AZYMUS
1,15,28 C
1,15,55 C
1 BALAC
1,10,20 C
13 BAPTISMA
1,7,6
1,8,15
2,2,23
2,2,24
2,2,26
2,2,36
2,2,39 C
2,2,66
2,2,69
2,2,72
2,2,72
2,5,51
2,10,40
13 BAPTISMUM
1,8,26
2,2,20
2,2,21
2,2,30 C
2,2,38
2,2,48 C
2,2,58
2,2,68
2,2,91
2,4,73
2,5,8
2,5,9
2,6,36
8 BAPTIZO
1,8,14
1,8,25
1,8,59 C
1,8,62
1,17,26
2,2,46
2,2,43 C
2,2,44 C
7 BEATUS 1
1,9,27 C
2,5,56 C
2,5,57 C
2,5,58
2,6,94 C
2,10,15
2,11,69 C
4 BELZEBUB
2,4,17 C
2,4,22 C
2,4,24
2,4,71 C
15 BENE
1,1,37
1,8,20 C

1,11,18	2,4,64	1,4,11 C
1,13,60	2,4,65	1,5,78 C
1,15,3	2,4,87	1,5,80
1,15,13	2,5,60	1,7,36 C
1,15,18	2,6,3	1,7,37 C
2,1,30	2,7,6	1,7,39 C
2,3,9	2,7,17	1,8,12
2,7,98	2,7,19 C	1,8,12
2,7,102	2,7,94	1,8,13
2,9,53	2,7,103 C	1,15,51
2,10,57	2,8,29	1,16,7
2,11,3	2,9,7	2,3,12
2,11,54	2,9,15	2,3,22 C
1 BENEDICO	2,9,42	2,3,32
2,1,31 C	2,11,1	2,3,34
2 BENEDICTIO	2,11,15	2,9,55
1,8,6	2 BONUS 2	2,11,8 C
1,8,22	1,7,8	3 CALCEAMENTUM
2 BENEFICIUM	1,15,52	2,3,7
1,1,6	2 BOS	2,3,44
2,7,72	1,7,3 C	2,11,81 C
1 BENEVOLENTIA	1,13,84 C	1 CALCO
1,15,64	1 BRABEUM	1,16,39
1 BESTIA	2,6,35	1 CALED
2,3,46	1 BRACHIUM	1,14,106
1 BIBO 1	1,16,34	2 CALIGO
1,8,19 C		2,6,56 C
7 BLASPHEMIA		2,6,71
2,4,3 C	3 CADO	1 CALOR
2,4,4 C	1,14,79	1,14,3
2,4,9	1,14,114 C	1 CANIS
2,4,28	2,8,110 C	2,9,47 C
2,4,44	1 CAECUS	1 CANO
2,4,59 C	1,7,8	2,11,27
2,4,60 C	1 CAEDD	3 CANTICUM
2 BLASPHEMO	2,11,63	1,14,8
2,1,32 C	16 CAELESTIS 1	2,6,40
2,4,39	1,1,6	2,8,61
2 BONITAS	1,1,33	2,11,49 C
2,11,15 C	1,2,10	3 CANTO
2,11,16	1,12,50	1,3,20 C
29 BONUS 1	1,13,77	1,3,34
1,13,22	1,15,18	2,11,49 C
1,13,79	2,2,6 C	1 CAPILLUS
1,14,4 C	2,3,9	2,8,25
1,14,35	2,3,35	6 CAPID 1
1,15,1	2,3,57	1,14,15
1,15,03	2,4,46	1,14,15
1,17,48	2,6,19	1,14,49
2,1,20 C	2,8,63	1,14,53
2,2,7 C	2,9,57	1,14,57
2,3,18	2,9,60	1,14,65 C
2,4,29 C	2,11,80	1 CAPTIO
2,4,62 C	18 CAELUM 2	1,13,16
2,4,63 C	1,4,9 C	1,13,18
		1,13,19
		1,13,20

2,11,32	1,13,25	2,5,69 C
2,11,34	1,13,26	1 CASTIMONIA
2,11,78	1,13,27	1,14,53
5 CAPTIVUS 1	1,13,28	1 CASTITAS
1,5,60	1,13,30	1,17,47
1,5,61	1,13,33	8 CAUSA 1
1,13,21	1,13,37	1,3,21
1,13,29	1,13,41	1,4,33
2,8,82	1,13,45	1,5,50
10 CAPUT	1,13,49 C	1,5,73
1,6,20 C	1,13,53	1,9,8
1,6,20	1,13,54	2,5,13
1,6,22	1,13,55	2,8,92
1,9,36	1,13,68	2,8,112 C
1,13,45	1,13,70	1 CAUTELA
1,14,17	1,13,82	1,14,52
1,14,22	1,14,2	6 CAVED
1,14,23	1,14,39	1,14,27
2,6,69 C	1,14,42	1,14,102
2,6,89	1,14,61	1,17,20
1 CARBO	1,14,103	1,17,23
1,14,97 C	1,14,107	2,6,22
1 CARCER	1,14,110	2,8,95
2,7,46	1,14,111	1 CAVERNA
8 CARITAS	1,14,113 C	1,13,64
1,6,24	1,14,120 C	4 CEDO 2
1,7,12	1,17,37 C	1,4,41
1,13,8 C	1,17,39	1,5,55
1,15,5 C	1,17,41	1,5,58
1,17,13	1,17,41	1,5,58
2,8,24	1,17,45	1 CEDRUS
2,9,26	1,17,46	1,14,77 C
2,11,53	1,17,47	4 CELEBRO
3 CARNALIS	1,17,56	1,8,57
1,14,8	2,2,41	2,3,44
1,14,28	2,7,51	2,7,73
1,14,118	2,7,51	2,11,57
60 CARO 2	2,7,52	1 CELO
1,3,32 C	2,8,82	2,7,13
1,3,32 C	2,11,50	3 CENA
1,3,34	2,11,59	1,7,10
1,3,34	2,11,61	1,7,14
1,3,37	2,11,63	2,7,74
1,3,38	1 CARUS	2 CENSUS
1,3,40	1,17,13	2,9,8
1,3,42	1 CASTIGATIO	2,9,16
1,3,43	1,17,45	1 CERNO
1,3,52	8 CASTIGO	1,2,42
1,3,54	1,12,55 C	4 CERTAMEN
1,3,55	1,12,56	1,4,35
1,6,20 C	1,12,57 C	1,4,37
1,13,16	1,12,57 C	1,4,38
1,13,18	1,13,23	1,11,41
1,13,19	1,14,85	3 CERTE
1,13,20	2,5,69 C	1,5,33

1,5,37	2,1,37
1,5,76	2,2,31 C
2 CERTUS	2,2,42
1,2,35	2,2,44 C
2,3,58	2,2,65
2 CERVIX	2,2,88
2,7,29	2,3,2
2,9,53	2,3,49 C
2 CETERUM 1	2,4,27
4 CETERUS	2,4,33
1 CHIROGRAPHUM	2,4,52
2,2,51	2,4,78
85 CHRISTUS	2,5,47
1,1,24	2,5,53
1,1,31	2,5,82
1,3,18	2,6,30
1,3,34	2,6,36
1,3,54	2,6,45
1,3,62 C	2,7,17
1,3,64	2,7,31
1,3,65	2,7,48
1,3,67	2,7,64
1,3,69	2,7,76
1,4,40	2,7,84
1,5,73	2,7,85
1,5,81	2,7,86 C
1,6,10	2,7,100 C
1,6,14	2,7,103 C
1,6,15	2,7,107
1,6,21 C	2,7,114
1,7,3	2,8,22
1,7,41 C	2,8,33
1,10,28	2,8,49
1,10,33	2,8,62
1,11,23	2,8,120 C
1,11,61	2,9,53
1,12,6	2,10,15
1,12,9	2,10,22
1,12,28	2,10,32
1,12,52	2,10,38
1,13,30	2,10,59
1,13,50 C	2,11,71
1,13,73	2,11,75
1,13,75	4 CIBUS
1,13,81	1,13,88
1,15,4	1,15,63
1,15,22	1,15,64
1,15,60 C	1,17,33
1,16,3	1 CICATRIX
1,16,28	2,8,3
1,17,18 C	1 CILICIUM
1,17,34	2,6,69 C
1,17,35	3 CINIS
2,1,19 C	2,1,16
2,1,20	2,1,21
	2,10,29
	2 CIRCA 2
	1 CIRCUMSCRIBO
	1,12,51
	3 CIRCUMVENIO
	1,17,18 C
	1,17,22
	1,17,23
	3 CITO 1
	2,3,38
	2,5,33 C
	2,10,18
	1 CIVICUS
	2,3,12
	1 CIVIS
	2,3,14 C
	2 CIVITAS
	2,4,19 C
	2,6,73
	3 CLAMO
	1,1,30
	1,4,48
	1,9,55 C
	1 CLAUDICO
	2,3,17
	1 CLAUDUS
	1,7,8
	1 CLAUSTRUM
	2,7,48
	2 CLAVIS
	1,7,30
	1,7,36 C
	1 CLEMENTIA
	1,16,13
	1 COACTUS
	1,5,55
	1 COCCINEUS
	2,10,35
	3 COEPIO
	1,12,4
	1,12,4
	2,7,98
	1 COERCED
	1,13,3
	4 COGITATIO
	1,12,22
	1,13,78
	2,9,24
	1 COMMINUO
	2,11,72
	3 COMMISCEO
	1,17,27 C
	1,17,29 C
	4 COMMITTO
	1,2,17
	1,8,57
	2,11,80
	8 COGNOSCO
	1,10,27
	1,16,37
	2,4,28
	2,5,78 C
	2,6,66
	2,6,67
	2,7,66
	2,11,38
	1 COHORTATIO
	2,1,1
	1 COLAPHIZO
	1,14,120 C
	1 COLLATIO
	2,9,25
	1 COLLATIVUS
	1,15,32
	7 COLLIGO 2
	1,1,23
	1,4,25
	1,7,8
	2,1,17
	2,4,57 C
	2,8,123
	2,8,124 C
	1 COLLUM
	1,7,4
	2 COLLUVIO
	1,3,56
	1,8,24
	1 COLU 2
	1,5,73
	1 COLOSSENSIS
	2,2,47
	4 COMBURO
	1,14,59
	1,14,95 C
	1,14,95
	1,14,97 C
	2 COMES
	2,6,30
	2,6,39
	3 COMMENDO
	1,12,22
	1,13,78
	2,9,24
	1 COMMINUO
	1,4,12
	2,11,72
	2 COMMISCEO
	1,17,27 C
	1,17,29 C
	4 COMMITTO
	1,2,17
	1,8,57
	2,9,67
	2,11,14
	1 COMMOTIO
	2,8,94
	2 COMMOTUS
	2,8,91
	2,8,92
	1 COMMOVED
	2,7,63
	7 COMMUNIO 1
	1,2,1
	1,13,15
	1,15,3
	1,15,29
	1,16,32
	2,9,44
	2,9,49
	1 COMMUNIS
	2,10,27
	1 COMPAGINO
	1,6,23
	2 COMPARATIO
	1,15,50
	2,3,3
	2 COMPARO 1
	2,4,26
	2,4,34
	2 COMPASSIO
	1,1,16
	1,15,32
	6 COMPATIOR
	1,1,17
	1,2,59
	1,5,27
	1,15,29
	2,7,43
	2,8,76
	1 COMPELLO 2
	2,3,21
	2 COMPERIO
	1,5,75
	1,1,19
	1 COMPLACITUS
	1,8,13
	1 COMPLANTO
	2,2,45 C
	1 COMPLECTOR
	1,4,12
	1 COMPLURES
	2,1,3
	1 COMPONO
	1,15,74
	3 COMPRENENDO
	1,9,25
	2,4,16
	2,4,50
	1 COMPUNGO
	1,8,44 C
	3 CONCEDO
	1,3,11
	2,2,81
	2,2,88
	1 CONCEPTIO
	1,3,47
	1 CONCESSUS
	1,3,20
	2 CONCILIIUM
	2,7,64
	2,7,68
	1 CONCIPPIO
	1,3,51 C
	2 CONCLUDO
	1,14,72
	1,14,76 C
	1 CONCRESCO
	1,15,12
	1 CONCRETIO
	1,3,48
	1 CONCULCATIO
	2,8,116 C
	1 CONCUSPISCENTIA
	1,14,62
	2 CONCUSPISCO
	1,14,32 C
	1,14,34
	1 CONCUSSIO
	2,6,63
	3 CONDEMNATIO
	1,13,14
	1,17,6
	2,10,25
	1 CONDEMNATOR
	1,3,16
	1 CONDEMNIO
	2,4,49
	1 CONDICIO
	1,2,28
	1 CONDOLEO
	2,8,72
	3 CONFERO
	2,1,37
	2,8,65
	2,9,32
	5 CONFESSIO
	1,2,43
	1,4,28
	2,3,56
	2,6,15
	2,7,47 C
	1 CONFIGO

2,2,47 C	2,9,45	2,7,53
2 CONFIRMO	2,11,42	1 CONSTRINGO
1,17,13	4 CONSCIOUS	1,14,69 C
2,5,2	1,17,9	3 CONSUESCO
21 CONFITEOR	2,7,102	1,4,39
1,4,7 C	2,9,39	1,14,36
1,4,8 C	2,10,5	1,14,38
1,4,11	3 CONSEPELIO	3 CONSUETUDO
1,4,11	2,2,29 C	1,14,16
1,4,13	2,2,47 C	2,4,32
1,4,13	2,10,59	2,5,22
1,4,26 C	1 CONSEQUENS 1	1 CONSULO
1,4,27	1,4,14	1,9,42
1,4,29	1 CONSEQUOR	2 CONSUMMO
1,5,51	2,6,47	1,13,37
1,5,53	1 CONSERO 2	1,17,44
1,5,53	1,17,51	4 CONSUMO
1,5,54	6 CONSIDERO	1,14,9
1,5,54	1,8,52	1,16,7
1,5,55	1,12,1	2,3,15 C
1,7,20	1,13,40	2,3,16
2,4,82	1,15,26	1 CONSURGO
2,6,18	2,4,15	2,2,48 C
2,7,2	2,5,4	1 CONTEMNO
2,7,48	2 CONSOLATIO	2,11,16 C
2,10,4	1,17,10	1 CONTEMPLATIO
1 CONFORMIS	2,6,59	1,3,4
1,6,17	4 CONSOLOR	1 CONTEMPTUS 2
4 CONFUSIO	1,17,4 C	1,1,16
2,5,78 C	2,6,54 C	2 CONTENEO
2,5,81	2,6,56 C	1,5,62
2,5,82	2,6,53	2,6,35
2,8,115 C	1 CONSORS	1 CONTERO
1 CONFUTO	1,17,42	1,13,71
1,16,8	6 CONSORTIUM	2 CONTINUO 1
2 CONGREGATIO	1,5,16	1,5,8
2,4,64	1,7,30	1,5,14
2,4,65	1,11,21	1 CONTINUUS
2 CONGREGO	1,13,15	1,16,38
2,7,64	1,17,42	10 CONTRA 2
2,7,68	2,9,49	2 CONTRADICTIONE
1 CONGRUE	2 CONSPERGO	2,7,105
2,10,44	1,15,30	2,7,106
1 CONGRUO	1,15,52	2,1,5
1,13,25	4 CONSPERSIO	2,3,42
1 CONJUGALIS	1,15,27 C	2,8,37
2,10,46	1,15,53	2,8,56
1 CONJUNGO	1,15,55 C	1 COOPERIO
1,6,18	1,15,56	2,8,114 C
1 CONSCENDO	4 CONSTITUO	1 COPHINUS
2,6,37	1,5,13 C	2,1,13 C
5 CONSCIENTIA	2,2,15	1 COPIA
2,4,41	1,9,24 C	1,5,64
2,7,45	2,4,27	3 COPULA
2,8,51	2,5,13 C	1,6,24
	1 CONSTO	1,17,16
		1 CONTRITIO

1,14,118	2,11,74	1,6,22
1 CONTUMACIA	2 COPULO	1,12,43
1,2,42	1,6,13	1,13,23
1 CONTUMELIA	1,17,42	1,13,31
1,7,6	25 COR	1,13,43
1 CONTURBO	1,4,32	1,13,59
1,5,18 C	1,5,17 C	1,13,69
6 CONVENIO	1,5,36 C	1,13,71
1,2,5	1,5,40	1,14,3
1,11,3	1,5,43	1,14,36
1,13,25	1,5,44	1,14,41
1,15,71	1,5,45	1,14,60
2,9,2	1,5,46	1,14,81
2,9,59	1,5,47 C	1,14,85
6 CONVERSIO	1,5,49	1,14,106
1,5,28	1,5,71	1,14,108
1,12,17	1,8,37	1,15,4
2,5,88	1,8,44 C	1,16,38
2,5,89	1,9,20 C	1,16,40
2,6,64	1,11,51	2,3,52
2,8,29	1,14,28	2,6,32
14 CONVERTO	1,14,33 C	2,6,67
1,5,17 C	1,14,103	2,7,84
1,5,21	2,3,56	2,8,46
1,5,23 C	2,4,35 C	2,8,47
1,13,80	2,4,37 C	2,8,89
2,1,38	2,6,64	3 CORRECTIO
2,4,67	2,6,65 C	1,3,30
2,4,85	2,6,92 C	2,1,37
2,5,28	2,6,93 C	2,6,11
2,5,75 C	10 CORAM 2	6 CORRIGO
2,5,76 C	1 CORINTHIUS 1	1,12,16
2,5,99	2,7,95	1,12,29
2,6,1	2 CORINTHIUS 2	1,12,30
2,6,65 C	1,13,7	1,12,38
2,7,91	2,2,11	2,7,3
1 CONVINCO	3 CORONA	2,7,5 C
1,15,3	1,11,23	1 CORROBORO
1 CONVIVA	1,11,24	1,13,54
2,8,63	2,3,27	2 CORRUMPO
5 CONVIVIUM	2 CORONO	1,15,9
1,14,99	1,4,39	2,7,97
2,1,5	1,11,32	3 CORRUPTELA
2,3,42	2 CORPURALIS	2,7,49
2,8,37	1,14,118	2,10,62 C
2,8,56	2,11,82	2,10,63
1 COOPERIO	2 CORPOREUS	1 CORRUPTIO
2,7,49	2,11,35	2,7,52
1 COPHINUS	31 CORPUS	2 COTIDIE
2,1,13 C	1,3,46	1,5,52
1 COPIA	1,3,52	2,10,41
3 COPULA	1,3,53 C	40 CREDO
1,6,24	1,4,5 C	1,8,22
2,10,46	1,4,6 C	1,11,5 C
		1,11,7

1,11,7	2,6,14	1,16,20
1,11,8	2,7,9	2 CUMULUS
1,11,8	2,10,23	2,6,58
1,11,16 C	1 CRINIS	2,7,72
1,11,18	2,8,23	5 CUPIDITAS
1,11,24	10 CRUCIFIGO	1,11,42
1,11,27 C	1,3,55	1,13,21
1,11,30	2,2,9 C	1,14,11
1,11,31	2,2,40	1,14,56
1,11,36	2,2,42	1,17,47
1,11,37 C	2,2,49	1 CUPIDUS
1,11,39	2,2,57	1,14,49
1,12,1 C	2,2,59	6 CUPID
1,12,2 C	2,2,60	1,6,11
1,12,5	2,2,65	1,7,21
1,12,5	2,4,72	1,7,22
1,12,6	4 CRUX	1,11,7
1,12,7 C	2,2,47 C	2,9,44
1,12,8	2,2,51	2,11,43
1,12,11 C	2,2,62	12 CUR
1,12,14	2,10,58 C	1 CURA
1,12,18	21 CULPA	1,11,58
1,12,55	1,3,12	1 CURIOSUS
1,15,16	1,3,57	1,14,16
1,15,48	1,9,33	10 CURO
1,16,25	1,12,16	1,1,15
1,16,32	1,12,31	1,6,4
1,17,54	1,13,55	1,6,13
1,17,57	1,14,60	1,6,28
2,1,30	2,4,84	1,7,21
2,2,49	2,5,55	1,7,23
2,2,58	2,7,9	1,11,46
2,2,85	2,8,5	1,11,54
2,5,5	2,8,102	1,11,60
2,7,36	2,8,104	1,14,121
2,7,91	2,8,106	1 CURVO
2,9,2	2,10,8	1,4,44
1 CRED	2,10,14	1,8,48
2,2,34 C	2,10,22	1,14,111
1 CRESCO	2,10,25	2,1,24
1,6,24	2,11,10	2,5,55
16 CRIMEN	2,11,42	2,6,27
1,2,2	2,11,77	2,6,83
1,2,5	1,12,9	2,8,30
1,2,11	1,12,12 C	2,10,28
1,2,15	1,12,16	2,11,18
1,2,51	1,12,19	2,11,47
1,3,1	2,1,9	2,11,67
1,3,13	2,1,11	97 DE
1,14,27	2,11,52	1,2,48 C
1,14,27	2 CULTUS 2	1 DEAMBULO
1,16,27	1,17,50	2,8,7
2,1,27	2,6,29	37 DEBEO
2,3,33	27 CUM 1	1,1,10
2,3,55	75 CUM 2	1,1,14
	1 CUMULO	1,2,32

1,13,82	1,2,41	2,6,28
2,6,47	1,6,14	2 DECIDU 8
2,8,58	1,7,31	2,4,86
2,8,64	1,8,59 C	2,11,35
3 CUSTOS	1,9,32	2 DECIPIO
1,11,45	1,10,11	2,6,23
1,11,46	1,11,10	2,8,81
1,13,76	1,12,9	1 DECLARO
	1,12,35	2,2,26
	1,14,24	2 DECLINO
	1,17,22	1,5,40
	2,2,19	2,9,58
5 DAEMON	2,3,46	1 DECOLORO
1,8,17 C	2,4,22 C	1,15,54
2,4,17 C	2,4,24	2 DECOR
2,4,22 C	2,4,71 C	1,9,58 C
2,4,24	2 DAEMONIUM	2,9,27
2,6,62	2,4,17 C	1 DEDU
2,7,90	2,4,70 C	2,11,62
2,8,14	11 DAMNO	2 DEDUCO
2,8,85	1,1,3	2,6,69 C
2,9,6	1,1,4	2,11,32
2,9,10	1,2,26	8 DEFERO
2,9,13	1,3,7	1,2,14
2,9,37	1,3,32 C	1,12,49
2,9,54	1,3,54	2,3,44
2,10,11	1,3,62 C	2,6,28
2,10,34	1,3,66	2,7,15
2,10,41	1,5,75	2,8,37
2,10,60	1,8,56	2,9,17
2,11,17	1,13,87	2,9,18
2,11,30	15 DAVID	2,11,60
2,11,45	1,1,30	2,11,77
2,11,83	1,1,31	2,11,83
1 DEFERVESCO	1,3,50	1 DEBILIS
2,11,77	1,4,44	1,7,8
1 DEFICIO	1,8,48	3 DEBILITAS
2,6,70 C	1,14,111	1,13,42
1 DEFLECTO	2,1,24	1,14,3
2,11,37	2,5,55	1,14,119
3 DEFLEO	2,6,27	2 DEBILITO
2,8,77	2,6,83	1,13,53
2,8,78	2,8,30	1,13,57
2,11,24	2,10,28	3 DEBITOR
4 DEFUNCTUS 2	2,11,18	2,9,8
2,7,27	2,11,47	2,9,11
2,7,34	2,11,67	2,9,15
2,7,44	97 DE	1 DEBITUM
2,7,56	1,2,48 C	2,9,3
1 DEFUNGOR	1 DEAMBULO	1 DECEDO
2,7,25	2,8,7	2,6,3
	37 DEBEO	1 DECERNO
	1,1,10	1 DELECTABILIS
	1,1,14	2,6,90
	1,2,32	3 DELEO
		1,9,41 C

2,4,89 C	1,9,56	2,4,18 C
2,6,5 C	2,2,64	1 DESUM
1 DELICATUS	2,4,73	2,6,58
1,8,37 C	1 DEPRAVO	1 DETERGEO
5 DELICIAE	2,4,32	2,8,8
1,14,99	1 DEPRECATOR	1 DETERREO
2,5,91 C	1,10,2	1,1,18
2,6,30	1 DEPRECOR	3 DETINEO
2,10,23	1,10,29	1,2,20 C
2,11,12	1 DEPUTO	1,2,20 C
1 DELICIOSUS	2,8,106	1,2,48 C
1,9,41	2 DERELINQUO	94 DEUS
22 DELICTUM	1,6,3	1,1,23
1,1,30 C	2,6,43	1,2,39
1,3,51 C	4 DESCENDO	1,2,55
1,8,48 C	1,6,12	1,3,9
1,9,53	1,8,12	1,3,20
1,10,2	1,11,40	1,3,21
1,10,12	2,10,31 C	1,3,23 C
1,10,14	5 DESERO 1	1,3,25
1,12,4	1,5,75	1,3,28
1,12,34	1,6,21	1,3,31 C
1,12,46 C	1,13,1	1,3,58 C
2,2,52	2,5,70	1,3,61 C
2,5,62	2,5,72	1,3,61 C
2,5,84	1 DESERTUS	1,3,63 C
2,6,8	1,17,51	1,4,36
2,6,14	1 DESERVIO	1,4,45 C
2,7,38	2,11,60	1,4,48 C
2,7,45	2 DESIDERIUM	1,5,2
2,7,46	1,5,82	1,5,4
2,8,43	2,3,21	1,5,13
2,8,45	4 DESIDERO	1,6,23
2,8,80	1,7,27	1,8,31
2,10,42	2,3,5	1,8,32
3 DELINQUO	2,9,66	1,9,2 C
1,2,58	2,11,42	1,9,29 C
2,6,49	3 DESINU	1,9,49
2,9,61	1,12,34	1,9,54 C
1 DELIRAMENTUM	2,3,29	1,9,59 C
2,6,25	2,11,68	1,10,7 C
2 DEMONSTRO	2 DESPERO	1,10,12
2,5,79 C	2,3,31	1,10,23
2,5,89	2,5,51	1,11,4 C
1 DEMUM	1 DESPICIO	1,11,20
1 DENEGO	1,6,7	1,11,25
1,1,27	2 DESTITUO	1,11,26 C
30 DENIQUE	2,2,23	1,11,28
1 DENS	2,5,50	1,11,51
1,13,70	6 DESTRUO	1,12,3 C
1 DENUNTIO	1,13,51	1,12,6
2,6,73	1,13,51	1,12,56 C
1 DEPLORATIO	2,2,14	1,13,46
2,10,28	2,2,71	1,13,80
3 DEPONO	2,4,3	1,15,48

1,17,46	1 DEVOTIO	2,8,44
2,1,22	1,16,2J	2,8,45
2,1,24	1 DEXTERA	2,8,66
2,2,7 C	1,3,63 C	3 DILATIO
2,2,9 C	2 DIABOLICUS	1,16,19
2,2,34 C	2,4,47	1,16,24
2,2,38	2,4,48	1,17,11
2,2,41	14 DIABOLUS	3 DILECTUS 1
2,2,57	1,5,56	2,5,40 C
2,2,59	1,5,56	2,7,43
2,2,75 C	1,5,69	2,10,54
2,2,76	1,8,24	1 DILIGENTER
2,2,79	1,13,41	1,14,88
2,2,80	1,13,51	7 DILIGO
2,2,82	1,13,56	1,11,4 C
2,2,86	1,13,59	1,13,32
2,3,15 C	1,13,74	1,16,36 C
2,3,30	1,13,75	2,5,91 C
2,3,37	1,14,63	2,6,54 C
2,4,36 C	2,4,27	2,8,14 C
2,4,37 C	2,7,13	2,8,18
2,5,15	2,8,118	3 DILUO
2,5,20	192 DICO 2	2,5,61
2,5,44	1 DICTUM	2,8,5
2,5,65	1,12,35	2,8,12
2,5,67	9 DIES	12 DIMITTO
2,5,83	1,1,29	1,7,31
2,5,88	1,8,47	1,8,25
2,6,15 C	1,13,49 C	1,8,54
2,6,16 C	2,5,78 C	1,9,40 C
2,6,75	2,5,81	1,9,40 C
2,6,77	2,5,81	1,16,2
2,6,87	2,7,93	1,16,21
2,7,19	2,8,74 C	1,16,35
2,7,104 C	2,8,75 C	2,2,70
2,8,116 C	6 DIFFERO	2,2,88
2,9,10	1,16,32	2,8,15
2,9,12	2,4,75	2,8,18
2,9,13	2,11,2	1 DIRUS
2,9,22	2,11,6	1,13,59
2,10,1	2,11,11	3 DISCEDO
2,10,2	2,11,14	1,12,6
2,10,9	1 DIFFIDO	1,13,33
2,11,11	1,2,52	2,10,22
2,11,15	2 DIGNITAS	1 DISCEPTATIO
2,11,38	2,8,26	2,11,72
2,11,39	2,10,46	2 DISCERPO
2,11,44	3 DIGNOR	1,7,34
2,11,59	2,8,40	2,4,53
2,11,62	2,8,58	2 DISCIPLINA
2,11,68	2,10,6	1,14,53
3 DEVORO	6 DIGNUS	2,10,25
1,13,82	1,1,4	11 DISCIPULUS
1,14,110	1,5,31	1,1,21
2,3,4	1,7,11	1,1,24

- 1,3,15
1,8,1
1,8,6
1,8,10
1,8,16
1,11,13
1,16,5
1,16,21
2,8,97
6 DISCO
1,3,67 C
1,5,83
1,14,121
1,16,24
2,8,85
2,11,76
1 DISCRETIO
1,12,48
3 DISCUMBO
2,7,76
2,7,81
2,8,56
1 DISPENSATOR
1,9,23 C
2 DISPERGO
1,12,46 C
2,4,57 C
1 DISPERSOR
2,4,55
3 DISPUTATIO
1,15,42
1,15,45
2,2,24
2 DISTINCTIO
1,3,7
1,3,9
1 DISTINGUO
2,2,16
1 DIU 2
2 DIVERSUS
2,2,14
2,2,16
1 DIVES 1
2,9,20
4 DIVIDO
2,4,18 C
2,4,19 C
2,4,20 C
2,9,36
11 DIVINUS 1
1,2,4
1,4,49
1,5,3
1,8,21
1,11,11
- 1,17,9
2,3,20
2,5,22
2,6,83
2,7,62
2,11,36
2 DIVISIO
1,7,34
1,11,11
1 DIVITIÆ
2,11,15 C
24 DO
1,3,3
1,7,36 C
1,8,4
1,8,10
1,8,20
1,8,28
1,9,25 C
1,9,59 C
1,10,7 C
1,10,26 C
1,11,5 C
1,11,12
1,12,25 C
1,13,5 C
1,13,17
1,14,119 C
2,1,38
2,3,42
2,4,54
2,5,16 C
2,5,48
2,8,20
2,8,66
2,9,47 C
18 DOCEO
1,3,18
1,4,3
1,5,33
1,5,75
1,10,20 C
1,11,12
1,12,42
1,13,1
1,13,12
1,14,16
1,15,34
1,15,36
2,1,18
2,2,39
2,2,71
2,5,54
2,5,55
2,8,85
- 3 DOCTOR
1,1,27
1,15,1
2,1,38
7 DOCTRINA
1,5,74
1,10,19 C
1,10,22 C
1,15,40 C
1,15,42
2,2,68
2,3,2
5 DOLEO
1,14,108
1,15,69
2,8,119
2,9,59
2,10,24
4 DOLOR
1,15,29
1,15,74
2,10,23
2,11,33
2 DOLUS
1,4,40
2,5,5
1 DOMESTICUS 1
2,3,12
1 DOMESTICUS 2
2,3,15 C
1 DOMICILIUM
2,3,13
6 DOMINICUS
1,1,22
1,2,29
1,7,39
1,12,34
2,3,8
2,7,108
124 DOMINUS
1,1,5
1,1,17
1,1,20
1,1,26
1,2,5
1,2,14
1,2,18
1,2,26
1,4,2
1,4,22
1,5,20
1,5,34 C
1,7,1
1,7,16 C
1,7,22

- 1,7,24
1,7,43
1,8,1
1,8,39
1,8,49
1,8,53
1,8,58
1,8,61
1,9,3 C
1,9,10 C
1,9,14 C
1,9,19
1,9,24 C
1,9,28 C
1,9,33
1,9,49
1,9,52
1,9,53 C
1,9,55 C
1,10,30 C
1,11,4
1,11,9
1,11,13
1,11,21
1,11,30
1,12,10
1,12,41
1,12,53 C
1,12,57 C
1,13,16
1,13,49 C
1,13,71
1,13,74
1,13,86 C
1,14,2
1,14,29
1,14,31
1,14,75
1,15,23
1,15,37
1,15,61
1,16,4
1,16,4
1,16,8
1,16,20
1,16,22
2,1,11 C
2,1,26
2,3,45
2,3,50
2,3,50
2,3,54
2,4,23
2,4,25
2,4,44
- 2,4,49
2,4,54
2,4,69 C
2,4,70
2,4,72
2,4,77
2,4,87
2,5,6
2,5,8
2,5,16 C
2,5,17 C
2,5,24
2,5,26 C
2,5,57 C
2,5,65
2,5,72
2,5,76 C
2,5,89
2,5,94 C
2,5,98
2,5,99
2,6,3
2,6,20
2,6,27
2,6,46
2,6,64 C
2,6,76
2,6,78
2,6,79
2,6,85
2,6,93
2,7,2
2,7,6
2,7,11
2,7,42
2,7,62
2,7,81
2,7,82
2,7,110
2,7,114
2,8,20
2,8,24
2,8,35
2,8,41
2,8,64
2,8,96
2,8,111 C
2,8,112 C
2,8,115 C
2,10,57
2,11,7
2,11,16
2,11,19 C
2,11,49 C
1 DOMO
- 2,11,52
12 DOMUS
1,7,9
1,15,67
2,4,19 C
2,5,16 C
2,5,17 C
2,5,24 C
2,6,92 C
2,6,93 C
2,7,94
2,7,95
2,7,101
2,8,57
2 DONEC
36 DONO
1,2,6
1,2,33
1,3,60 C
1,7,35
1,7,40 C
1,7,40 C
1,8,16
1,11,26 C
1,15,2
1,15,22
1,15,62
1,17,4 C
1,17,9
1,17,12
1,17,12
1,17,14
1,17,15
1,17,16
1,17,17 C
2,2,11
2,2,22
2,2,52
2,2,80
2,2,82
2,2,86
2,3,9
2,3,52
2,4,87
2,6,4
2,6,8
2,6,12
2,6,46
2,7,38
2,7,59
2,7,98 C
2,7,99 C
5 DONUM
1,8,9
1,11,25

- 1,11,28
2,2,6 C
2,8,64
1 DDRCAS
2,10,19
1 DRAGO
1,13,61 C
1 DUBITATIO
2,5,32
6 DUBITO
2,4,48
2,4,53
2,5,14
2,5,15
2,5,28
2,5,35
2,5,47
1 DUCO
1,5,61
2 DULCIS
1,15,65
2,5,97 C
17 DUM
6 DUO
1 DUPLEX
1 DURE
1,2,3
2 DURITIA
1,17,14
2,7,67
6 DURUS
1,1,25
1,1,34
1,3,71
1,12,40
1,15,44
2,8,42
1 EBRIETAS
1,14,100
4 ECCE
38 ECCLESIA
1,1,6
1,2,22
1,2,35
1,2,37
1,5,82
1,6,28
1,7,1
1,7,9
1,7,14
1,7,17
1,7,20
1,7,35
1,10,19
1,10,26 C
1,15,22
1,15,28
1,15,34
1,15,43
1,15,52
1,15,71
1,15,79
2,2,73
2,4,48
2,4,53
2,4,66
2,4,66
2,6,47
2,7,19
2,7,43
2,7,68
2,7,69
2,7,75
2,7,78
2,8,59
2,8,69
2,9,32
2,10,9
2,10,14
1 EDAX
1,14,8
2 EDO 1
1,14,112
1,14,113 C
2 EDO 2
1,5,6
2,8,33
2 EDOCEO
2,5,70 C
2,5,71
1 EDOMO
2,8,59
2 EDUCO 2
2,7,40
2,8,113 C
1 EFFECTUS 2
1,10,31
1 EFFICACIA
2,3,29
2 EFFICIO
1,5,11 C
1,13,53
1 EFFUNDO
2,6,72 C
2 EFFUSIO
2,7,105
2,10,46
3 EGEO
1,9,53
1,16,28
2,3,20
130 EGO
2 EGREDIOR
2,8,48
2,8,55
1 EGREGIUS
1,9,16
10 EJICIO
1,8,17 C
2,4,17 C
2,4,20 C
2,4,22 C
2,4,22 C
2,4,24
2,4,71 C
2,8,99 C
2,8,99 C
2,11,11
1 EJULATUS
1,5,54
1 ELECTIO
1,7,39
1 ELECTUS 2
1,3,61 C
1 ELEMENTUM
2,7,53
2 ELEVO
2,6,37
2,6,41
1 ELIAS
1,8,13
2 ELIDO
1,14,116
2,11,71
7 ELIGO
1,1,22
1,1,32
1,3,21
1,9,13
2,6,86
2,7,20 C
2,8,33
2 ELOCUTIO
2,5,23
2,5,29
1 ELUNGO
2,6,56 C
1 EMENDATUS
2,5,61
3 EMENDO
1,1,10
1,12,16
2,7,3
1 EMERED

- 2,3,24
1 EMITTO
1,14,50
1 EMO
1,7,3 C
1 EMUNDO
2,7,92
134 ENIM
2 EO 1
1,13,89 C
2,3,21 C
2 EO 2
6 EPHRAIM
1,5,9 C
2,5,66
2,5,67 C
2,5,68
2,5,71
2,5,91 C
1 EPISCOPATUS
1,15,73
3 EPISCOPUS
2,8,66
2,8,68
2,8,92
4 EPISTOLA
1,10,5
1,11,1
1,17,27 C
2,2,55
4 EPULAE
1,5,86
1,15,65
2,1,4
2,6,93 C
3 EPULOR
1,15,63 C
1,15,34
2,3,45
2,7,115 C
1 ERADICO
2,1,36
81 ERGO 2
3 ERIGO
1,5,42
1,14,117
2,1,25
1 ERIPIO
2,7,83
6 ERRO 1
1,5,13
1,6,7
1,7,42
1,9,37
1,9,37
2,3,27
8 ERROR
2,2,1
2,2,40
2,3,1
4 EVIDENTER
2,3,23
2,3,54
2,4,16
2,4,61
28 EX
1 EXACERBO
2,5,25 C
1 EXAESTUO
1,14,45
3 EXAGGERO
1,3,12
1,3,12
1,4,19
1 EXAMINO
1,5,14
1 EXARO
1,16,38
2 EXAUDIO
1,10,3
2,10,19
7 ETENIM
45 ETIAM
10 ETSI
1 EVACUO
2,9,9
3 EVADO
2,6,73
2,6,75
2,6,80
5 EVANGELICUS
1,1,12
1,11,44
1,15,34
1,3,1
2,4,13
1,11,17
1,11,17
13 EVANGELIUM
1,4,21
1,5,26
1,9,23
1,11,2
1,12,24
1,15,37
1,15,67
2,5,38
2,6,81
2,8,4
1,15,69
2,8,34
2,10,17
4 EVIDENS
1,12,26
2,3,42

2,4,77	1 EXPRESSIO	1 FABULA
2,10,24	2,5,30	2,10,52
2,11,73	4 EXPRIMO	2 FACIES
2	2,4,23	2,7,57
EXCUSATIO	2,5,21	2,7,59
2,3,58	2,5,68	4 FACILE
2,8,84	2,8,29	1,6,16
4 EXCUSO	2	2,5,36
1,7,2	EXPUGNO	2,5,51
1,7,14	1,5,52	2,10,43
1,7,14	2,5,86	1 FACILIS
1,7,28	5 EXPURGO	1,14,18
3 EXCUTIO	1,15,10	49 FACIO
1,4,40	1,15,13	1,3,22
1,14,58	1,15,14	1 FERMENTO
1,14,91	1,15,19 C	1,15,35
5 EXEMPLUM	1,15,26 C	10 FERMENTUM
1,5,83	1	1,15,9 C
1,17,49	EXSECUTIO	1,15,10
2,2,2	1,5,22	1,15,27 C
2,4,7	5 EXSPECTO	1,15,30
2,11,31	1,5,24	1,15,35
2	1,5,25	1,15,37
EXEO	1,5,27	1,15,38 C
2,7,46	1,17,1	1,15,42
2,8,47	2,7,11	5 FAMILIA
1 EXERCEO	1	1,1,31
2,11,54	EXSUL	1,7,15
2 EXERCITIUM	2,11,25	2
1,17,50	2	1,9,24 C
2,11,52	EXSULTO	2,1,7
3 EXIGO	1,5,77	2,8,32
1,10,24	2,7,1	3 FARINA
2,6,15	1	1,15,35
2,9,12	EXSURGO	1,15,43
2	2,5,97 C	1,15,52
EXINANIO	1	1
2,11,65 C	EXTENDO	FASTIDIO
2,11,65 C	1,4,20	2,10,9
2	1	4
EXITUS	EXTERGED	FASTIDIUM
1,7,7	2,7,89	1,1,15
2,10,31 C	1	1,8,34
1 EXORDIUM	EXTERIOR	1,9,42
2,7,10 C	1,15,11	1,16,23
1 EXPENSA	2	2
2,9,25	EXTULLO	FASTIGIUM
1	1,6,19	2,4,86
EXPERIMENTUM	1,14,121 C	2,6,3
2,7,85 C	5	8
1	EXUO	FATEOR
EXPERIOR	1,9,45	1,7,32
2,6,86	1,9,57 C	1,7,22
1	2,7,41	2,1,26
EXPETO	2,9,46	2,3,32
2,8,3	2,11,82	2,6,13
1	1	2,7,7
EXPLANO	EXUVIAE	2,8,14
1,13,39	1,14,7	2,10,12
3 EXPONO	2	1
1,15,67	EZECHIEL	FAVOR
2,3,23	2,5,23	2,2,76
2,8,76	2,6,88	1 FEL

2,4,38 C	1,11,50	2,2,9 C
3 FEMINA	1,13,30	2,2,41
1,3,44	1,14,52	2,2,57
2,7,17	1,15,47	2,2,59
2,9,52	2,2,39 C	2,4,5 C
1 FENUS	2,3,16	2,5,38
2,9,9	2,3,17 C	2,5,40 C
1 FERALIS	2,3,19	2,5,41
2,4,84	2,3,43	1 FIMBRIA
1 FERAX	2,4,35 C	1,7,18
1,17,55	2,4,41	1 FIMUS
1 FERIO	2,4,86	2,1,16
1,3,22	2,5,5	4 FINIS
1 FERMENTO	2,5,46	1,1,1
1,15,35	2,6,2	1,1,7
10 FERMENTUM	2,6,38	1,4,46 C
1,15,9 C	2,6,66	1,9,57
1,15,10	2,7,92	20 FID
1,15,27 C	2,7,93	1,4,31
1,15,30	2,9,3	1,6,15
1,15,35	2,9,5	1,8,2
1,15,37	2,9,8	1,8,43
1,15,38 C	2,9,17	1,11,40
1,15,42	2,9,23	1,13,24
1,15,54	2,9,24	1,13,67
2,7,97	2,11,60	1,13,68
4 FERO	5 FILIA	1,13,76
1,1,8	2,6,68 C	1,14,117
1,8,36	2,6,81 C	1,17,3 C
1,8,63	2,11,67 C	1,7,6
2,10,1	2,11,68	1,17,8
1 FESTINO	2,11,68	1,17,23
2,5,93 C	14 FILIUS	2,3,53
3 FESTUCA	1,5,27	2,5,88
1,8,51	1,5,37 C	2,7,47 C
2,8,97 C	1,10,21 C	2,7,104 C
2,8,100 C	1,12,55 C	2,10,24
1 FICULNEA	2,4,22 C	2,11,55
2,1,14	2,4,65	1 FLAGELLUM
1 FICUS 1	2,5,24 C	1,12,45 C
2,1,8	2,5,90 C	1 FLAGITIUM
1 FIDELIS 1	2,7,79	1,15,62
1,9,23 C	2,8,74 C	3 FLAMMA
37 FIDES 1	2,10,8	1,14,5
1,5,51	2,10,18	1,14,8
1,5,69	2,11,22 C	1,14,93
1,8,9	2,11,23 C	1 FLAMMO
1,9,36	15 FILIUS N	1,14,100
1,11,11	1,3,31 C	1 FLEBILIS
1,11,13	1,3,59 C	1,13,3
1,11,14 C	1,9,30	30 FLEO
1,11,14	1,11,5 C	1,8,35
1,11,25	1,12,2 C	2,6,55 C
1,11,25	1,12,2 C	2,6,72
1,11,32	1,16,9 C	2,6,79

2,6,79	2,7,93	1,13,6
2,6,80	2,7,94	1,13,53
2,6,82 C	6 FOETOR	1,17,5 C
2,6,82 C	2,7,50	1 FORTITUDO
2,6,82	2,7,54	1,13,37
2,6,87	2,7,91	1 FORTUITO
2,6,87	2,7,96	1,14,14
2,6,88	2,8,4	1 FORTUITUS
2,6,92	2,8,44	1,14,19
2,6,94 C	1 FOLLICULUS	1 FOVEA
2,7,1	1,15,46	2,5,7 C
2,7,17	1 FOMENTUM	2 FOVEO
2,7,18	1,14,100	1,6,5
2,7,23	1 FOMES	1,11,56
2,7,42	2,8,80	1 FRAGILITAS
2,8,27	1 FONS	1,17,8
2,8,78	2,8,37	7 FRATER
2,9,54	4 FORAS	1,8,51
2,10,14	2,7,44 C	1,10,6 C
2,10,18	2,7,46	1,15,68
2,10,21	2,8,47	1,15,68
2,10,22	2,8,52	1,17,29 C
2,10,30	2 FORENSIS	2,8,97 C
2,10,34	1,14,7	2,8,100 C
2,11,21	2,8,15	1 FRAUDO
2,11,28 C	3 FORMA	2,9,60
15 FLETUS 2	1,14,13	1 FRAUDULENTUS
1,3,13	1,14,30 C	2,5,9
1,5,54	1,14,62	1 FRAUS
1,5,58	3 FORNICARIA	1,4,40
1,5,81	1,14,31 C	2 FREQUENS
1,15,21	1,17,27 C	1,14,105 C
1,15,29	1,17,28 C	2,5,22
1,16,31	3 FORNICATIO	1 FREQUENTER
1,16,33	1,13,12	2,11,5
1,16,35	1,14,86 C	1 FRIGUS
1,16,38	2,7,96 C	1,14,107
2,5,64	1 FORNICATOR	18 FRUCTUS
2,5,81	1,17,30 C	1,6,25
2,6,56 C	1 FORNICOR	1,16,17
2,6,65	1,10,21 C	1,16,18
2,10,36	3 FORSITAN	1,16,20
1 FLUCTUO	3 FORTASSE	1,17,55
1,14,104	10 FORTE	2,1,9
1 FLUCTUS	1,4,40	2,1,17
2,3,27	1,8,23	2,1,29
4 FLUMEN	1,17,36	2,1,31
1,14,72	2,1,7	2,1,35
1,14,76 C	2,4,37 C	2,4,63 C
1,14,80	2,5,2	2,4,63 C
2,11,27 C	2,5,26 C	2,4,64
1 FODIO	2,5,31	2,4,65
2,1,12 C	2,7,82	2,8,70
3 FOETEO	2,7,84	2,8,122
2,7,51	3 FORTIS	2,11,53

2,11,57	1 GEHENNA	1,8,11
2 FRUSTRA	1,4,7 C	1,8,21
5 FUGIO	6 GEMITUS	1,8,30
1,14,86 C	1,5,24	1,8,32
1,14,86	1,5,54	1,8,50
1,14,89	1,5,85	1,8,65
1,14,90	1,9,56	1,10,23
2,11,41	1,16,30	1,11,11
1 FULCIO	2,10,49	1,11,12
2,4,47	1 GEMO	1,11,29
1 FULCRUM	2,9,50	1,11,31
1,3,18	1 GENA	1,11,33
1 FUNDAMENTUM	1,16,38	1,11,35
2,11,66 C	1 GENERALIS	1,11,35
1 FUNDUS	1,11,1	1,11,42
2,9,17	3 GENERATIO	1,12,26
1 FUR	1,3,47	1,13,31
2,11,9	1,4,47 C	1,13,34 C
1 FUROR 2	1,4,47 C	1,13,50
1,5,19 C	1 GENERO	1,13,80
2 FUSCO	1,3,45	1,15,59
1,3,48	1 GENS	2,1,22
1,15,57	2,7,96 C	2,2,86
10 FLTURUS	1 GENU	2,3,57
1,16,23	2,10,7	2,4,27
1,16,24	1 GENUS	2,4,32
1,16,25	2,11,29	2,4,45
1,16,26	2 GERO	2,4,52
2,2,8 C	1,15,64	2,6,10
2,4,7 C	2,3,57	2,6,16
2,6,91	1 GESTA	2,6,38
2,7,87	1,17,42	2,6,41
2,9,30	1 GESTIO 1	2,6,44
2,9,39	2,11,80	2,6,45
	6 GLORIA	2,6,47
	1,9,59 C	2,6,48
1 GALLINACEUS 1	1,14,78	2,7,58
1,2,9	2,2,31 C	2,7,62
1 GALLUS	2,5,30	2,7,93
1,2,8	2,5,86	2,7,101
8 GAUDEO	2,6,72	2,7,112
1,15,69	4 GLORIOR	2,8,32
2,8,74 C	1,5,76	2,8,63
2,8,108	2,5,87	2,8,67 C
2,8,118	2,6,12	2,8,125
2,8,118	2,6,17	2,9,26
2,10,16	1 GRAECE	2,9,51
2,10,30	2,5,31	2,9,60
2,10,34	55 GRATIA 1	2,11,2
3 GAUDIUM	1,3,56	2 GRATIA 2
1,5,77 C	1,4,18	17 GRAVIS
1,14,109	1,4,36	1,3,1
2,7,101	1,5,28	1,3,17
1 GAZOPHYLACIUM	1,7,13	1,3,71
2,9,20	1,8,9	1,4,41

1,7,4	2 HEBRAEUS	2,4,4 C
1,8,56	2,2,4	2,4,5 C
1,10,12	2,2,56	2,4,10
1,10,14	2 HEREDITAS	2,4,59 C
1,13,9	1,7,33	2,4,60 C
1,14,97	2,4,25	2,5,24 C
1,14,100	1 HERES	2,5,50
2,3,55	2,7,67	2,6,77
2,7,41	1 HERI	2,7,5 C
2,7,50	2 HEU	2,7,35
2,8,101	177 HIC 1	2,8,119
2,10,42	6 HIC 2	2,9,10
2,11,42	2 HINC	2,9,10
1 GRAVITAS	1 HISTRIONICUS	2,10,2
1,14,52	2,6,24	2,10,4
3 GRAVITER	1 HODIERNUS	2,10,5
1,15,8	2,5,26 C	2,10,51
2,8,91	54 HOMO	1 HONOR
2,11,21	1,1,8	1,5,66
2 GRESSUS	1,3,23 C	1,14,42
2,8,9	1,3,39 C	1,14,42
2,11,83	1,3,40	1,14,43
1 GUBERNACULUM	1,3,41	1,14,46
2,11,51	1,3,41	1,14,48
1 GUBERNATOR	1,3,41	1,14,59
2,3,26	1,3,44	1,14,70
2 GUSTO	1,3,49	1,14,83
2,2,6 C	1,4,8 C	1,14,93
2,2,7 C	1,4,9 C	1,14,94 C
	1,4,17	1,14,95
	1,4,35	1,14,97 C
	1,4,38	1,14,98
1 HABENA	1,5,37 C	1,16,7
1,14,52	1,5,84	2,11,74
91 HABEO	1,8,21	1 IGNORANTIA
1 HABILIS	1,8,25	2,5,21
1,17,54	1,8,44 C	4 IGNORO
2 HABITO	1,9,2 C	1,17,19 C
1,9,10 C	1,9,2 C	1,17,20
1,9,12	1,9,3 C	2,5,20
1 HABITUS 2	1,13,48	2,7,108
2,6,67	1,13,52	10 IGNOSCO
1 HAEREO	1,13,73	1,2,59
1,5,12	1,14,117	1,3,21
4 HAERESIS	1,15,11	1,5,2
1,2,23	1,15,11	1,5,68
1,2,36	1,15,21	1,5,68
1,2,38	1,16,9 C	1,12,21
1,4,45	1,16,10 C	1,16,31
2 HAERETICUS 2	1,16,17	3 HUMILIS
2,4,49	1,17,37 C	1,1,19
2,5,49	1,17,40	1,1,25
1 HAMUS	2,2,33 C	2,10,13
1,13,61 C	2,2,46 C	1 HUMILITAS
1 HAURIO	2,2,79	2,1,22
2,11,80	2,4,3 C	2 HUMUS
		2,8,46
		85 ILLE

2,8,28	2 ILLECEBRA	2,11,51
1 HYPOCRITA	1,17,46	3 IMPERO
2,8,98 C	2,11,61	1,13,51
	5 ILLIC 1	1,13,73
2 IBI	1 ILLICO	1,13,75
4 IDEM	2 ILLUDO	1 IMPERTIO
56 IDEO	1,13,55	2,9,49
1 IDOLUM	1,13,63	1 IMPETRATUS
1,17,30 C	2,2,5 C	2,2,82
34 IGITUR	2,8,111 C	5 IMPETRO
1 IGNARUS	1,9,38	1,9,39
2,10,8	1 ILLUVIES	1,10,15
18 IGNIS	1,8,36	2,9,5
1,8,15	1 IMAGO	2,9,7
1,14,5	1,9,30	2 IMPIE
1,14,9	1 IMITATOR	1,7,42
1,14,42	1,3,15	2,4,67
1,14,42	1 IMITATRIX	1 IMPIGER
1,14,43	1,1,6	2,6,32
1,14,46	2 IMITOR	4 IMPIUS
1,14,48	2,1,15	1,7,34
1,14,59	2,10,27	1,14,77 C
1,14,70	1 IMMACULATUS	1,14,79
1,14,83	1,3,46	2,7,64
1,14,93	2 IMMEMOR	3 IMPLEO
1,14,94 C	1,9,36	1,3,33 C
1,14,95	1,9,44	1,7,9
1,14,97 C	1 IMMERITO	1,8,60 C
1,14,98	2,8,117	4 IMPLICO
1,16,7	3 IMMITIS	1,14,43
2,11,74	1,2,24	1,14,67
1 IGNORANTIA	1,3,68	2,9,19
2,5,21	1,13,77	2,11,26
4 IGNORO	3 IMMO	8 IMPONO
1,17,19 C	1 IMMOLATIO	1,3,71
1,17,20	2,3,7	1,6,6
2,5,20	4 IMMOLO	1,7,4
2,7,108	1,10,21 C	1,8,19 C
10 IGNOSCO	1,15,60 C	1,8,22
1,2,59	2,3,48 C	1,13,62 C
1,3,21	2,3,51	2,6,68 C
1,5,2	6 IMMUNDUS 1	2,7,30
1,5,68	1,8,43	1 IMPOSITIO
1,5,68	1,8,45 C	2,4,33
1,12,21	1,8,45 C	11 IMPOSSIBILIS
1,16,31	1,8,52	1,3,20
2,6,77	2,1,16	1,8,66
2,6,78	2,9,48	2,2,5 C
2,7,12	1 IMPELLO	2,2,27
3 ILLACRIMO	2,3,25	2,2,56
2,7,42	1 IMPENDEO	2,2,78
2,8,43	1,11,58	2,2,81
2,8,46	3 IMPERIUM	2,2,83
85 ILLE	1,13,78	2,2,85
	2,7,31	

2,2,87	2,7,36	3 INDUO
2,2,90	1 INCREMENTUM	1,9,58 C
2 IMPRESSIO	1,6,23	2,2,33 C
1,4,3	1 INCREPO	2,9,46
1,11,52	2,8,77	3 INEBRIO
1 IMPROBE	1 INCUMBO	1,14,102
1,7,34	2,11,64	1,14,103
1 IMPUDENS	1 INCURSUS	2,5,95 C
1,2,42	2,3,46	1 INFAMIA
1 IMPUDICUS	1 INCUSO	2,1,20 C
1,14,54	2,8,86	2 INFANS 2
2 IMPUGNO	1 INDE	1,1,30
2,2,15	1 INDEBITUS	2,5,78 C
2,11,61	1,7,44	1 INGRATUS
1 IMPULSUS	1 INDEVOTIO	2,8,17
2,9,32	2,6,19	1 INGRAVO
1 IMPURITAS	1 INDICO 1	2,6,13
2,9,48	2,5,74	1 INGREDIOR
2 IMPUTO	1 INDICO 2	1,6,27
2,5,57 C	1,1,34	1 INHABITO
2,5,63	2 INDIGEO	1,8,46 C
341 IN	1,5,79 C	2 INIMICA
1 INANIS	2,11,56	2,8,110 C
2,8,122	3 INDIGNATIO	2,8,114 C
1 INCARNATIO	1,5,11	2 INIMICUS 2
1,1,32	1,5,20	1,14,112
1 INCEDO	1,5,21	1,14,114 C
2,9,50	4 INDIGNOR	10 INIQUITAS
1 INCENDIUM	1,5,20	1,3,51 C
1,14,10	1,5,31	1,12,45 C
1 INCENTIVUM	1,8,38	2,4,38 C
1,1,36	2,7,67	2,4,89 C
1 INCENTIVUS	1,13,35	2,5,11
2,9,63	1,13,37	2,5,56 C
2 INCERTUS	1,13,37	2,5,58
2,3,27	2 INDIGNUS	2,6,5 C
2,9,67	1,2,11	2,7,7 C
1 INCESTUM	1,4,34	1 INIQUUS
1,13,12	4 INDUO	1,8,53
3 INCIDO 1	1,4,49	1 INITIUM
1,14,9	1,4,49	2,2,74
1,14,26	2,5,51	1,9,22 C
2,6,20	2,6,52	1,9,22
1 INCIPIO	2,11,28	1,14,44
2,1,4	3 INDOLGENS	3 INJURIA
1 INCITO	1,3,26	1,2,16
1,16,18	1,14,29	1,4,19
3 INCLINO	1,17,33	1,17,34
1,4,34	5 INDULGENTIA	1 INJURIOSUS
2,8,26	1,1,37	1,3,48
2,9,53	1,11,28	3 INJUSTUS
2 INCLUDO	1,17,25	1,8,50
2,8,48	2,4,50	1,8,54
2,8,51	2,8,27	1,8,55
1 INCREDULUS	1,5,8	1 INNECTO
	1,12,21	2,11,60
	2,7,70	4 INTENTIO
	2,10,48	1,14,39
		2,6,63
		2,6,66
		2,11,37
		7 INTER
		1 INTERCESSIO
		1,9,50
		1 INTERCESSOR
		1,9,42
		2 INTERCLUDO
		1,3,14
		2,4,42
		4 INTEREO
		1,13,26
		1,17,39
		1,17,47
		1,17,56
		2 INTERFICIO
		2,7,65
		2,7,71
		2 INTERIOR
		1,14,6
		1,15,22
		8 INTERITUS
		1,13,16
		1,13,19
		1,13,41
		1,13,45
		1,13,49 C
		1,13,68
		1,17,37 C
		1,17,44
		1 INTERMITTO
		1,17,50
		1 INTERMORIOR
		2,1,29
		1 INTERNA
		1,14,5
		1 INTERNUS
		1,15,47
		4 INTERPELLO
		1,3,64 C
		1,3,64
		2,10,48
		2,10,54
		3 INTERPRES
		1,1,22
		1,3,30
		1,17,9
		3 INTERPRETATIO
		1,11,3
		1,15,44
		2,6,24
		1 INTERPRETOR
		1,12,35
		2 INTERROGO

1 INFULA	2,8,54	2,6,63
2,8,26	3 INNOCENS	2,6,66
2 INFUNDO	1,9,20 C	2,11,37
1,6,5	1,14,61	7 INTER
1,11,55	2,6,12	1 INTERCESSIO
1 INFUSIO	1,15,56	1,9,50
2,4,33	2,4,86	1 INTERCESSOR
2 INGENISCO	2,6,2	1,9,42
2,5,65	2,10,25	2 INTERCLUDO
2,10,20	2,10,43	1,3,14
2 INGEMO	1,5,23 C	2,4,42
1,2,24	2,5,78 C	4 INTEREO
1 INGRATUS	1,2,24	1,13,26
2,8,17	2 INOPS	1,17,39
1 INGRAVO	1,5,42 C	1,17,47
2,6,13	2,1,25 C	1,17,56
1 INGREDIOR	26 INQUAM	2 INTERFICIO
1,6,27	2 INQUINO	2,7,65
1 INHABITO	1,7,7	2,7,71
1,8,46 C	2,8,7	2 INTERIOR
2 INIMICA	1 INSENSIBILIS	1,14,6
2,8,110 C	2,7,31	1,15,22
2,8,114 C	3 INSIGNE	8 INTERITUS
2 INIMICUS 2	1,5,6	1,13,16
1,14,112	2,3,40	1,13,19
1,14,114 C	2,8,24	1,13,41
10 INIQUITAS	2 INSOLENS	1,13,45
1,3,51 C	1,2,53	1,13,49 C
1,12,45 C	1,8,33	1,13,68
2,4,38 C	2 INSTRUO	1,17,37 C
2,4,89 C	1,4,2	1,17,44
2,5,11	1,4,4	1 INTERMITTO
2,5,56 C	2 INSULTO	1,17,50
2,5,58	1,5,67	1 INTERMORIOR
2,6,5 C	2,7,13	2,1,29
2,7,7 C	1 INSURGO	1 INTERNA
1 INIQUUS	2,5,35	1,14,5
1,8,53	1 INTEGRITAS	1 INTERNUS
1 INITIUM	2,10,63	1,15,47
2,2,74	8 INTELLIGO	4 INTERPELLO
1,9,22 C	1,9,18	1,3,64 C
1,9,22	1,9,22 C	1,3,64
1,14,44	1,9,22	2,10,48
3 INJURIA	1,15,38 C	2,10,54
1,15,40 C	1,15,75	3 INTERPRES
1,15,75	2,4,62	1,1,22
2,4,62	2,7,109	1,3,30
2,7,109	4 INTENDO	1,17,9
4 INTENDO	1,14,13	3 INTERPRETATIO
1,14,13	1,14,26	1,11,3
1,14,26	1,14,30 C	1,15,44
2,11,60	4 INTENTIO	2,6,24
1,12,35	1,14,39	1 INTERPRETOR
2,6,63		1,12,35
2,6,66		2 INTERROGO
2,11,37		
7 INTER		
1 INTERCESSIO		
1,9,50		
1 INTERCESSOR		
1,9,42		
2 INTERCLUDO		
1,3,14		
2,4,42		
4 INTEREO		
1,13,26		
1,17,39		
1,17,47		
1,17,56		
2 INTERFICIO		
2,7,65		
2,7,71		
2 INTERIOR		
1,14,6		
1,15,22		
8 INTERITUS		
1,13,16		
1,13,19		
1,13,41		
1,13,45		
1,13,49 C		
1,13,68		
1,17,37 C		
1,17,44		
1 INTERMITTO		
1,17,50		
1 INTERMORIOR		
2,1,29		
1 INTERNA		
1,14,5		
1 INTERNUS		
1,15,47		
4 INTERPELLO		
1,3,64 C		
1,3,64		
2,10,48		
2,10,54		
3 INTERPRES		
1,1,22		
1,3,30		
1,17,9		
3 INTERPRETATIO		
1,11,3		
1,15,44		
2,6,24		
1 INTERPRETOR		
1,12,35		
2 INTERROGO		

1,6,12	1 INVOLVO	1,16,39
1,11,2	1,14,66	7 JEREMIAS
1 INTERRUPTO	114 IPSE	1,5,33
2,10,49	3 IRA	1,5,37
1 INTERSUM	1,12,3 C	1,9,48
1,8,27	1,12,5	1,10,9
2 INTERVENIO	2,8,111 C	1,10,16
2,1,11	1 IRACUNDIA	2,5,15
2,10,6	1,5,19 C	2,6,50
3 INTIMUS 1	2 IRASCOR	1 JERICHO
1,5,62	1,5,2	1,11,41
2,6,63	1,5,8	1 JEROBODAM
2,8,73	1 IRRATIONABILIS	2,5,73
3 INTRA 2	2,11,72	1 JERUSALEM
2 INTRODUCTO	1 IRREPO	1,9,57 C
1,7,9	1,5,29	9 JERUSALEM
1,7,10	249 IS	1,9,52
2 INUTILIS	1 ISAIAS	1,11,40
1,15,14	1,8,43	2,3,11
1,15,15	3 ISRAEL	2,6,51
1 INVADO	1,9,54 C	2,6,52
1,5,58	1,10,21 C	2,6,70 C
1 INVECTIO	2,5,24 C	2,6,78
1,13,12	22 ISTE	2,6,81 C
10 INVENIO	1 ISTIC 2	2,6,89
1,3,69 C	24 ITA	38 JESUS
1,9,28 C	11 ITAQUE	1,1,17
1,11,44	7 ITERO 2	1,1,21
2,1,9	1,7,6	1,2,18
2,1,22	2,2,19	1,4,2
2,7,76	2,2,23	1,4,22
2,7,116 C	2,2,24	1,5,20
2,8,17	2,2,91	1,5,74
2,8,55	2,5,51	1,5,76
2,10,43	2,10,39	1,7,1
1 INVETERO	2 ITERUM	1,8,58
1,15,12		1,11,21
1 INVIDEO		1,11,30
2,7,78	5 JACIO	1,11,35
2 INVIDIA	2,3,28	1,11,36
1,15,66	2,6,32	1,13,50 C
2,7,71	2,7,44	1,13,75
1 INVIDUS	2,7,80	1,14,2
1,15,68	2,8,23	1,15,23
3 INVITO 1	1 JACOBUS	1,16,5
1,7,5	1,16,6	1,16,8
2,4,43	1 JACTANTIA	1,16,35
2,11,69	2,9,26	2,2,42
2 INVITUS	1 JACTO	2,2,44 C
1,5,61	2,3,29	2,4,18
1,13,76	15 JAM	2,4,24
1 INVOCATIO	2 JEJUNIUM	2,4,54
1,17,35	1,5,85	2,4,70
1 INVOCO	2,9,15	2,6,20
2,4,68 C	1 JEJUNUS	2,7,42

2,7,72	2,6,43	2,3,34
2,7,81	2 JUDAS	2,11,57
2,7,82	2,4,76	3 JUSTIFICATIO
2,8,5	2,7,105	1,3,33 C
2,8,7	3 JUDEX	1,3,56
2,8,24	1,2,56	2,7,8
2,8,36	2,9,58	16 JUSTIFICO
2,8,41	2,11,43	1,3,24 C
2,8,96	1 JUDICATUS	1,3,61 C
4 JCB	1,12,52	1,6,9
1,13,17	5 JUDICIUM	1,8,49
1,13,44	1,5,40	1,8,56
1,13,58	1,12,48	2,6,13
2,1,23	2,8,113 C	2,6,13
11 JOHANNES	2,9,32	2,7,7 C
1,8,15	2,9,34	2,7,9
1,8,59	14 JUDICO	2,7,47
1,10,5	1,3,24 C	2,8,78 C
1,10,13	1,12,7 C	2,8,85 C
1,10,17	1,12,13 C	2,8,90 C
1,10,27	1,12,13	2,8,94
1,11,1	1,12,13	2,8,104 C
1,11,2	1,12,19	2,8,112 C
1,16,6	1,12,19 C	5 JUSTITIA
2,6,44	1,12,28 C	1,1,14
2,10,32	1,15,14	1,8,61 C
1 JOSEPH	1,15,17	1,12,44 C
1,14,48	2,4,47	2,5,87
12 JUBEO	2,4,90 C	2,8,114 C
1,6,16	2,6,6 C	3 JUSTUS 1
1,7,9	2,7,111	1,1,13 C
1,8,8	2,4,79 C	2,4,79 C
1,9,55	1,3,67 C	2,10,13
2,3,41	1,3,70 C	5 JUSTUS 2
2,6,87	1,3,71	1,5,79 C
2,6,88	1,7,3 C	1,10,12
2,7,29	1,7,3	1,12,22
2,7,31	2,2,64	1,12,24 C
2,7,35	2,7,35	2,7,10 C
2,7,56	2,7,56	1 JUVENALIS
2,7,60	2,7,60	1,11,57
4 JUDA	1,5,10 C	1 JURGIUM
2,5,17 C	2,8,15	1,14,46
2,8,74 C	1 JUS 1	1 JUVENIS 2
2,8,103	1,2,26	1,14,14
9 JUDAEUS	1,2,28	2 JUVENTUS
1,5,13	1,2,30	2,2,35 C
1,5,46	1,2,32	2,5,90 C
1,9,35	1,2,36	1 JUVO
2,4,16	1,2,41	1,13,69
2,4,69	1,2,50	1 JUXTA 2
2,4,78	1,2,52	
2,5,75	1,7,42	1 LABES
2,6,19	1,8,28	1,7,7

6 LABIUM	2,8,42
1,5,47 C	2,8,44
1,5,48	2,9,15
1,5,71	2,10,14
1,8,45 C	2,10,17
1,8,46 C	2,10,29
1,14,50	1 LAGRIMO
18 LABOR 1	2,5,66
1,2,2	1 LAETITIA
1,5,29	1,15,65
1,5,48	2 LAETOR
1,11,7	2,7,63
1,11,18	2,7,105
1,11,49	2 LAETUS 1
1,12,51	1,15,64
1,15,8	2,7,74
1,15,72	1 LAICUS 1
2,2,8 C	2,8,92
2,2,27	1 LAMENTATIO
2,2,56	2,6,90 C
2,5,74	2 LAMENTO
2,8,76	2,6,21 C
2,8,80	2,6,41
2,11,29	2 LAMENTOR
2,11,30	2,5,67 C
2,11,34	2,5,68
2 LABOR 2	2 LAPIDO
1,4,43	1,10,29
2,8,69	1,10,32
1 LABORIOSUS	5 LAPIS
2,1,15	2,7,29
1 LABORO	2,7,30
1,1,20 C	2,7,34
27 LACRIMA	2,7,36
1,5,25	2,10,35
1,5,27	10 LAPSUS
1,5,85	1,5,70
1,8,35	1,11,19
1,13,2	1,11,23
1,13,5 C	1,11,39
1,15,20	2,4,85
1,16,30	2,5,63
1,16,37	2,6,2
2,5,61	2,7,3
2,6,53 C	2,7,30
2,6,71 C	2,8,118
2,6,79	4 LAQUEUS
2,7,21	1,14,50
2,7,23	1,14,63
2,8,3	1,14,64
2,8,6	2,4,83
2,8,11	1 LARGIOR
2,8,22	2,6,48
2,8,31 C	1 LARGITAS
2,8,41	2,9,27
1 LASSUS	2,1,21
1,1,12	2,1,22
1 LATEBRA	2,1,24
1,13,65	2,7,90
5 LATEO	1 LENTUS
2,10,3	2,3,28
2,10,4	1 LEO
2,11,39	1,13,84 C
2,11,39	1 LEPRA
2,11,41	2,2,84
1 LATINE	5 LEVIS 1
2,5,31	1,3,2
2 LATRO 2	1,3,70 C
1,6,3	1,10,11
1,11,43	2,8,91
1 LAUDABILIS	2,10,42
2,10,13	1 LEVITA
1 LAUDO	1,6,13
2,7,114	4 LEVO 1
4 LAVACRUM	1,8,13
1,8,27	1,14,14
1,8,29	2,7,29
2,2,28	2,7,38
2,5,59	13 LEX
12 LAVO	1,3,33 C
1,7,28	1,6,10
1,7,28 C	1,12,25 C
1,16,34	1,13,21
2,8,6	1,13,25
2,8,7	1,13,25
2,8,11	1,13,29
2,8,12	1,15,44
2,8,22	2,2,69
2,8,30 C	2,2,72
2,8,41	2,8,82
2,8,43	2,8,82
2,10,15	2,11,25
2 LAZARUS	1 LEX N
2,7,65	1,12,24
2,7,90	1 LIBANUS
1 LECTIO	1,14,77 C
2,4,15	1 LIBENTER
1 LECTUS 2	1,12,20
2,8,31 C	2 LIBER 1
1 LECTUS 3	1,5,55
1,3,50	2,8,55
12 LEGO 2	5 LIBER 4
1,1,12	1,4,21
1,4,22	1,9,41 C
1,5,37	1,9,57
1,7,41	2,1,2
1,10,14	2,6,89
1,13,10	2 LIBERALITAS
1,14,68	2,7,72
1,14,112	2,9,23

6 LIBERO	1,15,46
1,3,53 C	5 LOCUS
1,9,46	1,9,11 C
1,13,11 C	1,9,15 C
1,13,32	1,12,8
1,17,25	1,15,50
2,7,100	2,5,49
3 LIBI00	4 LONGE
1,14,8	1,5,47 C
1,14,84	1,5,72
1,14,99	2,3,39
3 LICENTIA	2,5,71
1,3,10	1 LONGUS
1,13,18	1,17,11
2,9,61	8 LOQUOR
10 LICET 1	1,8,18 C
1,2,33	1,10,9
1,2,33	2,4,24
1,2,34	2,4,29 C
1,2,35	2,4,30
1,2,36	2,5,4
1,2,36	2,7,86 C
1,4,2	2,7,87
1,8,25	3 LUBRICUS
2,4,75	1,14,82
2,7,91	2,6,24
18 LIGO 1	2,11,71
1,2,24	1 LUCAS
1,2,25	1,4,23
1,2,27	1 LUCRIFACIO
1,2,29	2,1,19 C
1,2,30	1 LUCRUM
1,2,32	1,12,7
1,2,45	1 LUCTATOR
1,2,51	2,3,27
1,2,58	4 LUCTUS
1,3,5	1,9,55
1,3,5	1,9,58 C
1,7,37 C	1,15,77 C
1,7,37 C	2,6,92 C
1,13,62 C	2 LUDD
1,14,51	1,13,61 C
2,4,10	2,5,70
2,8,52	6 LUGEO
2,9,45	1,13,14
1 LIMES	2,6,55 C
2,11,25	2,8,77
1 LINGO	2,8,109
1,13,19	2,9,50
1 LINGUA	2,10,36
1,8,17 C	2 LUMEN
1 LIQUEO	2,8,49
1,1,24	2,8,113 C
2 LITTERA	1 LUPUS
1,15,44	1,13,84 C

1 LUTUM 2	2,6,50	2,10,28
2,8,117 C	2,6,85	8 MANEO
4 LUX	2,7,101	1,3,52 C
1,8,10	2 MALE	1,4,42
1,8,11	1,6,30 C	1,12,3 C
1,12,10 C	2,7,119 C	1,12,4
2,8,50	1 MALEDICO	1,12,11 C
5 LUXURIA	2,1,31 C	1,12,14
1,13,55	1 MALITIA	2,5,11
1,14,98	1,13,80	2,8,62
2,6,31	2 MALU	2,11,62
2,10,23	1,3,27 C	3 MANIFESTUS
2,11,77	1,12,21 C	1,2,34
1 LUXURIOR	4 MALUM 1	2,6,53 C
2,10,38	2,3,37 C	1,13,21
1 LUXURIOSE	2,6,57	1,13,25
2,3,5	2,8,88 C	1,13,54
	2,9,41	2,9,63
1 MACULO	7 MALUS 1	2,9,64
1,3,47	1,13,44	2,9,65
3 MAEREO	1,13,79	2,9,65
2,6,59	2,4,30 C	1,14,57
2,10,15	2,4,63 C	1,14,59
2,11,21	2,4,63 C	1,14,101
1 MAESTITIA	2,4,64	1,14,103
1,13,5	2,11,15	1,14,108
1 MAGDALENA	2 MALUS 2	2,2,33 C
1,8,39	1,7,8	2,6,62
2 MAGICUS	1,15,52	2,6,67
2,4,31	10 MANDATUM	2,7,78
2,4,39	1,2,17	2,8,82
29 MAGIS 1	1,10,18	2,9,32
1 MAGISTER	1,12,16	1,14,12
1,17,8	1,12,33	3 MEDIUM
2 MAGISTERIUM	1,12,41	1,8,45 C
2,5,53	1,12,42	1,15,77 C
2,8,21	1,12,44 C	2,11,48 C
1 MAGNILOQUOR *	1,12,50	1 MEDIUS
2,8,75 C	1,13,76	2,3,27
17 MAGNUS	2,6,19	1 MELOS
1,1,1	4 MANDO 1	2,6,90 C
1,2,16	1,2,21	5 MEMBRUM
1,3,13	2,3,54	1,13,6
1,3,13	2,6,25	3 MERCES
1,3,17	2,6,27	2,9,29
1,5,77	10 MANDUCO	2,9,30 C
1,8,3 C	1,10,21 C	2,9,34
1,9,33	1,10,26 C	7 MERO
1,9,34	1,13,70	1,9,38
1,10,2	1,13,84 C	1,9,50
1,13,30	1,14,1	1,15,23
1,13,50	1,14,110	2,1,20
1,13,50	2,7,114 C	2,3,6
1,14,80	2,7,117 C	2,6,83
	2,8,125	2,8,32
		7 MEREOR
		1,5,13

4 MATER	2,6,9	1,17,1
2,6,10	2,6,10	2,3,38
1,5,26	2,6,11	2,7,66
1,17,49	2,6,11	2,7,88
2,10,14	2,6,16	2,9,4
1 MATERIES	2 MEMORIA	2,9,7
1,3,22	2,5,84	1 MERETRICIUS
1 MATTHAEUS	2,5,92 C	2,10,52
1,4,21	1 MENDAX	3 MERETRIX
1 MATURE	1,3,23 C	1,14,13
2,1,7	23 MENS	1,14,64
1 MAXILLA	1,1,8	2,11,74
2,6,53 C	1,6,19 C	7 MERITO 1
1,13,21	1,13,21	1,1,21
6 MEDICAMENTUM	1,13,25	1,9,46
1,13,67	1,13,54	2,2,70
1,13,68	1,14,6	2,3,16
2,9,63	1,14,28	2,4,62
2,9,64	1,14,43	2,8,20
2,9,65	1,14,57	2,10,36
2,9,65	1,14,59	3 MERITUM
1 MEDICINA	1,14,101	1,9,17
2,6,74	1,14,103	2,4,73
7 MEDICUS 2	1,14,108	2,8,68
1,1,16	2,2,33 C	3 MESSIS
1,6,29	2,6,62	2,8,120 C
1,6,30 C	2,6,67	2,8,121
1,7,15	2,7,78	2,8,124 C
2,7,118 C	2,8,82	2 METUD
2,8,1	2,9,32	1,9,43
2,11,69	2,11,50	1,14,84
1 MEDITATIO	2,11,51	1 METUS
1,14,12	2,11,59	2,9,39
3 MEDIUM	2,11,62	67 MEUS
1,8,45 C	1 MENSA	1 MIGRO
1,15,77 C	2,8,63	1,5,63
2,11,48 C	4 MENSURA	2 MINISTERIUM
1 MEDIUS	1,2,8	1,8,29
2,3,27	1,9,25 C	2,7,18
1 MELOS	1,13,5 C	1 MINISTRA
2,6,90 C	1,13,6	1,14,62
5 MEMBRUM	3 MERCES	2 MINOR
1,13,42	2,9,29	1,4,18
1,14,4	2,9,30 C	1,5,8
2,4,53	2,9,34	3 MINUO
2,6,32	7 MERO	1,3,16
2,7,84	1,9,38	1,8,10
13 MEMOR	1,9,50	2,9,24
1,9,44	1,15,23	1 MINUTUS
2,4,89 C	2,1,20	2,9,20
2,4,90 C	2,3,6	1 MIRACULUM
2,5,92 C	2,6,83	2,7,63
2,6,5 C	2,8,32	5 MIROR
2,6,6 C	7 MEREOR	2,5,9
2,6,7	1,5,13	2,7,77
2,6,7		

2,7,79	2,5,94
2,7,113	2,6,84
2,10,55	2,7,20
2 MIRUS	2,8,28
2,3,20	3 MISERICORS
2,4,74	1,2,56
2 MISCEO	1,8,49
1,14,38	1,16,4
1,14,44	1 MISEROR
4 MISER	2,11,66
1,8,44 C	3 MITIS
2,11,64	1,1,18
2,11,67 C	1,1,25
2,11,67	1,3,68 C
1 MISERABILIS	17 MITTO
1,16,33	1,3,31 C
5 MISERATIO	1,4,6 C
1,4,19	1,7,7
1,4,49	1,7,13
1,5,32	1,8,6
2,4,77	1,10,20 C
2,6,85	1,13,65
6 MISEREOR	1,14,54
1,4,48 C	2,1,13 C
1,5,35 C	2,5,24 C
1,8,50	2,5,39
1,9,55 C	2,5,40 C
1,15,57	2,7,81
2,5,93 C	2,7,88
29 MISERICORDIA	2,9,21
1,1,26	2,9,22 C
1,2,54	2,9,47 C
1,3,10	2 MODERATIO
1,3,18	1,1,2
1,3,25	1,1,14
1,3,27 C	1 MODERO
1,3,29	1,13,4
1,4,1	3 MODICUS
1,4,47 C	1,14,105 C
1,5,6	1,15,9 C
1,5,35 C	2,7,97
1,6,16	1 MODUS
1,6,18	1,8,60 C
1,11,59	1 MOLA
1,12,21 C	1,15,45
1,12,23	1 MOLES
1,12,25	2,7,39
1,12,46 C	1 MOLLIO
1,12,47	1,15,45
1,12,48	1 MONEO
1,15,32	1,14,105
1,15,48	3 MONS
1,16,6	1,9,14 C
1,16,14	1,9,19
2,5,93 C	1,13,86 C

1 MONSTRO	2,2,30 C
2,8,2	2,2,44 C
3 MONUMENTUM	2,2,45 C
2,7,16	2,2,61
2,8,40	2,2,63
2,8,46	2,3,32
3 MORALIS	2,3,36
1,14,29	2,3,50
1,17,8	2,6,83
2,8,105	2,7,83
1 MORBUS	2,7,108
1,14,107	2,7,111
1 MORDED	2,7,111
2,11,40	2,10,20
23 MORIOR	3 MORSUS
1,3,55	1,13,56
1,3,62 C	1,13,60
1,6,22 C	2,3,47
1,11,51	1 MORTIFER
1,11,53	1,8,18 C
1,13,20	9 MORTUUS 2
1,13,22	1,8,4
1,17,46	1,15,49
1,17,47	1,17,1
1,17,52	2,2,31 C
2,2,36	2,7,27
2,2,37	2,7,37
2,2,66	2,7,54
2,7,15	2,7,69
2,7,75	2,7,93
2,7,110	1 MOS
2,7,115 C	1,2,7
2,8,54	3 MOTUS
2,8,120 C	2,5,89
2,10,50	2,6,25
2,10,59	2,11,72
2,11,20	7 MOVEO
2,11,23	1,13,43
30 MORS	1,17,36
1,3,29	2,7,20
1,3,52	2,7,24
1,3,53 C	2,7,34
1,3,66	2,8,28
1,10,7 C	2,10,17
1,10,8 C	9 MOYSES
1,10,8 C	1,9,35
1,10,18	1,9,37
1,12,17	1,9,47
1,12,56	1,10,9
1,12,58 C	1,10,15
1,13,2	1,12,25 C
1,13,11 C	1,14,79
1,16,40	2,11,26
1,17,2	2,11,79
1,17,22	13 MULIER

1,14,13	1,17,28 C
1,14,17	2,1,33 C
1,14,30 C	2,2,60
1,14,32 C	2,10,60
1,14,49	2,11,83
1,14,51	8 MUNUS
1,14,56	1,2,17
1,15,33	1,2,49
2,8,4	1,2,52
2,8,19	1,8,21
2,8,34	2,5,47
2,10,20	2,6,48
2,10,33	2,7,63
1 MULTITUDO	2,8,64
1,5,35 C	1 MUTABILIS
3 MULTO 1	1,5,1
1,9,13	3 MUTO 1
1,10,33	2,6,74
2,9,16	2,9,50
16 MULTUM	2,10,51
23 MULTUS	11 MYSTERIUM
1 MUNDANUS	1,1,32
2,11,26	1,2,10
10 MUNDO	1,8,30
1,1,30 C	1,14,83
1,8,24	1,15,46
1,8,48 C	2,6,22
1,8,63	2,6,39
1,8,64	2,7,109
1,8,65	2,8,105
1,15,21	2,10,33
2,2,50	2,11,80
2,2,84	1 NAAMAN
2,5,64	2,2,84
12 MUNDUS 1	1,1,28
1,1,29	23 NAM
1,8,39	1 NAMQUE
1,8,41	4 NASCOR
1,8,41	1,1,31
1,8,42	1,3,45
1,8,42	1,3,49
1,8,46	1,3,54
1,8,47	3 NATURA
1,8,50	1,6,17
1,9,20 C	2,7,32
1,15,36	2,10,48
12 MUNDUS 2	46 NE 2
1,1,33	42 NEC 2
1,8,10	2 NECESSARIUS 1
1,8,11	1,6,29
1,11,4 C	2,9,64
1,12,10 C	4 NECESSE
1,12,20 C	1,8,63
1,12,20 C	1,12,32

1,14,96	2,4,36 C	1,12,17
2,10,6	8 NESCI0	1,13,32
2 NECESSITAS	1,7,27	1,14,30 C
1,5,62	1,12,54 C	1,14,109
1,12,51	1,16,9 C	1,16,8
2 NECTO	1,16,11	2,5,18 C
1,14,67	2,5,27	2,6,79
2,4,11	2,7,53	2,6,82 C
1 NEGLIGO	2,11,8	2,8,83
2,8,121	2,11,9	2,8,109 C
40 NEGO	3 NEXUS	2,9,46 C
1,1,35	1,14,12	8 NOMEN
1,2,1	2,6,14	1,8,2
1,2,3	2,11,83	1,8,17 C
1,2,12	1 NICOLAITAE	1,8,31
1,2,32	1,10,22 C	1,10,28
1,2,32	12 NIMIL	1,11,20
1,3,29	1 NIMIUM 1	1,16,16
1,4,9 C	1,1,13	2,4,69 C
1,4,10 C	1 NIMIUS	2,9,9
1,4,12	1,17,24	1 NOMINO
1,4,12	1 NINIVE	1,17,30 C
1,4,15	2,6,72	375 NON
1,4,16	12 NISI 1	1 NONAGINTA
1,4,17	4 NISI 2	9 NONNE
1,4,17	10 NOCEO	1 NONNULLUS
1,4,30	1,8,19 C	80 NOS
1,4,31	1,13,20	7 NOSCO
1,4,32	1,13,65	1,16,3
1,4,33	1,13,69	1,16,4
1,5,48	1,13,74	2,7,11
1,5,50	1,13,81	2,7,78
1,5,52	1,13,85 C	2,8,2
1,5,53	1,14,113 C	2,8,26
1,6,2	1,17,21	2,8,72
1,6,12	1,17,21	54 NOSTER
1,7,31	8 NODUS	3 NOVATIANI
1,7,35	1,14,12	1,1,27
1,11,21	1,14,44	1,6,1
1,11,21	1,14,46	1,15,70
1,11,53	1,14,55	17 NOVATIANUS
1,12,32	1,14,57	1,2,57
1,12,43	1,14,58	1,3,3
1,15,70	1,14,58	1,3,14
1,16,2	2,4,11	1,3,65
2,4,30	20 NOLO	1,3,66
2,4,45	1,1,13 C	1,3,68
2,4,50	1,2,55	1,3,71
2,4,74	1,2,55	1,7,2
2,5,82	1,3,29	1,7,2
2,6,60	1,4,4 C	1,7,5
8 NEMO	1,6,8 C	1,7,14
1 NEMPE	1,8,38	1,7,23
18 NEQUE 2	1,8,40 C	1,7,26
1 NEQUITIA	1,9,49 C	1,8,41

1,9,43	2 OBJURGATIO	1,11,60
1,15,74	1,17,3 C	2,3,48
1,16,3	1,17,6	2,5,39
1 NOVEM	2 OBLIGATIO	1 OCCULTE
1 NOVITAS	2,4,38 C	2,8,89
2,2,32 C	2,5,11	2 OCCULTUS
7 NOVUS	1 OBLIGO	1,16,27
1,8,18 C	1,14,34	2,7,33
1,15,27 C	1 OBLIVIO	1 OCCUPD 1
1,15,53	2,6,9	2,1,10 C
1,15,55 C	2 OBLIVISCOR	5 OCCURRO
2,2,33 C	1,4,48 C	1,14,19
2,5,77 C	2,6,35	1,14,38
2,7,112	1 OBLIVIUM	2,3,39
1 NOVUS N	1,4,50	2,10,54
2,6,40	1 OBNITOR	2,10,55
3 NOX 1	2,2,3	1 OCCURSUS
2,6,53 C	1 OBNUBO	1,14,20
2,8,31 C	1,14,17	23 OCULUS
2,11,9	1 OBSCURUS	1,8,7
1 NUBO	1,15,25	1,8,36
1,14,4 C	2 OBSECRATIO	1,8,37
1 NUDIUSTERTIUS	1,9,51	1,8,51
1 NUDUS	1,17,7	1,8,52
2,11,44	5 OBSECRE	1,14,14
19 NULLUS	1,16,31	1,14,19
1 NUM	2,1,33 C	1,14,26
1 NUMERO 1	2,8,27	1,14,28
1,6,15	2,10,6	1,14,28
8 NUMQUID	2,10,10	1,14,36
5 NUNC	1 OBSECUNDO	1,14,64
4 NUPTIALIS	1,13,77	1,14,64
1,7,12	2 OBSEQUIUM	1,14,66 C
1,14,19	1,13,79	2,6,55 C
2,3,41	2,6,29	2,6,71 C
2,3,42	1 OBSEQUOR	2,8,42
2 NUTRIO	1,13,78	2,8,97 C
1,14,99	1 OBSERVANTIA	2,8,98 C
2,8,59	2,6,29	2,8,99 C
1 O 2	1 OBSISTO	2,8,100 C
2 OBEDIENTIA	1,13,81	2,8,116 C
1,2,23	1 OBTEMPERO	2,10,31 C
1,12,49	1,2,21	3 ODOR
1 OBEDIO	2,11,57	2,7,94
2,7,32	1 OBTUTUS	2,7,103 C
1 OBITUS	2,7,77	2,8,30
2,7,21	1 OBUMBRO	3 OFFENDO 2
5 OBJICIO	1,9,58	1,1,3
1,2,11 A	1 OCCASIO	1,9,44
1,9,4	2,8,80	1,16,5
1,9,39	6 OCCIDO 1	1 OFFENSA
2,4,2	1,4,5 C	1,5,30
2,7,116	1,4,5 C	2 OFFENSIO
	1,7,6	1,9,43
		1,9,45

3 OFFERO	2,5,87	1,9,50
1,9,47	2 OPPROBRIUM	1,10,3
2,8,9	2,5,79 C	1,10,9 C
2,10,8	2,5,85	1,10,14
3 OFFICIUM	2 OPS	1,10,17
1,2,50	2,9,31	1,11,10
1,14,39	2,9,36	5 OS 1
2,2,89	1 OPTIO	1,16,39
1 OLEO	2,6,85	2,7,47 C
2,7,98	13 OPUS 1	2,7,85
5 OLEUM	1,8,22	2,7,86
1,6,4	1,8,42	2,8,25 C
1,6,5	1,15,19	1 OS 2
1,11,55	1,15,78 C	1,14,44
1,11,56	1,17,42	4 OSCULOR
1,17,52	1,17,48	1,16,34
1 OMNIPOTENS	2,3,16	2,8,22
1,9,53 C	2,5,59	2,8,25 C
109 OMNIS	2,8,50	2,10,7
1 ONERO	2,8,50	4 OSCULUM
2,9,52	2,8,54	1,16,34
7 ONUS	2,11,54	2,3,39
1,3,70 C	2,11,60	2,8,23
1,3,71	3 OPUS 2	2,8,25 C
1,7,4	1,6,30 C	1 OSEE
1,15,28	1,8,64	1,5,7
2,7,39	2,7,118 C	3 OSTENDO
2,7,39	1 ORACULUM	1,14,119
2,7,41	1,5,3	2,5,95
2 OPERATIO	5 ORATIO	2,8,1
1,5,22	1,10,12	2 OSTENTATIO
2,7,32	1,15,20	2,2,9 C
2 OPERIO	1,15,29	2,2,57
2,5,62	2,9,15	2 OSTENTO
2,10,35	2,10,49	2,2,54 C
2 OPEROR	1 ORDO	2,2,62 C
1,8,30	2,7,23	1 OTIOSE
1,8,31	1 ORGANUM	1,4,23
2 OPINIO	2,11,48 C	2 OVIS
1,5,4	1 ORIGO	1,1,12
2,2,23	1,14,27	1,6,7
2 OPINDR	1 ORIOR	
1,1,26	1,3,49	2 PAENITENS
1,9,28	1 ORNO	1,17,10
9 OPORTET	2,10,36	2,7,22
1,2,1	15 ORO	2,6,42
1,3,17	1,9,2 C	2,6,44
1,12,33	1,9,3 C	2,6,45
1,13,14	1,9,7	2,6,48
1,15,8	1,9,7	2,6,49
2,2,21	1,9,8	2,6,50
2,2,71	1,9,31	2,6,60
2,7,63	1,9,32	2,6,61
2,9,51	1,9,46	2,6,74
1 OPPRIMO	1,9,49 C	2,9,1

1,5,78 C	2,9,37	1 PARIO 2
1,5,79 C	2,9,38	1,3,51 C
1,6,25	2,9,38	1 PARO 1
1,8,27	2,9,39	2,8,37
1,8,30	2,9,42	3 PARS
1,8,34	2,9,43	1,7,29 C
1,8,64	2,9,56	2,4,35 C
1,9,5	2,9,61	2,7,19 C
1,9,52	2,9,62	1 PARTICEPS
1,9,56	2,10,26	2,2,6 C
1,10,23 C	2,10,37	1 PARTUS 2
1,10,24	2,10,39	2,8,33
1,11,54	2,10,40	3 PARUM 1
1,13,7	2,10,44	1 PARVULUS
1,15,31	2,10,45	2,11,70 C
1,15,63	2,11,1	6 PARVUS
1,15,71	2,11,6	1,5,66
1,16,14	2,11,7 C	1,7,25
1,16,17	2,11,12	1,7,26
1,16,17	2,11,17	2,4,81
1,16,28	2,11,20	2,4,84
1,16,37	2,11,55	2,8,68 C
2,1,1	2,11,55	3 PASCHA
2,1,6	2,11,56	1,15,60 C
2,2,8 C	2,11,76	2,3,45
2,2,11	4 PAENITET	2,3,48 C
2,2,19	1,15,62	2 PASCO
2,2,28	2,9,36	1,13,84 C
2,2,56	2,9,37	1,14,99
2,2,78	2,10,41	1 PASSER
2,2,87	1 PALEA	1,13,62 C
2,3,2	1,13,84 C	4 PASSIO
2,3,26	1 PALLIUS	1,11,32
2,3,33	1,16,39	1,15,61
2,3,56	6 PANIS	2,3,8
2,4,36 C	1,13,3	2,7,33
2,4,43	1,13,85 C	2 PASTOR
2,4,75	1,15,38 C	1,1,12
2,4,78	1,15,40	1,6,7
2,5,3	2,3,5	2 PATEO
2,5,54	2,10,29	1,14,20
2,5,60	3 PAR 1	2,7,35
2,5,75	1,2,7	8 PATER
2,5,77 C	1,2,26	1,2,9
2,5,80	1,2,27	1,3,6
2,6,42	1 PARADISUS	2,1,7
2,6,44	2,11,10	2,3,4
2,6,45	1 PARCO	2,3,5
2,6,48	1,3,59 C	2,3,22 C
2,6,49	1 PARCUS	2,3,39
2,6,50	1,2,58	2,5,25 C
2,6,60	1 PAREO	10 PATER N
2,6,61	2,3,18 C	1,4,8 C
2,6,74	1 PARILIS	1,4,10 C
2,9,1	1,5,16	1,9,30

1,15,67	1,13,39	1,3,38
2,2,31 C	1,13,63	107 PECCATUM
2,3,22 C	1,14,84	1,1,29
2,5,38	1,14,119	1,2,6
2,5,40	1,14,121	1,2,7
2,5,42 C	1,15,25	1,2,19 C
2,5,43 C	1,16,3	1,2,23
2 PATERNUS	1,16,4	1,2,45
2,10,8	2,2,10	1,2,47 C
2,11,25	2,2,29	1,2,49
2 PATIENTIA	2,6,34	1,3,7
2,11,16 C	8 PAUPER	1,3,17
2,11,53	1,5,42 C	1,3,32 C
16 PATIOR	2,1,25 C	1,3,32 C
1,4,42	2,9,13	1,3,32 C
1,9,4	2,9,14	1,3,36
1,11,20	2,9,17	1,3,36 C
1,11,24	2,9,24	1,3,36
1,11,27 C	2,9,36	1,3,38
1,11,30	2,10,19	1,3,49
1,11,33	1 PAUPERCULUS	1,3,54
1,11,33	2,9,21 C	1,5,30
1,11,35	1 PAUXILLITAS	1,6,6
1,14,2	1,8,9	1,7,31
2,1,32 C	1 PAVED	1,7,35
2,3,30	1,1,9	1,8,25
2,4,53	2 PAX	1,8,26
2,7,43	2,3,40	1,8,54
2,7,110	2,11,53	1,8,58
2,8,71	24 PECCATOR	1,8,62
1 PATRIA	1,3,30	1,9,40 C
1,5,63	1,5,41	1,10,6 C
2 PATRIMONIUM	1,5,44	1,10,8 C
2,3,19	1,5,78 C	1,10,10
2,9,25	1,6,24	1,10,17
1 PATRIUS	1,8,61	1,10,30 C
1,5,12	1,12,17	1,13,2
1 PATROCINIUM	1,12,23	1,13,29
2,10,10	1,12,24 C	1,13,54
3 PAUCUS	1,15,28	1,14,62
1,2,12	1,15,51	1,14,68 C
1,12,54 C	1,15,61	1,15,12
2,1,1	1,15,66	1,15,21
2 PAULISPER	2,3,2	1,15,58
1,4,41	2,7,28	1,15,79
2,8,45	2,7,30	1,16,1
19 PAULUS	2,7,41	1,16,36 C
1,3,52	2,7,91	1,17,7
1,7,41	2,7,100	1,17,10
1,10,31	2,7,112	1,17,46
1,10,31	2,7,117 C	2,1,26
1,13,1	2,8,53	2,1,35
1,13,23	2,10,12	2,2,11
1,13,32	2,11,20	2,2,22
1,13,35	1 PECCATRIX	2,2,37

2,2,42	1,5,20	2,9,55
2,2,50	1,5,46	3 PEREGRE
2,2,66	1,8,65	2,3,3
2,2,80	1,9,1 C	2,3,10 C
2,2,83	1,9,3 C	2,10,53
2,2,87	1,9,33	2 PEREGRINUS 2
2,3,32	1,9,48	2,3,14 C
2,3,36	1,10,6 C	2,11,25
2,3,52	1,10,7 C	12 PEREO
2,3,56	1,12,34	1,5,81
2,4,2 C	2,2,22	1,11,6 C
2,4,9	2,3,22 C	1,11,16 C
2,4,46	2,3,31	1,11,38 C
2,4,51	2,3,35	1,11,39
2,4,59 C	2,3,36	1,17,24
2,4,81	2,3,37 C	2,3,20
2,5,3	2,4,12	2,6,83
2,5,48	2,4,79 C	2,7,5 C
2,5,57 C	2,5,98	2,7,116 C
2,5,57 C	2,8,72	2,8,71
2,5,59	2,8,81	2,8,119
2,5,61	2,8,112 C	2 PERFECTUS 1
2,5,63	2,9,63	2,2,70
2,5,81	2,11,46 C	2,2,76
2,5,84	1 PECTUS	1 PERFECTUS 2
2,6,12	1,14,6	2,2,74
2,6,15	6 PECUNIA	2 PERFERO
2,6,86	2,4,34	1,13,60
2,7,3	2,9,10	2,4,1
2,7,13	2,9,11	1 PERFICIO
2,7,24	2,9,17	1,13,35 C
2,7,26	2,9,18	1 PERFIDIA
2,7,57	2,9,22	1,5,50
2,7,60	1 PELLICIUS	2 PERFUNDO
2,7,69	2,11,13	1,13,59
2,7,89	5 PENITUS 1	2,7,103
2,8,4	1,11,50	1 PERGAMUS
2,8,13 C	1,11,52	1,10,19
2,8,50	1,14,90	1 PERICLITOR
2,8,76	1,15,78	1,5,83
2,8,83	2,11,23	1 PERICULUM
2,8,108	1 PENSO	1,9,45
2,9,24	1,1,11	1 PERITUS
2,9,39	52 PER	1,6,10
2,9,62	1 PERCIPIO	1 PERMANEO
2,10,3	2,9,30 C	1,12,15
2,10,41	2 PERCUTIO	4 PERMITTO
2,11,14	1,13,10 C	1,2,28
2,11,31	1,13,43	1,2,37
2,11,34	1 PERDITIO	1,13,18
2,11,44	2,8,74 C	2,2,75 C
2,11,78	4 PEROU	1 PERMIXTIO
24 PECCO	1,5,59	1,3,44
	1,16,10 C	1 PERPETIOR
	2,8,70	1,8,35

1 PERPETUO 1	1,13,44	1,17,9
1,2,10	1,14,95	1 PIGER
7 PERPETUUS	1,14,97 C	2,6,32
1,5,25	1,16,34	1 PIGNUS
1,12,40	2,6,37	2,3,43
1,12,49	2,7,82	1 PINGUIS
1,15,69	2,7,82	2,1,16
2,1,28	2,7,87	1 PISCATOR
2,4,13	2,8,5	2,3,28
2,9,32	2,8,6	2 P LACEO
2 PERSECUTIO	2,8,10	1,13,36
1,4,3	2,8,12	2,1,20
2,1,32 C	2,8,22	1 PLANTO
6 PERSECUTOR	2,8,53	2,1,8
1,5,51	2,11,81 C	1 PLEBEJUS
1,10,28	2,11,82	1,9,16
1,10,34	9 PETO	6 PLEBS
1,11,43	1,10,7 C	1,1,22
2,1,36	1,13,33	1,9,45
2,1,38	1,16,7	1,15,20
1 PERSEQUOR	1,16,30	1,15,21
2,1,4	1,16,30	2,7,25
2 PERSEVERO	1,16,30	2,10,11
1,5,29	2,4,76	2 PLENUS
1,15,59	2,9,40	1,9,42
4 PERSONA	2,9,41	2,5,6
1,7,41 C	1 PETRA	2 PLERUMQUE
1,17,18 C	2,11,70 C	3 PLERUSQUE
2,5,41	16 PETRUS	7 P LORO
2,7,99 C	1,7,28	2,6,21 C
2 PERSUADEO	1,7,33	2,6,42
1,5,65	1,7,33	2,6,52 C
2,2,92	1,7,35	2,6,53 C
1 PERSUASIO	1,8,7	2,10,32
2,5,52	1,11,33	2,11,19 C
1 PERTINAX	2,4,31	2,11,22
1,17,33	2,4,72	10 POENA
4 PERTINEO	2,5,2	1,2,13
1,17,32	2,5,3	1,5,13
1,17,38	2,5,12	1,5,32
2,4,31	2,5,14	1,5,49
2,6,80	2,5,44	1,12,40
1 PERTRANSEO	2,5,45	1,17,31
1,14,73 C	2,10,19	1,17,43
2 PEAVENIO	2,10,20	2,4,84
1,2,13	1 PETULANS	2,9,58
2,3,26	1,14,55	2,9,59
1 PERVERSITAS	4 PHARISAEUS	1 POETA
1,3,19	1,15,39 C	2,5,33
1 PVERTO	1,15,41 C	2,2,90
2,2,23	1,15,42	3 POLLICEOR
19 PES	2,4,44	1,10,24
1,5,39 C	3 PIETAS	2,4,67
1,7,28	1,5,26	2,5,95
1,7,29 C	1,15,65	1 POLLICITATIO
		2,6,18

1 PONDUS	1,2,33	2,5,36
1,10,5	1,2,39	2,5,47
11 PONO	1,2,48	2,6,80
1,4,23	1,3,5	2,7,30
1,8,3	1,3,28	2,7,32
2,3,3	1,4,5 C	2,8,2
2,3,39	1,4,6 C	2,8,10
2,5,32	1,4,31	2,8,19
2,5,72	1,5,6	2,8,35
2,7,21 C	1,5,57	2,8,36
2,11,30	1,5,68	2,8,43
2,11,34	1,7,29	2,9,19
2,11,45	1,7,35	2,9,24
2,11,78	1,8,1	2,9,31
19 POPULUS 1	1,8,5	2,11,53
1,5,46 C	1,8,24	1 POST 1
1,5,61	1,8,35	8 POST 2
1,5,71	1,9,8	11 POSTEA
1,8,44 C	1,10,4	1 POSTEAQUAM
1,8,45 C	1,10,28	1 POSTERITAS
1,9,35	1,11,20	1,1,32
1,9,39	1,11,28	4 POSTERUS
1,9,49 C	1,11,39	2,5,64
1,10,3	1,11,48	2,6,34
1,10,10	1,11,55	2,8,126
1,15,12	1,11,59	2,11,58
1,15,19	1,11,59	1 POSTQUAM
1,16,31	1,12,33	1 POSTREMO
2,4,70	1,13,81	1,13,14
2,5,74	1,14,51	1 POSTULD
2,6,43	1,14,54	2,10,48
2,6,73	1,14,57	2 POTENS
2,6,83	1,15,70	1,13,36 C
2,6,88	1,17,19	2,2,79
1 PORCUS	1,17,20	12 POTESTAS
2,9,48 C	1,17,25	1,2,15
3 PORTO	1,17,38	1,2,45
1,7,4	2,1,3	1,2,53
1,14,89	2,1,37	1,8,21
2,8,38	2,2,11	1,13,17
2 POSCO	2,2,12	1,13,45
2,7,25	2,2,13	1,13,50
2,9,43	2,2,22	2,4,45
5 POSSIBILIS	2,2,41	2,4,47
1,3,20	2,2,51	2,5,48
2,2,79	2,2,76	2,9,12
2,2,82	2,2,77	2,11,61
2,2,86	2,2,81	3 POTESTAS N
2,2,90	2,2,85	2,2,52
1 POSSIDEO	2,3,29	2,2,54 C
2,1,15	2,4,29 C	2,2,62 C
73 POSSUM	2,4,64	3 POTIUS
1,1,8	2,4,76	3 POTUS 3
1,1,36	2,5,27	1,13,3
1,2,12	2,5,28	1,13,4 C

- 2,10,29
1 PRAE 2
1 PRAEBEO
1,1,15
2 PRAECELUS
2,4,86
2,6,2
2 PRAECEPTUM
1,14,104
2,8,106
1 PRAECINGO
2,6,69 C
3 PRAECIPIO
2,3,44
2,3,48
2,9,46
1 PRAECIPITO
2,8,81
1 PRAECO
2,8,61
1 PRAEDA
1,13,76
3 PRAEDICATIO
1,13,24
2,3,54
2,4,72
8 PRAEDICO 1
1,15,48
1,16,15
1,16,16
2,2,11
2,2,18
2,5,86
2,6,31
2,8,34
3 PRAEFERO
1,5,86
1,16,40
2,8,20
3 PRAEJUDICIUM
2,5,13
2,5,44
2,5,46
2 PRAEMITTO
1,8,16
2,2,69
5 PRAEMIUM
1,5,84
1,16,18
1,16,25
1,17,43
2,7,8
1 PRAEPARO
2,7,75
2 PRAESAEPH
- 2,5,70
2,5,72
1 PRAESAEPHIUM
2,5,72
2 PRAESCRIBO
2,9,58
2,11,26
7 PRAESENS
1,5,84
1,16,20
1,16,26
2,9,29
2,11,29
2,11,38
2,11,47
1 PRAESERTIM
1 PRAESIDIUM
2,11,65
1 PRAESTO 1
2,9,12
1 PRAESTO 2
2,8,22
2 PRAESUMO
1,8,23
2,9,4
1 PRAESUMPTIO
2,9,5
2 PRAETENDO
1,15,34
1,15,73
4 PRAETEREO
1,6,4
1,6,13
1,11,46
1,11,47
2 PRAEVARICATIO
1,2,2
1,10,15
1 PRAEVARICATOR
2,7,106
2 PRAEVARICOR
1,9,5
2,5,10
2 PRAEVENIO
2,7,2
2,7,14
1 PRANDIUM
2,8,20
2 PRECATIO
1,10,31
2,10,4
2 PRECATOR
1,10,10
2,10,9
4 PRECOR
- 1,10,12
2,3,24
2,3,30
2,4,37 C
2 PREMO
1,14,28
1,14,36
4 PRETIOSUS
2,7,89
2,7,92
2,8,57
2,10,35
3 PRETIUM
2,7,111
2,9,16
2,11,31
1 PRIMITIVUS
2,8,125
3 PRIMUM
3 PRIMUS
2 PRINCEPS 2
2,4,17 C
2,6,70 C
4 PRINCIPIATUS
2,2,52
2,2,53 C
2,2,62 C
2,2,64
1 PRINCIPIUM
2,2,70
2 PRIOR
4 PRIUS
2 PRIUSQUAM
43 PRO 1
1 PROBABILIS
1,13,24
4 PROBO
1,3,14
1,4,38
1,9,11
2,9,27
1 PROCIDO 1
2,11,18 C
1 PRODITOR
1,1,6
2 PRODO
2,1,27
2,7,46
1 PROFANJ
1,4,1
1,12,44 C
1 PROFACTO
1,12,29
1 PROFACTUS
1,1,2
2 PROFERO

- 1,15,46
2,3,40
4 PROFICIO
2,1,2
2,3,4
2,3,10 C
2,6,29
1 PROFICISCOR
2,10,53
1 PROFUNDO
1,9,51
1,5,25
1 PROFUNDUS
1,14,72
1 PROGENIES
2,4,29 C
2 PROHIBEO
1,11,10
2,5,8
6 PROJICIO
1,4,43
1,4,44
1,4,45 C
1,4,46
1,15,13
1,15,16
1 PROMEREO
2,8,21
6 PROMITTO
1,3,10
1,4,18
1,12,47
1,15,1
1,16,23
2,5,98
1 PROMPTE
1,12,21
2 PROMPTUS 1
1,2,54
1,5,6
3 PRONUNTIO
1,2,40
1,12,37
2,5,11
1 PROPAGO 1
1,1,6
2 PROPE 1
1 PROPENDEO
1,6,9
1 PROPENSUS
1,5,67
10 PROPHETA
1,4,48
1,5,7
1,9,48
1,14,30
- 1,14,76
2,4,88
2,5,15
2,6,4
2,6,87
2,7,87
1 PROPHETIA
2,5,73
2 PROPHETICUS
1,9,51
1,13,64
2 PROPHETO
1,15,75
2,1,24
1 PROPRIOR
2,9,6
1 PROPITIO
1,13,75
1 PROPITIUS
1,14,1
3 PROPONO
2,6,84
2,7,8
2,9,60
7 PROPRIUS
1,3,6
1,3,59 C
1,17,52
2,4,82
2,7,9
2,7,46
2,8,33
14 PROPTER 2
1 PROPTEREA
1 PROROGO
2,9,61
3 PROSTERNO
2,5,36
2,8,28
2,10,7
2 PROSUM
1,15,61
2,9,25
2 PROVOCO
1,5,84
2,6,18
4 PROXIMUS 1
1,6,15
1,11,58
2,11,9
5 PROXIMUS 2
1,6,11 C
1,6,17
1,11,58
- 1,11,60
1,11,61
1 PRUDENS
1,9,23 C
1 PSALMISTA
2,8,61
4 PSALMUS
1,9,9
1,9,14
1,12,43
2,11,47
1 PUBLICANUS
2,7,117 C
1 PUBLICE
2,10,41
2 PUBLICUM
1,14,17
1,14,25
2 PUBLICUS 1
2,8,16
2,9,40
1 PUDENS
1,2,42
3 PUDEO
2,1,16
2,10,2
2,10,3
1 PUDICITIA
2,5,87
2 PUDICUS
1,14,50
1,14,57
7 PUDDOR
1,14,24
1,14,35
1,14,52
2,1,27
2,1,28
2,9,41
2,10,11
4 PUER
1,13,62 C
1,13,64
2,5,91 C
2,8,59
1 PUGNO
1,5,69
2 PULCHER
1,1,2
2,11,36
2 PUNIO
2,7,12
2,11,43
1 PURGAMENTUM
2,1,33 C

- 5 PURGO
1,15,15
1,15,18
1,15,20
1,15,33
1,15,80
- 1 PURITAS
1,15,59
- 1 PURPUREUS
2,10,34
- 3 PURUS
1,15,57
2,4,41
2,7,77
- 29 PUTO
1,1,17
1,2,8
1,3,4
1,3,8
1,5,74
1,7,24
1,8,55
1,8,63
1,10,13
1,12,48
1,12,52
1,13,57
2,2,19
2,2,78
2,2,81
2,3,34
2,4,14
2,4,32
2,5,2
2,5,14
2,6,24
2,6,77
2,8,102
2,9,33
2,9,62
2,10,38
2,10,39
2,10,45
2,10,55
- 14 QUÆRO
1,1,5
1,1,26
1,5,63
1,7,16
1,9,8
1,9,34
1,14,35
2,1,9
- 2,1,31
2,7,86 C
2,9,23
2,9,65
2,11,38
2,11,64
- 3 QUÆSTIO
1,9,6
1,10,4
2,5,1
- 6 QUALIS
23 QUAM
2 QUAMVIS
9 QUANDO 2
4 QUANTO
1 QUANTUS
1 QUANTUSLIBET
1 QUARE
8 QUASI 2
1 QUATRIDIUM
2,7,50
- 1 QUATUOR
26 QUE
8 QUEMADMODUM
2 QUEO
1,7,5
2,11,54
- 597 QUI 1
112 QUIA
13 QUICUMQUE
19 QUIDAM
17 QUIDEM
2 QUIESCO
2,11,47 C
2,11,54
- 1 QUILIBET
62 QUIS 1
40 QUIS 2
5 QUISQUAM
2 QUISQUIS
2 QUO 3
37 QUOD
1 QUODAMMODUM
23 QUOMODO
21 QUONIAM
19 QUODQUE
3 QUOTIESCUMQUE
- 1 RACEMUS
2,8,124 C
- 1 RADIX
2,8,88 C
- 1 RAPIO
2,8,60
- 1 RAPTO
2,11,73
- 4 RATIO
1,4,43
1,13,40
2,2,16
2,2,92
- 1 RATIONABILIS
2,2,24
- 2 RECEDO
1,5,57
1,5,73
- 1 RECENTE
2,5,84
- 1 RECESSUS 2
1,14,6
- 9 RECIPIO
1,5,66
1,5,76
1,6,14
1,12,55
1,12,56 C
1,15,68
1,16,8
1,16,22
1,16,29
- 1 RECOGNOSCO
2,10,55
- 1 RECONCILIO
1,5,8
- 1 RECONDIO
2,9,29
- 1 RECORDATIO
2,4,37 C
- 4 RECORDOR
2,8,87
2,8,103
2,11,28 C
2,11,34
- 3 RECTE
1,2,37
1,7,32
1,17,19
- 1 RECTUS
2,4,35 C
- 2 RECUMBO
2,7,114
2,8,63
- 1 RECUPERO
2,1,24
- 1 RECUSO
2,4,75
- 2 REDARGUO
1,2,4
2,2,2

- 12 REDDO
1,2,1
1,4,15
1,8,5
1,8,14
1,11,22
1,11,23
1,11,24
1,11,25
1,15,8
1,15,17
1,15,56
2,9,44
- 6 REDEPTIO
1,1,7
1,6,24
1,15,51
1,15,58
1,15,62
1,15,64
- 1 REDEPTOR
1,1,33
- 1 REDIGO
1,13,24
- 8 REDIMO
1,3,66
1,12,23
1,15,21
1,15,23
1,15,24
1,17,40
2,7,110
2,8,57
- 1 REDINTEGRO
2,11,5
- 2 REDOLEO
2,7,55
2,7,101
- 2 REFERO
1,12,8
2,5,1
2,7,101
- 2 REFICIO
1,1,20 C
1,1,20
- 2 REFORMO
2,2,38
2,3,57
- 1 REFRIGERO
1,14,107
- 3 REFUGIO
1,1,8
1,1,20
2,6,49
2,6,50
2,7,108
2,9,59
2,9,62
- 1,8,7
1,16,29
- 2 REFUTO
1,16,14
2,6,44
- 4 REGNUM
2,4,18 C
2,4,21 C
2,4,27
2,7,28
- 5 REGNUM N
1,7,30
1,7,36 C
1,15,51
2,3,35
2,11,8 C
- 1 REGREDIOR
2,10,53
- 1 REJICIO
1,7,11
- 1 RELABOR
1,11,41
- 8 RELAXO
1,1,35
1,2,23
1,3,2
1,3,10
1,9,5
2,4,12
2,5,55
2,4,9
2,6,60
- 1 RELIGIO
2,6,28
- 7 RELINQUO
1,3,22
1,11,44
1,14,91
2,1,4
2,2,74
2,5,49
2,9,28
- 1 RELIQUIAE
2,2,36
- 1 RELUCTOR
2,6,19
- 1 REMANEO
1,14,71
- 7 REMEDIUM
1,3,8
1,17,23
2,6,49
2,6,50
2,7,108
2,9,59
2,9,62
- 1 REMISSE
1,16,33
- 8 REMISSIO
1,8,26
1,8,57
1,17,7
2,3,53
2,4,46
2,6,17
2,7,27
2,7,102
- 29 REMITTO
1,2,15
1,2,19 C
1,2,20
1,2,47 C
1,2,47 C
1,2,56
1,2,57
1,5,25
1,8,55
1,16,1
1,16,35 C
2,1,12 C
2,2,18
2,4,3 C
2,4,4 C
2,4,5 C
2,4,6 C
2,4,9
2,4,10
2,4,12
2,4,37 C
2,4,59 C
2,4,60 C
2,5,3
2,5,56 C
2,5,59
2,7,61
2,8,13 C
2,10,21
- 1 REMORDEO
1,11,56
- 5 REMOVEDO
1,15,3
2,6,84
2,7,30
2,7,35
2,7,39
- 2 REMUNERATIO
1,4,29
1,16,26
- 1 REMUNERATOR
1,4,28
- 3 RENASCOR

- 2,2,29
2,2,36
2,2,38
6 RENOVO
2,2,8 C
2,2,27
2,2,28
2,2,32 C
2,2,34 C
2,2,56
2 RENUNTIO
1,12,34
2,10,47
1 REOR
2,9,34
1 REPARO
1,15,48
3 REPELLO
1,5,34 C
1,5,36 C
1,13,55
2 REPERIO
1,4,23
2,10,37
2 REPETO
1,17,53
2,4,15
2 REPLEO
2,7,94
2,8,57
2 REPOSCO
2,9,11
2,11,10
5 REPREHENDO
1,8,9
2,2,13
2,2,70
2,7,107
2,7,107
1 REPREHENSIO
1,13,13
1 REPRIMO
1,17,56
3 REPUDIO
1,1,23
1,5,3
1,8,32
5 REPUGNO
1,5,68
1,13,22
2,8,81
2,11,50
2,11,59
1 REQUIES
1,3,69 C
- 3 REQUIESCO
1,9,10 C
1,9,12
1,9,12
5 REQUIRO
1,5,70
1,10,2
2,2,71
2,9,29
2,10,11
- 2 RES
1,13,14
2,3,18 C
2,11,30
1 RESCINDO
1,2,17
6 RESERVO
1,2,15
1,3,21
1,5,43
1,10,13
1,13,83
2,8,7
1 RESIDEO
2,3,58
1 RESIPISCO
2,11,30
1 RESISTO
1,2,22
2 RESOLVO
1,2,25
2,4,8
1 RESPICIO
2,10,22
13 RESPONDEO
1,8,60
1,13,34
2,4,18
2,4,25
2,4,44
2,4,80
2,4,82
2,5,12
2,5,18 C
2,5,90
2,7,117
2,10,56
2,11,3
2 RESPONSUM
1,17,43
2,5,16 C
1 RESUMO
1,11,48
4 RESURGO
1,3,63 C
- 2,7,37
2,8,110 C
2,10,19
5 RESURRECTIO
1,14,117
1,15,47
2,2,46 C
2,7,27
2,7,74
6 RESUSCITO
1,5,27
1,8,4
2,7,40
2,7,70
2,7,73
2,10,18
7 RETE
1,14,53
1,14,56
1,14,57
1,14,63
1,14,65
1,14,66
2,3,29
1 RETRACTO
2,8,93
1 RETRO 1
1,7,18
8 REUS
1,2,11
1,16,30
2,3,55
2,4,81
2,7,8
2,7,22
2,7,39
2,7,45
1 REVALESCO
1,8,23
2 REVELO
2,7,59
2,10,32
2 REVERENS
1,16,2
2,11,78
2 REVERENTIA
1,2,14
2,11,72
11 REVERTO
1,5,28
1,5,64
1,5,65
1,5,76
1,5,82
1,15,72

- 1,16,34
2,4,66
2,4,85
2,5,19 C
2,6,1
1 REVISO
2,7,73
3 REVIVISCO
1,17,48
2,7,16
2,7,69
1 REVIVO
2,7,115 C
7 REVOCO
1,11,7
1,12,31
2,6,8
2,7,72
2,9,33
2,9,41
2,10,26
1 REX
2,8,30
1 RIDEO
2,6,94 C
1 RIGO
2,8,32 C
13 ROGO
1,8,55
1,9,35
1,9,38
1,10,15
1,10,16
1,17,34
2,6,76
2,6,77
2,6,78
2,9,6
2,10,1
2,10,2
2,10,16
2 RUINA
1,14,115
1,14,117
1 RUMPO
2,7,48
4 RURSUS
2,9,48
12 SACERDOS
1,2,37
1,2,38
1,2,39
1,2,41
1,2,50
1,3,11
1,6,12
1,8,28
2,2,89
2,8,71
2,9,45
2,9,46
1 SACEROTALIS
1,2,42
3 SACERDOTIUM
2,8,16
2,8,62
2,8,71
12 SACRAMENTUM
1,8,15
1,15,7
1,15,17
2,2,37
2,2,73
2,3,9
2,3,24
2,3,52
2,3,57
2,5,98
2,9,57
2,11,46
5 SACRIFICIUM
1,3,27 C
1,3,28
1,12,22 C
1,12,22
1,12,24
3 SACRILEGIUM
1,2,3
1,4,34
2,9,35
3 SADDUCAEUS
1,15,39 C
1,15,41 C
1,15,43
5 SAECULARIS 1
1,4,37
1,11,42
1,14,78
1,14,80
2,8,26
9 SAECULUM
1,14,82
- 2,2,8 C
2,4,7 C
2,5,29
2,6,92
2,8,60
2,8,67
2,9,29
2,10,47
5 SAEPE
1 SAEVUS
2,9,57
1 SALIX
2,11,48 C
1 SALOMON
1,1,13
4 SALTATIO
2,6,24
2,6,26
2,6,31
2,6,38
4 SALTO
2,6,21 C
2,6,27
2,6,33
2,6,40
1 SALUBER
1,1,7
5 SALUS
1,3,65
1,13,31
1,13,68
2,4,74
2,7,47 C
1 SALVATOR
2,4,26
5 SALVO
1,5,23 C
1,7,17 C
1,7,17 C
1,7,17 C
1,12,20 C
1,17,40
9 SALVUS
1,7,20 C
1,13,49 C
1,14,74
1,15,6
1,16,10 C
2,4,69 C
2,6,91
2,7,104 C
2,8,44
3 SAMARITANUS
1,6,3
1,11,44
1,11,45

- 15 SANCTUS N
1,2,19 C
1,2,44
1,2,46 C
1,2,49
1,2,50
1,2,50
1,3,45
1,8,15
2,2,7 C
2,3,43
2,4,6 C
2,4,13
2,4,34
2,4,40
2,4,54
- 14 SANCTUS 1
1,1,31
1,8,33
1,9,11 C
1,9,15 C
1,13,17
1,13,44
1,13,57
1,13,86 C
2,7,19
2,8,69
2,9,47 C
2,10,10
2,11,18
2,11,26
- 4 SANCTUS 2
2,3,12
2,3,14 C
2,10,27
2,10,28
- 2 SANE
1,7,11
2,11,59
- 4 SANGUIS
1,1,5
2,3,49
2,3,53
2,4,79 C
- 7 SANO
1,6,27
1,7,16 C
1,7,16 C
1,7,22
1,11,47
1,14,122
2,8,2
- 5 SANUS
1,6,28
1,6,30 C
- 1,7,15
1,7,24
2,7,118 C
- 3 SAPIENS 2
1,9,21 C
2,5,29
2,6,92 C
- 1 SAPIENTIA
1,13,26
- 1 SAPIO
1,13,27
- 1 SARCIO
2,11,4
- 12 SATANAS
1,13,18
1,13,41
1,13,48 C
1,14,117
1,14,120 C
1,15,4
1,17,18 C
1,17,37 C
2,4,20 C
2,4,20 C
2,4,25
2,4,26
- 2 SATIO 1
2,1,16
2,5,96 C
- 7 SATIS
1 SATISFACIO
2,10,5
- 2 SAUL
1,8,5
1,8,7
- 1 SAXUM
2,7,33
- 1 SCANDALUM
1,10,20 C
- 1 SCELUS
2,4,73
- 1 SCENA
2,6,25
- 1 SCHISMA
1,15,74
- 1 SCHISMATICUS
2,4,49
- 1 SCIENTIA
2,5,45
- 2 SCILICET
19 SCIO
1,4,23
1,9,13
1,9,17
1,10,6 C
- 1,10,16
1,12,53 C
1,17,26
2,2,21
2,2,46 C
2,2,71
2,4,55
2,4,57
2,5,42 C
2,5,42 C
2,5,43 C
2,6,11
2,6,50
2,8,35
2,8,65
- 38 SCRIBO 1
4 SCRIPTUM
1,12,10
2,2,2
2,2,4
2,2,43
- 3 SCRIPTURA
1,1,28
1,14,119
2,5,21
- 1 SCRUPULUS
1,9,6
- 2 SEBOIM
1,5,11 C
1,5,15
- 3 SECRETUM
1,14,25
1,14,43
1,15,47
- 9 SECUNDUM 2
3 SECUNDUS 1
- 158 SED
4 SEDED
2,1,23
2,6,67 C
2,8,111 C
2,11,28 C
- 1 SEDES
1,7,33
- 7 SEMEL
1 SEMEN
1,17,54
- 1 SEMESUS
2,1,3
- 1 SEMINO
2,1,34
- 5 SEMIVIVUS
1,6,3
1,11,43
1,11,49

- 1,11,53
1,11,55
- 10 SEMPER
1 SENECTUS
2,11,2
- 2 SENEX 1
2,6,68 C
2,8,81
- 1 SENSUS
1,15,24
- 13 SENTENTIA
1,2,4
1,2,26
1,2,29
1,3,7
1,4,25
1,5,70
1,11,9
1,12,32
1,13,39
1,13,87
2,2,4
2,2,12
2,6,75
- 4 SENTIO
1,3,55
1,7,25
1,12,36
1,13,60
- 1 SENTIS
2,1,29
- 8 SEPARO
1,1,37
1,15,4
1,15,15
2,3,11
2,3,13
2,4,48
2,4,67
2,11,11
- 1 SEPELIO
2,8,55
- 1 SEPTIES
5 SEPULCRUM
2,7,33
2,7,34
2,7,40
2,7,52
2,8,38
- 1 SEPULTURA
2,7,109
- 3 SEQUESTRO
1,15,7
1,15,8
2,10,49
- 14 SEQUOR
1,1,25
1,5,4
1,5,38
1,7,11
1,14,87
1,14,88
1,16,22
2,1,30
2,4,84
2,5,7 C
2,5,8
2,5,73
2,10,53 C
2,11,60
- 1 SERICUS
2,11,13
- 19 SERMO
1,3,24 C
1,4,32
1,5,53
1,11,1
1,12,9
1,12,12 C
1,14,45
1,14,46
1,14,49
1,14,52
1,15,26
2,4,83
2,5,46
2,5,80
2,5,92 C
2,6,22
2,6,23
2,7,10 C
2,7,31
- 13 SERPENS
1,8,18 C
1,13,19
1,13,65
1,13,70
1,13,85 C
1,13,87
1,14,1
1,14,115
1,14,115
1,14,116
1,14,117
1,17,19
2,3,47
- 1 SERPO
2,8,89
- 1 SERVIO
1,17,30 C
- 2 SERVITUS
1,13,22
1,13,23
- 5 SERVO
1,2,22
1,10,32
1,15,66
2,8,64
2,10,43
- 1 SERVULUS
1,8,2
- 6 SERVUS 2
1,7,5
1,9,27 C
1,12,53 C
2,5,39
2,6,46
2,8,52
- 3 SEVERITAS
1,2,54
1,3,26
1,16,5
- 1 SEVERUS
1,17,33
- 125 SI
24 SIC
47 SICUT
- 1 SIGNACULUM
2,3,44
- 4 SIGNIFICO
1,9,18
1,17,45
2,2,27
2,8,25
- 1 SILEO
2,2,20
- 1 SILIQUA
2,3,6
- 3 SIMILIS
1,9,29 C
1,12,1
1,15,70
- 5 SIMILITER
1,4,30
1,9,31
1,10,22 C
1,11,62 C
2,2,87
- 10 SIMILITUDO
1,3,31 C
1,3,33
1,3,35
1,3,35
1,3,37
1,3,38

- 1,3,39
2,2,45 C
2,2,61
2,2,63
3 SIMON
2,4,31
2,5,5
2,8,19
1 SIMPLEX 2
2,5,23
6 SIMUL 1
1 SIN
2 SINCERITAS
1,15,57
2,5,6
20 SINE
2 SINGULARIS
1,9,17
1,9,32
6 SINGULUS
1 SINO
2,6,33
5 SINUS
1,14,6
1,14,42
1,14,59
1,14,94 C
2,8,59
3 SION
2,6,55 C
2,6,68 C
2,11,28 C
1 SIQUIDEM
1 SITIO
2,5,96 C
2 SIVE
1 SOCIUS 1
2,6,38
1 SODOMA
1,5,16
1 SCDCMITANUS
1,14,101
5 SOLEO
1,1,4
1,13,43
2,2,16
2,4,2
2,7,32
2 SOLLICITE
2,1,6
2,7,73
1 SOLLICITUDO
2,2,20
8 SOLUM 2
14 SOLUS
- 1 SOLUTIO
1,3,6
30 SOLVO
1,2,25
1,2,27
1,2,28
1,2,30
1,2,31
1,2,45
1,2,48
1,2,51
1,3,5
1,3,8
1,6,23
1,7,38 C
1,7,38 C
1,14,51
1,14,58
1,16,25
2,4,11
2,4,52
2,5,47
2,6,14
2,7,49
2,7,56
2,9,6
2,9,7
2,9,9
2,9,15
2,9,19
2,9,44
2,11,5
2,11,81 C
2 SOMNUS
2,5,97 C
2,10,47
2 SORDES
2,7,45
2,8,8
1 SORDIDATUS
1,8,36
1 SORDIDU
2,9,51
1 SORS
2,4,35 C
6 SPECIES
1,7,17
1,14,37
1,15,73
1,16,40
2,2,61
2,3,8
1 SPECIOSUS
2,11,36
3 SPECTO
- 1,1,2
1,2,44
2,2,58
1 SPERNO
1,12,27 C
7 SPERO
1,3,5
1,16,30
2,3,17 C
2,6,76
2,9,3
2,9,7
2,9,30
11 SPES
1,6,2
1,15,72
2,2,22
2,3,19
2,3,26
2,4,42
2,5,50
2,6,60
2,9,60
2,9,66
2,9,68
1 SPINA
2,1,28
5 SPIRITALIS
1,13,66
1,15,44
2,1,34
2,3,46
2,6,41
1 SPIRITALITER
2,6,33
18 SPIRITUS
1,9,54 C
1,13,8 C
1,13,26
1,13,28
1,13,49 C
1,13,69
1,13,69
1,13,83
1,15,5 C
1,15,6
1,16,9 C
1,16,11
1,16,12
1,16,13
2,2,33 C
2,4,3 C
2,4,48
2,4,59 C
18 SPIRITUS N

- 1,14,120 C
3 STIPULA
2,8,120 C
2,8,121
2,8,124 C
4 STO
1,9,15 C
2,4,20 C
2,4,21 C
2,5,16 C
1 STOIGUS 2
1,2,7
3 STOLA
1,9,57 C
2,3,6
2,3,40
2 STRANGULO
1,2,31
2,5,14
1 STRATUM
2,8,31 C
1 STREPITUS
2,8,15
1 STRINGO
1,14,55
4 STUDEO
1,1,9
1,5,52
1,13,52
2,8,51
1 STUDIOSE
1,16,28
1 STUDIOUS
2,3,30
7 STUDIUM
1,3,16
1,5,66
1,16,18
1,16,19
2,1,37
2,6,62
2,11,74
1 STULTUS
2,6,93 C
2 SUADEO
1,15,80
2,2,25
2 SUAVIS
1,3,70 C
1,7,3
1 SUAVITAS
2,7,101
4 SUB
1 SUBOITUS 1
1,13,21
- 2 SUBDO
2,5,83
2,11,50
1 SUBITO 1
2,7,34
5 SUBJICIO
1,4,16
1,9,20
1,13,22
2,5,78 C
4 SUBJUNGO
1,9,27
1,17,28
1,17,31
2,4,58
1 SUBSIDIUUM
2,9,10
5 SUBSTANTIA
2,3,4
2,3,15 C
2,3,17 C
2,3,18
2,7,54
1 SUBTER 1
1 SUBVENIO
2,8,36
1 SUCCENDO
1,15,74
1 SUCCESSOR
2,7,66
1 SUCCIDO
2,1,10 C
1 SUCUS
1,17,52
1 SUFFICIO
1,13,34 C
1 SUFFOCO
1,2,9
2 SUFFRAGIUM
1,9,34
2,4,47
3 SUFFRAGOR
1,17,35
2,2,4
2,2,17
101 SUI
1 SULCO
1,16,37
398 SUM 1
163 SUM 2
3 SUMMUS
2,1,22
2,8,73
2,11,33

7 SUND	2,7,55	1 TARDUS	2,8,48
1,5,80	10 SUSCIPPIO 1	2,6,33	2,11,69 C
1,10,5	1,1,33	2 TEGIMEN	1 TENTATIO
1,15,36	1,3,34	1,5,56	2,8,79 C
1,17,33	1,3,38	1,14,21	2,8,86 C
1,17,49	1,3,46	1,14,24	2,8,90 C
2,3,50	1,6,14	7 TEGO	2,8,103
2,3,53	1,7,3	1,14,19	2,8,104 C
1 SUO	1,7,31	2,3,45	2 TENTO
2,11,5	1,7,31	2,5,56 C	1,6,10
17 SUPER 2	1,15,28	2,5,59	1,13,52
1 SUPERBE	2,6,51	2,5,62	1 TERGEO
2,8,77	2,8,70	2,5,63	2,8,23
1 SUPERBIA	3 SUSCITO	2,6,9	31 TERRA
1,6,19	1,5,42	1 TEMERE	1,5,39 C
4 SUPERBUS	2,1,25	1,14,22	1,5,41
1,1,25	2,7,71	3 TEMPERO	1,5,41 C
1,1,28	1 SUSPENDO	1,1,7	1,5,62
1,6,9	2,11,48 C	1,1,14	1,5,80
1,8,37	1 SUSPIRIUM	2,10,29	1,7,37 C
1 SUPEREXALTO	2,10,49	1 TEMPORALIS	1,7,38 C
1,14,77 C	1 SUSTENTO	1,8,3	1,8,3
1 SUPERFLUUS 1	1,3,17	1,8,13	1,8,13
1,15,31	3 SUSTINEO	1,13,19	1,13,19
1 SUPERGAUDEO	1,1,10	1,13,70	1,13,82
2,8,109 C	2,1,32 C	1,13,85 C	1,13,85 C
1 SUPERSTES	2,8,112 C	1,13,88	1,13,88
2,9,68	106 SUUS	1,13,88	1,13,88
1 SUPERSUM	1 SYNGRAPHIA	1,13,89 C	1,13,89 C
2,11,21	2,9,4	1,13,89 C	1,13,89 C
4 SUPERUS	1 SYRUS	1,14,1	1,14,1
2,1,2	2,2,84	1,17,50	1,17,50
2,4,15	1 TABERNACULUM	2,1,10 C	2,1,10 C
2,5,62	1,9,10 C	2,1,16	2,1,16
2,7,84	1 TACEO	2,1,25 C	2,1,25 C
1 SUPPETO	2,6,68 C	2,6,68 C	2,6,68 C
2,8,84	1 TACITUS	2,6,70 C	2,6,70 C
1 SUPPLANTO	2,7,32	2,6,72 C	2,6,72 C
1,13,52	1 TAEDIUM	2,7,5 C	2,7,5 C
1 SUPPLICATIO	1,17,11	2,8,27	2,8,27
2,9,40	12 TALIS	2,8,89	2,8,89
3 SUPPLICIUM	6 TAM	2,11,50 C	2,11,50 C
1,4,31	33 TAMEN	2,11,52	2,11,52
1,4,42	10 TAMQUAM	1 TERRENUS	1,5,21
2,9,39	6 TANGO	2,11,36	2,8,16
4 SUPPLICO	1,6,8 C	1 TERREO	1,5,21
1,16,33	1,7,18	2,5,27 C	2,8,16
2,6,76	1,7,19 C	2 TERROR	1,5,21
2,10,3	1,7,19 C	1,5,21	2,8,16
2,10,10	1,8,38	1 TERTIUS	1,5,52
3 SUPRA 1	1,8,40 C	1 TESTAMENTUM	1,11,52
3 SUPRA 2	2,10,61 C	2,6,40	1 TORPEDO
3 SURGO	4 TANTUM	1 TESTIMONIUM	2,6,33
2,2,31 C	2 TANTUMMODO	1,16,13	1 TORPESCO
2,3,21 C	13 TANTUS	1,16,34	1,16,26

1 TESTIS 1	1,16,19
2,10,4	1 TORRENS
5 THAMAR	1,14,73 C
2,8,79 C	1 TOTUM
2,8,86 C	1,15,36
2,8,90 C	21 TOTUS 2
2,8,103	3 TRABS
2,8,104 C	1,8,51
2 THRENUS	2,8,97 C
1,5,37	2,8,99 C
2,6,51	17 TRADO
10 TIMED	1,3,59 C
1,4,4 C	1,5,13
1,4,6 C	1,11,57
1,9,45	1,12,57
1,11,39	1,12,58 C
1,14,84	1,13,15
1,14,85	1,13,18
1,14,109	1,13,40
1,14,111	1,13,46 C
2,7,2	1,13,48
2,7,15	1,13,72 C
1 TIMOR	1,14,106
1,8,33	1,14,116
1 TIMORATUS	1,15,4
2,7,5 C	1,15,6
1 TIMOTHEUS	1,17,37 C
1,14,105	2,4,79 C
2 TITUBO	3 TRAHO
1,8,8	1,5,16
1,14,103	1,13,29
1 TOLERABILITER	2,8,83
1,2,57	13 TRANSEO
14 TOLLO 1	1,13,26
1,3,67 C	1,14,9
1,8,18 C	1,14,10
1,11,56	1,14,70
1,13,14	1,14,71
1,14,91	1,14,73
1,15,77 C	1,14,74
1,15,78	1,14,75 C
1,16,17	1,14,77 C
2,1,28	1,14,78
2,3,26	1,14,79
2,3,27	1,14,80 C
2,3,28	1,14,83
2,7,57	2 TRANSFERO
2,10,58 C	1,13,47
3 TORMENTUM	2,7,33
1,4,33	2 TRANSILIO
1,5,52	1,14,10
1,11,52	1,14,92
1 TORPEDO	1 TRANSMITTO
2,6,33	2,2,89
1 TORPESCO	1 TRES

1 TRIBULATIO	1 TUTUS	3 URO
2,8,75 C	1,14,18	1,14,4 C
2 TRIBULO	72 TUUS	1,14,5
1,14,113 C	2 TYPUS	1,14,7
2,6,64 C	1,15,34	6 USQUE
1 TRIBUNAL	2,7,37	1 USURPATIO
2,8,60		2,11,45
3 TRIBUO	2 UBER 1	1 USURPATUS
1,15,72	2,1,17	1,14,106
2,3,39	2,9,16	2,11,78
2,9,1	28 UBI	3 USURPO
1 TRIDUUM	1 UBIQUE	1,2,58
2,7,52	1 ULCERO	1,7,43
2 TRISTIS	1,13,82	2,11,56
1,14,108	2 ULCUS	8 USUS
2,10,16	1,13,44	1,8,5
7 TRISTITIA	1,13,59	2,5,46
1,13,4	2 ULLUS	2,10,22
1,13,6	2 ULTIO	2,10,47
1,14,109	1,4,20	2,10,50
1,17,5 C	1,5,22	2,10,62 C
1,17,10	1 ULTRA 2	2,10,63
1,17,24	15 UNDE	2,11,58
2,6,90	2 UNGO	3 UT 1
1 TRITICUM	2,7,89	207 UT 2
1,9,25 C	2,8,23	17 UTERQUE
7 TRIUMPHO	2,7,55	1 UTERUS
2,2,9 C	2,7,82	1,1,33
2,2,53	2,7,88	3 UTILIS
2,2,54 C	2,7,92	1,14,104
2,2,58	2,7,103	1,15,15
2,2,60	2,7,105	1,15,16
2,2,63	2,8,23	8 UTINAM
2,2,65	2,8,29	17 UTIQUE
2 TRIUMPHUS	2,8,37	5 UTOR
1,5,80	2,8,57	1,14,105 C
1,17,23	1 UNICUS	2,4,48
103 TU	1,11,5 C	2,5,37
1 TUEOR	7 UNIVERSUS	2,5,44
2,8,70	1,1,7	2,5,44
1 TUMIDUS	1,7,13	3 UTRUM
1,8,37	1,15,31	1 VACILLO
1 TUMOR	2,2,72	1,14,103
1,13,13	2,4,51	1,15,2
1 TUMULTUARIUS	2,5,36	1 VADO 2
2,9,31	2,7,63	1,11,61 C
2 TUMULUS	25 UNUS	1 VAE
2,7,51	6 UNUSQUISQUE	2,6,90 C
2,7,80	2 URBS	2 VALEO
11 TUNC	1,5,16	1,4,35
1 TUNICA	1,5,61	1,4,36
2,11,12	1 URCEO	1 VANESCO
2 TURBO 1	2,11,63	1,14,40
2,6,65 C		2 VANITAS
2,6,71 C		2,4,39

2,8,60	1,5,43	2,7,27
1 VANUM	1,5,50	2,7,28
1,9,21 C	1,6,2	2,7,29
1 VANUS 1	1,9,50	2,7,44 C
2,2,23	1,10,12	2,7,74
2 VAPOR	1,10,24	2,7,113
1,14,3	1,11,15	2,8,38
1,14,106	1,12,43	2,10,58 C
2 VAPULO	1,16,29	2,11,9
1,12,53 C	1,17,2	2,11,18 C
1,12,54 C	1,17,31	2 VENTER
2 VARIUS 1	1,17,38	2,6,65 C
2,4,86	2,2,22	2,6,71 C
2,6,2	2,3,38	1 VERAX
1 VAS 2	2,4,31	1,3,23 C
1,7,39	2,4,42	25 VERBUM
1 VASTO	2,4,68	1,8,43
1,13,86 C	2,4,77	1,12,27 C
1 VATES	2,5,54	1,12,28
1,9,51	2,6,80	1,12,30
1 VEHEMENTER	2,7,24	1,12,30
2,11,63	2,7,59	1,13,39
3 VEHO	2,7,70	1,13,47
1,1,12	2,8,21	1,14,47
1,5,63	2,9,2	1,14,55
1,6,6	2,9,2	1,14,100
25 VEL 1	2,10,8	1,15,25
5 VELAMEN	37 VENIO	2,1,3
1,7,13	1,1,18	2,2,7 C
1,14,8	1,1,19	2,2,26
1,14,17	1,1,19 C	2,2,74
1,14,19	1,3,37	2,4,5 C
2,7,57	1,5,81	2,5,1
4 VELO	1,8,59 C	2,5,13
1,14,22	1,8,61	2,5,18 C
1,14,23	1,9,27 C	2,5,19 C
1,14,24	1,10,23 C	2,5,21
2,11,43	1,12,11 C	2,5,30
1 VELOX	1,12,19	2,5,44
2,6,37	1,12,23 C	2,5,68
11 VELUT	1,13,8 C	2,7,19
2 VENDO	1,13,12	1 VERBUM N
2,9,14	1,14,109	2,2,71
2,9,18	1,15,2	1 VERE
4 VENENUM	1,15,5	2,10,38
1,13,60	1,16,10 C	2 VERECUNDIA
1,13,66	2,1,8	1,14,18
1,13,67	2,3,2	1,14,29
1,13,67	2,3,38	1 VERECUNDUS
32 VENIA	2,5,17 C	2,6,14
1,1,35	2,6,36	4 VEREOR
1,2,3	2,7,16	1,15,53
1,3,2	2,7,25 C	2,5,41 C
1,3,14	2,7,26	2,7,6
1,4,42	2,7,26	2,8,17

1,2,27	1,12,53 C
1,2,55	1 VOLUPTAS
1,4,4	1,14,82
1,6,8	51 VOS
1,7,23	9 VOX
1,7,23	1,5,5
1,8,1	1,5,55
1,8,2	1,8,38
1,8,31	1,14,51
1,8,32	2,4,80
1,8,34	2,7,12
1,8,54	2,8,3
1,8,62	2,8,61
1,11,61	2,11,39
1,13,8 C	1 VULGARIS
1,13,74	2,6,23
1,13,81	4 VULGUS
1,14,49	1,4,38
1,14,89	1,9,16
1,15,18	1,9,35
1,16,15	2,9,28
1,16,29	5 VULNERO
1,17,9	1,6,6
1,17,10	1,6,26
1,17,13	1,11,42
1,17,15	1,13,56
1,17,21	1,13,58
1,17,31	9 VULNUS
2,2,3	1,6,4
2,2,80	1,7,20
2,3,25	1,14,20
2,4,52	1,14,21
2,4,62	2,8,1
2,4,87	2,9,63
2,5,50	2,9,64
2,6,3	2,9,65
2,6,13	2,9,66
2,6,76	1 VULPES
2,6,76	2,5,7 C
2,6,76	5 VULTUS
2,6,77	1,14,14
2,6,80	1,14,18
2,7,12	1,14,23
2,7,65	1,16,37
2,7,71	2,7,59
2,8,21	
2,9,28	
2,9,44	
2,10,57 C	
2,11,39	
1 VOLUNTARIUS	
1,10,16	
3 VOLUNTAS	
1,1,22	
1,4,34	

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ABRÉVIATIONS	9
NOTE BIBLIOGRAPHIQUE.....	11
INTRODUCTION	15
I. La réfutation du novatianisme par saint Am- broise	18
II. La pénitence publique à Milan au temps de saint Ambroise	31
TEXTE ET TRADUCTION :	
Livre I	52
Livre II	132
INDEX SCRIPTURAIRE	203
INDEX DES TEXTES CITÉS.....	209
INDEX DES MOTS LATINS.....	217

SOURCES CHRÉTIENNES

LISTE COMPLÈTE DE TOUS LES VOLUMES PARUS

N. B. — L'ordre suivant est celui de la date de parution (n° 1 en 1942), et il n'est pas tenu compte ici du classement en séries : grecque, latine, byzantine, orientale, textes monastiques d'Occident ; et série annexe : textes para-chrétiens.

Sauf indication contraire, chaque volume comporte le texte original, grec ou latin, souvent avec un appareil critique inédit.

La mention *bis* indique une seconde édition. Quand cette seconde édition ne diffère de la première que par de menues corrections et des *Addenda et Corrigenda* ajoutés en appendice, la date est accompagnée de la mention « réimpression avec supplément ».

1. GRÉGOIRE DE NYSSE : *Vie de Moïse*. J. Daniélou (3^e édition) (1968).
- 2 *bis*. CLÉMENT D'ALEXANDRIE : *Protreptique*. C. Mondésert, A. Plassart (réimpression de la 2^e éd., 1961).
- 3 *bis*. ATHÉNAGORE : *Supplique au sujet des chrétiens*. *En préparation*
- 4 *bis*. NICOLAS CABASILAS : *Explication de la divine Liturgie*. S. Salaville, R. Bornert, J. Gouillard, P. Périchon (1967).
5. DIADOQUE DE PHOTICÉ : *Œuvres spirituelles*. E. des Places (3^e édition) (1966).
- 6 *bis*. GRÉGOIRE DE NYSSE : *La création de l'homme*. *En préparation*
- 7 *bis*. ORIGÈNE : *Homélie sur la Genèse*. H. de Lubac, L. Doutreleau. *En préparation*
8. NICÉTAS STÉTHATOS : *Le paradis spirituel*. M. Chalendar. *Remplacé par le n° 81.*
- 9 *bis*. MAXIME LE CONFESSEUR : *Centuries sur la charité*. *En préparation*
10. IGNACE D'ANTIOCHE : *Lettres*. — *Lettres et Martyre de POLYCARPE DE SMYRNE*. P.-Th. Camelot (4^e édition) (1969).
- 11 *bis*. HIPPOLYTE DE ROME : *La Tradition apostolique*. B. Botte (1968).
- 12 *bis*. JEAN MOSCHUS : *Le Pré spirituel*. *En préparation*
13. JEAN CHRYSOSTOME : *Lettres à Olympias*. A.-M. Malingrey. Trad. seule (1947).
- 13 *bis*. 2^e édition avec le texte grec et la *Vie anonyme d'Olympias* (1968).
14. HIPPOLYTE DE ROME : *Commentaire sur Daniel*. G. Bardy, M. Lefèvre. Trad. seule (1947). 2^e édition avec le texte grec. *En préparation*
15. ATHANASE D'ALEXANDRIE : *Lettres à Sérapion*. J. Lobon. Trad. seule (1947).

16. ORIGÈNE : **Homélie sur l'Exode**. H. de Lubac, J. Fortier. Trad. seule (1947).
17. BASILE DE CÉSARÉE : **Sur le Saint-Esprit**. B. Pruche. Trad. seule (1947).
- 17 bis. 2^e édition avec le texte grec (1968).
- 18 bis. ATHANASE D'ALEXANDRIE : **Discours contre les païens**.
En préparation.
- 19 bis. HILAIRE DE POITIERS : **Traité des Mystères**. P. Brisson (réimpression avec supplément 1967).
20. THÉOPHILE D'ANTIOCHE : **Trois livres à Autolyce**. G. Bardy, J. Sender. Trad. seule (1948).
2^e édition avec le texte grec. *En préparation*
- 19 bis. HILAIRE DE POITIERS : **Traité des Mystères**. P. Brisson (réimpression avec supplément, 1967).
- 22 bis. LÉON LE GRAND : **Sermons**, t. I. J. Leclercq, R. Dolle (1964).
23. CLÉMENT D'ALEXANDRIE : **Extraits de Théodote** (réimpression 1970).
- 24 bis. PTOLÉMÉE : **Lettre à Flora**. G. Quispel (1966).
- 25 bis. AMBROISE DE MILAN : **Des sacrements. Des mystères. Explication du Symbole**. B. Botte (1961).
- 26 bis. BASILE DE CÉSARÉE : **Homélie sur l'Hexaéméron**. S. Giet (réimpr. avec suppl. 1968).
- 27 bis. **Homélie Pascales**, t. I. P. Nautin. *En préparation*
- 28 bis. JEAN CHRYSOSTOME : **Sur l'incompréhensibilité de Dieu**. J. Daniélou, A.-M. Malingrey, R. Flacelière (1970).
- 29 bis. ORIGÈNE : **Homélie sur les Nombres**. A. Méhat. *En préparation*
- 30 bis. CLÉMENT D'ALEXANDRIE : **Stromate I**. *En préparation*
31. EUSÈBE DE CÉSARÉE : **Histoire ecclésiastique**, t. I. G. Bardy (réimpression 1965).
- 32 bis. GRÉGOIRE LE GRAND : **Morales sur Job**. Tome I. Livres I et II. R. Gillet, A. de Gaudemaris. *En préparation*
- 33 bis. A. Diognète. H. I. Marrou (réimpr. avec suppl. 1965).
- 34 bis. IRÉNÉE DE LYON : **Contre les hérésies**, livre III. *En préparation*
- 35 bis. TERTULLIEN : **Traité du baptême**. F. Refoulé. *En préparation*
36. **Homélie Pascales**, t. II. P. Nautin (1953).
- 37 bis. ORIGÈNE : **Homélie sur le Cantique**. O. Rousseau (1966).
- 38 bis. CLÉMENT D'ALEXANDRIE : **Stromate II**. *En préparation*
- 39 bis. LACTANCE : **De la mort des persécuteurs**. 2 vol. *En préparation*
40. THÉODORE DE CYR : **Correspondance**, t. I. Y. Azéma (1955).
41. EUSÈBE DE CÉSARÉE : **Histoire ecclésiastique**, t. II. G. Bardy (réimpression 1965).
42. JEAN CASSIEN : **Conférences**, t. I. E. Pichery (réimpression 1966).
43. JÉRÔME : **Sur Jonas**. P. Antin (1956).
44. PHILOXÈNE DE MABBOUG : **Homélie**. E. Lemoine. Trad. seule (1956).
- 45 bis. AMBROISE DE MILAN : **Sur S. Luc**, t. I. G. Tissot (réimpr. avec suppl. 1971).
46. TERTULLIEN : **De la prescription contre les hérétiques**. P. de Labriolle, F. Refoulé (1957).
47. PHILON D'ALEXANDRIE : **La migration d'Abraham**. R. Cadiou (1957).
48. **Homélie Pascales**, t. III. F. Floëri, P. Nautin (1957).
- 49 bis. LÉON LE GRAND : **Sermons**, t. II. R. Dolle (1969).
- 50 bis. JEAN CHRYSOSTOME : **Huit Catéchèses baptismales inédites**. A. Wenger (réimpr. avec suppl. 1970).
51. SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIE : **Chapitres théologiques, gnostiques et pratiques**. J. Darrouzès (1957).
52. AMBROISE DE MILAN : **Sur S. Luc**, t. II. G. Tissot (1958).
- 53 bis. HERMAS : **Le Pasteur**. R. Joly (réimpr. avec suppl. 1968).
54. JEAN CASSIEN : **Conférences**, t. II. E. Pichery (réimpression 1966).
55. EUSÈBE DE CÉSARÉE : **Histoire ecclésiastique**, t. III. G. Bardy (réimpression 1967).
56. ATHANASE D'ALEXANDRIE : **Deux apologies**. J. Szymusiak (1958).
57. THÉODORE DE CYR : **Thérapeutique des maladies helléniques**. 2 vol. P. Canivet (1958).
- 58 bis. DENYS L'ARÉOPAGITE : **La hiérarchie céleste**. G. Heil, R. Roques, M. de Gandillac (réimpr. avec suppl. 1970).
59. **Trois antiques rituels du baptême**. A. Salles. Trad. seule (1958). *Épuisé*
60. AELRED DE RIEVAULX : **Quand Jésus eut douze ans...** A. Hoste, J. Dubois (1958).
- 61 bis. GUILLAUME DE SAINT-THIERRY : **Traité de la contemplation de Dieu**. J. Hourlier (réimpr. avec suppl. 1968).
62. IRÉNÉE DE LYON : **Démonstration de la prédication apostolique**. L. Froidevaux. Nouvelle trad. sur l'arménien. Trad. seule (1959).
63. RICHARD DE SAINT-VICTOR : **La Trinité**. G. Salet (1959).
64. JEAN CASSIEN : **Conférences**, t. III. E. Pichery (réimpr. 1971).
65. GÉLASE I^{er} : **Lettre contre les Lupercales et dix-huit messes du sacramentaire léonien**. G. Pomarès (1960).
66. ADAM DE PERSEIGNE : **Lettres**, t. I. J. Bouvet (1960).
67. ORIGÈNE : **Entretien avec Héraclide**. J. Scherer (1960).
68. MARIUS VICTORINUS : **Traité théologique sur la Trinité**. P. Henry, P. Hadot. Tome I. Introd., texte critique, traduction (1960).
69. Id. — Tome II. Commentaire et tables (1960).
70. CLÉMENT D'ALEXANDRIE : **Le Pédagogue**, t. I. H. I. Marrou, M. Harl (1960).
71. ORIGÈNE : **Homélie sur Josué**. A. Jaubert (1960).
72. AMÉDÉE DE LAUSANNE : **Huit homélie mariales**. G. Bavaud, J. Deshusses, A. Dumas (1960).
73. EUSÈBE DE CÉSARÉE : **Histoire ecclésiastique**, t. IV. Introd. générale de G. Bardy et tables de P. Périchon (1960).
74. LÉON LE GRAND : **Sermons**, t. III. R. Dolle (1961).
75. S. AUGUSTIN : **Commentaire de la 1^{re} Épître de S. Jean**. P. Agaësse (réimpression 1966).
76. AELRED DE RIEVAULX : **La vie de recluse**. Ch. Dumont (1961).
77. DEFENSOR DE LIGUÉ : **Le livre d'étincelles**, t. I. H. Rochais (1961).
78. GRÉGOIRE DE NAREK : **Le livre de prières**. I. Kéchichian. Trad. seule (1961).

79. JEAN CHRYSOSTOME : **Sur la Providence de Dieu**. A.-M. Malingrey (1961).
80. JEAN DAMASCÈNE : **Homélie sur la Nativité et la Dormition**. P. Voulet (1961).
81. NICÉTAS STÉTHATOS : **Opuscules et lettres**. J. Darrouzès (1961).
82. GUILLAUME DE SAINT-THIERRY : **Exposé sur le Cantique des Cantiques**. J.-M. Déchanet (1962).
83. DIDYME L'AVEUGLE : **Sur Zacharie**. Texte inédit. L. Doutreleau. Tome I. Introd. et livre I (1962).
84. Id. — Tome II. Livres II et III (1962).
85. Id. — Tome III. Livres IV et V, Index (1962).
86. DEFENSOR DE LIGUGÉ : **Le livre d'étincelles**, t. II. H. Rochais (1962).
87. ORIGÈNE : **Homélie sur S. Luc**. H. Crouzel, F. Fournier, P. Périchon (1962).
88. **Lettres des premiers Chartreux**. Tome I : S. BRUNO, GUIGUES, S. ANTHELME. Par un Chartreux (1962).
89. **Lettre d'Aristée à Philocrate**. A. Pelletier (1962).
90. **Vie de sainte Mélanie**. D. Gorce (1962).
91. ANSELME DE CANTORBÉRY : **Pourquoi Dieu s'est fait homme**. R. Roques (1963).
92. DOROTHÉE DE GAZA : **Œuvres spirituelles**. L. Regnault, J. de Préville (1963).
93. BAUDOQUIN DE FORD : **Le sacrement de l'autel**. J. Morson, É. de Solms, J. Lecleroq. Tome I (1963).
94. Id. — Tome II (1963).
95. MÉTHODE D'OLYMPE : **Le banquet**. H. Musurillo, V.-H. Debidour (1963).
96. SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEEN : **Catéchèses**. B. Krivochéine, J. Paramelle. Tome I. Introd. et Cat. 1-5 (1963).
97. CYRILLE D'ALEXANDRIE : **Deux dialogues christologiques**. M. G. de Durand (1964).
98. THÉODORET DE CYR : **Correspondance**, t. II. Y. Azéma (1964).
99. ROMANOS LE MÉLODE : **Hymnes**. J. Grosdidier de Matons. Tome I. Introd. et Hymnes I-VIII (1964).
100. IRÉNÉE DE LYON : **Contre les hérésies**, livre IV. A. Rousseau, B. Hemmerding, Ch. Mercier, L. Doutreleau. 2 vol. (1965).
101. QUODVULTDEUS : **Livre des promesses et des prédictions de Dieu**. R. Braun. Tome I (1964).
102. Id. — Tome II (1964).
103. JEAN CHRYSOSTOME : **Lettre d'exil**. A.-M. Malingrey (1964).
104. SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEEN : **Catéchèses**. B. Krivochéine, J. Paramelle. Tome II. Cat. 6-22 (1964).
105. **La Règle du Maître**. A. de Vogüé. Tome I. Introd. et chap. 1-10 (1964).
106. Id. — Tome II. Chap. 11-95 (1964).
107. Id. — Tome III. Concordance et Index orthographique. J.-M. Clément, J. Neufville, D. Demeslay (1965).
108. CLÉMENT D'ALEXANDRIE : **Le Pédagogue**, t. II. C. Mondésert, H. I. Marrou (1965).
109. JEAN CASSIEN : **Institutions cénobitiques**. J.-C. Guy (1965).
110. ROMANOS LE MÉLODE : **Hymnes**. J. Grosdidier de Matons. Tome II. Hymnes IX-XX (1965).
111. THÉODORET DE CYR : **Correspondance**, t. III. Y. Azéma (1965).
112. CONSTANCE DE LYON : **Vie de S. Germain d'Auxerre**. R. Borius (1965).
113. SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEEN : **Catéchèses**. B. Krivochéine, J. Paramelle. Tome III. Cat. 23-34, Actions de grâces 1-2 (1965).
114. ROMANOS LE MÉLODE : **Hymnes**. J. Grosdidier de Matons. Tome III. Hymnes XXI-XXXI (1965).
115. MANUEL II PALÉOLOGUE : **Entretien avec un musulman**. A. Th. Khoury (1966).
116. AUGUSTIN D'HIPPONE : **Sermons pour la Pâque**. S. Poque (1966).
117. JEAN CHRYSOSTOME : **A Théodore**. J. Dumortier (1966).
118. ANSELME DE HAVELBERG : **Dialogues**, livre I. G. Salet (1966).
119. GRÉGOIRE DE NYSSE : **Traité de la Virginité**. M. Aubineau (1966).
120. ORIGÈNE : **Commentaire sur S. Jean**. C. Blanc. Tome I. Livres I-V (1966).
121. ÉPHREM DE NISIBE : **Commentaire de l'Évangile concordant ou Diatessaron**. L. Leloir. Trad. seule (1966).
122. SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEEN : **Traités théologiques et éthiques**. J. Darrouzès. Tome I. Théol. 1-3, Éth. 1-3 (1966).
123. MÉLITON DE SARDES : **Sur la Pâque (et fragments)**. O. Perler (1966).
124. **Expositio totius mundi et gentium**. J. Rougé (1966).
125. JEAN CHRYSOSTOME : **La Virginité**. H. Musurillo, B. Grillet (1966).
126. CYRILLE DE JÉRUSALEM : **Catéchèses mystagogiques**. A. Piédagnel, P. Paris (1966).
127. GERTRUDE D'HELFTA : **Œuvres spirituelles**. Tome I. Les Exercices. J. Hourlier, A. Schmitt (1967).
128. ROMANOS LE MÉLODE : **Hymnes**. J. Grosdidier de Matons. Tome IV. Hymnes XXXII-XLV (1967).
129. SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEEN : **Traités théologiques et éthiques**. J. Darrouzès. Tome II. Éth. 4-15 (1967).
130. ISAAC DE L'ÉTOILE : **Sermons**. A. Hoste, G. Salet. Tome I. Introd. et Sermons 1-17 (1967).
131. RUPERT DE DEUTZ : **Les œuvres du Saint-Esprit**. J. Gribomont, É. de Solms. Tome I. Livres I et II (1967).
132. ORIGÈNE : **Contre Celse**. M. Borret. Tome I. Livres I et II (1967).
133. SULPICE SÉVÈRE : **Vie de S. Martin**. J. Fontaine. Tome I. Introd., texte et traduction (1967).
134. Id. — Tome II. Commentaire (1968).
135. Id. — Tome III. Commentaire (suite). Index (1969).
136. ORIGÈNE : **Contre Celse**. M. Borret. Tome II. Livres III et IV (1968).
137. ÉPHREM DE NISIBE : **Hymnes sur le Paradis**. F. Graffin, R. Laveant (trad. seule) (1968).
138. JEAN CHRYSOSTOME : **A une jeune veuve. Sur le mariage unique**. B. Grillet, G. H. Ettliger (1968).
139. GERTRUDE D'HELFTA : **Œuvres spirituelles**. Tome II. Le Héraut. Livres I et II. P. Doyère (1968).

140. RUFIN D'AQUILÉE : Les bénédictions des Patriarches. M. Simonetti, H. Rochais, P. Antin (1968).
141. COSMAS INDICOPLEUSTÈS : Topographie chrétienne. Tome I. Introduction et livres I-IV. W. Wolska-Conus (1968).
142. Vie des Pères du Jura. F. Martine (1968).
143. GERTRUDE D'HELFTA : Œuvres spirituelles. Tome III. Le Héraut. Livre III. P. Doyère (1968).
144. Apocalypse syriaque de Baruch. Tome I. Introduction et traduction. P. Bogaert (1969).
145. Id. — Tome II. Commentaire et tables (1969).
146. Deux homélies anoméennes pour l'octave de Pâques. J. Liebaert (1969).
147. ORIGÈNE : Contre Celse. M. Borret. Tome III. Livres V et VI (1969).
148. GRÉGOIRE LE THAUMATURGE : Remerciement à Origène. — La lettre d'Origène à Grégoire. H. Crouzel (1969).
149. GRÉGOIRE DE NAZIANZE : La passion du Christ. A. Tuilier (1969).
150. ORIGÈNE : Contre Celse. M. Borret. Tome IV. Livres VII et VIII (1969).
151. JEAN SCOT : Homélie sur le Prologue de Jean. É. Jeuneau (1969).
152. IRÉNÉE DE LYON : Contre les hérésies, livre V. A. Rousseau, L. Doutreleau, C. Mercier. Tome I. Introduction, notes justificatives et tables (1969).
153. Id. — Tome II. Texte et traduction (1969).
154. CHROMACE D'AQUILÉE : Sermons. J. Lemarié. Tome I. Sermons 1-17 A (1969).
155. HUGUES DE SAINT-VICTOR : Six opuscules spirituels. R. Baron (1969).
156. SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEEN : Hymnes. J. Koder, J. Paramelle. Tome I. Hymnes I-XV (1969).
157. ORIGÈNE : Commentaire sur S. Jean. C. Blanc. Tome II. Livres VI et X (1970).
158. CLÉMENT D'ALEXANDRIE : Le Pédagogue. Livre III. Cl. Mondésert, H. I. Marrou et Ch. Matray (1970).
159. COSMAS INDICOPLEUSTÈS : Topographie chrétienne. Tome II. Livre V. W. Wolska-Conus (1970).
160. BASILE DE CÉSARÉE : Sur l'origine de l'homme. A. Smets et M. van Esbroeck (1970).
161. Quatorze homélies du IX^e siècle d'un auteur inconnu de l'Italie du Nord. P. Mercier (1970).
162. ORIGÈNE : Commentaire sur S. Matthieu. R. Girod. Tome I. Livres X et XI (1970).
163. GUIGUES II : Lettre sur la vie contemplative (ou Échelle des moines). Douze méditations. E. Colledge, J. Walsh (1970).
164. CHROMACE D'AQUILÉE : Sermons. J. Lemarié. Tome II. Sermons 18-41 (1971).
165. RUPERT DE DEUTZ : Les œuvres du Saint-Esprit. Tome II. Livres III et IV. J. Gribomont, É. de Solms (1970).
166. GUERRIC D'IGNY : Sermons. Tome I. J. Morson, H. Costello, P. Deseille (1970).
167. CLÉMENT DE ROME : Épître aux Corinthiens. A. Jaubert (1971).
168. RICHARD ROLLE : Le chant d'amour (Melos amoris). F. Vandembroucke et les Moniales de Wisques. Tome I (1971).

169. Id. — Tome II (1971).
170. ÉVAGRE LE PONTIQUE : Traité pratique. A. et C. Guillaumont-Tome I. Introduction (1971).
171. Id. — Tome II. Texte, traduction, commentaire et tables (1971).
172. Épître de Barnabé. R. A. Kraft, P. Prigent (1971).
173. TERTULLIEN : La toilette des femmes. M. Turcan (1971).
174. SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIEEN : Hymnes. J. Koder L. Neyrand. Tome II. Hymnes XVI-XL (1971).
175. CÉSARE D'ARLES : Sermons au peuple. Tome I. Sermons 1-20. M.-J. Delage (1971).
176. SALVIEN DE MARSEILLE : Œuvres. Tome I. G. Lagarrigue (1971).
177. CALLINICOS : Vie d'Hypatios. G. J. M. Bartelink (1971).
178. GRÉGOIRE DE NYSSE : Vie de sainte Macrine. P. Maraval (1971).
179. AMBROISE DE MILAN : La Pénitence. R. Gryson (1971).

SOUS PRESSE

JEAN SCOT : Commentaire sur l'évangile de Jean. E. Jeuneau.
 HESYCHIUS DE JÉRUSALEM, BASILE DE SÉLEUCIE, JEAN DE BÉRYTE, PSEUDO-CHRYSTOSTOME, LÉONCE DE CONSTANTINOPLÉ : Homélies pascales. M. Aubineau.
 PIERRE DAMIEN : Lettre sur la toute-puissance divine. A. Cantin.
 ISAAC DE L'ÉTOILE : Sermons. Tomes II et III. A. Hoste, G. Salet.
 JULIEN DE VÉZELAY : 27 Sermons. D. Vorreux.
 GERTRUDE D'HELFTA : Œuvres spirituelles. Le Héraut (livres IV et V), Missa.

SOURCES CHRÉTIENNES

(1-178)

- ADAM DE PERSEIGNE
Lettres, I : 66
- AELRED DE RIEVAULX
Quand Jésus eut douze ans : 60
La vie de recluse : 76
- AMBROISE DE MILAN
Des sacrements : 25
Des mystères : 25
Explication du Symbole : 25
Sur saint Luc, I-VI : 45
— VII-X : 52
- AMÉDÉE DE LAUSANNE
Huit homélies mariales : 72
- ANSELME DE CANTORBÉRY
Pourquoi Dieu s'est fait homme : 91
- ANSELME DE HAVELBERG
Dialogues, I : 118
- APOCALYPSE DE BARUCH : 144 et 145
- LETTRE D'ARISTÉE : 89
- ATHANASE D'ALEXANDRIE
Deux apologies : 56
Discours contre les païens : 18
Lettres à Sérapion : 15
- ATHÉNAGORE
Supplique au sujet des chrétiens : 3
- AUGUSTIN
Commentaire de la première Épître
de saint Jean : 75
Sermons pour la Pâque : 116
- BARNABÉ (ÉPÎTRE DE) : 172.
- BASILE DE CÉSARÉE
Homélies sur l'Hexaéméron : 26
Traité du Saint-Esprit : 17
Sur l'origine de l'homme : 160
- BAUDOIN DE FORD
Le sacrement de l'autel : 93 et 94
- CALLINICOS
Vie d'Hypatios : 177
- CASSIEN, voir Jean Cassien
- CÉSAIRE D'ARLES
Sermons, 1-20 : 175
- CHARTREUX
Lettres des premiers Chartreux, I :
88
- CHROMACE D'AQUILÉE
Sermons, I : 154
— II : 164
- CLÉMENT D'ALEXANDRIE
Le Pédagogue, I : 70
— II : 108
— III : 158
Protreptique : 2
Stromate I : 30
Stromate II : 38
Extraits de Théodote : 23
- CLÉMENT DE ROME
Épître aux Corinthiens : 167
- CONSTANCE DE LYON
Vie de S. Germain d'Auxerre : 112
- COSMAS INDICOPLEUSTÈS
Topographie chrétienne, I-IV : 141
— V : 159
- CYRILLE D'ALEXANDRIE
Deux dialogues christologiques : 97
- CYRILLE DE JÉRUSALEM
Catéchèses mystagogiques : 126
- DEFENSOR DE LIGUÉ
Livre d'étincelles, 1-32 : 77
— 33-81 : 86

- DENYS L'ARÉOPAGITE
La hiérarchie céleste : 58
- DIADOQUE DE PHOTICÉ
Œuvres spirituelles : 5
- DIDYME L'AVEUGLE
Sur Zacharie, I : 83
— II-III : 84
— IV-V : 85
- A DIOGNÈTE : 33
- DOROTHÉE DE GAZA
Œuvres spirituelles : 92
- ÉPHREM DE NISIBE
Commentaire de l'Évangile concor-
dant ou Diatessaron : 121
Hymnes sur le Paradis : 137
- ÉTHÉRIE
Journal de voyage : 21
- EUSÈBE DE CÉSARÉE
Histoire ecclésiastique, I-IV : 31
— V-VII : 41
— VIII-X : 55
— Introduction
et Index : 73
- ÉVAGRE LE PONTIQUE
Traité Pratique, t. I : 170
— t. II : 171
- EXPOSITIO TOTIUS MUNDI : 124
- GÉLASE I^{er}
Lettre contre les Lupercales et dix-
huit messes : 65
- GERTRUDE D'HELFTA
Le Héraut, I-II : 139
— III : 143
Les Exercices : 127
- GRÉGOIRE DE NAREK
Le livre de prières : 78
- GRÉGOIRE DE NAZIANZE
La passion du Christ : 149
- GRÉGOIRE DE NYSSÉ
La création de l'homme : 6
Traité de la Virginité : 119
Vie de Moïse : 1
Vie de sainte Macrine : 178
- GRÉGOIRE LE GRAND
Morales sur Job : 32
- GRÉGOIRE LE THAUMATURGE
Remerciement à Origène : 148
- GUERRIC D'IGNY
Sermons, I : 166
- GUIGUES II LE CHARTREUX
Lettre sur la vie contemplative : 163
Douze méditations : 163
- GUILLAUME DE SAINT-TIERRY
Exposé sur le Cantique : 82
Traité de la contemplation de Dieu :
61
- HERMAS
Le Pasteur : 53
- HILAIRE DE POITIERS
Traité des Mystères : 19
- HIPPOLYTE DE ROME
Commentaire sur Daniel : 14
La Tradition apostolique : 11
- DEUX HOMÉLIES ANOMÉENNES : 146
- HOMÉLIES PASCALES
Tome I : 27
— II : 36
— III : 48
- QUATORZE HOMÉLIES DU IX^e SIÈCLE :
161
- HUGUES DE SAINT-VICTOR
Six opuscules spirituels : 155
- IGNACE D'ANTIOCHE
Lettres : 10
- IRÉNÉE DE LYON
Contre les Hérésies, III : 34
— IV : 100
— V : 152 et 153
Démonstration de la prédication
apostolique : 62
- ISAAC DE L'ÉTOILE
Sermons, 1-17 : 130
- JEAN CASSIEN
Conférences, I-VII : 42
— VIII-XVII : 54
— XVIII-XXIV : 64
Institutions : 109
- JEAN CHRYSOSTOME
A Théodore : 117
A une jeune veuve : 138
Huit catéchèses baptismales : 50
Lettre d'exil : 103
Lettres à Olympias : 13
Sur l'incompréhensibilité de Dieu :
28
Sur le mariage unique : 138
Sur la Providence de Dieu : 79
La Virginité : 125
- JEAN DAMASCÈNE
Homélies sur la Nativité et la Dor-
mition : 80
- JEAN MOSCHUS
Le Pré spirituel : 12

- JEAN SCOT
Homélie sur le Prologue de Jean : 151
- JÉRÔME
Sur Jonas : 43
- LACTANCE
De la mort des persécuteurs : 39
- LÉON LE GRAND
Sermons, 1-19 : 22
— 20-37 : 49
— 38-64 : 74
- MANUEL II PALÉOLOGUE
Entretien avec un musulman : 115
- MARIUS VICTORINUS
Traité théologique sur la Trinité : 68 et 69
- MAXIME LE CONFESSEUR
Centuries sur la Charité : 9
- MÉLANIE, voir Vie
- MÉLITON DE SARDES
Sur la Pâque : 123
- MÉTHODE D'OLYMPE
Le banquet : 95
- NICÉTAS STÉTHATOS
Opuscules et Lettres : 81
- NICOLAS CABASILAS
Explication de la divine Liturgie : 4
- ORIGÈNE
Commentaire sur S. Jean, I-V : 120
— VI et X : 157
Commentaire sur S. Matthieu, X-XI : 162
Contre Celse, I-II : 132
— III-IV : 136
— V-VI : 147
— VII-VIII : 150
Entretien avec Héraclide : 67
Homélie sur la Genèse : 7
Homélie sur l'Exode : 16
Homélie sur les Nombres : 29
Homélie sur Josué : 71
Homélie sur le Cantique : 37
Homélie sur saint Luc : 87
Lettre à Grégoire : 148
- PHILON D'ALEXANDRIE
La migration d'Abraham : 47
- PHILOXÈNE DE MABBOUG
Homélie : 44
- POLYCARPE DE SMYRNE
Lettres et Martyre : 10
- PTOLÉMÉE
Lettre à Flora : 24
- QUODVULTDEUS
Livre des promesses : 101 et 102
- RÈGLE DU MAÎTRE
Tome I : 105
— II : 106
— III : 107
- RICHARD DE SAINT-VICTOR
La Trinité : 63
- RICHARD ROLLE
Le chant d'amour, t. I : 163
— t. II : 169
- RITUELS
Trois antiques rituels du Baptême : 59
- ROMANOS LE MÉLODE
Hymnes, I : 99
— II : 110
— III : 114
— IV : 128
- RUPIN D'AQUILÉE
Les bénédictions des Patriarches : 140
- RUPERT DE DEUTZ
Les œuvres du Saint-Esprit.
Livres I-II : 131
— III-IV : 165
- SALVIEN DE MARSEILLE
Œuvres, t. I : 176
- SULPICE SÈVÈRE
Vie de S. Martin, t. I : 133
— t. II : 134
— t. III : 135
- SYMÉON LE NOUVEAU THÉOLOGIE
Catéchèses, 1-5 : 96
— 6-22 : 104
— 23-34 : 113
Chapitres théologiques, gnostiques et pratiques : 51
Hymnes, 1-15 : 156
— 16-40 : 174
Traité théologique et éthiques, I : 122 et II : 129
- TERTULLIEN
De la prescription contre les hérétiques : 46

- La toilette des femmes : 173
Traité du baptême : 35
- THÉODORE DE CYR
Correspondance, lettres I-LII : 40
— lettres 1-95 : 98
— lettres 96-147 : 111
Thérapeutique des maladies helléniques : 57
- THÉODOTE
Extraits (Clément d'Alex.) : 23
- THÉOPHILE D'ANTIOCHE
Trois livres à Autolycus : 20
- VIE D'OLYMPIAS : 13
- VIE DE SAINTE MÉLANIE : 90
- VIE DES PÈRES DU JURA : 142

Également aux Éditions du Cerf :

LES ŒUVRES DE PHILON D'ALEXANDRIE
publiées sous la direction de
R. ARNALDEZ, C. MONDÉSERT, J. POUILLOUX.
Texte grec et traduction française.

Volumes parus au 1^{er} juin 1971 :

1. Introduction générale, *De opificio mundi*. R. Arnaldez (1961).
2. *Legum allegoriarum*. C. Mondésert (1962).
3. *De cherubim*. J. Gorez (1963).
4. *De sacrificiis Abelis et Caini*. A. Méasson (1966).
5. *Quod deterius potiori insidiari soleat*. I. Feuer (1965).
6. *De posteritate Caini* (en préparation).
- 7-8. *De gigantibus. Quod Deus sit immutabilis*. A. Mosès (1963).
9. *De agricultura*. J. Pouilloux (1961).
10. *De plantatione*. J. Pouilloux (1963).
- 11-12. *De ebrietate. De sobrietate*. J. Gorez (1962).
13. *De confusione linguarum*. J.-C. Kahn (1963).
14. *De migratione Abrahami*. J. Cazeaux (1965).
15. *Quis rerum divinarum heres sit*. M. Harl (1966).
16. *De congressu eruditionis gratia*. M. Alexandre (1967).
17. *De fuga*. E. Starobinsky-Safran (1970).
18. *De mutatione nominum*. R. Arnaldez (1964).
19. *De somniis*. P. Savinel (1962).
20. *De Abrahamo*. J. Gorez (1966).
21. *De Iosepho*. J. Laporte (1964).
22. *De vita Mosis*. R. Arnaldez, C. Mondésert, J. Pouilloux, P. Savinel (1967).
23. *De Decalogo*. V. Nikiprowetzky (1965).
24. *De specialibus legibus*. Livres I-II (en préparation).
25. *De specialibus legibus*. Livres III-IV. A. Mosès (1970).
26. *De virtutibus*. R. Arnaldez, A.-M. Vérilhac, M.-R. Servel, P. Delobre (1962).
27. *De praemiis et poenis. De exsecrationibus*. A. Beckaert (1961).
28. *Quod omnis probus liber sit* (en préparation).
29. *De vita contemplativa*. F. Daumas, P. Miquel (1964).
30. *De aeternitate mundi*. R. Arnaldez et J. Pouilloux (1969).
31. *In Flaccum*. A. Pelletier (1967).
32. *Legatio ad Calum* (en préparation).
33. *Quaestiones et solutiones in Genesim* (en préparation).
34. *Quaestiones et solutiones in Exodum* (en préparation).
35. *Fragmenta* (en préparation).

ACHEVÉ D'IMPRIMER
LE 20 NOVEMBRE 1971

PAR F. PAILLART
ABBEVILLE

N° d'édition : 6134

N° d'impr. : 2268

Dépot légal : 4^e trimestre 1971